

Burundi : Cadre stratégique de croissance et de lutte contre la pauvreté — Second rapport de mise en œuvre

Ce rapport de mise en œuvre du Cadre stratégique de croissance et de lutte contre la pauvreté du Burundi a été préparé par les autorités burundaises à titre de document de référence aux fins des consultations périodiques du Fonds monétaire international avec le pays membre. Il repose sur les informations disponibles à sa date d'achèvement, le 23 juillet 2010. Les vues exprimées dans ce document sont celles du pays membre et ne reflètent pas nécessairement les vues des services du Fonds monétaire international ni celles de son Conseil d'administration.

La politique de publication des rapports des services et d'autres documents du FMI autorise la suppression d'informations délicates.

Ce rapport peut être obtenu sur demande à :

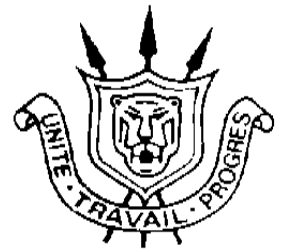
International Monetary Fund • Publication Services
700 19th Street, N.W. • Washington, D.C. 20431
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopieur : (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org Internet : <http://www.imf.org>

Prix : 18 dollars l'exemplaire

**Fonds monétaire international
Washington, D.C.**



REPUBLIQUE DU BURUNDI



CADRE STRATEGIQUE DE CROISSANCE ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE :

C S L P

SECOND RAPPORT DE MISE EN ŒUVRE

Décembre 2009



TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABREVIATIONS	4
LISTE DES TABLEAUX	11
LISTE DES GRAPHIQUES	13
LISTE DES ENCADRES	14
RESUME EXECUTIF	15
CHAPITRE 1. EVOLUTION RECENTE ET DEROULEMENT DES TRAVAUX DE LA SECONDE REVUE DU CSLP.....	26
1.1 EVOLUTION POLITIQUE ET SOCIO-ECONOMIQUE	26
1.2 DEROULEMENT DES TRAVAUX DE LA SECONDE REVUE.....	26
CHAPITRE 2 : PROFIL DE LA PAUVRETE ET ENJEUX DEMOGRAPHIQUES	28
2.1. PROFIL DE LA PAUVRETE AU BURUNDI	28
2.2 ENJEUX DEMOGRAPHIQUES	35
CHAPITRE 3 : AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE ET DE LA SECURITE.....	38
3.1. RENFORCEMENT DE LA PAIX, DE LA RECONCILIATION NATIONALE ET DE LA SECURITE	38
3.2. RENFORCEMENT DE L'ETAT DE DROIT, DE LA LUTTE CONTRE L'IMPUNITE ET D'UNE JUSTICE POUR TOUS	41
3.3. GESTION DES CONFLITS LIES AU PASSE	50
3.4. RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE	51
CHAPITRE 4 : PROMOTION D'UNE CROISSANCE ECONOMIQUE DURABLE ET EQUITABLE.....	62
4.1. RELANCE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE, DE LA PECHE ET DE LA PISCICULTURE	62
4.2. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	75
4.3 DEVELOPPEMENT DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE	77
4.4. EXPLOITATION RATIONNELLES DES MINES ET CARRIERES	78
4.5. PROMOTION DU TOURISME ET DE L'ARTISANAT	79
4.6. AUGMENTATION DES OPPORTUNITES D'EMPLOIS ET DE REVENUS EN FAVEUR DES PAUVRES	80
4.7. DEVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVE	87
4.8 INFRASTRUCTURES D'APPUI A LA PRODUCTION	88

4.9 INTEGRATION REGIONALE	92
CHAPITRE 5 : DEVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN	96
5.1 PROMOTION DE L'EDUCATION	96
5.2 AMELIORATION DE L'ACCES AUX SOINS	105
5.3. ACCES A L'EAU POTABLE, A L'HYGIENE ET A L'ASSAINISSEMENT	109
5.4. PROMOTION DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT.....	113
5.5. APPUI AUX GROUPES VULNERABLES ET PROMOTION DE LA SECURITE SOCIALE	114
5.6. PROMOTION DU GENRE.....	118
CHAPITRE 6 : LUTTE CONTRE LE VIH/SIDA	122
6.1. ANALYSE DU PROBLEME	122
6.2. ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS INITIEES DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LE VIH/SIDA.....	122
6.3. PERSPECTIVES D'AVENIR.....	124
CHAPITRE 7 : PERFORMANCES MACROECONOMIQUES.....	125
7.1. SECTEUR REEL.....	125
7.2. L'INFLATION EN 2008 AU BURUNDI	128
7.3. LE SECTEUR EXTERIEUR	131
7.4. SECTEUR MONETAIRE ET FINANCIER.....	132
7.5. CADRAGE BUDGETAIRE	139
7.6. PREVISIONS MACROECONOMIQUES.....	148
7.8. LE SYSTEME STATISTIQUE	151
MATRICE D'INDICATEURS DE PERFORMANCE DE LA MISE EN ŒUVRE DU CSLP	152

SIGLES ET ABREVIATIONS

ABELO	Association Burundaise des Elus Locaux
ABP	Agence Burundaise de Presse
ABUTIP	Agence Burundaise des Travaux d'Intérêt Public
ACBF	African Capacity Building Foundation
AEP	Adduction d'Eau Potable
AGOA	African Growth Opportunity Act
AGR	Activités Génératrices de Revenus
APD	Aide Publique au Développement
APFB	Association pour la Promotion de la jeune Fille Burundaise
ARCT	Agence de Régulation et de Contrôle des Télécommunications
ARV	Antirétroviraux
BAD	Banque Africaine de Développement
BAS	Budget d'Affectations Spéciales
BBN	Bureau Burundais de Normalisation
BCC	Burundi Coffee Company
BEI	Budget Extraordinaire d'Investissement
BINUB	Bureau Intégré des Nations Unies au Burundi
BO	Budget Ordinaire
BOB	Bulletin Officiel du Burundi
BPS	Bureau Provincial de la Santé
BRB	Banque de la République du Burundi
CAMEBU	Central d'Achat de Médicaments Essentiels du Burundi
CBMT	Cadre Budgétaire à Moyen Terme
CCDC	Comité Communal de Développement Communautaire
CCDLP	Comité Communal de Développement et de Lutte contre la Pauvreté
CDC	Comité de Développement Communautaire

CDF	Centre de Développement Familial
CDMT	Cadre des Dépenses à Moyen Terme
CDS	Centre de Santé
CDV	Centre de Dépistage Volontaire (du VIH)
CEEAC	Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale
CEPGL	Communauté Economique de Pays des Grands Lacs
CERDA	Centre d'Etude et de Recherche-Développement en Agroéconomie
CFSVA	Comprehensive Food Security and Vulnerability Analysis
CIRGL	Conférence International sur la Région des Grands Lacs
CMC	Centre de Médecine Communautaire
CNAR	Centre National d'Appareillage et de Réadaptation
CNC	Conseil National de la Communication
CNDRR	Commission Nationale de Démobilisation, Réinsertion et Réintégration
CNIDH	Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme
CNLS	Conseil National de Lutte Contre le Sida
CNS	Comptes Nationaux de la Santé
CNTA	Centre National de Technologie Alimentaire
CNTB	Commission Nationale des Terres et autres Biens
CNTS	Centre National de Transfusion Sanguine
COGERCO	Comité de Gérance du Coton
COMESA	Common Market for Eastern and Southern Africa
COTEBU	Complexe Textile de Bujumbura
CSLP	Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté
DAP	Di Ammonium Phosphate
DCPND	Document Cadre de Politique Nationale de Décentralisation
DFID	Department For International Development
DPAE	Direction Provinciale de l'Agriculture et de l'Elevage

EAC	East African Community
ENA	Ecole Nationale d'Administration
ENS	Ecole Normale Supérieure
FAB	Forces Armées Burundaises
FAD	Fonds Africain pour le Développement
FAO	Food and Agriculture Organisation
FBP	Financement Basé sur la Performance
FBU	Francs Burundais
FDN	Force de Défense Nationale
FFW	Food for Work
FHI	Food for Hungry International
FMCR	Fonds de Micro Crédit Rural
FMI	Fonds Monétaire International
FNL	Forces Nationales de Libération
FRN	Fonds Routier National
FRPC	Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance
GFATM	Global Fund to Fight AIDS, Tuberculosis and Malaria
GTZ	Gessellschaft Für Technische Zusammenarbeit
HCR	Haut Commissariat des Réfugiés
HIMO	Haute Intensité de Main d'œuvre
IBN	Initiative du Bassin du Nil
IGE	Inspection Général de l'Etat
IMF	Institution de Micro finance
IMPLABURA	Modèle d'Information et de Planification du Burundi Rénové et Actualisé
INECN	Institut National pour l'Environnement et la Conservation de la Nature
INSS	Institut National de Sécurité Sociale
IO	Infections Opportunistes

IPA	Institut Pédagogique Appliqué
IPC	Indice des Prix à la Consommation
IPPTE	Initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés
ISP	Institut Supérieur de Police
IST	Infections Sexuellement Transmissibles
ISTEEBU	Institut des Statistiques et des Etudes Economiques du Burundi
ITAB	Institut des Techniques Agricoles du Burundi
LMD	Licence Master Doctorat
LOFP	Loi Organique relative aux Finances Publiques
MAP	Multi-Country HIV/AIDS Program
MCVS	Mécanisme Conjoint de Vérification et de Suivi
MED	Marché des Enchères des Devises
MFP	Mutuelle de la Fonction Publique
MICS	Multiple Indicators Cluster Survey
MINAGRIE	Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage
MSP	Ministère de la Santé Publique
NIF	Numéro d'Identification Fiscal
NTIC	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
OBR	Office Burundais des Recettes
OCIBU	Office des Cultures Industrielles du Burundi
ODPIA	Observatoire des Droits des Personnes Infectées et Affectées par le VIH
ODR	Office des Routes
OEV	Orphelins et autres Enfants Vulnérables
OMD	Objectif du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONAPHA	Office National Pharmaceutique
ONATEL	Office National de Télécommunication

ONATOUR	Office National de la Tourbe
ONG	Organisation Non Gouvernemental
ONPR	Office National des Pensions et Risques Professionnelles
ONT	Office National du Tourisme
OPA	Organisation Professionnelle Agricole
OPJ	Officier de Police Judiciaire
OTRACO	Office du transport en commun
PALIPEHUTU	Parti de Libération du Peuple Hutu
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PAT	Protocole d'Accord Technique
PCDC	Plan Communal de Développement Communautaire
PETS	Poverty Expenditure Tracking Survey
PEV	Programme Elargi de Vaccination
PIB	Produit Intérieur Brut
PMPA	Partis et Mouvements Politiques Armés
PMRSE	Projet Multisectoriel de Réinsertion Socioéconomique
PNB	Police Nationale du Burundi
PNDS	Plan National de Développement Sanitaire
PNSA	Plan National de Sécurité Alimentaire
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPCDR	Programme Post Conflit de Développement du monde Rural
PPTE	Pays Pauvres Très Endettés
PRIME	Poverty Reduction Implementation Monitoring and Evaluation
PSI	Population Santé Information
PTF	Partenaire Technique et Financier
PTME	Protection de Transmission de la Mère à l'Enfant
PTPCE	Projet de Travaux Publics et de Création d'Emplois

PVVIH	Personnes Vivants avec le VIH
QUIBB	Questionnaire Unifié des Indicateurs de Bien- Etre du Burundi
RDC	République Démocratique du Congo
REGIDESO	Régie de Production et de Distribution d'Eau et d'Electricité
RGCP	Règlement Général sur la Comptabilité Publique
RIM	Réseau des Institutions de Microfinances
RN	Route National
ROU	Régie des Œuvres Universitaires
SAN	Stratégie Agricole Nationale
SGDD	Système Général de Diffusion des Données
SGFP	Stratégie de Gestion des Finances Publiques
SIDA	Syndrome de l'Immunodéficience Acquise
SIGEFI	Système Intégré de Gestion des Finances Publiques
SINELAC	Société Internationale d'Electricité des Pays des Grands Lacs
SIS	Système d'Information Sanitaire
SMIR	Surveillance de la Maladie et de la Riposte
SNDS	Stratégie Nationale de Développement de la Statistique
SNL	Service National de Législation
SNR	Service National de Renseignement
SOSUMO	Société Sucrière de Moso
SP/REFES	Secrétariat Permanent du Suivi des Réformes Economiques et Sociales
SPAHD	Stratégie Paper for Human Development
SSE	Système de Suivi Evaluation
SSN	Système Statistique National
SWAP	Sector Wide Approach (approche sectorielle)
SWOT	Strengths, Weaknesses, Opportunity, Threats
TEC	Tarif Extérieur Commun

TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UB	Université du Burundi
UCAR	Union Commerciale d'Assurance et de Réassurance
UNGEI	United Nations Girls Education Initiative
UNICEF	United Nations Children's Fund
USAID	United States Agencies for Industrial Development
VBG	Violences Basées sur le Genre
VFF	Violences faites aux Femmes et aux Filles
VIH/SIDA	Virus d'immunodéficience humaine/Syndrome d'Immunodéficience Acquise

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Indices de pauvreté par province dans l'enquête prioritaire panel 1998-2007 (ménages d'origine) _____	31
Tableau 2 : Classement des provinces par score de richesse _____	34
Tableau 3 : Consommation par habitant et inégalité (indice de Gini) en milieu urbain _____	34
Tableau 4: Etat d'exécution du programme DDR à fin 2008 _____	39
Tableau 5 : Situation des dossiers en matière pénale dans les parquets. _____	45
Tableau 6 : Données synthétique des conflits enregistrés _____	51
Tableau 7: Evolution de la production, de la valeur des exportations et du prix de vente moyen des principales cultures agro-industrielles. _____	67
Tableau 8 : Evolution des effectifs d'animaux d'élevage, 2001-2008 _____	71
Tableau 9 : Productions des pêcheries burundaises (tonnes) _____	73
Tableau 10 : Taux d'équipement des ménages ruraux (%). _____	81
Tableau 11 : Evolution de quelques chiffres-clefs du secteur de la micro finance _____	81
Tableau 12 : Répartition des crédits par secteurs d'activités _____	82
Tableau 13 : Répartition de la population urbaine active par secteur (2008) _____	84
Tableau 14 : Activités économiques en milieu rural _____	85
Tableau 15 : Nouvelles salles construites en 2008, sur de nouveaux sites ou extensions des écoles incomplètes au primaire _____	96
Tableau 16 : Evolution des taux bruts de scolarisation du primaire par province _____	98
Tableau 17 : Effectifs dans les centres de formation des métiers _____	101
Tableau 18 : Effectifs néo-alphabètes _____	102
Tableau 19: Besoins en ressources humaines, 2007 _____	107
Tableau 20: dépenses prévisionnelles en santé (US\$) _____	108
Tableau 21 : Source d'approvisionnement en eau de boisson améliorée par province (%) _____	110
Tableau 22 : Pourcentage de la population utilisant des installations saines d'évacuation des excréments, par province _____	112
Tableau 23 : Effectifs et répartition des rapatriés à la fin de l'année 2008 _____	115
Tableau 24 : Evolutions des effectifs des bénéficiaires des prestations _____	117

Tableau 25 : Répartition des ménages dans chaque quintile de richesse, en fonction du sexe du chef de ménage (%)	118
Tableau 26: Evolution du PIB réel par secteur économique (2006-2008)	126
Tableau 27 : Comparaisons internationales des chiffres de l'inflation annuelle en 2008	131
Tableau 28 : Situation Monétaire (Mrds Fbu)	133
Tableau 29 : Taux d'intérêt créditeur et débiteur moyens pratiqués par les banques commerciales en 2008	136
Tableau 30 : Evolution des ressources intérieures (Mrds Fbu)	140
Tableau 31 : Evolution des dépenses publiques (Mrds Fbu)	142
Tableau 32 : Modalités de financement des budgets 2006-2008 (Mrds Fbu)	143
Tableau 33 : Allocations des budgets aux secteurs prioritaires	145
Tableau 34 : Répartition du crédit IPPTE à travers les ministères sociaux de 2006 à 2008 (en Mrds de FBU)	148
Tableau 35 : Prévisions économiques 2009-2012	150

LISTE DES GRAPHIQUES

<i>Graphique 1 : Nombre de pauvres par province</i> _____	28
<i>Graphique 2 : répartition par province des tranches de population les plus pauvres</i> _____	29
<i>Graphique 3 : Distribution de la pauvreté en fonction de la taille des ménages</i> _____	30
<i>Graphique 4 : distribution des ménages par score de richesse, milieu urbain vs milieu rural</i> _____	33
<i>Graphique 5 : croissance de la population du Burundi projetée, 2008-2038</i> _____	36
<i>Graphique 6 : Croissance du PIB réel/habitant, 2008 – 2038, pour une croissance démographique de 2,9% annuelle</i> ____	37
<i>Graphique 7: Obstacles à l'accès à la justice</i> _____	42
<i>Graphique 8 : Niveau d'appréciation de la réception selon le type de juridiction</i> _____	43
<i>Graphique 9 : Tendances de la production vivrière</i> _____	62
<i>Graphique 10: Répartition géographique des ménages en état d'insécurité alimentaire grave</i> _____	63
<i>Graphique 11 : Chocs les plus fréquents dont sont victimes les populations rurales</i> _____	64
<i>Graphique 12 : Indice de la production industrielle</i> _____	78
<i>Graphique 13 : Evolution des exportations des produits miniers en millions de FBU</i> _____	79
<i>Graphique 14 : Evolution de la production et de la consommation en énergie électrique</i> _____	91
<i>Graphique 15: Dépenses nationales en santé par habitant et source de financement</i> _____	105
<i>Graphique 16 : Evolution du nombre de préservatifs distribués et des séropositifs dépistés</i> _____	122
<i>Graphique 17: Evolution du PIB réel et du taux de croissance (2000-2008)</i> _____	125
<i>Graphique 18: Contribution des principaux secteurs de l'économie à la croissance du PIB</i> _____	128
<i>Graphique 19 : Indice des Prix à la Consommation et inflation 2003-2008</i> _____	129
<i>Graphique 20 : Augmentation des indices décomposés des prix à la consommation en 2008</i> _____	130
<i>Graphique 21 : Evolution de la balance courante 2005-2012, en % du PIB</i> _____	132
<i>Graphique 22: Evolution de la masse monétaire et de l'Indice des Prix à la Consommation à Bujumbura en 2008</i> ____	134
<i>Graphique 23 : Evolution du franc burundais et du dollar face à la livre sterling et à l'euro</i> _____	137
<i>Graphique 24: Offre et demande de US\$ au MED en 2008</i> _____	138
<i>Graphique 25 : Comparaison des budgets 2006 – 2008 valeur nominale vs valeur réelle</i> _____	139

<i>Graphique 26: Evolution des dépenses au budget 2006 – 2009</i>	140
<i>Graphique 27 : Besoins de financement du budget de l'Etat</i>	143
<i>Graphique 28 : Dépenses pro pauvres dans le budget de l'Etat</i>	144
<i>Graphique 29 : Evolution des ressources PPTE en millions de dollars</i>	147

LISTE DES ENCADRES

<i>Encadré 1 : La nouvelle Loi Organique de Gestion des Finances Publiques</i>	59
<i>Encadré 2 : Principaux résultats de l'enquête sur la sécurité alimentaire et la vulnérabilité des ménages</i>	63
<i>Encadré 3 : Impact de l'entrée dans l'EAC pour le Burundi</i>	93
<i>Encadré 4 : L'impact macroéconomique de l'Aide Publique au Développement</i>	135

RESUME EXECUTIF

1. A l'instar de la première évaluation, le second rapport sur la mise en œuvre du CSLP décrit d'abord les caractéristiques de la pauvreté au Burundi avant de passer en revue, les progrès enregistrés au niveau de chaque axe stratégique. D'emblée, il est utile de noter que les perspectives de réduction de la pauvreté, sont clairement mises en relation avec les enjeux démographiques et que cette approche constitue une nouveauté. L'analyse des performances macro-économiques incluant le secteur réel, l'inflation, le cadrage budgétaire, le secteur réel et la monnaie complète le contenu du présent rapport.

Analyse de la pauvreté et des défis démographiques

2. Les résultats de l'enquête QuiBB, menée en 2006, révèlent un taux de pauvreté de 67% sur le plan national, dont 69% en milieu rural et 34% en milieu urbain. Cette vision générale qui correspond à une mesure des capacités de consommation a été complétée par une analyse permettant d'apprécier le niveau de pauvreté à partir d'éléments à caractère structurel, de mesurer sa portée au regard des biens accumulés sur une certaine période et d'analyser ses caractéristiques en milieu urbain.

3. L'inégale répartition des effectifs de pauvres à travers les différentes provinces du pays et la spécificité des catégories de population particulièrement vulnérables comme les ménages dirigés par les veuves, les orphelins ou les sinistrés de guerre suggèrent que des politiques de réduction de la pauvreté doivent être bien ciblées.

4. Dans ce contexte d'extrême pauvreté et au regard du lien entre les effectifs de population et la réduction de la pauvreté, il est crucial que les questions liées à la pression démographique sur les ressources soient clairement prises en compte dans tous les programmes de développement. Les projections de la croissance démographique laissent croire que le nombre d'habitants atteindra 10 millions dans moins de dix ans. Dans de telles conditions, le défi qui restera posé sera non seulement d'assurer un développement durable, mais également de maintenir d'abord la stabilité des revenus et la sécurité alimentaire.

Axe 1 : Amélioration de la bonne gouvernance et de la sécurité

5. Le renforcement de la sécurité est désormais une réalité sur l'ensemble du territoire national. En effet, malgré les retards enregistrés lors de la mise en œuvre de l'accord global de cessez-le-feu, le processus de paix s'est véritablement consolidé suite à la transformation du dernier mouvement rebelle en parti politique, au démarrage du programme de démobilisation, de désarmement et de réintégration des éléments du FNL. Le raffermissement de la sécurité a été également conforté par la poursuite du programme de désarmement de la population civile à travers la mise sur pied de la commission de désarmement de la population civile et de lutte contre la prolifération des armes légères et de petits calibres, la sensibilisation et l'organisation des fouilles perquisitions.

6. Cependant, le processus de désarmement de la population doit encore être accéléré pour réduire et éliminer progressivement les nombreux cas de vols à main armée. En effet, malgré les efforts entrepris pour lutter contre la prolifération des armes légères détenues illégalement, les détenteurs de ce type d'armes sont encore nombreux et sont à l'origine d'une nouvelle forme d'insécurité dans le pays.

7. En outre, l'exécution du programme DDR a connu quelques retards puisque, à fin 2008, la démobilisation n'était réalisée qu'à 48%, la réinsertion à 49% et la réintégration à 34% seulement. Les répercussions de ces retards sur le budget 2009 sont considérables, nécessitant une prise en charge des effectifs restant, à savoir

6.378 éléments. En revanche, le renforcement des aptitudes au niveau des FDN et de la PNB s'est plutôt bien déroulé avec la moralisation des troupes, la participation aux opérations de maintien de la paix dans le cadre de l'Union Africaine, l'harmonisation des grades, la réhabilitation des casernes, les séances de formation et d'information et l'acquisition du matériel de communication.

8. Dans le domaine de la promotion de l'Etat de droit, de la lutte contre l'impunité et d'une justice pour tous, le gouvernement a continué ses efforts pour renforcer le système judiciaire et pour assurer le respect des droits humains. Ainsi, en vue de redorer l'image de la justice, le gouvernement a organisé trois enquêtes de perception auprès de la population, dont les réponses ont permis une meilleure compréhension de la véritable problématique posée. Parallèlement, des actions destinées à renforcer la crédibilité du système judiciaire ont été réalisées dans le but de réduire les délais de traitements des dossiers. Elles ont porté essentiellement sur (i) de nombreuses séances de formation, (ii) l'évaluation des besoins en formation, préalable à la préparation d'un plan stratégique de formation et (iii) l'organisation des descentes sur terrain en vue d'accélérer l'exécution des décisions.

9. Il importe de souligner que ces programmes ont eu un impact fort limité dans la mesure où il n'existe pas encore de stratégie de pérennisation des actions ainsi initiées. L'arriéré judiciaire, c'est-à-dire l'accumulation des dossiers non traités est en constante augmentation depuis le début de la décennie, même si le nombre de magistrats a significativement augmenté à partir de 2004. Ce phénomène contribue à renforcer la méfiance des justiciables vis-à-vis de la justice.

10. Le problème de sursaturation des maisons d'arrêt continue également à se poser avec acuité, le pourcentage d'occupation des prisons ayant augmenté de 197% à 245% entre 2005 et 2008. La réforme des règles d'exécution des décisions de justice et la révision du Code de procédure pénale restent toujours des défis majeurs pour traiter avec célérité et diligence les importants cumuls de dossiers pendants devant les différentes juridictions et pour désengorger les maisons d'arrêt.

11. Par ailleurs, même si quelques cas de non respect des droits de l'homme sont toujours signalés, des mesures concrètes ont été adoptées dans le sens de renforcer la liberté des citoyens, de garantir leurs droits et de lutter contre l'impunité. Il s'agit notamment de (i) l'adoption du nouveau code pénal, (ii) l'exécution de la stratégie intégrée de lutte contre les violences sexuelles faites aux femmes et aux enfants, (iii) l'organisation de nombreuses séances de formation et d'information, (iv) l'assistance aux victimes des violences sexuelles et (v) l'instauration de plus de discipline à l'intention des forces de sécurité. De même, la chasse aux albinos a pu être jugulée grâce au démantèlement du réseau des auteurs de ce crime.

12. Concernant le processus de réconciliation nationale, la mise en place de la justice transitionnelle s'est avérée longue et complexe. Pour 2008, un calendrier pour l'organisation des consultations a pu être arrêté en même temps que des campagnes d'information et de sensibilisation ont été menées à l'intention de toutes les parties prenantes.

13. Quant aux questions foncières, une bonne coordination de cette problématique s'est consolidée grâce à la mise en place d'un comité technique élargi et a permis l'élaboration de la lettre de politique foncière et la révision du cadre foncier dont le contenu sera adopté prochainement. S'agissant des questions spécifiques posées aux personnes sans terre, en particulier les rapatriés, la CNTB s'est attelée à trouver des solutions circonstanciées, mais la tâche s'est avérée trop lourde, puisque, à la fin 2008, seuls 29,3% des 11.568 cas de conflits avaient été réglés.

14. Dans le domaine de la gouvernance politique, l'essentiel des activités s'est articulé autour de la poursuite du programme de renforcement des institutions élues par le Sénats, de la consolidation des comités locaux de

bonne gouvernance et de la formation des différents intervenants dans le processus de décentralisation comme les CDCs qui ont pris une large part dans la formulation des plans communaux de développement. A cet effet, des débats participatifs ont été organisés en vue de finaliser le Document de Politique Nationale de Décentralisation qui servira de support à l'élaboration d'un plan d'action à moyen et long terme.

15. La politique du gouvernement axée sur le dialogue a été appuyée par le programme « Cadres de Dialogue et de concertation » et les partenaires nationaux qui, à l'issue d'intenses consultations incluant les représentants du gouvernement, du parlement, des partis politiques, de la jeunesse, des femmes et de la société civile ont abouti à la mise en place d'un forum national, consacrant ainsi le recours au dialogue comme instrument privilégié pour la résolution et la prévention des conflits.

16. Au titre de la gouvernance économique, le gouvernement a pu initier une enquête diagnostique sur la gouvernance dont le résultat doit constituer un support important vers l'élaboration d'une stratégie nationale de gouvernance. Parallèlement, le renforcement de la transparence dans la gestion des fonds publics s'est traduit non seulement par la production des rapports de contrôle, mais aussi par la redynamisation et le renforcement des capacités de l'Inspection Générale de l'Etat, de la Cour et de la Brigade Anti-corruption.

17. L'objectif primordial des réformes des finances publiques initiées avec l'appui des partenaires est de relever le niveau de mobilisation des recettes intérieures, d'améliorer le profil des dépenses publiques et de renforcer la transparence dans la gestion des ressources de l'Etat.

18. Concernant l'amélioration du profil des dépenses, la revue des dépenses en capital et l'introduction des CDMT dans les services clés comme l'agriculture, la santé et l'éducation constituent un pas important vers un meilleur alignement du budget sur les recettes internes et externes. L'opérationnalisation du NIF, la révision du Code Général des Impôts et la confection de la carte du contribuable devraient être de nature à renforcer les performances de la Direction des Impôts tandis que la mise en œuvre du Code des Douanes facilitera un contrôle plus rigoureux des importations et des exonérations associées.

19. De même, l'élaboration préalable du cadrage budgétaire, la promulgation du nouveau code des Marchés Publics, le renforcement du SIGEFI, la constitution de plans de trésorerie et les mesures adoptées pour mieux maîtriser la masse salariale permettront un meilleur ordonnancement des dépenses, conforme au niveau des recettes attendu. Enfin, en ce qui concerne le cadre légal et institutionnel, l'adoption de la loi organique et l'élaboration d'une stratégie de gestion des Finances Publiques représentent une étape cruciale dans la rationalisation de la gestion budgétaire.

Axe 2 : Promotion d'une croissance durable et équitable

20. La production vivrière a connu une légère hausse entre 2007 et 2008, estimée à 2,6%. Cette augmentation, comparée à la croissance annuelle de la population, évaluée à 2,35%, met déjà en évidence les difficultés à augmenter significativement le bilan alimentaire. Cette situation se complique davantage en raison des contraintes structurelles telles que la raréfaction des terres arables, la baisse de la fertilité des sols, les difficultés d'accès aux intrants agricoles et la faible maîtrise de l'eau, qui n'ont pas encore trouvé de réponses appropriées. Des problèmes conjoncturels, liés à l'irrégularité de la pluviométrie ont pu causer, dans certaines provinces du pays, des situations d'insécurité alimentaire sévères, avec des répercussions plus dures pour les catégories vulnérables.

21. C'est pour réaliser le double objectif d'assurer d'abord la sécurité alimentaire, puis de générer les surplus agricoles suffisants pour faire de l'agriculture un véritable moteur du développement que le gouvernement s'est

doté d'une stratégie nationale agricole assortie d'un plan d'action qui en précise les domaines de concentration et les actions prioritaires. L'intégration de l'agriculture dans les circuits d'échanges constitue à cet égard un défi auquel des solutions opérationnelles doivent être appliquées à court terme.

22. Au cours de l'année 2008, les activités réalisées dans l'optique de l'augmentation de la production vivrière ont concerné principalement la disponibilisation des intrants, la promotion de l'irrigation, l'intensification des cultures vivrières, la recherche et développement, la promotion des produits maraîchers et le renforcement des capacités des moniteurs agricoles.

23. La transformation et la conservation des produits agricoles constituent un pivot important pour assurer une telle intégration, pour accroître la valeur ajoutée des produits vivriers et pour éviter les nombreuses pertes post récolte enregistrées à l'heure actuelle. Le CNTA a contribué notamment à la mise au point des technologies adaptées pour la transformation et la conservation des produits agricoles. Cette entité a déjà réalisé des progrès non négligeables qui, au cours de l'année 2008, ont consisté à appuyer certains opérateurs par la fourniture du matériel, à organiser des séances de formation, à réaliser des analyses biologiques et biochimiques des échantillons et à exécuter des études de faisabilité portant sur les unités de transformation.

24. En rapport avec les cultures agro-industrielles, le café se trouve toujours au premier plan au regard de sa contribution aux exportations et aux revenus des ménages. Le développement de cette culture est cependant freiné par le phénomène de cyclicité de la production, encore mal maîtrisé, par l'inefficacité du système de commercialisation et par la faible compétitivité sur les marchés internationaux.

25. Dans cette optique, l'adoption de la stratégie de désengagement de l'Etat de la filière café et la mise en œuvre des réformes axées sur la libéralisation, la restauration des capacités de l'offre et l'amélioration de la qualité représentent un progrès non négligeable pour l'avenir de cette filière. Bien plus, le processus de privatisation qui met au centre des préoccupations la protection des rémunérations des caféiculteurs se trouve à un stade avancé et chemine progressivement vers la vente des usines de déparchage et des stations de lavage. Quant au thé et au coton, le même processus de libéralisation est en cours de préparation et sa mise en œuvre devra permettre également de redynamiser la production, d'améliorer le prix au producteur et de renforcer la compétitivité.

26. La diversification des cultures exportables, déjà amorcée, vise le double objectif d'accroître les ressources en devises et de créer de nouveaux emplois. Les opportunités de nouvelles sources de croissance retenues dans cette optique concernent le développement de l'huile de palme, de la floriculture et de la filière des fruits et légumes.

27. En raison de son impact majeur sur l'amélioration du bilan nutritionnel (lait et viande) et sur la croissance (relèvement de la productivité par l'apport du fumier), l'élevage a continué à bénéficier des appuis multiformes articulés essentiellement autour des programmes de repeuplement, de renforcement des capacités des bénéficiaires, de contrôle des maladies, d'amélioration du cadre réglementaire et légal et de préparation du document d'orientation stratégique en matière d'élevage. La promotion des filières lait et viande devrait dorénavant constituer une priorité pour accroître la valeur ajoutée des activités d'élevage tandis que la disponibilisation accrue du fumier contribuera à relever la productivité de l'agriculture. Parallèlement, des efforts ont été déployés dans le but d'assurer le développement de la pêche et la relance de la pisciculture dont la production s'est accrue de 50% entre 2007 et 2008.

28. Tenant compte du caractère incontournable de la protection de l'environnement pour garantir un développement durable, le gouvernement s'est efforcé de mettre en place les textes réglementaires tendant à

harmoniser le cadre légal et d'assurer le suivi des conventions internationales en matière environnementale grâce à l'organisation de séances d'information de sensibilisation et de descentes sur terrain. La disponibilisation d'un document sur le profil environnemental de pays constitue à cet égard un grand pas en avant vers l'instauration d'une certaine discipline auprès des exploitants des produits miniers et des carrières qui doivent désormais obtenir des autorisations avant le démarrage des activités.

29. Des actions concrètes ont été également réalisées, en particulier pour le reboisement, la production de plants forestiers, l'entretien des plantations, l'aménagement des marais. Les feux de brousse qui continuent à être observés et les coupes de bois illicites restent néanmoins des préoccupations majeures nécessitant la collaboration des différents intervenants pour en limiter les effets.

30. La planification de l'espace et l'aménagement du territoire, intégrés dans une vision internationale marquée par les méfaits du changement climatique s'imposent en compléments de la lettre foncière, du code foncier revu, et des schémas provinciaux d'aménagement du territoire.

31. A la faveur du nouvel environnement des affaires et de la poursuite de la mise en œuvre du Cadre Intégré pour la promotion du commerce, des opérateurs économiques ont pu initier de nouvelles activités industrielles et commerciales au Burundi. Parallèlement, un regain d'intérêt de la part des investisseurs privés commence à être observé dans le secteur des mines et a déjà conduit à l'enregistrement de nouveaux opérateurs dans la commercialisation de l'or, dans la recherche des hydrocarbures et dans l'exploitation des carrières. Quelques opérations ont également été menées en direction des artisans exerçant dans le secteur minier par la sensibilisation et l'information et par le regroupement de certains d'entre eux.

32. Au regard du potentiel de croissance du secteur minier, le gouvernement met en avant l'intensification des opérations de recherche et l'installation des unités de traitement des minerais sur place en vue de tirer profit des possibilités de création de nouveaux emplois et d'augmentation des revenus. Les contraintes liées à cette orientation économique concernent les sources énergétiques nécessaires à l'exploitation à grande échelle, notamment du gisement du nickel déjà couvert.

33. Le tourisme et l'artisanat ont également connu une certaine relance grâce à la restauration de la sécurité. Une telle évolution est appelée à se consolider au cours des prochaines années à travers une rentabilisation plus efficace du potentiel existant et de l'appartenance du Burundi à un espace économique élargi.

34. Diverses initiatives ont pu être entreprises en vue de mobiliser les jeunes et de permettre leur participation active dans la vie socio-économique du pays. Dans cette optique, des efforts ont été déployés, surtout dans la formation en entrepreneuriat et dans l'extension des centres destinés aux jeunes. Le sport et la culture ont également bénéficié d'une attention particulière par la réhabilitation des infrastructures, la participation aux compétitions organisées à l'échelle nationale et régionale, et par l'encouragement des activités valorisant la culture nationale.

35. En dépit de ces efforts, la création d'emplois nouveaux demeure une préoccupation majeure. En effet, selon les résultats de l'enquête 123, l'emploi urbain est dominé par le secteur privé informel avec plus de 75,3%, l'administration publique venant en seconde position avec environ 10%. En milieu rural, plus de 90% de la population travaille dans le secteur agricole. Les rares activités non agricoles y prévalant sont peu rémunérées, souvent à caractère saisonnier, exercées par des enfants et généralement peu compétitives.

36. Au titre d'appui à la production, le gouvernement met en avant la promotion du secteur privé, une meilleure efficacité des transports et une mise à contribution plus soutenue des nouvelles technologies. C'est

ainsi que des réformes comme le nouveau code des investissements, la loi sur la faillite et la concurrence ainsi que l'adoption d'un nouveau cadre de concertation entre le secteur privé et les pouvoirs publics ont pu être initiées dans le sens de l'amélioration de l'environnement des affaires. En même temps, des efforts ont été déployés pour encourager et accompagner l'éclosion des micro-finances qui ont contribué à l'amélioration de l'accès au crédit aux petits épargnants et aux faibles revenus.

37. L'amélioration des conditions de trafic, traduite par d'importants programme d'asphaltage, de réhabilitation, d'entretien des principaux axes routiers et la modernisation de la voirie urbaine et l'extension des moyens de communication jusqu'aux zones jadis enclavées, ont continué à être soutenues pour qu'à terme, la croissance recherchée par le CSLP soit amorcée et consolidée progressivement grâce notamment à l'impact positif de ces programmes sur les échanges.

38. La satisfaction des besoins énergiques reste largement couverte par le recours au bois de chauffe (94%) avec ses effets dévastateurs sur la déforestation et le déboisement tandis que l'insuffisance des capacités nationales de production de l'électricité exige, d'une année à l'autre, l'utilisation de plus grandes quantités d'énergie importée pour faire face à la demande. En 2008, 46% de la consommation d'électricité a ainsi dû être importée même si l'élan de la demande est elle-même freinée par les possibilités limitées en matière de raccordement de nouveaux abonnés, les besoins supplémentaires en approvisionnement étant potentiellement très élevés.

39. Pour promouvoir un approvisionnement régulier et suffisant en matière énergétique, il est prévu de réhabiliter les centrales hydroélectriques existantes, d'en construire de nouvelles et de participer au programme d'interconnexion des réseaux électriques des pays de la région. Dans le même temps, la prise en compte de la spécificité des zones rurales doit être renforcée avec l'identification des sites où devront être aménagés des microcentrales, tandis que le programme de promotion des énergies nouvelles et renouvelables devrait être intensifié.

40. Finalement, l'appartenance du Burundi à des entités géographiques élargies est considérée comme porteuse d'opportunités supplémentaires de croissance notamment en termes de débouchés commerciaux. Bien que le Burundi appartienne à plusieurs organisations régionales, des progrès spectaculaires sont enregistrés au niveau du processus d'intégration dans la Communauté Est Africaine qui a déjà impliqué des réformes profondes au niveau des douanes, de la libre circulation des personnes et des biens. Le Burundi n'est, d'ores et déjà, engagé à accélérer la mise en œuvre des réformes convenues dans le cadre de l'EAC afin de bénéficier au mieux des économies d'échelle attendues du processus d'intégration.

Axe 3 : Promotion du capital humain

41. Le système éducatif de l'enseignement primaire et secondaire est marqué par des progrès remarquables en ce qui concerne les effectifs bénéficiaires en raison de la politique de la gratuité de l'enseignement primaire, des efforts accrus en matière de construction de nouvelles écoles, incluant les collèges communaux, et de la participation communautaire dans l'aménagement des infrastructures scolaires. L'année scolaire 2007/2008 a ainsi connu un taux brut de scolarisation de 123,5%, contre 105,2% en 2005, et l'indice de parité dans l'enseignement primaire a progressé, de 0,86 en 2005 à 0,95 en 2008.

42. Cependant, la forte demande en matière d'éducation a d'ores et déjà impliqué des distorsions qu'il conviendra de redresser au niveau notamment de la surcharge des classes, du manque de matériel didactique et de l'insuffisance des enseignants. L'amélioration du rendement et de la qualité de l'enseignement apparaît ainsi être un des défis majeurs à surmonter pour une intégration économique réussie des jeunes, surtout pour garantir à

ces derniers une position de compétitivité vis-à-vis des nouvelles exigences consécutives à l'adhésion du Burundi à l'EAC.

43. Dans cette optique, le gouvernement a déjà entrepris d'importantes mesures d'accompagnement de la politique de suppression des frais scolaires. La finalisation du plan sectoriel de développement de l'éducation et de la formation ainsi que l'adhésion de tous les partenaires à ce plan constituent une étape importante pour une meilleure coordination des interventions en faveur de la promotion de l'éducation.

44. Au niveau de l'enseignement supérieur, la principale question qui reste posée concerne la forte augmentation des effectifs des étudiants par rapport au nombre insuffisant des enseignants à l'université du Burundi, ainsi que la qualité de l'enseignement dispensé dans les universités privées.

45. Au cours de l'année 2008, le gouvernement a continué la mise en œuvre de son programme de construction et d'équipement d'amphithéâtres, de réhabilitation des salles de classe et de fourniture de livres, du matériel de laboratoire et didactique ainsi que du matériel informatique permettant l'utilisation des NTC. Parallèlement, des études ont été réalisées au niveau de la restructuration de l'enseignement supérieur par l'introduction du système LMD.

46. A court terme, il est prévu de mener des actions visant à améliorer l'efficacité de l'enseignement supérieur notamment par la réorganisation des études supérieures qui s'inscriraient dans une nouvelle loi à préparer, par l'encouragement de la recherche incluant la création de la Commission Nationale de la Science, de la Technique et de la Recherche et par un meilleur encadrement de l'enseignement supérieur privé.

47. L'accès à la formation professionnelle est encore très faible, les centres existants sont sous-équipés et la qualité des apprentissages reste à améliorer. Malgré le niveau encore bas des bénéficiaires et la grande disparité régionale des centres de formation, il est heureux de constater que le ratio filles/garçons est favorable aux femmes. Au regard du taux d'analphabétisme, de 65,1% pour les femmes et 42,8% pour les hommes, les efforts entrepris pour une meilleure intégration des adultes doivent être consolidés, notamment en renforçant les compétences des alphabétiseurs et en élargissant les moyens logistiques.

48. En rapport avec la santé, il importe de souligner que les dépenses consacrées aux soins représentent en moyenne plus de 7% du revenu annuel des ménages, ce qui cause des difficultés particulières pour les familles pauvres et vulnérables pour lesquelles ce taux peut atteindre 17% des revenus. Dans le sens d'atténuer les contraintes liées à cette situation, le gouvernement a consolidé le processus de mise en œuvre des actions permettant de réaliser progressivement les objectifs du PNDS et initié l'exécution d'importantes réformes visant l'amélioration des conditions d'accès aux soins de santé.

49. Le premier objectif visant la réduction du taux de mortalité maternelle et de mortalité néonatale s'est notamment concrétisée par l'augmentation des accouchements dans les structures de soins de 41% en 2007 à 56% en 2008, le renforcement des compétences en termes de réponses aux urgences obstétricales et l'augmentation de la fréquence des consultations des enfants de moins de 5 ans.

50. De même, le taux de couverture vaccinale a atteint 92% en 2008 tandis que la distribution à grande échelle des médicaments antipaludiques et des moustiquaires imprégnées ont permis de diminuer les ravages causés par la malaria.

51. De façon générale, la poursuite du programme de lutte contre la tuberculose a permis d'atteindre, à fin 2008, un taux de détection de 47% et un taux de guérison de 86%. Des actions ciblées ont été également menées dans l'optique d'un renforcement de la performance de la santé par l'amélioration de l'accès aux services et de la

qualité des soins, en particulier l'aménagement et la réhabilitation des infrastructures, la fourniture d'équipements et l'amélioration de l'approvisionnement en médicaments.

52. En définitive, la réduction de la fréquence des ruptures de stocks et la recherche de solutions durables à l'épineuse question du déficit de ressources humaines restent des préoccupations majeures pour l'efficacité de l'ensemble du système sanitaire.

53. Parallèlement aux efforts visant l'amélioration de l'accès aux soins de santé, des actions soutenues doivent être menées pour accroître le taux de desserte en eau potable qui était de 79,7% en milieu urbain et de 63,4% en zones rurales en 2005. Au cours de l'année sous revue, le programme d'aménagement des sources et d'adduction d'eau s'est poursuivi et devra connaître un rythme plus rapide au cours des prochaines années, notamment grâce à une gestion rationnelle des ressources en eau, l'extension du réseau de distribution et le renforcement de la gestion communautaire de l'eau. Au niveau de l'assainissement urbain, la vétusté et la faible capacité des installations ne permettent pas des opérations à grande échelle et respectant les normes d'hygiène du milieu. A titre d'illustration, seuls 20% des déchets de Bujumbura sont collectés tandis que seule 38% de la superficie de la ville est reliée au système public d'égouts. De surcroît, il subsiste des lacunes au niveau institutionnel et réglementaire, dues essentiellement à l'absence de politique claire en matière d'hygiène et de textes d'application du code de l'environnement et de celui de l'hygiène. Le gouvernement envisage à court terme la réalisation d'études devant aboutir notamment à l'aménagement de nouvelles infrastructures et à l'acquisition du matériel approprié.

54. Au niveau de l'habitat et de l'urbanisation, il est important de noter d'emblée que le Burundi est encore faiblement urbanisé. Cependant, avec la reprise des activités économiques et la raréfaction des terres agricoles, il est prévisible que les centres urbains, en particulier la capitale, puissent subir de fortes pressions au niveau de l'habitat. Une telle évolution ne manquera pas d'exacerber une situation déjà marquée par un fort déficit de logements, dont l'impact le plus immédiat s'est d'ores et déjà traduit par une hausse des loyers sans précédent.

55. Au regard de l'ampleur de ce problème, le gouvernement a poursuivi et renforcé les mesures permettant d'accroître l'offre de parcelles loties aussi bien à Bujumbura qu'à l'intérieur du pays. Cependant, en raison des coûts de construction très élevés et de l'inadéquation des mécanismes de financements de logement, il est urgent de définir une politique claire en matière de promotion de l'habitat. Les orientations d'une telle politique seront axées notamment sur l'encouragement de l'épargne privée, la mobilisation des ressources longues et l'aménagement de nouvelles trames d'accueil adaptées aux différentes catégories de revenus.

56. L'appui aux groupes vulnérables constitue toujours une des priorités pour le gouvernement. En effet, depuis l'éclatement de la crise, différentes catégories de population vulnérables comme les orphelins de la guerre et du SIDA, les veuves et les enfants de la rue vivent dans des conditions particulièrement difficiles et nécessitent des appuis sociaux multiformes. Grâce à la consolidation de la paix, le gouvernement a renforcé ses mécanismes d'assistance par la disponibilisation des biens de première nécessité (vivre et équipements), la mise en place des infrastructures d'accueil (logements) et les facilités de réintégration (école, frais scolaire, soins de santé).

57. La question de récupération des terres par les réfugiés, en particulier ceux qui sont partis dans les années 70, constitue un défi majeur pour une cohabitation pacifique dans les zones concernées par de forts mouvements de retour, en particulier au sud du pays. Le gouvernement entend adapter son assistance aux spécificités des différentes catégories de population vulnérables, en vue de leur garantir une réinsertion réussie qui passe par une autonomie économique et sociale.

58. Sous le même angle, la promotion de la sécurité sociale requiert la définition et l'exécution de programmes appropriés. La population bénéficiaire des prestations sociales, exercées respectivement par l'INSS et MFP, est estimée à 10% seulement. Parallèlement à la mise en place d'une structure nationale chargée de la coordination et du suivi des activités liées à la promotion de la sécurité sociale, le gouvernement a entamé le processus de mise en place de l'ONPR, d'un organisme d'assurance maladie maternité pour le secteur informel, d'un Fonds National de Solidarité ainsi que l'élaboration d'une politique nationale de protection sociale. Il est également envisagé de mettre en œuvre le Code de sécurité sociale au cours des prochaines années.

59. Au niveau de la promotion du genre, des efforts importants ont été déployés pour rétablir l'égalité des sexes. Néanmoins, les résultats des enquêtes récentes tendent à confirmer la persistance des inégalités économiques et juridiques qui pénalisent la femme. En effet, les femmes se retrouvent dans les catégories des plus pauvres, surtout quand elles sont chef de ménage, elles sont davantage touchées par le chômage et ne disposent pas de pouvoir de décision quant à l'affectation des revenus familiaux.

60. Face à cette situation, le gouvernement a adopté des mesures volontaristes visant à garantir une bonne représentativité des femmes dans les instances de décision exécutives et législatives. Parallèlement, des actions spécifiques et plus ciblées ont été appuyées par différentes parties prenantes en vue de renforcer la politique de promotion du genre. Elles ont porté essentiellement sur l'information et la sensibilisation, la consolidation du pouvoir économique de la femme, l'adoption de textes réprimant les violences sexuelles et la prise en charge des victimes de ces violences.

61. A terme, le gouvernement s'est engagé à aller de l'avant à travers l'intensification des activités de lutte contre les violences sexuelles, la recherche d'une plus grande autonomisation des femmes et l'opérationnalisation de la politique nationale genre. En outre, au regard de la transversalité des questions liées au genre, il est prévu des séances de formation et de sensibilisation à destination des responsables sectoriels chargés de la conception, de la mise en œuvre et du suivi-évaluation des différents programmes, en vue d'assurer la prise en compte effective de cette dimension. A cet effet, des indicateurs de progrès seront convenus sur une base participative en vue de garantir des revues objectives et régulières sur la question genre.

Axe 4 : Lutte contre le SIDA

62. Lors de la dernière enquête de séroprévalence réalisée en 2007, le taux de séroprévalence était de 2,97% à l'échelle du pays, soit 2,82% en milieu rural, 4,41% dans les zones péri urbaines et 4,59% dans les agglomérations urbaines. Afin d'arrêter la propagation de cette pandémie, le gouvernement a mis en place des programmes multisectoriels visant (i) la réduction de la transmission des IST/VIH par le renforcement et l'élargissement des interventions de prévention, (ii) l'amélioration du bien-être et de la qualité de vie des PVVIH et des personnes affectées par le VIH/SIDA, (iii) la réduction de la pauvreté et des autres déterminants de la vulnérabilité face au VIH ainsi que (iv) l'amélioration de la coordination et de la gestion. Les mesures comme l'octroi des soins, la facilitation de l'accès aux médicaments, la promotion des activités génératrices de revenus et la promotion des droits des PVVIH constituent des initiatives très positives en direction des personnes touchées par le VIH/SIDA.

63. L'action du gouvernement et des ses partenaires semble porter ses fruits, car que le taux de prévalence a diminué entre les enquêtes de 2002 et 2007, surtout au regard de la stabilisation du nombre d'orphelins du sida, qui a augmenté de 43% entre 2000 et 2005, mais de moins de 4% entre 2005 et 2008, selon les estimations du CNLS. En outre, le nombre de dépistages volontaires a plus que doublé en 2008, pour atteindre près de 237 000 personnes. Au total, environ une personne sur dix connaît désormais son statut épidémiologique.

64. A terme, les progrès enregistrés dans l'exécution de ces programmes doivent être renforcés par une mise en œuvre plus efficace du plan d'action associé au plan stratégique national de lutte contre le SIDA couvrant la période 2007-2011.

Performances macroéconomiques

65. La croissance du PIB s'est renforcée malgré les débuts de la crise internationale, atteignant le niveau de 4,5% en 2008, contre celui de 3,6%, enregistré en 2007. Cette relative embellie est essentiellement due à la croissance du secteur primaire et secondaire.

66. En revanche, l'année 2008 a été marquée par une hausse généralisée des prix à la consommation, dont l'indice est passé de 674,6 points en janvier à 919,9 points en décembre. Les produits alimentaires, les articles de ménages et les services médicaux ont contribué plus significativement au renchérissement du coût de la vie. En glissement annuel, le taux d'inflation est passé de 14,9% à 28,1% entre janvier et août, pour connaître un mouvement baissier qui l'a ramené à 25,6% en décembre 2008. Cette tendance semble se confirmer en 2009, suivant la baisse des prix internationaux des matières premières.

67. Le déficit de la balance courante a pu être réduit de 15,7 à 13,5% du PIB entre 2007 et 2008, malgré une balance commerciale fortement déficitaire, grâce à l'augmentation importante des transferts courants de 240 à 308 millions US\$, soit 26,6% du PIB. Cette situation traduit un besoin croissant des appuis extérieurs pour combler le solde de la balance courante.

68. Les principaux agrégats monétaires se sont tous inscrits à la hausse entre 2007 et 2008. La masse monétaire a augmenté de 34,29%, les avoirs extérieurs nets de 66,3% et les crédits nets au trésor de 19,8%. Cette progression généralisée est la conséquence de la flambée des prix, et dans une moindre mesure des retards enregistrés dans le décaissement des aides extérieures. La Banque centrale a toutefois poursuivi la mise en œuvre des réformes à travers l'application des instruments indirects de gestion monétaire comme (i) les appels d'offres de liquidité, (ii) le recours aux réserves obligatoires et (iii) les taux de refinancement. La gestion des taux de change et le marché aux enchères de devises ont aussi contribué à la stabilisation du FBU. La Banque Centrale a également renforcé les questions liées à la gouvernance par la consolidation des mécanismes d'appréciation des risques, la promulgation de nouveaux statuts consacrant son indépendance, l'exécution des audits internes et externes, l'application des mesures des sauvegardes financières et l'amélioration des mécanismes de supervision bancaire.

Cadrage budgétaire

69. Durant les deux premières années de mise en œuvre du CSLP, les dépenses ont augmenté beaucoup plus vite que les recettes propres de l'Etat. Les accroissements observés sont néanmoins à interpréter à la lumière des forts taux d'inflation qui ont marqué les années 2007 et 2008. C'est dire qu'en termes réels, les retombées sur les programmes de lutte contre la pauvreté sont plus modérées.

70. L'analyse du budget 2008 révèle un léger accroissement des recettes intérieures par rapport aux prévisions. L'amélioration de 6,1 milliards de FBU, largement attribuable aux recettes non fiscales aurait sans doute été plus élevée si les performances des services des douanes et des Impôts n'avaient pas été en deçà des objectifs fiscaux attendus.

71. Concernant les dépenses, un dépassement de 20,6 milliards de FBU a été enregistré en raison surtout de l'accroissement de la masse salariale et des décaissements importants du programme DDR. L'exécution du budget 2008 s'est soldée par des besoins de financements de 366,8 milliards de FBU au lieu de 359,6 milliards

retenus initialement. Ce gap a pu être comblé grâce aux appuis des partenaires au développement de 258,9 milliards, et dans une moindre mesure aux produits du programme de privatisation et au recours au financement bancaire.

72. Les secteurs prioritaires comme la santé, l'éducation et l'agriculture ont bénéficié chaque année de fonds de plus en plus importants, bien que leur part dans les budgets de 2006 à 2008 soit restée en quasi stagnation. Les ressources issues de l'Initiative PPTE ont été orientées prioritairement dans les secteurs sociaux comme l'éducation, la santé, la lutte contre le VIH/SIDA et la solidarité nationale.

Chapitre 1. Evolution récente et déroulement des travaux de la seconde revue du CSLP

1.1 Evolution politique et socio-économique

73. Sur le plan politique, le climat s'est nettement assaini au regard notamment des progrès accomplis dans la préparation des élections prévues pour 2010. Cet environnement favorable s'est progressivement consolidé suite à la mise sur pied de la CNI sur une base consensuelle et à la poursuite du dialogue politique incluant les représentants de l'Administration, des partis politiques et de la société civile. La mise en place d'un forum politique permanent des partis politiques qui constitue une des recommandations de ce dialogue devra permettre de recréer un environnement favorable à l'adoption et à l'application de mesures politiques largement concertées. Ce contexte plus apaisé a été conforté par l'amélioration très significative de la situation sécuritaire grâce à la cessation définitive des hostilités entre le gouvernement et le FNL, à l'intégration des éléments de ce mouvement dans les différentes institutions du pays et à la libération des prisonniers politiques.

74. Dans le domaine économique, l'embellie affichée par la croissance du PIB a été quelque peu contrebalancée par un élan inflationniste plus élevé que prévu. En effet, la croissance du PIB enregistrée en 2008 s'est élevée à 4,5 % alors que le niveau atteint une année auparavant n'était que de 3,6%. Cette évolution positive de la croissance est largement attribuable à l'augmentation de la production caféière qui est passée de 8 000 à 24 700 tonnes entre 2007 et 2008. Les appuis extérieurs qui se sont avérés être plus consistants que prévus ont eu également un impact positif sur cette évolution.

75. En revanche, la crise internationale qui s'est répercutée sur les prix des produits de base comme le carburant et les denrées alimentaires a provoqué et renforcé le mouvement haussier de l'inflation qui, en glissement annuel, s'est porté à 25,7%, contre le taux de 14,7% enregistré en décembre 2007. Face aux risques de détérioration des conditions de vie de la population, en particulier, les catégories constituées des vulnérables, le gouvernement a adopté des mesures temporaires dont notamment l'allègement des droits de douanes et taxes à l'importation de quelques produits alimentaires ciblés et des produits pétroliers.

76. Sur un plan plus global, le Burundi reste en état de relative fragilité suite aux séquelles d'une crise sociopolitique qui a perduré pendant 15 ans et se trouve ainsi toujours confronté à des difficultés pour atteindre les objectifs du millénaire à l'horizon 2015. Avec un taux de pauvreté avoisinant 67%, les défis posés pour une mise en œuvre réussie du CSLP exigent, à terme, un recentrage opérationnel des activités directement porteuses de croissance en vue d'accroître les capacités nationales à générer des emplois et des revenus.

1.2 Déroulement des travaux de la seconde revue

77. L'évaluation de la seconde année de mise en œuvre du CSLP s'est effectuée en 4 étapes distinctes mais complémentaires, essentiellement conçues dans l'optique du renforcement de la nécessaire internalisation des enjeux par les parties prenantes et de consolidation de l'approche participative initiée depuis le lancement du processus.

Première étape : Dissémination des résultats de la première revue

78. Dans un premier temps, le contenu du rapport, incluant les recommandations pertinentes des Conseils d'Administration de la Banque Mondiale et du FMI a fait l'objet d'une présentation à l'intention des premiers responsables sectoriels et des représentants des bailleurs de fonds. Au cours de cette séance, des observations fort utiles ont été formulées en vue d'améliorer le rapport d'étape suivant. Afin de garantir une implication permanente des communautés à la base et de corriger ainsi les lacunes relevées lors de la préparation de la première revue, des séminaires ont été organisés dans toutes les provinces du pays non seulement pour une

présentation circonstanciée des résultats atteints, mais aussi pour un renforcement des connaissances en matière de suivi-évaluation au niveau des structures décentralisées.

Deuxième étape : Évaluation participative au niveau de l'Administration centrale

79. La constitution des groupes sectoriels par grands thèmes a certes constitué une avancée en termes de recherche d'un large consensus sur les défis, les solutions et les moyens nécessaires pour opérationnaliser les différentes stratégies sectorielles. Il est apparu cependant que les supports techniques faisaient souvent défaut pour un bon fonctionnement de tous les groupes sectoriels. La mise sur pied d'un réseau d'experts sectoriels a permis de résoudre partiellement cette question en ce qui concerne le processus CSLP.

80. C'est au niveau de ce réseau que les rapports préliminaires ont été produits et que l'actualisation de la matrice des indicateurs de suivi des progrès du CSLP a été réalisée.

81. Durant la période sous revue, les experts sectoriels ont pu, grâce à l'appui des partenaires, suivre des séances de formation en matière d'intégration de la dimension « population » dans les politiques sectorielles et dans les techniques de collecte, de traitement et d'analyse des données statistiques.

Troisième étape : Évaluation participative au niveau des communautés.

82. Dans la même logique de renforcement des capacités et d'appropriation, les délégués des communautés, les responsables communaux et provinciaux ont bénéficié de programmes de formation adaptés avant d'entamer les travaux d'évaluation proprement dits.

83. Cette démarche a permis une redynamisation des comités provinciaux et communaux de développement communautaire et de franchir des progrès importants qui augurent, d'ores et déjà, une participation plus active lors de la préparation de la troisième revue qui pourrait coïncider avec le lancement des travaux en rapport avec le CSLP révisé.

Quatrième étape : Consultations avec la société civile et le secteur privé

84. Des débats ont été organisés à l'intention des représentants de la société civile et du secteur privé afin de requérir leur appréciation quant à la mise en œuvre du CSLP et leur disponibilité pour les étapes ultérieures. A cette occasion, les participants ont pu bénéficier d'une séance de formation en techniques de suivi évaluation au même titre que les autres acteurs nationaux.

Cinquième étape : Suivi macro-économique, analyse de la pauvreté et actualisation des indicateurs

85. L'évaluation des performances macro-économiques a été opérée par le biais de l'analyse des résultats atteints au niveau du secteur réel, de l'exécution du budget avec un accent particulier sur les dépenses pro pauvres et du secteur monétaire. Quant à l'analyse de la pauvreté, elle s'est focalisée sur la détermination des régions à forte concentration de pauvres et sur les principaux déterminants de ce phénomène aussi bien en milieu urbain qu'en zones rurales. Avec l'appui de l'ISTEEBU, des informations statistiques ont pu être collectées au niveau des principaux secteurs socio-économiques. Ainsi, une matrice incluant des données actualisées et s'étendant sur une longue période facilite l'analyse des tendances et jette les bases pour un plan d'actions à mettre en œuvre pour améliorer le système de suivi évaluation du CSLP au cours des prochaines années.

Chapitre 2 : Profil de la pauvreté et enjeux démographiques

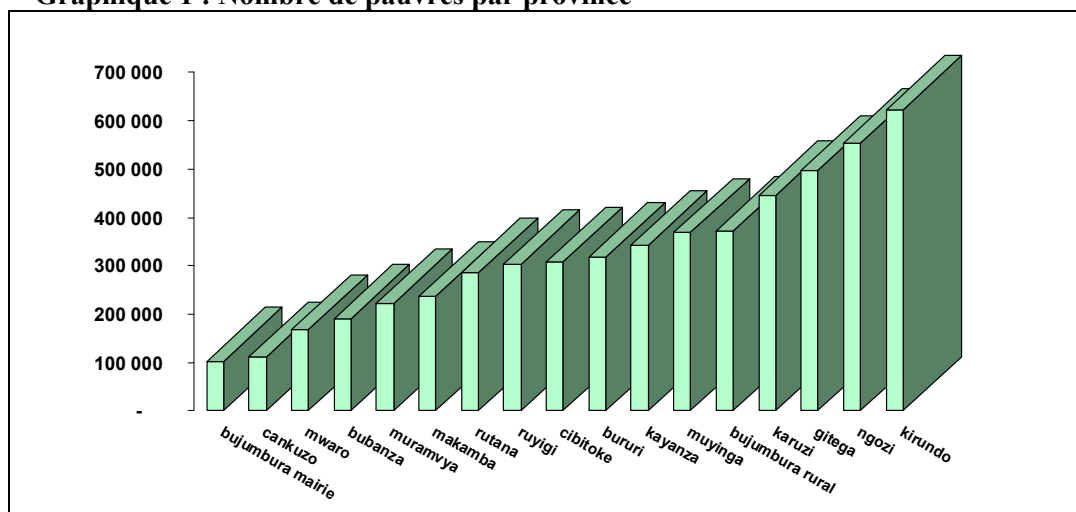
2.1. Profil de la pauvreté au Burundi

2.1.1. Caractéristiques générales

86. Selon la dernière enquête QUIBB menée auprès des ménages en 2006, le taux de pauvreté est estimé à 67% au niveau national, dont 69% en milieu rural et 34% en milieu urbain. Ces estimations se basent sur un seuil de pauvreté par équivalent adulte de 627Fbu/jour en milieu urbain et de 525Fbu/jour en milieu rural.

87. Les résultats de cette même enquête donnent une vision du niveau de pauvreté prévalant dans chacune des provinces du pays et conduisent ainsi à une meilleure connaissance des régions prioritaires nécessitant une redéfinition et un meilleur ciblage des programmes. La classification des provinces selon l'importance des effectifs de population vivant en dessous du seuil de pauvreté est indiquée dans le graphique ci-après.

Graphique 1 : Nombre de pauvres par province



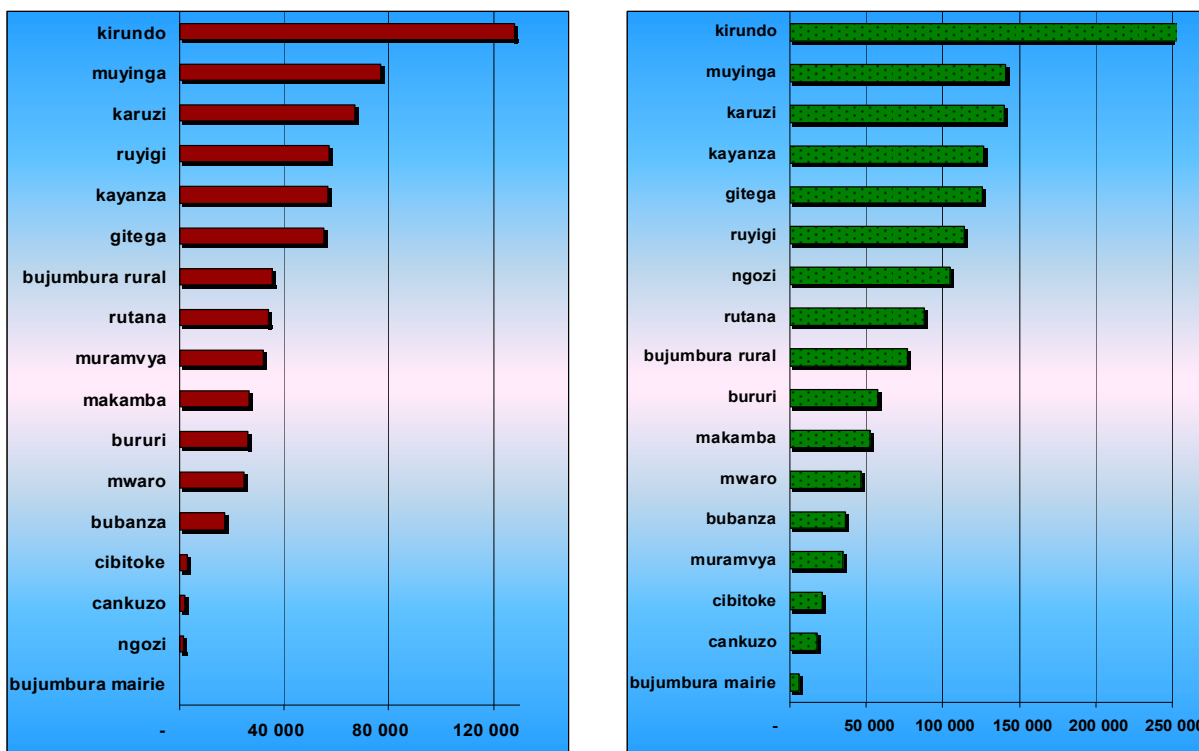
Source : QUIBB 2006

88. Le ciblage des catégories les plus vulnérables peut être effectué à partir de la répartition de la population selon les déciles et quintiles de revenus les plus bas. Les résultats d'un tel regroupement sont reflétés dans les deux graphiques suivants, qui présentent la distribution par province du nombre de personnes appartenant respectivement au premier décile et au premier quintile de revenus, soit les 10% et 20% des Burundais les plus pauvres.

Graphique 2 : répartition par province des tranches de population les plus pauvres

Répartition de la population appartenant au premier décile de revenu

Répartition de la population appartenant au premier quintile de revenu



Source : QUIBB 2006

89. Dans les deux cas, la province de Kirundo s'avère être la plus touchée dans la mesure où elle concentre un plus grand nombre de pauvres, suivie par les provinces de Muyinga et de Karuzi.

90. L'efficacité des politiques de lutte contre la pauvreté doit nécessairement passer par une connaissance précise des provinces les plus fragiles en vue d'orienter prioritairement les programmes socio-économiques du gouvernement et de ses partenaires vers les zones moins favorisées. De plus, il est crucial que les catégories de populations particulièrement vulnérables puissent bénéficier d'une attention plus soutenue au regard des conditions spécifiques à certains ménages.

2.1.2. Déterminants de la pauvreté

91. En ce qui concerne les déterminants de la pauvreté, il convient d'en rappeler les principaux points saillants déjà évoqués dans la première revue annuelle du CSLP. Les ménages dirigés par une femme, une personne divorcée ou veuve sont généralement plus pauvres que les autres. En revanche, le niveau d'éducation du chef de ménage est corrélé positivement au revenu du ménage.

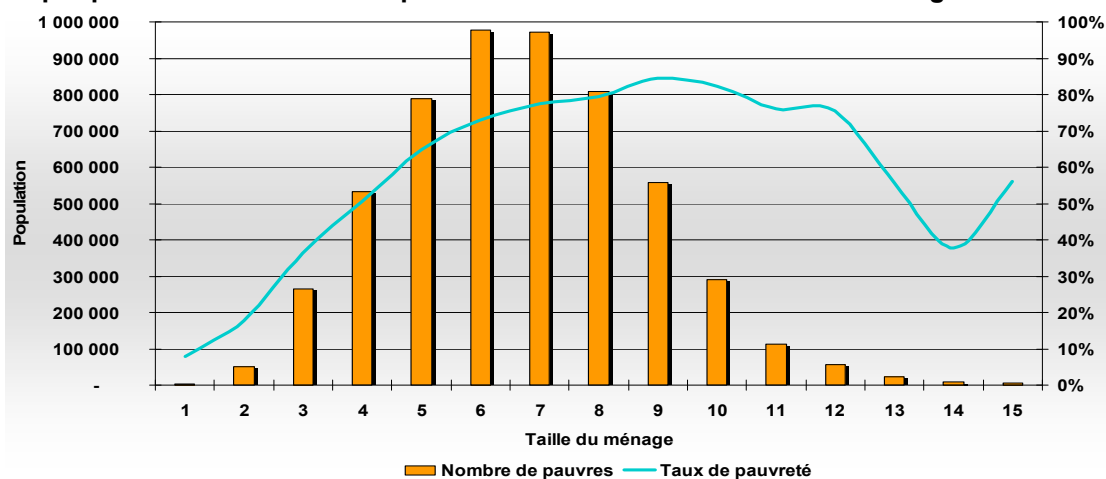
92. Par ailleurs, l'ampleur du trajet nécessaire pour accéder aux infrastructures de base (école primaire, centre de santé, source d'eau potable et transport public) affecte négativement le bien être du ménage. Ces deux phénomènes plaident en faveur de l'extension et de l'aménagement des infrastructures sociales dans les régions les plus défavorisées du pays et de la conception des filets de protection sociale mieux adaptés aux besoins des ménages particulièrement défavorisés.

93. Certains choix agricoles des ménages sont également caractéristiques des niveaux de leur revenu. Ainsi, l'élevage est généralement pratiqué par les ménages les plus aisés en milieu rural tandis que l'élevage des caprins, porcins, volailles et lapins est plutôt caractéristique des couches moins aisées en milieu urbain. De même, les cultures d'exportation sont corrélées positivement avec le revenu. Les ménages ayant un revenu inférieur coïncident davantage à ceux qui s'adonnent principalement aux cultures vivrières comme le haricot et la patate douce.

94. Ces pratiques sont caractéristiques de ménages piégés dans une trappe de la pauvreté. En effet, n'ayant pas l'épargne nécessaire pour investir dans une nouvelle activité agricole ou pour se prémunir contre les risques encourus, ces ménages se limitent à une agriculture de subsistance qui ne leur permet pas d'améliorer leurs revenus et de constituer une épargne. Ce type de piège de la pauvreté est accentué en temps de guerre. Dans ce cas, comme l'épargne elle-même devient risquée, elle a tendance à disparaître, ce qui entraîne les ménages auparavant relativement prospères dans une spirale de la pauvreté d'où il est impossible de sortir sans un apport extérieur en capital. C'est pourquoi, la distribution du bétail, l'amélioration de l'accès aux intrants agricoles et la diffusion du micro crédit en milieu rural sont des voies de solution à consolider.

95. La distribution de la pauvreté au Burundi en fonction de la taille des ménages révèle un taux de pauvreté maximal de 85% chez les ménages de 9 individus. Il semble que les ménages restreints subviennent mieux aux besoins de leurs membres. Comme le montre le graphique ci-dessous, le nombre de pauvres est le plus important chez les ménages de 5 à 8 membres.

Graphique 3 : Distribution de la pauvreté en fonction de la taille des ménages



Source : QUIBB 2006

96. Afin de réduire sensiblement la pauvreté, l'adoption d'une politique claire de population s'avère être urgente. Elle devrait viser la réduction du nombre de ménages installés sur de petites exploitations agricoles, par le biais d'un aménagement du territoire axé sur la mise en valeur de plus grands espaces permettant des économies d'échelle et garantissant la rationalisation de la production.

2.1.3. Situation spécifique de la pauvreté

97. En plus des déterminants de la pauvreté déjà relevés à travers l'enquête QUIBB, trois enquêtes supplémentaires, à savoir l'enquête prioritaire panel 2007, l'enquête 1-2-3 et l'enquête sur la sécurité alimentaire et la vulnérabilité menée par le Programme Alimentaire Mondial en 2008, permettent d'appréhender davantage certaines caractéristiques et tendances du phénomène de la pauvreté.

2.1.3.1 Trajectoire de la pauvreté entre 1998 et 2007

98. L'enquête prioritaire panel 1998-2007 a permis de suivre la trajectoire de 1000 ménages entre 1998 et 2007. Le nombre de ménages interrogés et la méthodologie employée ne permet certes pas donner à ces résultats la représentativité nécessaire pour les comparer avec des enquêtes nationales de type Quibb, mais il est possible de déterminer un certain nombre de facteurs expliquant l'évolution de la pauvreté au cours des 10 dernières années.

99. Ainsi, les membres de cet échantillon ayant fondé de nouveaux ménages sont plus susceptibles que d'autres d'échapper à la pauvreté. Alors que les ménages d'origines avaient un taux de pauvreté de 79% en 1998, les ménages qui en sont issus voient leur taux baisser jusqu'à 62,3%, soit une diminution d'environ 17%, reflétant probablement plus de dynamisme de jeunes foyers. Dans l'ensemble, les 1000 ménages ayant fait l'objet de suivi ont un taux de pauvreté moyen de 65,3% en 2007 contre 68,8% en 1998, soit une baisse moyenne de l'ordre de 3% entre ces deux périodes. En revanche, les ménages parents qui ont été repérés affichent un taux de pauvreté en quasi- stagnation ainsi qu'il ressort du tableau ci-après. Enfin, ces données montrent que la proportion de pauvres par province a connu une évolution contrastée entre 1998 et 2007, sous les effets directs et indirects de la crise.

Tableau 1: Indices de pauvreté par province dans l'enquête prioritaire panel 1998-2007 (ménages d'origine)

Province	Taux de pauvreté en 1998 (%)	Taux de pauvreté en 2007 (%)	Evolution du taux de pauvreté
Bururi	49,4	30,4	-19,0
Cankuzo	50,0	52,3	+2,3
Cibitoke	71,1	57,8	-13,3
Gitega	90,2	81,2	-9,°
Karusi	76,9	76,9	0,0
Kayanza	63,2	72,6	+9,4
Kirundo	63,6	78,2	+14,6
Muramvya	52,5	61,6	+9,1
Muyinga	77,2	48,1	-29,1
Ngozi	55,6	86,7	+31,1
Rutana	81,8	70,5	-12,3
Ruyigi	96,2	90,4	-5,8
Moyenne de l'échantillon	68,8	67,8	-1,0

Source : Enquête Prioritaire, présentation de P. Verwimp

100. Il apparaît clairement que les provinces de Kirundo, Ngozi, Kayanza et Muramvya ont été les plus sévèrement touchées par les effets de la guerre, à l'inverse des provinces de Bururi, Rutana, ainsi que Muyinga. Cette dernière apparaissait pourtant dans l'enquête QUIBB 2006 parmi les plus pauvres du pays. Quant à Ruyigi, bien que le taux de pauvreté semble avoir légèrement décliné, il reste le plus élevé du pays, d'après cette enquête. Il faut noter également que certaines provinces pourtant lourdement affectées par le conflit, comme Bubanza, ne sont pas représentées ici.

2.1.3.2. Pauvreté rurale et pauvreté urbaine

101. Etant donné que plus de 90% de Burundais résident en milieu rural, la grande majorité des pauvres se trouvent dans les campagnes, qui devraient donc être la première cible des programmes de développement. Toutefois, la densité de population actuelle, de 310 hab/km², ne permettra pas l'insertion économique de l'intégralité des nouvelles générations issues des zones rurales dans leur milieu d'origine. Il est à prévoir par conséquent une accélération de l'urbanisation.

102. C'est pourquoi, il importe de se pencher dès aujourd'hui sur les caractéristiques de la pauvreté en milieu urbain, dans l'optique d'éviter la constitution de ghettos et de bidonvilles, foyers de violences et de graves problèmes sécuritaires.

103. L'année 2008 a connu la réalisation de deux enquêtes parallèles en milieu urbain et rural, respectivement l'enquête 123 sur l'emploi et l'enquête PAM sur la sécurité alimentaire. Bien qu'elles diffèrent par leur méthodologie et que leurs questionnaires respectifs sur les caractéristiques des ménages ne soient pas uniformisés, ces deux enquêtes permettent d'avoir une meilleure compréhension du phénomène de la pauvreté au Burundi.

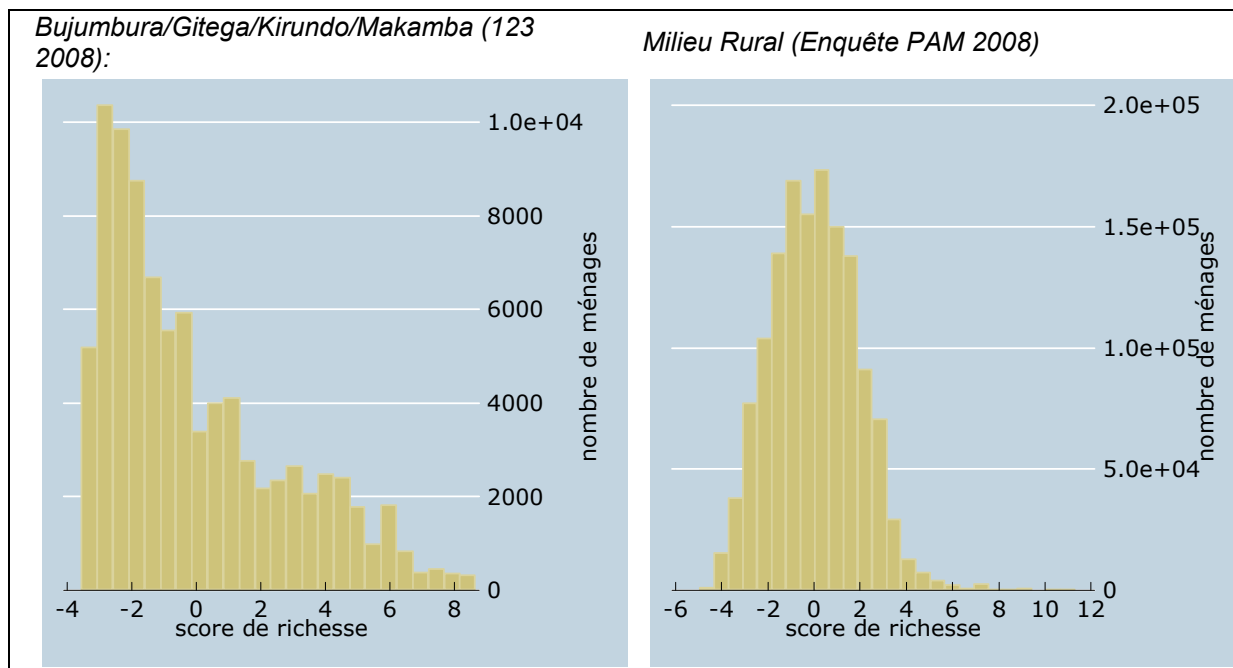
104. Même si ces enquêtes se prêtent mal à une analyse de la pauvreté par le niveau de dépenses ou de consommation des ménages, elles contiennent des modules détaillés concernant les biens physiques des ménages, l'état de leur habitat, leur accès à l'eau et à l'énergie, leurs « actifs », qui donnent une approximation du « revenu permanent » des ménages, donc de leur capacité de consommation sur le long terme, déduite des effets potentiels de cyclicité des revenus.

105. L'ensemble de ces actifs permet de construire un score de richesse, basé sur une analyse par principale composante, à partir de laquelle il est possible de déterminer la position respective des ménages en termes de richesse matérielle.

106. Les scores calculés à partir des deux enquêtes n'étant pas basés sur les mêmes composantes, il est difficile de les comparer en valeur absolue. Néanmoins, ils peuvent donner une mesure d'inégalité dans la possession d'actifs par les ménages, comme dans le graphique ci-dessous qui présente la distribution des ménages en fonction de leur niveau de richesse.

107. De toute évidence, le peu de richesse en milieu rural semble mieux réparti qu'en milieu urbain. Dans le premier, la distribution a une forme normale, avec une concentration des ménages autour du score de richesse moyen.

108. Dans le second, les ménages sont concentrés en bas de l'échelle, tandis qu'un faible pourcentage des ménages dispose d'une relative aisance matérielle.

Graphique 4 : distribution des ménages par score de richesse, milieu urbain vs milieu rural

a. Pauvreté en milieu rural

109. Comme souligné précédemment, la pauvreté est prédominante en milieu rural, avec un taux moyen de 69% en 2006. Le niveau d'inégalité y est faible, et les caractéristiques des ménages les plus pauvres ne sont pas très marquées. Il est cependant possible, en construisant un indice de richesse à partir de l'enquête PAM de l'été 2008, de caractériser les ménages appartenant aux quintiles de richesse les plus bas.

110. Ce ne sont pas l'accès à l'eau potable, le type de toilette ou de combustible utilisé pour la cuisson des aliments qui distinguent les ménages pauvres, car ces biens ne dépendent pas d'un investissement privé mais du niveau encore très bas des infrastructures publiques en milieu rural. En revanche, les ménages du quintile de richesse le plus bas sont peu nombreux à disposer d'un instrument aussi rudimentaire qu'une bobèche (6%) ou une lampe à pétrole (1%). La qualité de l'habitat est également un signe extérieur de la richesse, ou de la pauvreté, d'un ménage ; 53% des ménages très pauvres se contentent de murs en terre battue, seulement 35% bénéficient de murs de briques en adobe, et 92% ont encore un toit en chaume.

111. En termes de possessions matérielles, seulement 6,5% disposent d'une radio, 2% d'une bicyclette, 6% d'une table, 15% de chaises. Même en ce qui concerne les outils agricoles, les ménages du quintile le plus pauvre ont un taux d'équipement inférieur à la moyenne. Contrairement aux ménages urbains, peu de ménages ruraux emploient un domestique (7% chez les plus riches, 2% en moyenne).

112. Les ménages pauvres en milieu rural sont également moins nombreux à pratiquer l'élevage, seuls 2% des ménages du quintile le plus pauvre possèdent du gros bétail, 23% des chèvres et 15% des volailles, contre 12%, 37% et 27% respectivement pour l'ensemble des ménages ruraux.

113. En termes de répartition de la pauvreté par province, l'utilisation du score de richesse donne une image quelque peu différente de celle de l'indice de pauvreté mesuré dans l'enquête QUIBB 2006. Ce sont clairement les provinces du Nord-Est et du Nord-Ouest qui apparaissent comme les plus démunies, tandis que les provinces de Kirundo et Ngozi sont plus proches de la moyenne nationale, et d'autres comme Gitega ou Bujumbura rural se retrouvent parmi les moins pauvres. Cette apparente contradiction peut s'expliquer par les différences de mesures de la pauvreté. L'utilisation du score de richesse donne une idée de l'accumulation d'actifs par un ménage au cours du temps, tandis que le niveau de consommation est fortement lié à la conjoncture. Il est ainsi possible qu'un climat favorable ait bénéficié aux habitants de Bubanza dans la période ayant précédé l'enquête, quand bien même des années de guerre ont privé ses résidents des actifs qu'ils auraient pu accumuler en temps de paix. Il apparaît donc nécessaire de superposer différentes mesures de la pauvreté pour mieux comprendre son étendue et ses caractéristiques.

Tableau 2 : Classement des provinces par score de richesse

Province	Score moyen	Quantile de richesse moyen	Nombre de ménages
Bubanza	- 0,77	2,31	46 146
Ruyigi	- 0,59	2,50	80 171
Karusi	- 0,58	2,59	82 437
Cankuzo	- 0,52	2,63	52 019
Muyinga	- 0,42	2,63	112 198
Cibitoke	- 0,24	2,84	93 389
Kirundo	- 0,14	2,90	123 734
Ngozi	- 0,04	2,97	141 428
Kayanza	0,22	3,17	122 119
Rutana	0,22	3,13	59 844
Muramvya	0,27	3,21	55 322
Mwaro	0,31	3,21	51 764
Bujumbura	0,46	3,29	74 779
Makamba	0,57	3,41	70 674
Gitega	0,68	3,38	120 005
Bururi	0,80	3,53	96 689
Total	0,04	3,00	1 382 717

b. Pauvreté et inégalité en milieu urbain

114. L'enquête 1-2-3 réalisée en trois phases, en 2006, 2007 et 2008, a permis d'obtenir des données actualisées sur la consommation et la richesse des ménages de quatre zones urbaines, Bujumbura, Gitega, Kirundo et Makamba.

Tableau 3 : Consommation par habitant et inégalité (indice de Gini) en milieu urbain

	Bujumbura	Gitega	Makamba	Kirundo
Dépense moyenne (FBu)	557 365	406 981	305 505	324 043
Indice de Gini	0,439	0,378	0,450	0,439

Source: ISTEERU, Enquête 1-2-3

115. D'emblée, il convient de noter que les ménages urbains sont nettement moins pauvres que les ménages ruraux, avec une consommation monétaire moyenne annuelle par tête de 458 202 FBu, alors que le PIB par habitant n'est que de 171 483 Fbu. Les inégalités sont très fortes en milieu urbain et s'accroissent vers le haut de la pyramide.

116. Les écarts de la consommation par tête varient de 60% entre le premier et le deuxième quintile de revenu et de 125% entre le quatrième et le cinquième. La consommation moyenne par tête au sein du dernier quintile est environ neuf fois supérieure à celle du premier. Bien que le niveau de consommation à Bujumbura soit sensiblement supérieur à celui des trois autres agglomérations enquêtées, le degré d'inégalité qui y prévaut, mesuré par l'indice de Gini, est sensiblement le même, de l'ordre de 0,44, sauf à Gitega, où il est nettement inférieur (0,38).

117. La conséquence de cette inégalité est qu'en milieu urbain, les caractéristiques des ménages pauvres sont très marquées. Ainsi, en divisant la population urbaine en quintiles de richesse basés sur les scores de richesses mentionnés plus haut, les ménages les plus pauvres sont caractérisés par les traits suivants :

- Ils construisent leurs maisons en briques adobe (95%), tandis que la présence de matériaux plus solides comme le ciment, la brique cuite ou la pierre est caractéristique d'un niveau de richesse plus élevé.
- Ils n'ont aucun accès à l'électricité (0,7%), alors que 55% de l'ensemble des ménages urbains en bénéficient, et s'éclairent par des moyens tels que bougie (34%), bobèche (34%) et lampe tempête (26%).
- Ils accèdent à l'eau principalement par des bornes fontaines (64%) et des sources aménagées (19%), tandis que 54% de l'ensemble des ménages urbains disposent d'un robinet chez eux ou dans leur parcelle.
- Ils utilisent encore comme toilette les trous ouverts pour 75% d'entre eux, et des latrines publiques pour 19%, ce qui ne les distingue pas particulièrement des ménages des quintiles intermédiaires. Ce sont au contraire les ménages du quintile supérieur de richesse qui se distinguent par l'utilisation de latrine à évacuation (75%).
- Ils utilisent encore le bois comme combustible de cuisine à 36% et le charbon à 60%, tandis que les quintiles supérieurs privilégient tous le charbon, voire l'électricité pour les plus nantis.
- Ils ont un taux d'équipement en biens matériels évidemment très bas, même pour ce qui concerne des biens devenus courants en milieu urbain comme la radio (34%, contre 69% pour l'ensemble des ménages) ou le téléphone mobile (5% contre 53%). En revanche, contrairement au milieu rural, la possession d'une bicyclette n'est pas un signe de richesse, et le taux d'équipement du quintile de ménages le plus pauvre (12,6%) est même sensiblement supérieur à la moyenne (11,8%).
- Ils n'ont bien entendu pas de domestique dans leur foyer (0,9%), ce qui est le cas de 26% des ménages urbains et de 83% des ménages les plus aisés.

2.2 Enjeux démographiques

2.2.1 Diagnostic du problème de population

118. Les 3 recensements généraux effectués successivement en 1979, 1990 et 2008, révèlent que sur un territoire émergé de 25 950 km², le Burundi est un des pays les plus densément peuplés d'Afrique, avec une population successive de 4 028 420 habitants, 5 292 793 habitants et 8 038 618 habitants. La densité induite est

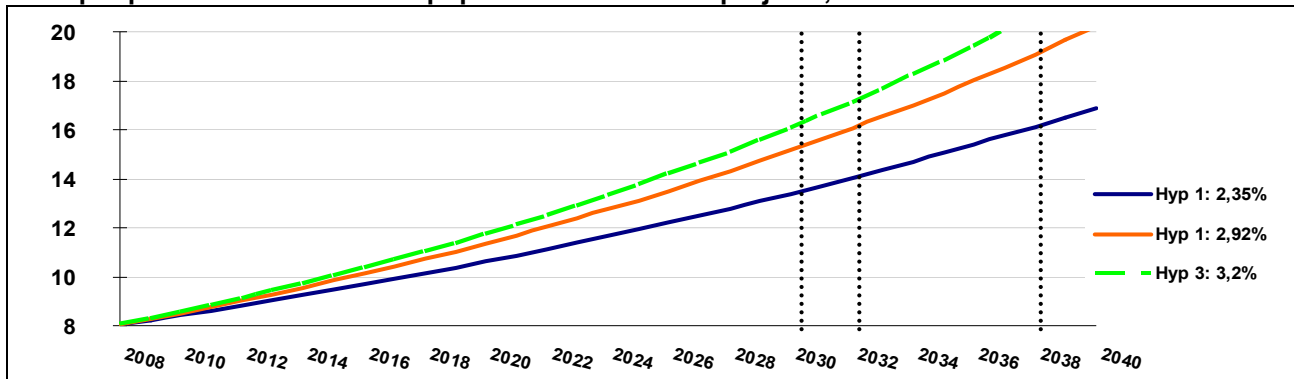
ainsi passée de 155 hab/km² en 1979 à 204 hab/km² en 1990 et à 310 hab/km² en 2008. Cependant, ces densités connaissent une inégale répartition spatiale car, sur les 16 provinces rurales, 7 provinces dépassent la moyenne nationale de 310 hab/km² (Bubanza, Bujumbura Rural, Gitega, Kayanza, Kirundo, Musinga et Ngozi), parmi lesquelles 3 Provinces avoisinent les 450 hab/km² (Kayanza-472, Bujumbura Rural-458 et Ngozi-448). Ces provinces les plus densément peuplées rassemblent près de 52% de la population totale.

119. La population burundaise est également caractérisée par une forte dynamique démographique, en grande partie liée à la prédominance de la jeunesse et de son comportement nataliste. Les moins de 15 ans représentent près de 50% de la population totale et les moins de 20 ans près de 60%. L'indice synthétique de fécondité est d'environ 7 enfants par femme et le taux brut de natalité d'environ 44,3%. En définitive, une structure de la population comme celle du Burundi devient source de nombreuses contraintes pour le développement du pays. A cet effet, les effectifs d'inactifs exercent une forte pression sur la population économiquement productive, pour ce qui concerne l'éducation, la santé, l'agriculture, et plus généralement le partage des fruits de la croissance économique. Du fait que la fécondité soit restée à peu près constante, alors que la mortalité enregistrait une baisse significative jusqu'en 1992 puis une tendance à la hausse, la croissance de la population a connu des rythmes différents selon les périodes considérées. Ainsi, entre les recensements de 1979 et de 1990, le taux d'accroissement naturel de la population était de 2,51%, alors qu'entre ceux de 1990 et 2008, il était de 2,35%. Il était jusqu'aujourd'hui estimé à un niveau proche de 2,9% à 3,2%.

2.2.2 Population, croissance et pauvreté

120. Face aux grands défis du millénaire, en particulier l'éradication de la pauvreté, et compte tenu du croît démographique actuel, il est aujourd'hui nécessaire d'intégrer les facteurs démographiques dans les plans et programmes de développement, mais aussi urgent de considérer l'impact de la croissance démographique comme l'une des contraintes majeures à la lutte contre la pauvreté au Burundi.

Graphique 5 : croissance de la population du Burundi projetée, 2008-2038



Source : Recensements 1990 et 2008, Enquête Prioritaire 1998

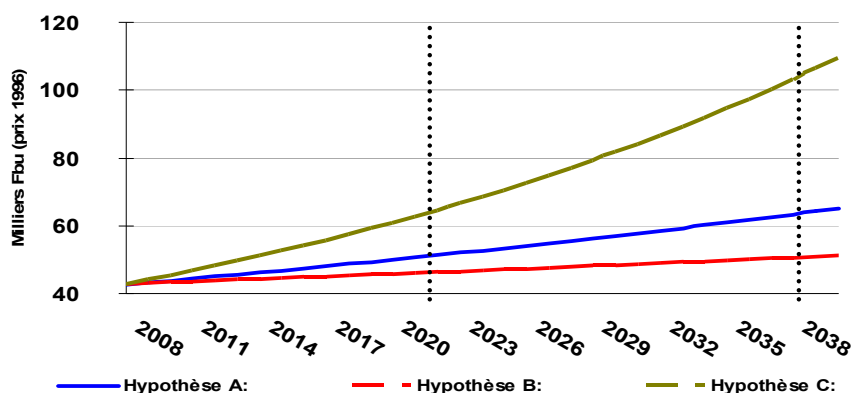
121. Le graphique ci-dessus présente les projections de croissance démographique annuelle selon trois hypothèses, l'une basse, de 2,3%, la seconde de 2,9% et la troisième de 3,2%. Il est à constater que dans les trois cas, la population franchirait le cap des 10 millions d'habitants avant 10 ans et pourrait doubler dès 2030 (hypothèse haute), 2032 (hypothèse moyenne) ou 2038 (hypothèse basse).

122. Cette tendance est particulièrement préoccupante au regard des ressources limitées du pays. Les coûts en termes d'offre de services sociaux sont appelés à augmenter fortement, alors que les opportunités d'exploitations de nouvelles terres se font de plus en plus rares et que le marché de l'emploi dans les secteurs secondaire et

tertiaire n'est pas en mesure d'accueillir ces nouveaux entrants. En termes réels, le PIB par habitant est aujourd'hui inférieur de 33% à sa valeur de 1990. Au rythme de croissance actuel (2006-2008) de 4,42%, il faudrait 20 ans pour retrouver le niveau de revenu par habitant de 1990, sous l'hypothèse d'une croissance de la population annuelle de 2,35%. Si cette dernière était de 2,9%, il faudrait alors 27 ans, tandis que dans l'hypothèse d'une augmentation annuelle de 3,2%, 34 années seraient requises. Pour retrouver ce niveau de revenu dès 2015, une croissance du PIB annuelle de 8,3% serait nécessaire sous l'hypothèse de croissance démographique basse et plus encore sous les autres hypothèses, ce qui est irréalisable dans l'état actuel des capacités de l'économie nationale.

123. Le graphique suivant présente trois scénarios de croissance du PIB réel par habitant, calculé aux prix de 1996, selon trois hypothèses de croissance économique, considérés comme réalistes, et pour un taux de croissance démographique de 2,9%. Ce taux se justifie par les récents progrès en terme de mortalité maternelle et infantile, conséquence de la politique de gratuité des soins et du développement des infrastructures de santé publique.

Graphique 6 : Croissance du PIB réel/habitant, 2008 – 2038, pour une croissance démographique de 2,9% annuelle



Source : Ministère de la Planification

124. L'hypothèse centrale envisage un taux de croissance moyen égal à celui des premières années de mise en œuvre du CSLP, 4,42%. La seconde, pessimiste, envisage un taux à peine supérieur à celui de la population, 3,5%, en cas de persistance des effets de la crise internationale (baisse des recettes d'exportations et de l'APD). La dernière est plus optimiste et considère que la plupart des obstacles à la croissance seront levés et que celle-ci pourra se stabiliser sur le long terme à 6%. Il faudrait alors attendre 2022 pour retrouver le niveau de PIB/habitant de 1990, mais 2036 sous l'hypothèse centrale, et 2079 selon l'hypothèse pessimiste.

125. En revanche, s'il était possible de maîtriser la croissance démographique à 1,7%, il suffirait alors d'une croissance économique soutenue de 5% jusqu'en 2020 pour revenir au niveau de PIB/habitant de 1990. Ces chiffres indiquent clairement que tout doit être mis en œuvre pour maîtriser la croissance de la population, dans une perspective d'augmenter le bien-être de celle-ci et de lutter efficacement contre la pauvreté. Une prise de conscience de cette problématique a été notée lors des débats avec les représentants de la population qui ont notamment recommandé une sensibilisation améliorée sur les enjeux démographiques au Burundi et souligné la nécessité de redynamiser et de renforcer les programmes de planning familial.

126. Lors des consultations avec les communautés, la problématique démographique est clairement ressortie des débats à l'issue desquels il a été notamment recommandé d'intensifier les séances de sensibilisation à la limitation des naissances et de renforcer les programmes de formation sur le planning familial.

Chapitre 3 : Amélioration de la gouvernance et de la sécurité

3.1. Renforcement de la paix, de la réconciliation nationale et de la sécurité

127. La restauration de la sécurité, la consolidation de la paix et le processus de réconciliation nationale restent toujours des préalables pour asseoir des programmes porteurs d'une croissance durable et pour mener des actions à impact effectif sur la réduction de la pauvreté.

128. Au cours de l'année 2008, une évolution largement positive a pu être observée, grâce aux considérables efforts déployés par toutes les parties prenantes dans le processus paix, en l'occurrence le gouvernement du Burundi, la société civile, les Nations Unies et les différents partenaires internationaux.

129. Néanmoins, il subsiste des défis qu'il conviendra de lever pour créer un environnement sécuritaire renforcé et annihiler ainsi tout risque d'émergence de nouveaux conflits. Il s'agit surtout de la prolifération des armes au sein de la population qui reste une source de nouvelles formes d'insécurité.

130. L'évaluation des progrès réalisés dans ce domaine s'apprécie à travers l'analyse des avancées enregistrées au niveau de chacun des 4 objectifs mis en avant lors de l'élaboration du CSLP, à savoir : (i) la négociation du cessez-le-feu, (ii) la démobilisation, le désarmement et la réintégration des combattants (iii) la professionnalisation des corps de défense et de sécurité et (iv) la promotion de la justice, des droits de l'homme et la lutte contre l'impunité.

3.1.1 Négociation du cessez-le-feu

131. Bien que la mise en œuvre de l'accord global du cessez-le feu signé en 2006 ait connu quelques retards, les efforts déployés ont conduit à des succès indéniables au cours de l'année 2008. En effet, si le retrait du PALIPEHUTU-FNL du Mécanisme Conjoint de Vérification et de Surveillance et la recrudescence de l'insécurité, aggravée par la brusque reprise des hostilités survenue en avril 2008, ont fragilisé, pendant quelques mois, la situation sécuritaire du pays, les discussions qui ont repris en mai 2008 ont abouti notamment à la confirmation du cessez-le-feu. En juin 2008 et par la suite, le gouvernement et le PALIPEHUTU-FNL ont décidé de commun accord de privilégier désormais la voie du dialogue.

132. Le leadership de la sous-région a joué un rôle déterminant dans l'assainissement du climat politique tandis que l'implication directe des chefs d'Etat des pays de la sous-région a encouragé le rapprochement des positions et facilité ainsi des progrès visibles, en particulier avec la déclaration du 4 décembre 2008 qui a ouvert la voie vers la transformation du mouvement PALIPEHUTU-FNL en parti politique et enclenché le processus de démobilisation, de désarmement et de réintégration des combattants FNL et la libération des prisonniers politiques.

3.1.2. Démobilisation, réinsertion et réintégration des ex-combattants

133. Débuté en 2003, le programme de démobilisation, réinsertion et réintégration des ex-combattants s'est clôturé en 2008 avec des performances mitigées ainsi qu'il ressort du tableau ci-après.

Tableau 4: Etat d'exécution du programme DDR à fin 2008

Etape	Etats des lieux	Enfants			Adultes			TOTAL
		Garçons	Filles	S/total	Hommes	Femmes	S/total	
Démobilisation	Prévision du Programmes			5 000			50 000	55 000
	Réalisation 2007			3 041	16 783	506	17 289	20 330
	Réalisation 2008			220	5 719	10	5 729	5 949
	Réalisation Fin 1ère Phase	3 212	49	3 261	22 502	516	23 018	26 279
	Taux d'exécution			65%			46%	48%
	Prévision du programme							47 000
	Réalisation 2008							
Réinsertion	Réalisation Fin 1ère Phase				22 502	516	23 018	23 018
	Taux d'exécution							49%
	Prévision du programme							47 000
	Réalisation 2007						13 050	13 050
Réintégration	Réalisation 2008						3 077	3 077
	Réalisation Fin 1ère Phase						16 127	16 127
	Taux d'exécution							34%

Source : Aide mémoire de la Banque Mondiale

134. Les taux d'exécution correspondent à 48%, 49% et à 34% respectivement pour les phases de démobilisation, de réinsertion et de réintégration. Les retards dans l'exécution des différents sous-programmes ont entraîné une prise en charge budgétaire supplémentaire des 3232 membres de la FDN et des 3146 de la PNB restant à démobiliser, soit un effectif total de 6 378 personnes pour atteindre l'objectif de 25 000 hommes pour la FDN et 15 000 hommes pour la PNB.

135. Concernant le traitement du cas particulier des dissidents du FNL, la signature de deux décrets portant respectivement statut légal des dissidents du mouvement PALIPEHUTU-FNL et la création de la commission technique chargée de la vérification du statut des combattants dissidents du mouvement PALIPEHUTU-FNL de

Randa et de Buramata a permis de clarifier l'avenir du groupe concerné qui pourra être inclus dans la future phase du programme.

3.1.3. Désarmement de la Population civile

136. Avec la cessation des hostilités désormais effective, la détention illégale des armes à feu constitue un défi majeur pour la restauration d'une sécurité durable et rassurante pour tous. Face aux risques d'insécurité qu'entraîne une possession incontrôlée d'armes à feu dont les manifestations sont les vols à main armée et la réapparition des embuscades sur les axes routiers, le gouvernement s'est fixé comme objectif de réactiver le programme de désarmement de la population.

137. Les avancées enregistrées au cours de l'année 2008 dans cette optique traduisent cette orientation politique et relèvent (i) du renforcement de la Commission de désarmement de la Population Civile et de lutte contre la prolifération des armes Légères et de petits calibres mise en place en 2007, (ii) de la création des antennes provinciales, (iii) de la formation sur la lutte contre la prolifération des armes légères et de petits calibres, (iv) de l'aménagement d'un site de destruction des munitions à MUDUBUGU, (v) de la sécurisation, l'aménagement, la construction des dépôts des armes de la Police Nationale, (vi) du ramassage, de la neutralisation de 1.626 armes et 31.533 munitions, (vii) de la sensibilisation des hauts cadres de l'Etat, des organisations de la société civile, de la population, des médias pour la remise volontaire des armes, (viii) de l'enregistrement et l'entreposage des armes remises volontairement et (ix) les fouilles perquisition (2508 armes, 5892 grenades et 60.623 munitions saisies).

138. En vue d'encourager les populations à la remise volontaire des armes, il est important que soient étudiés les vies et moyens d'accélérer les procédures d'octroi des contreparties dans la mesure où les réticences observées seraient liées en partie à cette situation.

3.1.4 Professionnalisation des corps de défense et de sécurité

3.1.4.1 Au niveau des Forces de Défense et de Sécurité

139. Le programme de moralisation des troupes à tous les échelons, incluant l'introduction aux Droits de l'Homme, au Droit International Humanitaire, au leadership, à la discipline et au Code pénal militaire, a bénéficié à un effectif qui dépasse 39 094 hommes dont 23.000 pour la FDN et de 16094 pour la PNB.

140. La préparation et la participation des membres de la FDN et de la PNB aux opérations de paix se sont intensifiées. Ainsi, le Burundi figure parmi les pays contributeurs de troupes à des missions de maintien de la paix en Somalie, au Soudan, au Tchad et en Côte d'Ivoire. En effet, dans le cadre de l'Union Africaine, le contingent burundais en mission de maintien de paix en Somalie est passé de 850 en 2008 à 1.700 militaires. Dans ce cadre, les formations sur les questions du Code de conduite et de Genre ont été utilisées pour la préparation des contingents burundais aux opérations de maintien de la paix.

141. Le Conseil National de Sécurité est actuellement opérationnel et a formulé des propositions sur l'élaboration et la mise en place de séances de formation et d'éducation civique à l'intention des forces de sécurité. Concernant le renforcement des capacités des forces de défense et de sécurité, il y a lieu de mentionner notamment la poursuite du programme de formation et d'harmonisation entre les effectifs issus des anciens mouvements politiques armés avec ceux de l'ancienne armée nationale.

142. De même, des formations de courte et de longue durée sont régulièrement organisées à l'intention des officiers avec l'appui des partenaires. Par ailleurs, parallèlement à la réhabilitation des camps militaires, le casernement des troupes et la réinsertion des familles entières auparavant déplacées dans les casernes militaires

ont contribué à l'amélioration des conditions de vie et d'hygiène dans les casernes rénovées. Dans le but de maîtriser les armes et munitions des forces de défense et de sécurité et de réduire ainsi la violence armée, en conformité avec la Déclaration de Genève, souscrite par le Burundi le 7 juin 2006, le gouvernement a procédé à la mise en place du Centre de destruction des armes et munitions, au marquage des armes de la PNB et de la FDN et au contrôle des stocks de munitions. De plus, un site de destruction des explosifs et munitions a été aménagé à la Base Logistique de la FDN et a déjà permis la destruction de 8.008 armes et munitions dont une partie a été collectée dans le cadre du désarmement des civils et une autre constituée d'armes obsolètes de la PNB et la FDN.

143. En matière de contrôle et de surveillance des institutions de sécurité, il a été noté une plus grande fréquence des activités au niveau du Parlement. La Commission parlementaire chargée des corps de défense et de sécurité a effectué régulièrement des visites de suivi des services de sécurité dont le Ministère de la Défense Nationale.

3.1.4.2 Au niveau de la Police Nationale

144. La mission essentielle dévolue à la police nationale est d'assurer la protection des citoyens et de leurs biens. En vue d'améliorer les performances de ce corps, le gouvernement a mis en place un plan d'action qui, au cours de l'année 2008, s'est concrétisé par les programmes essentiellement axés sur (i) la déontologie, la valeur de la Police Nationale du Burundi, la discipline, le comportement de la Police envers la Population et l'éducation civique (10526 policiers) , (ii) les principes de base de l'usage légal de la contrainte par les forces de Police (4425 policiers), (iii) la Communication institutionnelle et (iv) le management opérationnel (143 officiers de police judiciaire).

145. Des séances de sensibilisation ont été également organisées sur la violence basée sur le genre (60 personnes par communes) et sur les droits de l'homme (30 Officiers). Un programme de recyclage de policiers a été aussi réalisé et a concerné 143 officiers de police judiciaire. De même, un équipement de communication avec 536 postes émetteur-récepteur et en moyens de transports (10 motos et 51 véhicules) a été disponibilisé. La fourniture du matériel pédagogique et bureautique a contribué aussi le renforcement des capacités de la PNB.

146. Ces actions doivent être poursuivies afin de consolider leur impact sur l'efficacité de la police nationale. A ce propos, il est préconisé de renforcer les programmes de formation pour toutes les catégories de policiers, d'améliorer la communication interne et externe, d'améliorer l'équipement informatique et celui de transport, de construire d'autres postes de Police et de parachever le bâtiment devant abriter l'Institut Supérieur de Police (ISP).

3.2. Renforcement de l'Etat de droit, de la lutte contre l'impunité et d'une justice pour tous

3.2.1. Renforcement de la Justice

147. La mise en place d'une justice garantissant l'équité et la transparence constitue un pivot important pour la consolidation d'un Etat de droit et partant, pour l'instauration d'un environnement propice à l'émergence et à l'encouragement des initiatives individuelles et collectives. Dans cette optique, le renforcement de l'efficacité des institutions judiciaires s'inscrit dans les priorités du gouvernement qui s'est fixé comme objectif de lever progressivement les obstacles entravant l'accès à la justice pour tous.

148. L'instauration d'une justice performante et accessible à tous s'inscrit dans les priorités définies dans le cadre de la politique sectorielle. Toutefois, au regard de l'ampleur des défis à relever, les dépenses annuelles de l'Etat dans ce secteur, soit 1.766 BIF par habitant (environ 1€), sont nettement insuffisantes.

149. Les actions à mener en vue d'atténuer ces difficultés, doivent viser non seulement la réhabilitation et la construction des infrastructures mais aussi la professionnalisation des magistrats et la garantie d'une justice de proximité efficace.

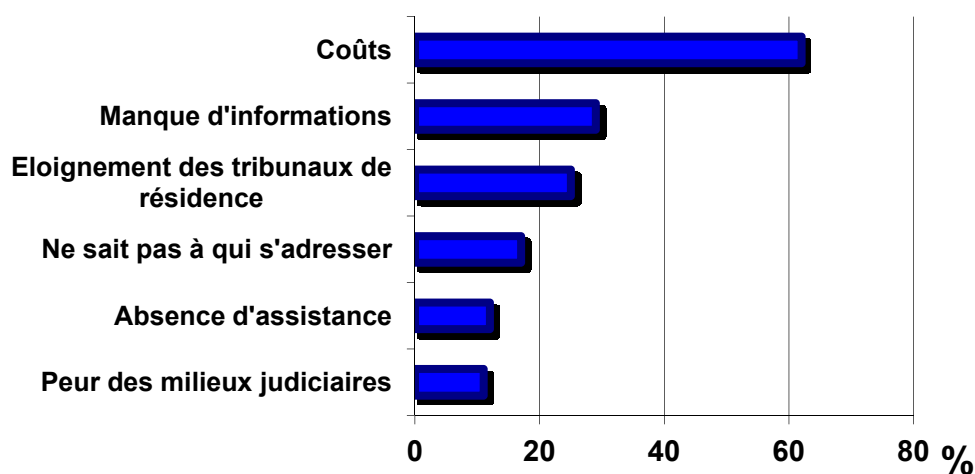
3.2.2. Elargissement de l'accès à la justice

150. L'enjeu principal est de rendre une justice saine, impartiale et efficace, de rapprocher la justice du justiciable et de désengorger les cours, les tribunaux et les centres de détention. Les programmes réalisés dans cette optique s'articulent essentiellement autour de la recherche d'une meilleure compréhension de la véritable problématique posée dans le secteur de la justice à travers l'organisation des enquêtes circonstanciées, l'aménagement de nouvelles infrastructures et la fourniture d'une assistance juridique aux populations, plus particulièrement les vulnérables comme les mineurs et les victimes de violences basées sur le genre.

a. Organisation des enquêtes

151. Il ressort de l'enquête sur la perception de la Justice de proximité commandée par le Programme d'Appui à la Bonne Gouvernance « Gutwara Neza »¹ que plus d'un tiers de la population consultée (34%) se plaint d'un manque d'accès à la justice. Les principaux obstacles définis par la population consultée sont repris dans le graphique suivant.

Graphique 7: Obstacles à l'accès à la justice



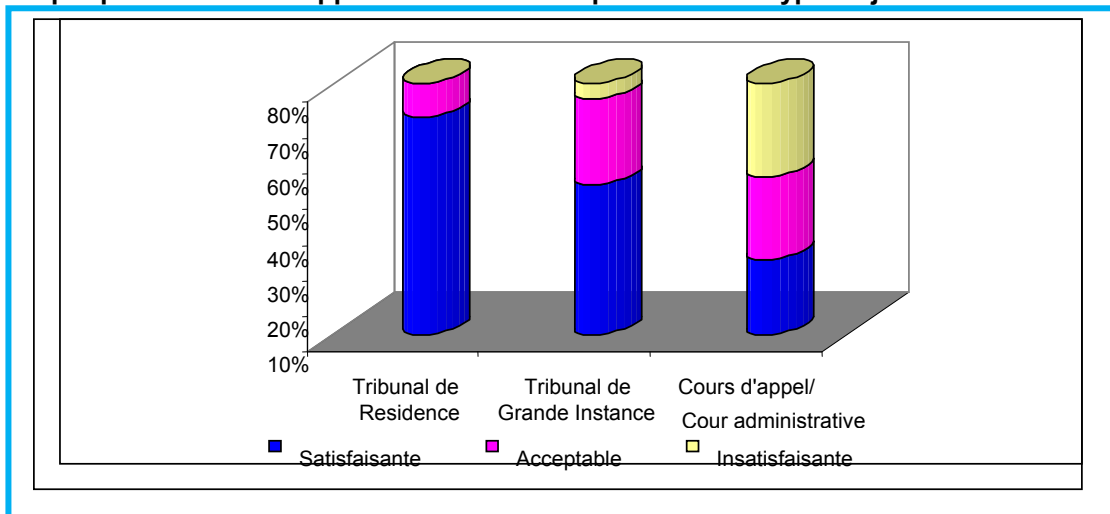
Source : enquête sur la perception de la justice de proximité

152. L'éloignement des tribunaux de résidence, la méconnaissance des personnes à qui s'adresser ainsi que l'absence d'assistance judiciaire figurent également parmi les obstacles évoqués par la population.

¹ Béduwé et Michel Van Herp, La perception de la Justice de proximité par la population burundaise, Rapport définitif, 2007-2008, Union européenne.

153. La seconde enquête menée dans le cadre de l'étude diagnostique sur la gouvernance et la corruption au Burundi a révélé que plus de 30% des personnes ayant eu recours à la justice officielle dans les trois dernières années ne comprenaient pas les procédures suivies.

Graphique 8 : Niveau d'appréciation de la réception selon le type de juridiction



Source : Enquête PETS 2007

154. Ce constat est renforcé par le fait que la plupart des textes juridiques sont publiés en français. En vue de résoudre ce problème, la seconde édition des codes et lois (1970-2006) en versions française et Kirundi est en cours de préparation tandis que le service national de législation (SNL) dont le mandat est entre autre de traduire tous les textes, a déjà procédé à la traduction de 7 textes en 2008. L'enquête sur le suivi des dépenses publiques et le niveau de satisfaction des bénéficiaires a en plus de l'éducation et la santé, couvert le secteur de la justice.

155. Les personnes interrogées dans le cadre de cette enquête tendent à confirmer le caractère élevé des coûts (51,4%) et la lenteur des jugements (60%). Ce dernier aspect semble être un des principaux problèmes soulevés par la population et se répercute très négativement sur l'efficacité du système judiciaire et se trouve être à la base de l'insatisfaction éprouvée par les justiciables.

156. En revanche, si la qualité de réception demeure globalement bonne, il y a lieu de souligner que plus de 50% des usagers consultés dans le cadre de l'enquête PETS la considèrent satisfaisante et qu'environ 77% la trouvent plus ou moins acceptable.

157. Ainsi, qu'il ressort du graphique ci-dessus, plus le niveau de juridiction est élevé, plus le degré de satisfaction se détériore en ce qui concerne la qualité d'accueil. Cette appréciation porte donc à croire que la population s'estime mieux reçue et mieux traitées dans les tribunaux de résidence et qu'elle aurait plus de confiance dans les tribunaux de proximité.

b. Aménagement des infrastructures

158. Dans le souci du rapprochement de la justice des justiciables, conformément à la politique sectorielle, les tribunaux de résidence, ont fait l'objet d'un appui important. Dans la plupart des cas, il s'agissait de construire de nouveaux locaux tandis qu'il fallait réhabiliter, dans d'autres cas, les bâtiments détruits durant la crise. Ainsi 33 tribunaux de résidence (justice de proximité) ont été construits en 2008. Il est prévu pour 2009, la construction de 40 tribunaux de résidence supplémentaire et la réhabilitation de 13 autres.

c. Assistance juridique

159. Plusieurs acteurs nationaux et internationaux veillent actuellement à ce qu'une aide juridique et une assistance judiciaire soient disponibles en faveur de la population vulnérable. En 2008, environ 750 personnes ont bénéficié d'une représentation devant les Cours et tribunaux. Cependant, ce système ne fonctionnera pas de manière optimale tant qu'un cadre légal spécifique ne sera pas mis en place, des structures installées et une ligne budgétaire ouverte pour assurer l'accès au droit des populations, leur écoute, leur orientation et, le cas échéant, une représentation judiciaire. La possibilité d'ouvrir un service d'aide juridique au niveau communal, pris en charge par la commune elle-même est également à l'examen à titre pilote dans trois communes du pays.

3.2.3. Renforcement de la crédibilité du système judiciaire

a. Défis posés au système judiciaire

160. Au fil des ans, la crédibilité du système judiciaire a été entamée à cause notamment de l'insuffisance du personnel qualifié et des moyens financiers et logistiques, de l'inadaptation du cadre légal et matériels et de la corruption. En matière de compétence, seuls 28,4% des magistrats en fonction sont détenteurs d'une licence en droit, même si le taux est de 82,9% dans les juridictions supérieures.

161. La faible qualification du personnel nuit à l'efficacité du système et affecte la qualité des services fournis à la population (mauvaise interprétation de la loi, méconnaissance des délais de procédure, jugements mal rendus, etc.). Comme le montre la matrice des indicateurs, le nombre d'arriérés judiciaires, c'est-à-dire l'accumulation des dossiers non traités, est en constante augmentation depuis le début de la décennie, quand bien même le nombre de magistrat a significativement augmenté à partir de 2004.

162. En matière de compétence, seuls 28,4% des magistrats en fonction sont détenteurs d'une licence en droit même si le taux est de 82,9% dans les juridictions supérieures. La faible qualification du personnel nuit à l'efficacité du système et affecte la qualité des services fournis à la population (mauvaise interprétation de la loi, méconnaissance des délais de procédure, jugements mal rendus, etc.)

163. Finalement, les retards enregistrés dans l'adoption d'un nouveau Code de procédure pénale ainsi que d'une nouvelle loi sur la succession, les régimes matrimoniaux et libéralités limitent fortement l'efficacité dans le traitement des affaires liées aux conflits de familles et de terre, qui constituent le plus grand nombre des questions à résoudre. De façon générale, le volume de dossier à traiter n'a cessé de s'accumuler au niveau des parquets ainsi qu'en témoigne le tableau ci-après.

Tableau 5 : Situation des dossiers en matière pénale dans les parquets.

MINISTERE PUBLIC	Dossiers en cours de l'année	Dossiers ouverts	Dossiers Clôturés	Dossiers restants
Parquet Général de la	-	-	-	-
Parquet Général de la Cour Anti-	55	281	210	126
Parquet Général près la C.A de	-	-	-	-
Parquet Général près la C.A de	6	14	14	6
Parquet Général près la C.A de	1	61	42	21
Parquet de Bubanza	304	898	634	388
Parquet de Bujumbura-Mairie	5106	3373	3727	4793
Parquet de Bujumbura-Rural	323	744	914	153
Parquet de Bururi	982	902	1209	675
Parquet de Cankuzo	58	332	312	78
Parquet Cibitoke	14	915	300	129
Parquet de Gitega	118	1236	1217	137
Parquet de Karusi	25	394	398	21
Parquet de Kayanza	125	771	807	88
Parquet de Kirundo	577	827	758	615
Parquet de Makamba	88	700	743	45
Parquet de Muramvya	-	-	-	-
Parquet de Muyinga	130	904	757	205
Parquet de Mwaro	40	505	487	58
Parquet de Ngozi	69	1168	1026	212
Parquet de Rutana	17	538	547	8
Parquet de Ruyigi	37	361	358	30
TOTAL		14924	14460	

Source : Ministère de la Justice

164. En collaboration avec les différents partenaires, le gouvernement a entamé des réformes visant à atténuer les impacts ses problèmes et à cet égard, élargi la mise en œuvre de son programme de renforcement des capacités des professionnels de la Justice à travers la réalisation des actions suivantes.

- (i) Organisation d'une journée de formation sur la déontologie au niveau des chefs-lieux de toutes les provinces du pays : 167 magistrats en ont bénéficié.
- (ii) Préparation d'un cursus de droit des affaires en faveur des magistrats du Tribunal de Commerce;
- (iii) Formation sur le contentieux administratif des membres des Cours Administratives de Bujumbura et Gitega et de la chambre administrative de la Cour d'Appel de Ngozi.
- (iv) Formation de 12 formateurs nationaux en gestion des cours et tribunaux qui à leur tour, ont dispensé des cours à 205 chefs de parquets, de cours et tribunaux, de greffes et de secrétariats de juridiction, en vue d'améliorer les connaissances techniques et la qualité des prestations des magistrats.
- (v) Formation de formateurs-magistrats (12), travailleurs sociaux (17) officiers de la police judiciaire (16) sur la justice pour mineurs en décembre 2008.
- (vi) Octroi de 11 bourses d'études et de recherche à des magistrates dans le cadre de l'appui à la promotion de l'équilibre en genre dans la représentativité de la justice.

165. Dans le souci de renforcer l'impact de ces programmes et de mieux préparer un plan stratégique de formation, une étude destinée à évaluer les besoins en formation aussi bien des magistrats que du personnel de l'ordre judiciaire a été initiée. A terme, il est prévu de réaliser des formations urgentes de mise à niveau pour certaines catégories de personnel et de progresser vers l'établissement d'un Centre de Formation Professionnelle de la Justice.

166. L'année 2008 a été marquée également par l'adoption de mesures destinées à rétablir le lien de confiance entre la justice et les justiciables à travers un vaste programme d'exécution des décisions judiciaires et une campagne de descentes sur terrain. A cet effet, 505 greffiers et magistrats ont été préalablement formés sur les techniques de rédaction des jugements, les voies d'exécution des arrêts et jugements, la procédure civile et pénale, le classement et l'archivage et la gestion et tenue des caisses. Ainsi, 1.855 affaires ont été exécutées et 1.945 constats ont été effectués.

167. Si ce programme a permis d'alléger momentanément l'arriéré judiciaire, il n'a malheureusement pas été accompagné d'une stratégie de pérennisation. La réforme des règles d'exécution des décisions de justice et la révision du Code de procédure pénale restent toujours des défis majeurs pour traiter avec célérité et diligence les importants cumuls de dossiers pendants devant les différentes juridictions et pour désengorger les maisons d'arrêt.

b. Situation du système pénitentiaire

168. Au niveau du système pénitentiaire, des cas de détentions illégales ou arbitraires, des cas de non-séparation des mineurs avec les adultes, des cas de non-enregistrement au registre de détention et de garde à vue, ainsi que des mauvaises conditions de détention persistent. Les personnes en détention préventives représentent ainsi près des deux tiers des détenus. Dans le but d'améliorer l'accès à la justice des détenus et de réduire les

détentions préventives prolongées, des itinérances des juridictions et parquets ont été organisées dans les ressorts judiciaires de certaines provinces. Ces activités ont eu cependant peu d'impact sur le désengorgement des prisons. Le programme d'assistance aux prisonniers mineurs devra contribuer à accélérer l'analyse des cas concernés.

169. Dans ce même ordre d'idée, la surpopulation carcérale s'est aggravée, le pourcentage d'occupation des prisons ayant augmenté de 197% à 245% entre 2005 et 2008, après avoir pourtant diminué suite aux accords d'Arusha. Le nombre de détenus a particulièrement augmenté en 2008, passant de 106 à 123 pour 100 000 habitants. Outre qu'il implique une violation des droits de l'homme, ce phénomène de surpopulation entraîne une dégradation des conditions de vie des prisonniers et renforce davantage la perception négative des populations vis-à-vis de la justice.

170. La réforme des règles d'exécution des décisions de justice et la révision du Code de procédure pénale restent toujours des défis majeurs pour traiter avec célérité et diligence les importants cumuls de dossiers pendants devant les différentes juridictions et pour désengorger les maisons d'arrêt. La sursaturation des capacités d'accueil devrait conduire à l'élaboration d'une politique criminelle, à la tenue plus régulière des chambres de conseil, à la rénovation des prisons dont la vétusté risque de provoquer leur effondrement. Durant l'année 2008, certains centres de détention ont pu être réhabilités et cette initiative devrait se poursuivre durant l'année 2009 afin de couvrir les 11 prisons du pays. La possibilité d'aménagement de nouvelles infrastructures pénitentiaires est également préconisée en même temps que des actions urgentes ont, d'ores et déjà, été identifiées par le groupe thématique sur la détention en vue de remédier aux problèmes par la surpopulation carcérale.

3.2.4. Promotion et défense des droits de la personne humaine

171. En dépit des efforts déployés dans le sens de garantir le respect des droits de l'Homme au Burundi, certains cas de violations des Droits de l'Homme attribuées à la PNB, la FDN, au SNR, aux agents de l'administration, au Palipehutu-FNL et à ses présumés dissidents ont pu être observés au cours de l'année 2008. Conscient que la dimension des droits de l'homme constitue une base fondamentale pour la réussite des programmes de réduction de la pauvreté, le gouvernement a pris des mesures concrètes pour redresser la situation notamment par la restauration d'une discipline plus ferme à l'intention des forces de sécurité et par l'initiation d'un dialogue permanent avec tous les partenaires socio-politiques et la société civile.

172. Par ailleurs, la finalisation et la promulgation du nouveau Code Pénal représentent une avancée significative dans la lutte contre l'impunité des crimes au Burundi. En effet, le nouveau Code supprime la peine de mort, relève la majorité pénale, énonce les peines alternatives à la privation de liberté, considère la torture comme un acte criminel. Il en est de même des crimes de génocide, crimes de guerre et crimes contre l'humanité et des violences basées sur le genre.

173. De plus, plusieurs activités ont été menées dans le cadre de la stratégie intégrée de lutte contre les violences sexuelles et abus faits aux femmes et aux enfants. L'éradication de ce phénomène se complique du fait que tous les cas ne sont pas dénoncés. En effet, les victimes préfèrent ne pas faire état des violences sexuelles dont elles font l'objet et optent souvent pour le règlement à l'amiable par les Bashingantahe. Cette pratique concourt à la persistance de l'impunité de ces crimes dans la mesure où les présumés auteurs échappent ainsi à toute poursuite.

174. Au cours de l'année 2008, le gouvernement a organisé des campagnes d'information et d'éducation de la population sur ses droits et ses devoirs. Ainsi, des campagnes thématiques ont été organisées lors des événements

comme (i) la journée de l'enfant africain, (ii) la célébration du 60ème anniversaire de la déclaration universelle des droits de l'homme, (iii) la journée internationale de soutien aux victimes de la torture et (iv) à l'occasion de la déclaration de Goma. Une émission radiophonique hebdomadaire sur divers sujets en rapport avec les droits de l'homme est produite par le gouvernement. Elle est diffusée sur toutes les stations et peut être ainsi suivie à partir de n'importe quel point du pays.

175. Enfin, des programmes de formation en droits de l'homme et cohabitation pacifique sont organisés en direction des différentes cibles telles que les administratifs à la base, les prisonniers, les corps de défense et de sécurité, les populations des sites villages de paix, etc.

176. Des actions de renforcement des capacités ont également été menées à travers l'assistance aux victimes des violations des Droits de l'homme (écoute et orientation). En rapport avec le suivi des conventions internationales, il convient de mentionner la formation en Droits de l'Homme des points focaux des Ministères et la distribution d'équipement à la Police Nationale du Burundi (motos, moyens de communication, matériel de bureau, etc.)

177. Afin de se conformer aux engagements internationaux en matière de production des rapports initiaux et périodiques des conventions et pactes relatifs aux droits de l'homme ratifié par le Burundi, une structure légère de rédaction des rapports a été mise en place. Elle a bénéficié d'une formation dans cette matière. Des points focaux en matière des droits de l'homme ont été mis en place dans les différents ministères. Ils sont chargés de fournir les données à la structure légère.

178. S'agissant de la promotion et la protection des droits catégoriels, une politique nationale genre a été élaborée. Les points focaux genre ont été mis en place dans les ministères. Ces derniers sont chargés de s'assurer de la prise en compte de la dimension genre dans les politiques et programmes de ces ministères. Dans l'optique de la protection de l'enfant, une politique nationale en faveur des orphelins et autres enfants vulnérables est en cours d'élaboration. En outre, les séances de formation et de sensibilisation, en faveur notamment des leaders communautaires dans les domaines de la protection des droits de l'homme, de la dignité de la personne humaine et des violences faites aux femmes déjà initiées devront être renforcées et poursuivies.

179. Enfin, le phénomène de la chasse aux albinos dans certaines provinces du pays, en particulier celles frontalières avec la Tanzanie, a également marqué l'année 2008 au cours de laquelle 5 albinos ont été assassinés. La plupart des albinos, craignant pour leur sécurité, ont dû chercher refuge au chef-lieu de certaines provinces et communes. Des actions énergiques ont été menées et ont abouti à l'arrestation des auteurs présumés de ces crimes et des stratégies visant le démantèlement total de leur réseau ont été arrêtées avec le gouvernement tanzanien.

180. En vue de renforcer l'action gouvernementale dans le domaine de la protection des droits de l'homme les stratégies et actions suivantes seront envisagées.

Objectifs	Actions
Arrêter des stratégies pour la mobilisation des financements et la mise en œuvre des programmes en faveur des populations cibles ;	<ul style="list-style-type: none"> -Mettre en place un cadre permanent de mobilisation des financements auprès des bailleurs ; -Mettre en place un observatoire de suivi-évaluation et de coordination des différentes interventions menées en faveur des populations vulnérables et nécessiteuses.
Promouvoir le respect des droits de la Personne Humaine en vue de son épanouissement intégral dans la société burundaise.	<ul style="list-style-type: none"> -Mettre en place un système d'information efficace sur les violations des droits de la Personne Humains ; -Mettre en place un large programme d'éducation aux droits de l'homme, -Collaborer étroitement avec les organisations de la société civile et d'autres partenaires impliquées dans la défense des droits de la Personne Humaine ; -Renforcer les capacités des structures ayant en charge le suivi du respect des droits de la Personne humaine.
Promouvoir l'éducation à la Paix et à la réconciliation nationale à travers la restauration des valeurs culturelles ;	<ul style="list-style-type: none"> -Privilégier la résolution pacifique des conflits par le biais des mécanismes communautaires ; -Impliquer les structures d'accueil dans la gestion des conflits.
Mettre en place les mécanismes efficaces de coordination, de suivi-évaluation des interventions du Gouvernement et de ses différents partenaires en vue d'un impact considérable à l'endroit des populations bénéficiaires.	<ul style="list-style-type: none"> -Créer un cadre permanent de concertation des différents intervenants y compris les bailleurs de fonds ; -Créer une structure légère permanente de conception, de suivi-évaluation des interventions en faveur des personnes vulnérables.
Promouvoir l'intégration socio-économique des Batwa parmi les autres classes de la population Burundaise notamment par le changement des attitudes, la mise en place des microprojets générateurs de revenus et la facilité d'accès aux besoins vitaux de base.	<ul style="list-style-type: none"> -Sensibiliser de façon permanente les Batwa sur le comportement de la non marginalisation et de la non discrimination -Mettre en place d'un système de microcrédit en faveur de la communauté des Batwa ; -Mettre en place un système de suivi-évaluation adapté et assorti d'indicateurs de suivi. -Sensibiliser les Batwa sur le bien fondé de se faire enregistrer à l'état civil (naissances, mariages, décès) et leur faciliter l'accès à ces services.

3.3. Gestion des conflits liés au passé

3.3.1. Processus de mise en place de la justice transitionnelle

181. Le processus de mise en place des mécanismes de justice de transition suit son cours. En effet, le gouvernement a signé en juin 2008 avec les Nations Unies un document de projet PBF afin d'appuyer les consultations nationales sur la mise en place des mécanismes de la justice de transition au Burundi. A cet effet, un calendrier pour ces consultations a été adopté. Des campagnes de sensibilisation et d'information à l'intention de la société civile, des confessions religieuses, des Bashingantahe, des jeunes, des représentants des médias, qui vont accompagner le processus ont été organisées.

3.3.2. Le règlement des conflits fonciers

182. Un comité technique interministériel élargi aux bailleurs a coordonné l'élaboration de la lettre de politique foncière dont le contenu qui a été validé en septembre 2008 s'articule autour de (i) la révision du code foncier, (ii) la restructuration et la modernisation des services fonciers, (iii) la décentralisation de la gestion foncière et (iv) le développement de solutions durables aux problèmes des personnes sans terres et à l'exiguïté des parcelles. Le projet de code a été présenté au public lors de l'atelier organisé en novembre 2008. Les innovations apportées dans ce cadre se situent au niveau de (i) la décentralisation des services fonciers, (ii) le rôle dévolu aux autorités locales dans la sécurisation foncière, (iii) la clarification du statut des paysannats et (iv) la création d'une commission foncière nationale.

183. Au regard des problèmes des personnes sans terres, exacerbés par le rapatriement massif des réfugiés, une stratégie de villages ruraux intégrés a été adoptée le 4 août 2008 et a conduit à l'aménagement de trois villages pilotes à Makamba et à Rutana. De façon générale, la problématique foncière continue à se poser surtout dans les zones à forte affluence de rapatriés comme en témoigne l'ampleur des conflits enregistrés à fin 2008.

Tableau 6 : Données synthétique des conflits enregistrés

No	Province	Conflits fonciers	%
1	BUBANZA	675	5,8
2	BUJUMBURA MAIRIE	1771	15,3
3	BUJUMBURA RURAL	204	1,8
4	BURURI	1911	16,5
5	CANKUZO	41	0,4
6	CIBITOKÉ	583	5,0
7	GITEGA	352	3,0
8	KARUSI	207	1,8
9	KAYANZA	173	1,5
10	KIRUNDO	565	4,9
11	MAKAMBA	1890	16,3
12	MURAMVYA	458	4,0
13	MURAMVYA	7	1,6
14	MUYINGA	38	0,3
15	NGOZI	1808	15,6
16	RUTANA	511	4,4
17	RUYIGI	194	1,7
	TOTAL	11568	100,0

184. La CNTB a réglé 3389, soit 29.3 % des conflits et a validé 702 résolutions à l'amiable. Il est prévu de procéder à l'élargissement de la CNTB de 23 à 50 membres et l'amélioration de sa capacité juridique à prendre des décisions définitives, afin de désengorger le système judiciaire. A moyen et long terme cependant, le dialogue politique sur les questions foncières devra être renforcé dans l'optique d'une recherche des possibilités d'accès à la terre aux plus pauvres tandis que la réforme foncière s'avère être une option cruciale à préparer de manière à mettre au point un plan d'action qui soit effectivement opérationnel. Dans l'entre temps, des cellules de sécurisation foncières ont été mises en place par la CNTB dans certaines communes.

3.4. Renforcement de la gouvernance

3.4.1. Renforcement de la gouvernance politique

3.4.1.1. Renforcement des capacités des institutions élus

185. Pour promouvoir les échanges entre les sénateurs et les élus locaux, des descentes sénatoriales ont été réalisées dans les 16 Provinces et la Mairie de Bujumbura au cours desquelles plusieurs thèmes ont été abordés, notamment (i) la planification du développement communautaire et l'aménagement du territoire pour une autosuffisance alimentaire (ii) le rôle des élus locaux dans la cohésion et la justice sociale et (iii) le développement d'une meilleure stratégie de communication au sein des conseils communaux: communication interne et communication avec les partenaires. En rapport avec la mise en place d'un cadre permanent de concertation des élus locaux, l'association Burundaise des élus locaux « ABELO » a été créée. Au total, près de 1000 élus locaux ont bénéficié d'au moins une séance de formation en 2008, soit 8 fois plus que les années précédentes.

3.4.1.2. Promotion de la décentralisation

186. Des progrès ont été notés au cours de la période sous revue au niveau notamment des comités de bonne de gouvernance, de l'implication participative dans le choix des priorités et du renforcement des capacités des structures décentralisées. Aux fins de dresser un état des lieux sur le fonctionnement des comités locaux de bonne gouvernance existants, des rencontres provinciales ont été organisées dans tout le pays et devraient déboucher sur une proposition de mise en place des comités locaux inclusifs de bonne gouvernance dans le souci de favoriser la redevabilité et de concrétiser l'implication des citoyens à la base dans le développement et la gestion des affaires locales.

187. Dans l'optique d'une meilleure sensibilisation /information sur la décentralisation et la gouvernance locale, les activités réalisées ont porté sur (i) la formation des médias et les organisation de la société civile sur la décentralisation et la gouvernance locale, ayant regroupé 100 personnes provenant des associations professionnelles, des médias, de la presse audio-visuelle, de la presse écrite, des organes de régulation, et des départements impliqués dans la décentralisation et la gouvernance locale ; (ii) l'organisation d'une campagne de sensibilisation et d'information sur la décentralisation et la gouvernance au niveau local ; (iii) le recueil de textes sur la décentralisation consistant en un répertoire de 18 textes législatifs et réglementaires sur la décentralisation au Burundi et (iv) la constitution et la validation d'une base de données sur les collectivités locales des 17 provinces. Après évaluation des besoins et des contraintes, 50 motos et 33 ordinateurs ont été disponibles, 20 bureaux communaux ont été réhabilités, 29 bureaux communaux ont été construits.

3.4.1.3 Promotion de la participation citoyenne

188. Les actions de promotion de la participation citoyenne ont été consacrées aux consultations provinciales lors des états généraux sur la décentralisation au Burundi et ont regroupé plus 2000 personnes dans les 16 provinces et la Mairie de Bujumbura. Toutes les catégories sociales ont été ciblées afin qu'elles apportent leurs contributions à la formulation de la politique de décentralisation.

189. Les débats particulièrement enrichissants ont débouché sur l'amendement du document de politique de décentralisation ainsi que sur le plan d'actions triennal de mise en œuvre de la décentralisation, dont les cinq axes stratégiques se rapportent à 5 thématiques.

- (i) **Le cadre juridique** qui préconise la mise en place de l'ensemble des textes juridiques devant permettre aux communes d'exercer pleinement leurs responsabilités de maître d'ouvrage du développement local. Les textes envisagés, selon les cas, peuvent être d'ordre législatif ou simplement réglementaire. De ce fait, la pyramide juridique des mesures suggérées reste variable selon l'importance des questions traitées.
- (ii) **Le cadre institutionnel** propose la mise en place de structures organisationnelles plus appropriées à l'exécution et à la coordination de la politique de décentralisation.
- (iii) **Le renforcement des capacités** des acteurs institutionnels à travers des activités de formation et la communication de masse à l'adresse de la population pour pallier à la faiblesse de la pénétration sociale de la décentralisation à la base.
- (iv) **La création des conditions idéales** devant permettre aux communes de relever le défi de promotion du développement socio-économique et la réduction de la pauvreté.

- (v) **Le renforcement des capacités contributives de la population**, à travers la fiscalité locale, devra permettre aux communes de disposer de plus de ressources financières, afin d'enclencher un développement endogène.

190. En sa qualité d'outil de cadrage, d'orientation et de programmation opérationnelle pour la mise en œuvre de la politique de décentralisation, le Document de Politique Nationale de Décentralisation définira désormais les orientations stratégiques majeures de la politique de décentralisation et des actions à mener pour le long terme (8 à 10 ans).

3.4.1.4. Promotion de la culture du dialogue politique

191. Dans le cadre de sa politique visant à privilégier la concertation, le dialogue et les échanges sur les principaux défis posés au pays et sur les solutions à y apporter, le gouvernement, en collaboration avec ses partenaires, a initié un vaste programme consacré à la recherche d'un large consensus sur les enjeux sociopolitiques du pays. A cet effet, les étapes suivantes ont guidé le cheminement des travaux.

192. L'organisation du 17 au 19 avril 2008, d'un premier Forum national regroupant l'ensemble des parties prenantes qui a permis de lancer le processus et d'instituer les cadres de dialogue pour les différents acteurs sociopolitiques. Ainsi, un dialogue démocratique a pu se tenir et permettre aux différents acteurs de définir ensemble leurs priorités pour consolider la paix au Burundi ainsi que leur rôle et responsabilité face aux différents enjeux, en particulier la bonne préparation des futures élections. Cette première phase qui devait permettre aux participants de s'approprier les règles d'un dialogue démocratique et de dégager un consensus sur les grands enjeux / priorités auxquels le pays fait face, s'est déroulée en 2 sessions de dialogue pour 120 officiels du gouvernement, 17 sessions de dialogue avec les organisations de la Société Civile dans toutes les provinces du pays (plus de 1000 participants), 2 sessions de dialogue avec 60 professionnels des médias, 2 sessions de dialogue avec l'ensemble des partis politiques (120 représentants) et 2 sessions de dialogue avec 138 parlementaires.

193. La deuxième phase a, quant à elle, porté sur l'élaboration des plans d'action contenant des propositions concrètes pour aller de l'avant. La troisième phase consistant en l'organisation de cinq foras régionaux vise à permettre aux différents acteurs sociopolitiques (parlement, partis politiques, Société Civile et les médias) d'évaluer et d'enrichir les résultats de chaque cadre, afin de sceller un engagement commun propice à l'enracinement d'une culture de dialogue au Burundi.

194. Une phase finale en rapport avec l'organisation d'un forum national à Bujumbura regroupant l'ensemble des acteurs sociopolitiques est conçue de manière à permettre aux participants de faire une appréciation des fruits du dialogue et de son impact dans le processus national de consolidation de la paix notamment dans l'utilisation du dialogue pour la résolution et la prévention des conflits au Burundi.

195. Dans le cadre du Projet «Appui à la mise en place des Cadres de Dialogue et de Concertation entre les partenaires nationaux », et au regard de son objectif de renforcer la culture démocratique, une série d'actions se poursuivront, notamment le forum des partis politiques pour la pérennisation des acquis de ces cadres de dialogue, la réalisation d'un diagnostic technique, institutionnel et organisationnel des comités locaux de bonne gouvernance existant en vue de préciser l'état des lieux, les forces et les faiblesses, opportunités et risques qui se présentent à ces comités pour l'exécution de leur mission et les modalités de leur mise en place éventuelle là où ils n'existent pas. Cela permettra la participation des communautés à la base et les partenaires au développement qui appuient ces comités dans la promotion de la bonne gouvernance.

3.4.2. Renforcement de la gouvernance administrative

196. Dans le cadre du renforcement des capacités des communes, des actions de formation ont été réalisées en faveur des acteurs locaux (CDCs, CCDCs, Conseils Communaux et Comités de gestion des projets) sur des thèmes variés comme la planification et la gestion des projets. Ces séances de formation et d'information ont permis d'aborder les thèmes comme la planification et la gestion des projets, la mise à jour des Plans Communaux de Développement Communautaire (PCDC), l'identification des projets communautaires, la passation des marchés publics, le financement des projets prioritaires issus des PCDC et l'appui à leur mise en œuvre. Formellement, sur 129 communes, 17 étaient dotées d'un plan de développement dont 11 validés à la fin de l'année 2008.

197. Les questions liées aux capacités techniques et organisationnelles des partenaires locaux de la société civile incluant les problèmes de financement des projets, d'éducation civique et de bonne gouvernance, d'organisation de la société civile, mais aussi le renforcement des capacités des acteurs locaux en techniques de plaidoyer ont également été abordées. La régularisation des mariages des Batwas constitue un pas important vers l'intégration de cette communauté dans la vie sociopolitique du pays.

198. Les sessions de formation organisées par PRADECS ont ciblé les acteurs locaux dans 43 communes de son intervention sur les modules de planification communale, cycle de microprojets en suivi évaluation pendant lesquelles environ 2200 personnes ont été formées à raison de 50 personnes par communes. Les formations sur la passation des marchés et la gestion financière ont concerné 430 personnes. Des formations en informatique des agents communaux pour 150 personnes ont été aussi effectuées.

3.4.3. Renforcement de la gouvernance économique

3.4.3.1. Lutte contre les malversations économiques

199. Dans le cadre de la restauration des valeurs de probité largement entamées par la crise sociopolitique, la bonne gestion des deniers publics constitue un des piliers sur lequel doit être bâti le développement socio-économique du Burundi. A cet effet, les actions menées au cours de l'année 2008 ont concerné (i) la réalisation d'une enquête diagnostique sur la gouvernance, (ii) la redynamisation du rôle de l'Inspection Générale de l'Etat et (iii) le renforcement de la transparence dans la gestion de la chose publique.

200. L'implication de la société civile est à souligner, avec la dénonciation de 3147 cas de malversations contre 2619 l'année précédente. La cour anti corruption n'a cependant jugé que 21 cas en 2008, contre 77 en 2007, ce qui montre les besoins en termes de renforcement de sa capacité à traiter les dossiers.

a. Enquête diagnostique sur la gouvernance

201. La réalisation de l'Enquête diagnostique sur la gouvernance et sur la corruption au Burundi a constitué un progrès important vers la mise en place d'une stratégie nationale de gouvernance et de lutte contre la corruption assortie de son plan d'action. Le rapport de l'enquête a été transmis au Gouvernement au mois de mai 2008 et analysé par le Conseil des Ministres au mois d'août 2008. La dissémination des résultats s'est effectuée à travers tout le pays et les termes de référence pour la rédaction de la stratégie ont été finalisés.

b. Redynamisation du rôle de l'IGE, de la Cour et de la Brigade Spéciale anti-corruption

202. L'Inspection Générale de l'Etat a pu produire 85 rapports en même temps qu'elle a déposé 11 plaintes au parquet général près la cour anti-corruption pour cause de détournement, gestion frauduleuse ou toute autre malversation.

203. L'année 2008 a été également marquée par une certaine redynamisation des activités de l'Inspection Générale de l'Etat, liées notamment à la mise en place de nouvelles structures de l'institution réparties en cinq divisions à savoir : la Division des Recettes Publiques ; la Division des Dépenses Publiques ; la Division des Sociétés à Participation Publique et des Projets, la Division des Affaires Administratives et Juridiques et la Division de la Formation, des Méthodes et de la Documentation.

204. Quant à la Brigade Spéciale anti-corruption, l'année 2008 a été marquée par l'ouverture de trois nouveaux commissariats régionaux à Bururi, Gitega et Kayanza en vue d'améliorer le rendement en matière de lutte contre la corruption et les infractions connexes.

c. Renforcement de transparence dans la gestion des fonds publics

205. Les structures en charge de la lutte contre les malversations économiques ont bénéficié des nouveaux appuis par le biais de deux importants programmes. **Le premier concerne l'appui au Renforcement des Mécanismes de Lutte contre la Corruption et les Malversations économiques.** Les actions menées dans ce cadre concernent les volets suivants:

- (i) la sensibilisation de toutes les parties prenantes (administration, secteur privé, société civile, population à la base, etc.) sur la responsabilité des différents acteurs et sur les nouveaux mécanismes de lutte contre la corruption
- (ii) le renforcement des capacités techniques et humaines des cadres de la Cour et de la Brigade Spéciale Anti- Corruption par la formation en audit, grandes notions du droit pénal, enquête et instruction judiciaire, marchés publics et comptabilité publique
- (iii) la formation de 4 cadres de la Cour et de la Brigade Spéciale Anti- Corruption en Afrique du Sud
- (iv) la formation de 4 Cadres de la Cour et la Brigade Spéciale Anti- Corruption sur le suivi de l'exécution de la loi de finances et sur la nouvelle Loi sur les Marchés Publics
- (v) l'appui à la Brigade Spéciale Anti- Corruption pour tirer de l'expérience et de l'expertise dans le réseau de l'East African Association of Anti- Corruption, en tant que nouveau membre
- (vi) l'appui à la Cour et à la Brigade Spéciale Anti- Corruption pour la participation de 2 cadres à un séminaire sur la lutte contre la corruption à KIEV en UKRAINE

206. **Le second est lié au projet de lutte contre la corruption.** Ce programme est essentiellement centré sur la sensibilisation et l'information à l'intention des responsables des services de la police et de la magistrature. Les prochaines étapes de mise en œuvre de ce projet consisteront à :

- (i) démarrer la formation en langue Anglaise à l'intention du personnel de la Cour et de la Brigade Spéciale Anti- Corruption,

- (ii) doter la Brigade Spéciale Anti-corruption de mobilier de bureaux
- (iii) organiser trois ateliers d'informatisation et de sensibilisation à Bujumbura, Ngozi et à Bururi à l'intention des magistrats des juridictions ordinaires et des services de police sur la loi anti- corruption et leur rôle dans la lutte contre la corruption.
- (iv) organiser trente quatre ateliers d'information et de sensibilisation à l'intention des administrateurs communaux et des populations à la base au travers de la représentation de leurs élus sur la prévention et la lutte contre la corruption,
- (v) appuyer les campagnes médiatiques de sensibilisation de la population à la lutte contre la corruption,
- (vi) réaliser une étude indépendante sur le fonctionnement de la Cour et de la Brigade Anti-corruption et d'un atelier national sur l'évaluation de leur action.

207. Au niveau décentralisé, les initiatives déjà entreprises comme la création des antennes communautaires de lutte contre la corruption, la mise en place des organes de surveillance des fonds communaux et l'organisation des comités de gestion des recettes des Tribunaux de Résidence seront encouragées ,renforcées et progressivement généralisées.

3.4.3.2. Réformes des finances publiques

208. La recherche d'une plus grande cohérence entre les budgets et les priorités de politique socio-économique, l'amélioration des rendements des structures de collecte des recettes, le renforcement de la transparence et de l'efficacité dans la gestion des fonds publics et la clarification du cadre légal et institutionnel constituent quatre objectifs majeurs visés par la mise en œuvre des réformes identifiées dans le domaine des finances publiques.

a. Alignement du budget sur les priorités de politiques économiques et sociales

209. Depuis la mise en œuvre du CSLP intérimaire, des efforts continus visant l'amélioration du profil des dépenses publiques ont été déployés et renforcés progressivement grâce à la reprise de la coopération avec les donateurs. Avec l'adoption du CSLP-Complet, des progrès visibles ont été accomplis, notamment en ce qui concerne les secteurs sociaux qui bénéficient d'une proportion de plus en plus importante du budget. C'est dans ce même esprit qu'une revue des dépenses en capital a été effectuée afin d'identifier au préalable les actions axées sur la lutte contre la pauvreté.

b. Amélioration des rendements des services chargés de la collecte des recettes

210. Dans le domaine des impôts et taxes, un pas important a été franchi grâce à une maîtrise progressive des effectifs des contribuables par le biais de l'introduction du NIF. A fin 2008, environ 3500 redevables des impôts étaient recensés. Néanmoins, le recours à ce système n'est pas entièrement opérationnel du fait que la liste des contribuables n'est pas encore exhaustive.

211. Cette lacune pourra être comblée avec l'accélération du programme d'informatisation dont les travaux, qui devraient s'achever avec l'année 2009, permettront de finaliser la constitution d'un fichier unique de tous les contribuables et d'établir les liens nécessaires avec les services clé comme la Direction des Douanes. Parallèlement, la révision du Code Général des Impôts et Taxes, l'actualisation des procédures fiscales,

l'élaboration de la charte du contribuable et la mise à jour du plan comptable constituent des mesures dont la finalisation devrait avoir un impact significatif sur les performances de la Direction des Impôts.

212. Au niveau des services douaniers, la mise en œuvre du Code des Douanes promulgué en 2007 a été concrétisée par l'ordonnance d'application signée en janvier 2008 et l'usage du logiciel SYDONIA ++ a déjà conduit à des résultats significatifs dont surtout un meilleur suivi des activités d'importation, un contrôle plus rigoureux des exonérations y relatives et l'intégration progressive du NIF dans les opérations douanières. Concernant l'amélioration des infrastructures, il est important de rappeler la réhabilitation des bureaux des douanes Port et Aéroport ainsi que des bureaux des postes douaniers frontaliers de KOBORO et KANYARU Haut.

213. En relation avec l'adhésion du Burundi au sein de l'East African Community (EAC) en 2007, le gouvernement met en avant l'institution de la TVA qui devra se substituer à la taxe sur les transactions. Il est attendu que cette réforme puisse servir à compenser les pertes douanières qui seront occasionnées par la mise en place du Tarif Extérieur Commun (TEC) et à renforcer ainsi la viabilité budgétaire. La TVA et le TEC seront complétés par (i) la révision de l'exercice budgétaire, (ii) la création de l'Office des Recettes et (iii) l'harmonisation douanière avec celle de l'EAC. Quant aux recettes non fiscales, incluant notamment les recettes administratives et de portefeuille, elles méritent une attention particulière surtout en ce qui concerne les performances des différentes structures chargées de leur perception et le renforcement des capacités de prévision.

c. Gestion efficace et transparente des dépenses publiques

214. Les mesures adoptées au titre de la gestion des dépenses publiques sont articulées essentiellement autour des objectifs de transparence, d'efficacité et de maîtrise des différentes formes de dépenses.

215. Au stade de la préparation, le budget s'inscrit désormais dans la logique fixée par le cadrage budgétaire incluant des indications sur les fonds alloués à chaque ministère et comporte une meilleure lisibilité grâce à une présentation consolidée du BO et du BEI par Ministère. L'intégration consolidée des prêts et des dons au titre des projets de développement par ministère constitue la prochaine étape du processus.

216. La promulgation du Code des Marchés Publics représente un pas décisif vers la transparence dans la gestion des fonds publics. A cet effet, de nouvelles structures comme l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics et la Direction Nationale du Contrôle des Marchés Publics sont d'ores et déjà opérationnelles. Les cellules en charge de la gestion des marchés publics sont déjà constituées au sein des différents ministères. Il reste à procéder à la vulgarisation du nouveau Code, à élaborer les documents types de passation des marchés et à renforcer les capacités des nouveaux organes mis en place dans ce cadre.

217. Les progrès réalisés au niveau du suivi de l'exécution budgétaire renforcent également l'objectif de transparence et d'efficacité. A cet effet, bien que le Système Intégré de Gestion des Finances Publiques (SIGEFI) actuellement en place nécessite toujours des améliorations, il a néanmoins permis une certaine maîtrise des principales étapes du circuit de la dépense, surtout en ce qui concerne l'engagement, la liquidation et l'ordonnancement. Toutefois, des efforts sont encore à déployer pour améliorer la fiabilité des données en même temps qu'il est important d'étudier les voies et moyens de restaurer la connexion informatique entre le BRB et le Ministère des Finances et d'assurer l'intégration dans le système les opérations liées aux paiements (décaissements et encaissements). La sécurisation et la maintenance du SIGEFI ainsi que l'intégration comptable des recettes et de la paie pourront avoir lieu dès lors que le service des impôts sera informatisé.

218. La maîtrise de la masse salariale s'est poursuivie à travers (i) le gel des recrutements des fonctionnaires à l'exception des secteurs prioritaires tels que la santé, l'éducation, l'agriculture et la justice, (ii) l'achèvement du recensement des fonctionnaires civils et (iii) le lancement du recensement des effectifs de l'armée et de la police. Le rapatriement de la gestion de la paie au Ministère des Finances et la formulation d'un cadre cohérent pour les augmentations de salaires qui soit compatible avec les possibilités budgétaires devront compléter au cours de l'exercice 2009, l'ensemble des dispositions prises par le gouvernement en vue d'une efficacité accrue dans la gestion des rémunérations. Pour pérenniser les acquis des deux recensements, il est impératif de constituer une base des données fiables et sécurisées. Dans le domaine de la gestion de la trésorerie, des étapes importantes ont été franchies. Désormais, un plan de trésorerie prévisionnel, fondé sur la saisonnalité des recettes et des dépenses est produit sur une base régulière. Par ailleurs, l'unicité de caisse a été progressivement rétablie tandis que la création d'une commission mixte entre la BRB et le Ministère des Finances a permis de nouvelles bases pour une prévision plus cohérente des besoins de trésorerie et pour l'émission des obligations et des bons du trésor.

d. Renforcement du cadre légal et institutionnel

219. Le gouvernement vient de franchir une étape décisive par l'adoption de la Loi Organique relative aux Finances Publiques (LOFP) et l'élaboration d'une Stratégie de Gestion des Finances Publiques (SGFP). La mise en œuvre de la LOFP promulguée le 4 décembre 2008 permettra d'actualiser le dispositif juridique et réglementaire notamment l'actualisation du texte relatif au Règlement Général sur la Comptabilité Publique (RGCP), l'élaboration du manuel des procédures de la chaîne de la dépense et la révision de la nomenclature budgétaire et du plan comptable de l'Etat.

Encadré 1 : La nouvelle Loi Organique de Gestion des Finances Publiques

La nouvelle loi organique relative aux Finances Publiques a été promulguée en décembre 2008, remplaçant ainsi l'ancienne loi de 1964. Sans bouleverser les traditions administratives nationales, elle a pour objectif de moduler la gestion des Finances Publiques, en apportant des éléments de modernisation allant dans le sens de la déconcentration de l'exécution budgétaire, principalement sous la forme de la « décentralisation de l'ordonnateur ». A partir de 2014, les ministères qui en auront la capacité pourront ainsi bénéficier d'une autonomie de gestion et procéder à l'ordonnancement des paiements via leurs départements financiers. Les ministères seront donc entièrement responsables de la mise en œuvre de leurs programmes et de leur rythme d'exécution.

Quant à la procédure de vote de la loi annuelle de Finances, elle est désormais scindée en 2 parties : dans la première, les députés voteront les grandes lignes du budget, recettes et dépenses, donc le niveau de déficit budgétaire toléré. Dans la seconde, les plafonds seront donc déjà fixés et les amendements ne concerneront que des arbitrages inter- ou intra-ministères. En outre, la loi propose une modulation des contrôles, qui se feront en fonction du niveau de risque de chaque dépense, permettant ainsi au système de gestion des Finances publiques d'être plus performant en allégeant la procédure de gestion. Ainsi, il y aura moins de points de contrôle pour chaque dépense (une trentaine de signatures actuellement), il n'y aura plus de dédoublement des contrôles, mais chaque contrôle sera plus approfondi, et les dépenses comportant davantage de « risque » (marchés publics, gros investissements, etc.) en subiront davantage que des dépenses de moindre importance (ex : achat de matériel de bureau). En termes de flexibilité, le nombre de lignes budgétaires sera réduit par un facteur 7, de 3500 à 600. Ceci permettra aux gestionnaires de réallouer aisément des économies réalisées sur certains postes de dépenses vers d'autres (ex : économies de carburant suite à la baisse des cours utilisées pour acheter des fournitures de bureau faisant défaut).

En ce qui concerne les ressources extérieures et l'aide au développement en particulier, la LOFP offre un cadre souple aux bailleurs souhaitant conserver la maîtrise des dépenses des projets qu'ils financent, tout en respectant la déclaration de Paris. Les projets, ainsi que les fonds spéciaux, pourront donc figurer en annexe, dans le Budget d'Affectations Spéciales (BAS), respectant ainsi les procédures et la nomenclature nationale. Il est désormais possible de distinguer les crédits d'engagement des crédits de paiement pour les investissements étalés sur plusieurs années : l'engagement aura lieu lors du premier exercice, mais le paiement sera scindé sur plusieurs exercices, au fur et à mesure de l'avancée de la réalisation de l'investissement (ex : routes, ponts, etc.).

220. Quant à la SGFP, elle précise, à partir de l'exercice 2009, un plan d'actions axé sur les priorités énoncées dans la loi organique. Une telle mission sera accomplie à travers la réalisation de 6 objectifs suivants.

- (i) Un cadre législatif et réglementaire de la gestion des finances publiques cohérent est adopté et mis en œuvre.
- (ii) Les ressources intérieures et extérieures sont mobilisées efficacement pour le financement des dépenses tout en respectant l'équilibre budgétaire.
- (iii) La gestion des ressources publiques est efficace, rigoureuse et transparente.
- (iv) Le système de contrôle est cohérent, efficace et conforme aux normes internationales.
- (v) Les données sur les finances publiques sont exhaustives, fiables et régulières.
- (vi) Les capacités institutionnelles du Ministère des Finances et des structures partenaires sont progressivement renforcées pour plus d'efficacité dans l'accomplissement de leurs missions

3.4.4 Renforcement de la société civile

221. Des actions ciblées sur l'amélioration des connaissances des membres de la société civile ont été initiées. Ainsi, le renforcement des capacités techniques, humaines, institutionnelles et organisationnelles de la Société Civile a été effectué à travers (i) l'appui à la mise en place des comités locaux de surveillance des actes de corruption, (ii) la formation de 100 participants de la Société Civile, des institutions anti-corruption et de contrôle des finances publiques, sur les Marchés Publics et sur le suivi et le contrôle de l'exécution de la loi de finances et (iii) l'organisation d'un mini atelier d'échange et de concertation entre les organisations de la société civile anti-corruption et promotrice de la Bonne Gouvernance économique.

222. De même, le recrutement d'une agence/entité de conception et d'exécution (AFRICA LABEL) des ateliers de sensibilisation et d'information sur les nouveaux mécanismes anti-corruption, au niveau communal et régional, a permis des avancées en termes d'information sur les méfaits de la corruption. Le premier atelier national d'information et de sensibilisation au cadre légal de lutte contre la corruption a été organisé du 27 au 28 novembre 2008.

223. Il importe également de mentionner l'organisation de la visite guidée de la presse écrite et audiovisuelle pour que la population et les autorités administratives au niveau communal et provincial soient sensibilisées sur les activités quotidiennes de la brigade Spéciale Anti-Corruption. Cette activité a coïncidé avec la journée internationale de lutte contre la corruption le 14 / 12/ 2008, à Kayanza.

3.4.5. Privatisation des entreprises publiques

224. Le programme de privatisation connaît quelques retards dans sa mise en œuvre, du fait surtout de la complexité du processus lui-même et de la spécificité des différentes entreprises. Pour bon nombre d'entre elles, les instruments juridiques existent et ont permis d'enclencher le processus de privatisation. Il s'agit de l'ABP, du COTEBU, de l'ONATEL, de l'ONAPHA, de la SOSUMO et de l'Hôtel Source du Nil.

225. En revanche, les actions détenues par l'Etat dans l'OCIBU, la BCC, l'UCAR et la SBF ont été vendues, générant des recettes au profit du Trésor à hauteur de 433.163.000Fbu, 228.390.000Fbu, 234 630.000Fbu et de 233.488.000Fbu respectivement.

226. Sur le plan légal, la loi portant privatisation sera révisée pour faciliter les opérations de privatisations. A cet effet, les termes de référence pour élaborer une nouvelle loi sont disponibles. Il est également prévu de procéder à des audits techniques et financiers des principales entreprises publiques en vue d'évaluer leur valeur réelle.

3.4.6 Pilotage de l'économie

a. Cadrage Macroéconomique (modèle IMPLABURA)

227. Les travaux de mise à jour du modèle d'information et de planification du Burundi, (IMPLABURA) et de formation des cadres à son utilisation constituent un pas important vers la recherche d'un instrument coordonné de gestion économique. Le modèle est aujourd'hui fonctionnel et permet de proposer des scénarii économiques pour le pays en fonction d'un grand nombre de paramètres et de variables. Cependant, les cadrages macroéconomiques proposés comme base de travail pour l'élaboration budgétaire présentent encore de nombreuses insuffisances, essentiellement en raison de la faible qualité des données de base (les Comptes Nationaux ne sont aujourd'hui disponibles que pour l'année de base 2005), et le manque de ressources humaines pour poursuivre la mise à jour du modèle.

b. Cadres des Dépenses à Moyen Terme (CDMT)

228. Afin d'inscrire la préparation du budget de l'Etat dans une logique de missions et d'objectifs, dans un cadre pluriannuel, stratégique et aligné sur les objectifs du CSLP, le gouvernement compte initier le processus CDMT, avec l'appui de la Banque Mondiale. Les CDMT présentent les dépenses et les ressources d'un ou plusieurs secteurs, par objectif, sur un horizon de 3 ans. A partir d'un cadrage Macroéconomique pluriannuel incluant un CDMT central d'une part, et de stratégies et plans d'actions sectoriels d'autre part, les services de planification centrale et sectorielle seront en mesure d'optimiser l'allocation des ressources intérieures et extérieures disponibles, en étudiant avec rigueur plusieurs scénarios budgétaires alternatifs et leurs impacts sur l'économie à moyen terme. Associés au cadre juridique de la nouvelle loi organique relative aux finances publiques, les CDMT permettront à terme de présenter un budget par programme et par objectif du CSLP, dans une perspective pluriannuelle.

c. Simulation d'impact (modèle SPAHD - Strategy Paper for Human Development)

229. Avec le soutien de la Banque Mondiale, un modèle macroéconomique reliant les principales variables macroéconomiques aux indicateurs de développement humain sera prochainement introduit dans les mécanismes de précision. Le modèle essaie de montrer comment établir une stratégie de croissance économique avec un impact visible sur le développement humain. Les résultats des différentes simulations sont fondés sur un scénario de base à l'horizon 2020, dans lequel les tendances actuelles (2006) ne font que se poursuivre. Ce scénario repose sur les variables endogènes de décision sur lesquelles l'Etat exerce un contrôle et les variables exogènes (intérieur et extérieur).

Chapitre 4 : Promotion d'une croissance économique durable et équitable

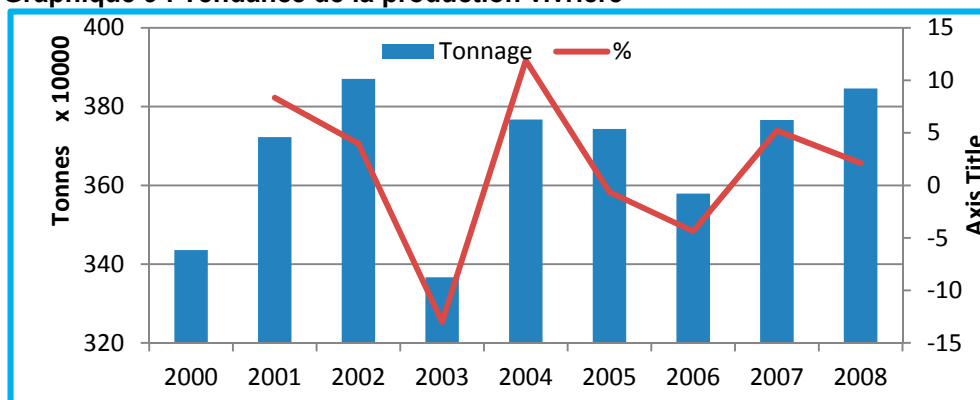
4.1. Relance de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de la pisciculture

4.1.1. Production vivrière.

4.1.1.1. Tendances générales.

230. Les activités agricoles se mènent dans un environnement de contraintes liées notamment à l'émiettement des exploitations agricoles, à l'usage d'outils rudimentaires, à la prédominance de l'autoconsommation et aux difficultés d'accès aux intrants. De surcroît, le relief caractérisé dans beaucoup de cas par de fortes pentes favorise l'érosion dont la conséquence immédiate est l'altération des terres arables. Le secteur agricole est en outre marqué par une baisse de la fertilité des sols, un difficile accès au crédit et un niveau de pauvreté très élevé des populations rurales, occupées à 90% par des activités agricoles. C'est dans ce difficile contexte que non seulement la production vivrière n'a pas véritablement connu une croissance susceptible de générer des surplus agricoles, mais qu'elle n'a pas empêché l'apparition, dans certaines régions, des situations de disette. Le graphique ci-dessous retrace les tendances passées des tonnages produits ainsi que le taux de croissance observé d'une année à l'autre.

Graphique 9 : Tendances de la production vivrière



Source : Département des statistiques du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage

231. En 2005 et 2006, la production vivrière a connu une évolution défavorable traduite par des taux de croissance en baisse. Le relèvement de 4,2% en 2007 a juste permis de retrouver le niveau de 2004 avant de retomber à 2,6% en 2008. Ce rythme, comparé à la croissance démographique, estimée à 2,35% (à la lumière des résultats du dernier recensement de la population et de l'habitat), est encore insuffisant pour rattraper les niveaux de production par habitant du début des années 1990. Bien plus, en raison des aléas climatiques qui ont frappé très durement certaines régions du pays et de l'inefficacité dans la gestion des ressources en eau, des situations de famine ont pu être observées ici et là au cours de l'année 2008.

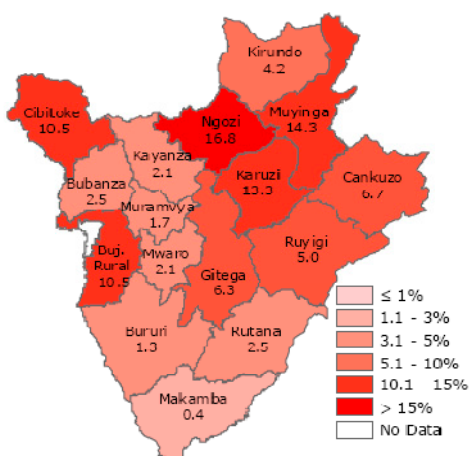
Encadré 2 : Principaux résultats de l'enquête sur la sécurité alimentaire et la vulnérabilité des ménages

Une enquête représentative auprès de 5000 ménages en milieu rural menée par le Programme Alimentaire Mondial, avec l'appui technique de l'ISTEEBU, a permis de définir le niveau de sécurité alimentaire au Burundi et de mettre en évidence certains facteurs de vulnérabilité. La notion de sécurité alimentaire est définie en termes de disponibilité, d'accès et d'utilisation des aliments, celle de vulnérabilité en termes d'exposition au risque et de capacité d'ajustement.

Cette enquête a permis d'estimer le nombre de ménages en état d'insécurité alimentaire grave à 63 900, soit 4,8% des ménages du pays, et celui des ménages en état d'insécurité alimentaire modérée à 302 700, soit 23%. De plus, le nombre d'enfants de moins de 5 ans en situation de malnutrition modérée serait de 26,5% et celui des enfants en situation de malnutrition sévère de 9,2%. Plus précisément, 52,7% de ces enfants présentaient un retard de croissance et 8,4% une insuffisance pondérale par rapport à leur taille.

Les provinces les plus gravement touchées par l'insécurité alimentaire sont d'abord celles du Nord-Est du pays (Cankuzo, Karusi, Muyinga, Ngozi et Kirundo) avec plus de 63% des ménages en situation d'insécurité alimentaire. Les plus pauvres en termes d'actifs et de revenus seraient en revanche celles du Nord Ouest (Cibitoke, Bubanza et Bujumbura Rural) principalement en raison du conflit qui y a perduré en 2008. Au total, près de deux tiers des ménages en état d'insécurité alimentaire vivent dans 5 provinces seulement : 16,8% à Ngozi, 4,3% à Muyinga, 13% à Karusi, 10,5% à Cibitoke et 10,5% à Bujumbura Rural.

Graphique 10: Répartition géographique des ménages en état d'insécurité alimentaire grave



Source : WFP Comprehensive Food Security and Vulnerability analysis, 2008

Les facteurs déterminants de l'insécurité alimentaires ont trait à la richesse du ménage et à la possession d'actifs, l'accès à la terre et au statut d'occupation, ou encore à la superficie des terres cultivées. Il apparaît que les ménages dirigés par une femme sont davantage sujets à l'insécurité alimentaire, que ceux-ci diversifient moins leur production et cultivent rarement des produits d'exportation. En termes de profils de ménages, l'enquête a permis d'isoler 5 types de ménages particulièrement à risque. En premier lieu, les ménages dits « marginaux », caractérisés par un chef de ménage âgé, peu éduqué, isolé socialement et géographiquement, dont le revenu moyen, extrêmement faible, est constitué à 60% de transferts et pensions, le reste provenant de cultures de subsistance. La seconde catégorie la plus touchée est celle des paysans sans terre, qui vivent de leur force de travail pour 84% de leur revenu, dépendent du marché pour l'approvisionnement en nourriture et ne gagnent pas assez pour investir dans des actifs productifs et améliorer leur condition. Le troisième groupe est constitué de brasseurs, qui tirent les deux tiers de leurs revenus des activités de

232. En vue de relever les défis posés par l'impératif d'améliorer la productivité des cultures vivrières et de garantir la sécurité alimentaire de la population, le gouvernement s'est doté d'une stratégie Nationale Agricole articulée autour de 4 objectifs visant (i) l'accroissement durable de la productivité et de la production agricole, (ii) la promotion des filières et de l'agri-business ; (iii) l'appui à la professionnalisation des producteurs et au développement des initiatives privées et (iv) le renforcement des capacités de gestion et de développement du secteur agricole.

233. Des programmes multiformes appuyés par les partenaires au développement ont été initiés depuis plusieurs années et se sont poursuivis au cours de l'année 2008. Les principales activités réalisées à cet effet sont (i) la réhabilitation et la mise en valeur des centres semenciers ; (ii) la promotion d'un stock stratégique de fertilisants ; (iii) la réhabilitation des systèmes d'irrigation de l'Imbo ; (iv) l'acquisition des équipements pour les associations et autres organisations de producteurs ; (v) la lutte contre les maladies et les ravageurs des plantes ; (vi) la relance du centre avicole de Gitega ; (vii) l'intensification des cultures vivrières ; (viii) la diversification et la promotion de nouvelles variétés de cultures ; (ix) la recherche/développement en agroalimentaire ; (x) la promotion de la petite irrigation, ((xi) la multiplication et la distribution du matériel sain du manioc et (xi) le renforcement des capacités des moniteurs agricole.

234. Au niveau du programme maraîcher, il existe aujourd'hui 59 970 plants de fruits portes greffes dont 3 288 ont été produits en 2008 mais 435 seulement étaient diffusées. Ces données montrent que la diffusion des plans est faible par rapport à la production. Il y a lieu de noter aussi que certaines espèces comme les pruniers et les papayers font l'objet d'une faible demande.

235. De même, les activités initiées dans le cadre du Programme Post Conflit de Développement du monde Rural (PPCDR) ont pu démarrer également et s'articulent autour de 3 composantes, à savoir (i) la mise en place d'outils de sécurisation alimentaire durable, (ii) la réhabilitation et la construction d'infrastructures rurales ainsi que (iii) le renforcement des capacités des acteurs du monde rural.

236. Enfin, la distribution des semences améliorées, des plantes et des arbres fruitiers et agro-fruitiers et des produits phytosanitaires s'est poursuivies et devra être intensifiée surtout pour consolider la sécurité alimentaire des populations rurales, en particulier, les plus vulnérables. Dans cette optique, les moniteurs agricoles déjà fonctionnels dans toutes les communes devront être dotés de moyens appropriés afin que leur mission de renforcement des capacités de la population en matière agricole soit accomplie avec plus d'efficacité.

4.1.1.2. Actions à mener

- (i) Relance de la vulgarisation agricole
- (ii) Relance production agricole dans les provinces du pays
- (iii) Projet hydro-agricole de Mpanda (volet agricole)
- (iv) Projet sécurité alimentaire
- (v) Promotion de la petite irrigation
- (vi) Recensement général de l'agriculture et élevage
- (vii) Réhabilitation du centre semencier Ruzibazi
- (viii) Réhabilitation du réseau hydraulique Mugerero
- (ix) Réhabilitation et mise en valeur des centres semenciers

- (x) Restauration de la fertilité des sols, intégration agro-sylvo zootechnique et gestion durable des ressources naturelles
- (xi) Lutte intégrée contre les maladies et ravageurs des plantes fruitières et maraichères
- (xii) Multiplication rapide et distribution du matériel sain du manioc.
- (xiii) Elaboration et exécution d'une politique et la généralisation de l'accès aux intrants.

4.1.2. Transformation, conservation, analyse biologique et biochimique

237. Bien que la part de l'agriculture continue à être prépondérante dans la formation du PIB, celle-ci demeure cependant tributaire de fortes pertes post récoltes et de faibles valeurs ajoutées des produits commercialisés. En mettant en place le Centre National de Technologie Alimentaire (CNTA), le gouvernement cherchait notamment à améliorer les techniques de conservation et de traitement des produits agricole, ouvrant ainsi la voie vers le développement des marchés des produits vivriers et créant de nouvelles opportunités pour accroître les revenus des agriculteurs.

238. Le Centre National de Technologie Alimentaire a pour missions de concourir à (i) la recherche développement en technologie de transformation et de conservation des denrées alimentaires ; (ii) la réalisation des études et la promotion des technologies agroalimentaires et (iii) au renforcement des capacités institutionnelles et des ressources humaines.

239. Dans la logique de ces directives, le CNTA a appuyé les associations des producteurs par le biais de fourniture des équipements et de formation en maintenance pour le développement de la culture d'ananas de MUSONGATI. Il a dispensé des formations aux femmes en art culinaire, hôtellerie et en transformation des produits agro alimentaires et aux jeunes de la Mairie de Bujumbura sur la transformation des fruits, des céréales et du soja. Par ailleurs, des associations et organisations privées ont présenté des échantillons pour analyses biologiques et biochimiques au CNTA. Les résultats d'analyse sont disponibles et classés au laboratoire. Le CNTA a aussi supervisé et suivi (i) la production du nectar et concentrés de maracuja et (ii) la production de la farine composée de sevrage pour le compte du centre de médecine communautaire de Buyenzi.

240. Le CNTA a en outre réalisé trois études de faisabilité des unités de (i) transformation des tomates en concentré en faveur d'une organisation des producteurs agricoles de Rugombo ; (ii) transformation des tomates en purée en faveur d'une organisation des producteurs de Musigati et (iii) fabrication du pain et de la farine composée pour la bouillie en faveur des associations des lauréats de centre d'Enseignement des Métiers de Gitega. En plus de la confection d'un plan d'action stratégique de développement du CNTA, un module de formation en marketing des produits alimentaire et analyse des coûts a été élaboré.

4.1.2.1 Actions à mener

- (i) Technologie post-capture du poisson
- (ii) Appui au Centre National Technologies Alimentaire
- (iii) Recherche sur les techniques de stockage des produits vivriers adaptées

4.1.3. Les cultures agro-industrielles

4.1.3.1. Les filières d'exportation traditionnelles.

a. Le café

241. Le café représente une importance très spécifique dans la mesure où il contribue pour plus de 80% aux recettes d'exportations en même temps qu'il occupe environ 800.000 ménages ruraux.

Tableau 7: Evolution de la production, de la valeur des exportations et du prix de vente moyen des principales cultures agro-industrielles.

	Produit		Café	Thé	Coton
2006	Production	(en tonnes)	29 951	6 338	1 750
	Exportation	(en MBIF)	36 121	10 602	1 211
	Prix vente	moyen/KG	2 236	1 697	200
2007	Production	(en tonnes)	8 089	6 825	2 870
	Exportation	(en MBIF)	37 326	10 538	1 470
	Prix vente	moyen/KG	1 970	1 501	230
2008	Production	(en tonnes)	24 700	6 728	2 887
	Exportation	(en MBIF)	35 608	16 415	1 216
	Prix vente	moyen/KG	2 946	2 540	230

Source: Rapport annuel du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, exercice 2008

242. La production du café s'est notablement relevée en 2008 avec une augmentation de plus de 200% par rapport au volume réalisé en 2007, estimé à environ 8000 tonnes. Malgré cet accroissement, la production 2008 reste bien en deçà des performances enregistrées en 2002 et en 2004, période durant laquelle le niveau de la production a dépassé 30.000 tonnes. Par contre, le prix de vente pratiqué sur les marchés internationaux ayant nettement augmenté, la valeur du Kg de café exporté en 2008 a dépassé les prix offerts en 2007 et en 2006.

243. Bien que l'opération de désinsectisation des caféiers ait pu être conduite à travers tout le pays et que le programme de réhabilitation des stations de lavage se soit poursuivi, des défis subsistent pour porter et maintenir la production à un niveau élevé et garantir une bonne compétitivité de la filière café. Les problèmes posés à cet égard se situent à 3 niveaux.

244. **Au niveau de la production**, l'accentuation de la cyclicité du café reste une préoccupation majeure. Elle est liée aux facteurs comme : (i) la faible fertilité du sol ; (ii) l'inefficacité dans la conduite des opérations liées à la taille, au paillage et à la mise en place des plants, (iii) la vétusté d'une part importante du verger ; (iv) les aléas climatiques ; (v) la pression phytosanitaire et (vi) les conséquences dommageables résultant des pratiques associant le caféier et d'autres cultures sur un même terrain.

245. **Au niveau de la commercialisation**, les contraintes reposent essentiellement sur la période trop longue du système de commercialisation, l'inefficacité dans la collecte du café washed, le faible marketing et les difficultés de transport intérieur et extérieur.

246. **Au niveau du contrôle de la qualité**, il y a lieu de mentionner l'insuffisance des compétences et l'obsolescence des équipements.

247. Le gouvernement a déjà entamé le processus de libéralisation de la filière café dans le but de renforcer la productivité, la compétitivité et l'accroissement des revenus des caféiculteurs et de faciliter la vente des stations de lavage et des usines de déparchage. La mise en place d'une Autorité de Régulation des activités de la filière et de l'interprofession incluant les caféiculteurs constitue un maillon important de la stratégie de désengagement de la filière adoptée par le gouvernement en décembre 2008. Il est préconisé que ces réformes permettent au Burundi de restaurer les capacités de constituer une offre suffisante, de développer une plus grande maîtrise du phénomène de cyclicité et d'accéder aux marchés internationaux, en particulier au niveau du café de spécialité dont le caractère concurrentiel est déjà prouvé.

248. La mise en œuvre accélérée de ces réformes permettra également de mieux capitaliser les effets d'une demande internationale, potentiellement positive. C'est pourquoi, parallèlement à la redynamisation de la production, des recherches novatrices devront être menées en vue de maîtriser le phénomène de cyclicité de la production du café et surtout d'améliorer, de façon significative, la qualité du café burundais. Une rémunération motivante en direction des caféiculteurs constitue incontestablement un défi majeur pour la mise en œuvre réussie de la stratégie de désengagement de l'Etat de la filière café et de la durabilité des activités liées à cette filière. Les actions à mener dans le cadre de la stratégie de désengagement de l'Etat concernent les volets suivants :

- (i) organisation et pilotage de la vente des actions de 29 lots de stations de lavage, 2 usines de déparchage (Buterere et Songa).
- (ii) renouvellement du verger (34 millions de caféiers)
- (iii) étude scientifique sur la détermination des causes profondes du phénomène de cyclicité
- (iv) renforcement des organisations des caféicultures
- (v) mise en place d'un programme garantissant la production des cafés de spécialité et des cafés certifiés.
- (vi) amélioration de la commercialisation par l'introduction d'un système de ventes directes.
- (vii) renforcement des actions de promotion et de marketing notamment par l'encouragement des visites des acheteurs et des torréfacteurs internationaux.
- (viii) renouvellement des équipements de laboratoire et formation sur les techniques de contrôle de la qualité.
- (ix) aménagement d'un laboratoire de contrôle de qualité à Ngozi

b. Le Thé

249. Il convient de noter d'emblée une quasi stagnation de la production du thé entre 2006 et 2008, largement compensée par une rémunération très intéressante sur les marchés internationaux. Par exemple, le prix offert par Kg qui étaient de 1697 Fbu en 2006 a atteint 2540 Fbu en 2008. Si cette évolution a bénéficié d'une conjoncture favorable sur les marchés internationaux, l'amélioration de la qualité consécutive aux premières réhabilitations des usines effectuées en 2007 a eu également des retombées positives.

250. La production du thé a subi des contre performances au cours de ces dernières années à cause surtout de la mauvaise répartition de la pluviométrie. Un programme de libéralisation est en cours en vue d'améliorer les rendements de la production des différentes entités théicoles. A cet effet, une étude sur la compétitivité de la filière thé été réalisée tandis que le rapport d'audit portant sur les exercices 2005-2006 a été disponibilisé. Il est également prévu d'intensifier l'exécution du programme de réhabilitation de la filière thé.

c. Le Coton

251. Quoiqu'en légère augmentation depuis 2006, la production du coton s'est considérablement contractée en 2008 en raison notamment de l'arrêt précoce des pluies. Ainsi, à cause des facteurs climatiques, le rendement par hectare est passé de 1 tonne à 642 kg. Face à ces problèmes, la COGERCO a pris des mesures incitatives visant à favoriser la relance de la production. Il s'agit de l'augmentation du prix au producteur (qui est passé de 200 à 230 Fbu/kg), de l'octroi des primes aux meilleurs producteurs et de la mise en place des crédits engrais et des crédits tôles.

252. Au cours de l'année 2008, une étude diagnostique de compétitivité et l'établissement d'un plan de redressement du coton ont été initiés tandis les rapports définitifs concernant les audits financiers et techniques ont pu être réceptionnés. A terme, il est préconisé de procéder à la réhabilitation de la filière coton.

4.1.3.2. Les filières d'exportation non traditionnelles

253. L'huile de palme constitue un créneau porteur qui mérite désormais une attention particulière surtout dans le cadre du développement du commerce régional. En 2008, la production de l'huile de palme a connu une augmentation de 16,2% par rapport à 2007. Les efforts entrepris dans le sens de la promotion de la production de l'huile de palme ont concerné le renouvellement de plus de 2300 hectares (ha) de plantation en vue d'améliorer la qualité et augmenter la production de cette filière. A cet effet, quatre pépinières ont été aménagées pour produire 127 300 plantules pouvant emblaver 940 ha dans les régions de l'Imbo et de Moso en province de Bubanza, Bujumbura Rural, Cibitoke, Makamba et Ruyigi. Les plantules affichent une bonne croissance et le taux de levée a été de 97,41%.

254. La quantité de l'huile commercialisée représente 85% de l'huile produite et une grande partie est écoulee sur le marché local. De fortes potentialités de vente dans les pays limitrophes existent et devraient être valorisées en améliorant sensiblement la qualité de l'huile. A titre d'illustration, l'exportation de l'huile de palme a rapporté plus de 75 millions de Fbu en 2008. Plus généralement, en vue de redynamiser la production de l'huile de palme, il est préconisé de mener une étude de faisabilité sur l'unité d'extraction d'huile et de produire des plants de palmiers à huile.

255. De nouvelles sources de croissance doivent être explorées et mises en valeur en vue de réduire la forte dépendance par rapport aux produits traditionnels, d'accroître les revenus des ménages ruraux et de contribuer ainsi à la lutte contre la pauvreté. Les objectifs de diversification des cultures d'exportation et de pénétration de nouveaux marchés ainsi recherchés seront réalisés notamment par le biais de la mise en valeur des divers microclimats qui caractérisent le Burundi. Dans ce cadre, les activités suivantes seront développées.

- (i) La floriculture : quelques opérateurs privés se sont déjà intéressés à cette activité, mais il reste à maîtriser les aspects techniques et les modalités de transport ;
- (ii) La filière des fruits et légumes : ce créneau est très porteur et des efforts devraient être déployés pour une disponibilité de la production en toutes saisons.
- (iii) La promotion de la filière MACADAMIA
- (iv) L'appui à la promotion des offices des filières
- (v) La réhabilitation de la filière riz
- (vi) La relance de la production des huiles essentielles

4.1.4. Développement de la production animale

4.1.4.1. Impact des programmes de repeuplement

256. Au cours de l'année 2008, le gouvernement, appuyé par différents partenaires, a poursuivi les actions de repeuplement du cheptel pour faire face aux effets négatifs de la crise sur les différentes catégories d'élevage. Dans ce cadre, parallèlement à la diffusion des géniteurs (Sahiwal, Frisonne, Brun suisse, Montbéliarde, Ayrshire, Ankole), le repeuplement du cheptel s'est également opéré par 10 633 croisements par saillie naturelle et 1645 inséminations artificielles.

257. Si un accroissement important peut être noté quant à l'effectif de volailles et de lapins, les effectifs de bovins, ovins, caprins et porcins n'ont fait que stagner, voire régresser. Bien que cette diminution du cheptel représente une baisse de l'investissement de la population dans le petit élevage, elle traduit en même temps une augmentation des abattages pour faire face à la hausse de la consommation de viande au niveau national.

Tableau 8 : Evolution des effectifs d'animaux d'élevage, 2001-2008

Année	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2008/2007
Bovins	360 440	376 346	355 222	374 475	396 741	433 800	479 106	471 614	-1,6%
Caprins	984 166	974 543	960 288	1 108 962	1 245 680	1 438 713	1 606 717	1 616 873	0,6%
Ovins	247 965	242 086	239 505	235 611	242 933	266 510	292 916	281 190	-4,0%
Porcins	165 143	115 835	105 753	136 360	169 572	178 737	189 505	166 721	-12,0%
Volailles	799 608	771 260	704 254	852 954	945 318	1 142 102	1 315 788	1 524 007	15,8%
Lapins	290 107	311 834	217 195	267 544	316 351	102 998	315 112	390 641	24,0%

Source: Rapport annuel du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, exercice 2008

258. De même, outre l'impact consécutif à la redynamisation de la consommation de viande et les besoins accrus du fumier, l'évolution des caprins est le fruit des diffusions des races améliorées et de la mise à disposition, à titre gratuit, de produits vétérinaires comme les vermifuges et les antibiotiques. Les premiers bénéficiaires étaient des familles issues des catégories de populations particulièrement vulnérables.

259. En revanche, la diminution observée au niveau des porcins est la conséquence de l'apparition de la maladie « Newcastle » qui a été plus meurtrière que d'habitude et qui a occasionné la fermeture des marchés de porcs, la limitation des mouvements et l'interdiction des abattages dans les provinces affectées.

260. Concernant les bovins, une légère baisse des effectifs (-1,6%) a pu être observée entre 2007 et 2008 en raison notamment des faibles performances de l'insémination artificielle dont les opérations ont été momentanément arrêtées à cause d'une panne des liquéfacteurs d'azote et de l'arrêt des activités du projet de repeuplement du cheptel national en 2008. Le recours aux géniteurs améliorés semble être plus prometteur pour un repeuplement du cheptel réussi, il en est de même des croisements par saillie naturelle qui ont abouti à de meilleurs résultats.

4.1.4.2. Mesures d'accompagnement

a. Renforcement des infrastructures d'accueil auprès des bénéficiaires

261. Pour garantir la pérennité et un impact significatif des programmes de repeuplement, des précautions ont été prises au niveau des bénéficiaires. Ainsi, avant toute distribution du bétail, la construction des logis améliorés répondant aux normes acceptables constitue un préalable. En 2008, environ 10 676 étables, 21 806 chèvreries, 797 bergeries, 509 porcheries, 15 841 poulaillers ont été améliorées. Après la construction du logis, l'exploitant doit rendre disponible le fourrage, des concentrés et des sels minéraux en vue de se conformer au système en stabulation permanente en initiation. Cette pratique a permis de recenser 41886 exploitants ayant totalisé une

superficie de 9392,23 hectares (ha) de plantes fourragères ; 2893,50 tonnes de concentrés et 16 189 kilogrammes (kg) de sels minéraux.

b. Contrôle et surveillance des maladies

262. Des efforts ont été menés dans le contrôle des principales épizooties, la surveillance épidémiologique et dans la lutte contre la peste porcine. A cet effet, des réunions ont été organisées à l'intention des responsables des projets ayant une composante de repeuplement du cheptel pour prendre des stratégies limitatives de cette maladie. Des campagnes de sensibilisation des responsables provinciaux en vue d'une implication effective dans la mise en œuvre des mesures zoo sanitaires ont été également menées. Enfin, une interdiction d'importation des porcs à partir de la RDC et du Rwanda où la maladie a été signalée a été opérée.

263. Par ailleurs, des vaccinations ont été organisées pour prévenir cette maladie. En effet, un projet de prévention et de contrôle de la grippe aviaire et de renforcement des capacités des services vétérinaires au Burundi sur une période de 2 ans a été initié pour faire face au risque de diffusion rapide du virus dans les populations d'oiseaux domestiques et sauvages à partir des foyers existants (mouvements incontrôlés, flux commerciaux illégaux de volailles ou leurs produits contaminés).

264. Des actions préventives ont été menées surtout par le biais de la vaccination des bovins contre la dermatose nodulaire contagieuse, le charbon symptomatique et la rage des chiens. Le laboratoire vétérinaire de Bujumbura totalise 1500 cas pour le charbon symptomatique, 110 cas pour de dermatose nodulaire contagieuse et 255 cas pour la rage. Au total 1865 cas de maladies ont été enregistrés. Les provinces touchées sont Cibitoke, Rutana, Muramvya, Muyinga, Kayanza, Ruyigi, Bururi, Mwaro et Bujumbura. Selon les résultats obtenus, la province de Mwaro est la plus touchées par le charbon symptomatique, Bururi par la rage et Cibitoke par la dermatose nodulaire contagieuse

265. En outre, il convient de noter que lors de l'abatage, les pertes économiques occasionnées par les expertises des viandes sont importantes. Elles sont surtout causées par les TBC, la distomatose, la cysticerose. Les programmes de lutte contre les maladies des animaux doivent donc être pratiqués à grande échelle pour diminuer ces pertes liées aux manques de soins des animaux.

c. Amélioration du cadre légal et réglementaire

266. Trois projets de textes ont été élaborés. Il s'agit (i) du projet de décret portant exercice de la profession vétérinaire, (ii) du projet de décret portant création de l'ordre des médecins vétérinaires et (iii) du projet d'ordonnance portant exercice de la pharmacie vétérinaire. Ces trois textes en proposition visent en premier lieu l'amélioration et la promotion de l'élevage au Burundi.

267. Dans ce même cadre, la finalisation du Document d'orientations Stratégiques et la mise en œuvre de son plan d'actions constitueront une étape très importante pour une coordination efficace des actions destinées à la promotion de l'élevage au Burundi.

4.1.4.3 Actions à mener

268. Il importe de souligner que les animaux abattus proviennent en grande partie des pays limitrophes comme la Tanzanie, Rwanda, Ouganda, RDC. Un effectif de 2522 bovins, de 8006 caprins, de 2522 ovins et 825 de porcins a été importé au cours de l'année 2008 pour une valeur de plus 92 millions de Fbu. Cette situation met en évidence la persistance d'une offre nationale insuffisante aux niveaux des produits de l'élevage et exige

l'adoption de nouvelles mesures visant à développer les capacités de production et à promouvoir les filières associées, qui offrent notamment de nouvelles opportunités d'investissements au Burundi.

- (i) poursuite des opérations de reconstitution du bétail notamment par l'intensification des programmes de repeuplement en vue de satisfaire la demande nationale et de mener des actions opérationnelles pour lever les contraintes liées à un environnement sanitaire contraignant.
- (ii) promotion de la filière lait par la mise en place des laiteries modernes et des unités de transformations des produits laitiers et adoption de mesures attractives des investisseurs privés.
- (iii) promotion de la filière viande pour couvrir la demande intérieure et l'intégration progressive dans les marchés de la sous-région.
- (iv) disponibilisation du fumier pour accroître la productivité de l'agriculture et relever les revenus des agri-éleveurs

269. Parallèlement, la poursuite et le renforcement des programmes d'élevage existants s'avèrent être indispensables pour une reconstitution durable du cheptel au Burundi. Il s'agit notamment des activités ci-après.

- (i) Développement de l'élevage dans l'IMBO
- (ii) Surveillance épidémiologique de la grippe aviaire
- (iii) Projet Panafrican control of Epizootics (PACE)
- (iv) Réhabilitation des fermes zootechniques d'élevage
- (v) Réhabilitation des Centres Naisseurs
- (vi) Réhabilitation et Equipement du Laboratoire Vétérinaire
- (vii) Repeuplement du Cheptel National
- (viii) Mise en place des pharmacies vétérinaires

4.1.5. Développement de la pêche et relance de la pisciculture et de l'apiculture

270. La production des poissons en 2008 a été marquée par une augmentation de plus de 50%. Elle a été de 18 764 tonnes en 2008 contre 11 388 tonnes en 2007. Cette amélioration de la production est attribuable à l'accroissement des capacités de pêche, notamment par la mise en service de nouveaux bateaux dont le nombre est passé de 129 en 2001 à 410 en 2008. Il y a lieu de signaler aussi les efforts déployés dans la lutte contre la jacinthe d'eau, les bonnes conditions sécuritaires, la mise en place des mesures de réglementations des plages par la police de l'environnement et l'utilisation du matériel de pêche qui respecte les normes.

Tableau 9 : Productions des pêcheries burundaises (tonnes)

Année	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Coutumière	458,1	1.062,0	987,0	677,7	605,1	758,0	1.036,4	926,2	800,2
Artisanale simple	9.928,3	5.375,6	7.416,7	6.929,7	7.072,2	3.982,3	8.076,0	6.691,0	1.872,7
Artisanale Appolo	6.437,2	3.635,0	5.634,2	5.807,8	5.611,7	4.721,7	4.773,4	3.697,3	4.313,7
Industrielle	55,2	96,7	138,4	292,5	225,8	204,2	257,7	74,2	11.777,4
Total	16.878,8	10.169,3	14.176,3	13.707,7	13.514,8	9.666,2	14.143,5	11.388,7	18.764,0

Source: Rapport annuel du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, exercice 2008

271. Il importe de noter l'augmentation de la pêche industrielle et la baisse concomitante de la pêche artisanale. Cette tendance est due à la modernisation des équipements qui ont supplanté les outillages traditionnels utilisés sur le Lac Tanganyika.

272. Une enquête cadre sur les lacs du Nord associée à un échantillon biologique et limnologique a été menée en 2008 pour déterminer la flottille et les engins utilisés afin de prendre des mesures adéquates relatives à la pêche et de suivre l'évolution des captures de poissons. L'échantillon biologique a permis de déterminer l'effort et la contribution de chaque espèce dans la capture totale tandis que l'échantillon limnologique a permis de déterminer le type d'organismes planctoniques en suspension. Néanmoins, le manque de matériel scientifique pour mener à bien ces activités constitue toujours un handicap majeur.

273. La pisciculture commence à être développée par les associations piscicoles. En 2008, il existait 649 étangs dont 478 ensemencés par des alevins de *Tilapia nilotica*. La production de la pisciculture est estimée à 3 294 kg au niveau national. Les provinces où la pisciculture est la plus développée sont Cibitoke, Bubanza, Kirundo et Karusi. Les autres provinces possèdent des étangs mais qui ne sont pas ensemencés. Pour pallier au déséquilibre nutritionnel souvent observé dans le pays, les pisciculteurs devraient être encadrés dans les localités propices à la pisciculture avec un accent particulier sur l'entretien des étangs piscicoles pour éviter la prolifération des moustiques et minimiser ainsi les risques de propagation de la malaria dans les zones concernées. A cet effet, il est envisagé de procéder à l'implantation de 5 fermes piscicoles intensives.

274. Au niveau de l'apiculture, l'appui des partenaires a permis l'émergence des associations dont les activités commencent à porter des fruits. Il importe que ce nouveau créneau soit plus soutenu afin de diversifier les possibilités d'accès aux revenus en faveur des ménages ruraux qui pourraient ainsi profiter d'une forte demande déjà perceptible au niveau des villes.

4.1.6. Renforcement des capacités institutionnelles.

275. Les fonds IPPTE affectés au MINAGRIE/DGPAAE en 2008 ont permis à la Direction de Suivi Evaluation (DSE) de suivre l'exécution et d'évaluer les impacts et effets de tous les projets appuyés par ce fonds.

276. En vue d'améliorer le pilotage des programmes de développement de l'agriculture et de l'élevage, le gouvernement s'est doté de 3 instruments importants à savoir : (i) la stratégie agricole nationale (SAN), (ii) le programme national de la sécurité alimentaire (PNSA) et (iii) mise en place d'un système performant de suivi

évaluation (SSE). Le SSE a l'objectif de permettre un suivi régulier de l'état d'avancement de la mise en œuvre de SAN et une appréciation de ses effets et impacts sur les populations.

277. La stratégie Agricole Nationale (SAN) élaboré en 2008 couvre la période de 2008 à 2015 et s'articule autour de quatre axes stratégiques prioritaires : (i) accroissement durable de la productivité et de la production agricole, (ii) promotion des filières et de l'agri business, (iii) appui à la professionnalisation des producteurs et développement des initiatives privées, (iv) renforcement des capacités de gestion et de développement du secteur agricole. Le programme national de sécurité alimentaire (PNSA) validé en 2008 a l'ambition de constituer un cadre de cohérence et d'intégration des actions qui seront menées par les différents ministères techniques en vue de la pleine réalisation des quatre dimensions de la sécurité alimentaire, à savoir la disponibilité, la stabilité des productions agricoles, l'accessibilité économique et géographique ainsi que l'utilisation biologique optimale des aliments.

278. Dans le cadre de renforcement des capacités des structures d'encadrement et de formation rapprochées aux agriculteurs, 816 moniteurs agricoles ont été recrutés contre 1000 en 2007 et 287 en 2006. Pour atténuer l'impact de la sécheresse, des modules de formation ont été élaborés et ont servis à la formation de 716 moniteurs dans les provinces de Bururi, Makamba, Rutana, et Mwaro.

279. La professionnalisation agricole est un domaine en essai au Burundi. En 2008, six ateliers de formation ont eu lieu pour mettre en place un plan d'action des organisations professionnelles agricoles (OPA) et de leurs structures d'appui ainsi que des services publics de vulgarisations agricoles. L'objectif de l'année 2008 était d'arriver à dix exploitants modèles par colline de recensement capables d'avoir trois compostages en fosses qui produiraient 4 à 5 tonnes de fumier par compostage afin de pallier aux ruptures de stock d'engrais chimiques. Parallèlement, des programmes de renforcement des capacités ont été menés en faveur (i) des agronomes communaux sur les techniques de fertilisation, les systèmes de production, de conditionnement et de conservation de semences de pomme de terre, haricot, maïs et riz, (ii) des cadres et techniciens ainsi que des groupements multiplicateurs de semences et (iii) des stagiaires de l'ITAB.

4.2. Protection de l'environnement et aménagement du territoire

4.2.1. Protection de l'environnement

280. Les actions menées pour la protection et l'amélioration de l'environnement vise la réalisation de trois objectifs à savoir (i) le renforcement des capacités institutionnelles et techniques des services de l'environnement ; (ii) la promotion de la politique nationale de gestion des ressources naturelles et (iii) la promotion de l'utilisation des ressources naturelles et l'assainissement du milieu.

4.2.1.1 Renforcement des capacités institutionnelles et techniques des services de l'environnement

281. Le renforcement des capacités institutionnelles et techniques s'est concentré sur la poursuite des activités d'harmonisation des textes favorisant les interventions coordonnées pour sauvegarder efficacement l'environnement. Les actions qui sont en cours dans ce contexte sont (i) la finalisation et l'adoption des textes réglementaires relatifs au renforcement et harmonisation du cadre légal d'utilisation des ressources naturelles et (ii) la mise en œuvre des conventions internationales en matière d'environnement ratifiées par le Burundi.

282. Dans le cadre du suivi et de la mise en œuvre des conventions internationales, des programmes et des projets de gestion rationnelle de l'Environnement ont été initiées tandis que des séminaires et ateliers ont été organisés à l'intention des parties prenantes.

4.2.1.2 La promotion de la politique nationale de gestion des ressources naturelles.

283. Dans le cadre de la politique nationale de gestion des ressources naturelles, le gouvernement a initié une série d'activités axées principalement sur l'information et la formation de toutes les parties prenantes sur la gestion rationnelle des ressources naturelles, ponctuées par des réunions, des descentes sur terrain et des messages radiodiffusés pour la protection de l'environnement. A cet effet, des mesures ont été prises, notamment la gestion des boisements tant naturels qu'artificiels et la surveillance environnementale par l'octroi des permis de coupe et des attestations de conformité environnementale pour les transporteurs et les exploitants des produits miniers et des carrières ayant abouti à (i) la délivrance de 85 autorisations d'exploitation des carrières et miniers, (ii) la délivrance de 407 autorisations de transport, (iii) le refus de 5 demandes et (iv) la perception des amendes aux contrevenants.

284. En outre, un document provisoire sur le profil environnemental de pays (PEP) ainsi qu'une publication par l'INECN de 4 bulletins scientifiques sur les aires protégées ont été diffusés. Il est à signaler également que cette institution entretient une surveillance environnementale sur 157000ha répartis en parcs et réserves protégés à travers tout le pays. Dans le cadre de sa politique de sauvegarde de l'environnement et de la protection des sols, le gouvernement, en appui avec ses partenaires au développement, a continué à mener son programme de plantation des eucalyptus, de creusement des courbes de niveau, de sensibilisation contre les feux de brousse et de reboisement.

285. De façon particulière, le gouvernement envisage une prise en compte plus visible des conséquences relatives aux changements climatiques dont l'impact sur les modes de vie des populations implique des contraintes pour lesquelles des solutions adaptées doivent être recherchées. A cet effet, il est préconisé de (i) concrétiser les engagements découlant de la ratification par le Burundi de la convention internationale sur les changements climatiques dont notamment l'élaboration d'une communication nationale situant l'état des gaz à effet de serre, (ii) confectionner un plan d'action et d'adaptation visant à contrer les retombées sur les groupes vulnérables et (iii) définir un programme d'investissement permettant de répondre aux conséquences des changements climatiques.

4.2.1.3 Promotion de l'utilisation durable des ressources naturelles et assainissement du milieu

286. Dans le domaine de la promotion de l'utilisation durable des ressources naturelles et de l'assainissement du milieu, les actions menées en 2008 ont été orientées dans la production et la plantation des plants forestiers et agro forestiers en vue de reconstituer le couvert végétal et dans l'aménagement des bassins versants permettant ainsi l'augmentation de la fertilité des terres cultivables.

287. L'année 2008 a été marquée par la clôture de la campagne sylvicole 2007-2008 et le démarrage de la campagne sylvicole 2008-2009 spécialement par la production de plants forestiers, agro forestiers et fruitiers dans les pépinières et leur plantation. Ainsi sur 57 millions de plants prévus en 2008, 51 millions ont été produits et plantés. Les plantations entretenues couvrent une superficie de 6 845 ha, tandis que 307,4 km de pare feux ont été ouverts/entretenus. Environ 2888 ha de marais ont été aménagés durant l'année 2008, surtout dans les provinces Karusi, Gitega, Kayanza, Ngozi, Makamba et Bujumbura Rural.

288. Malgré de nouvelles procédures d'exploitation des boisements privés, des coupes non autorisées sont signalées dans plusieurs localités pour la construction des œuvres sociales telles que les écoles, les ponts, la construction des logements pour les BATWA. Des coupes illicites ont été observées à certains endroits et une superficie de 5 677 ha a été ravagée par les feux de brousse. Par ailleurs au niveau de la protection des bassins

versants et de la restauration de la fertilité des terres, environ 1464 km de longueur de courbes de niveau ont été installés au cours de l'année 2008.

4.2.2. Aménagement du territoire

289. Avec plus de 90% de l'activité économique concentrée dans le secteur agricole, la gestion des terres est devenue une question cruciale qui rend nécessaire et urgente la définition d'une politique d'aménagement du territoire en harmonie avec le développement durable.

290. Les principaux défis à relever dans ce secteur sont (i) la promotion de l'utilisation planifiée et rationnelle du foncier notamment par la rénovation de la réglementation foncière et domaniale, la restructuration et la modernisation des services en charge de la gestion foncière, la décentralisation de la gestion foncière, l'inventaire de terres domaniales ainsi que par la réinstallation des sans terres et des rapatriés, (ii) la préservation et le maintien de la productivité des terres, (iii) la prévention et la gestion des conflits fonciers, (iv) l'allègement de la pression démographique sur les terres, ainsi que (v) le renforcement des capacités institutionnelles. A l'heure actuelle, le Burundi a déjà entamé le processus visant à se doter de principaux outils réglementaires et techniques pour une gestion rationnelle et durable du foncier. Il s'agit (i) de la lettre de politique nationale foncière et (ii) de la révision du code foncier de 1986. Certains outils techniques de gestion du foncier sont aussi disponibles entre autre les schémas provinciaux d'aménagement du territoire des provinces Bubanza, Kirundo, Muyinga et Ngozi.

291. Cependant d'autres outils importants pour une gestion durable du foncier font toujours défaut à savoir les schémas provinciaux d'aménagement du territoire pour treize provinces restantes, le code de l'aménagement du territoire ainsi que le code d'expropriation pour utilité publique.

4.3 Développement du commerce et de l'industrie

292. La promotion du commerce et de l'industrie représente des pivots importants pour soutenir la croissance, en particulier par le biais de la création des activités génératrices d'emplois et de revenus.

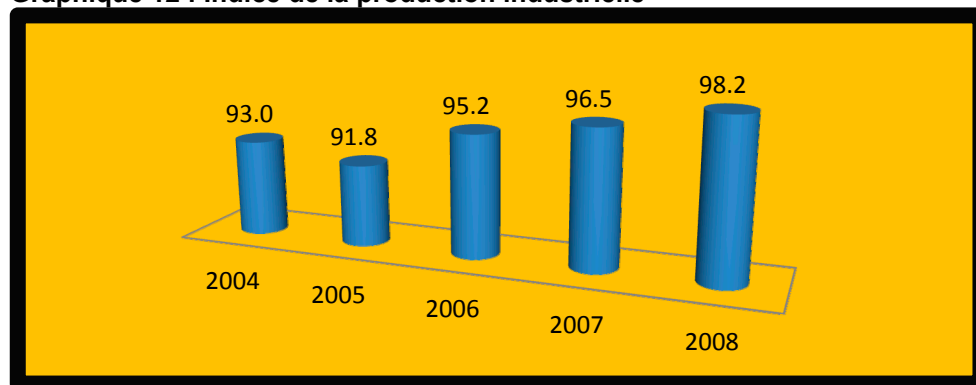
4.3.1. Promotion des échanges commerciaux

293. La part du commerce dans la formation du PIB est encore relativement faible, de seulement 4,4% en 2008. En vue d'améliorer le cadre légal des activités commerciales, des études visant la révision et l'application des codes de commerce et des sociétés ont été initiées en 2008. Le rapport définitif est attendu pour 2009.

294. Au cours des prochaines années, les activités commerciales devront connaître une plus grande expansion et bénéficier d'une plus grande compétitivité grâce à la stratégie du gouvernement qui a résolument opté pour la libéralisation de l'économie nationale, l'encouragement de la concurrence et le désengagement progressif de l'Etat des secteurs productifs. L'appartenance à la Communauté Est Africaine, désormais effective, ouvre de nouveaux marchés aux produits fabriqués au Burundi.

4.3.2. Développement de l'industrie

295. L'activité industrielle a continué à se développer comme semble le confirmer l'évolution de l'indice de la production bien que le secteur du textile ne produise plus depuis la fermeture de l'entreprise publique COTEBU.

Graphique 12 : Indice de la production industrielle

Source : Bulletin mensuel de la BRB, décembre 2008

296. Il est à noter cependant que la tendance affichée par l'indice de la production industrielle reste fortement tributaire des industries alimentaires, dans lesquelles la production du sucre et des boissons est prépondérante.

297. Durant la période sous revue, certaines actions ont pu être menées dans le sens d'encourager les opérateurs privés. Le processus de mise en œuvre du Cadre Intégré pour la promotion du commerce s'est poursuivi et s'est concrétisé par (i) le financement du Projet RUGOFARM pour l'acquisition d'une machine pour la distillerie des huiles essentielles et (ii) la réalisation du Projet séchage des fruits et légumes avec l'acquisition d'un nouvel équipement par l'entreprise DIMAC. Il importe de noter les préparatifs de la phase II du projet Cadre Intégré qui permettront une relance de nouvelles activités en 2009.

298. Dans le cadre de la promotion des micro et petites entreprises rurales, il y a lieu de mentionner le projet « promotion des petites et micro entreprises pour la consolidation de la paix ». Au cours de l'année 2008, ce projet a permis l'identification des bénéficiaires et des besoins et a contribué à financer une série d'expositions en faveur de micro entreprises rurales.

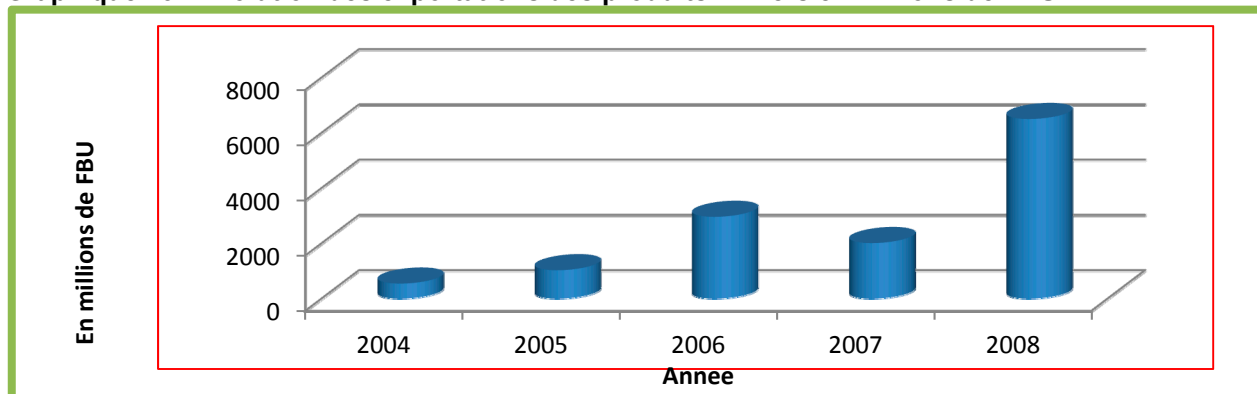
299. Le développement des industries de production des matériaux locaux de construction a également connu une certaine relance. Ainsi, une usine de ciment a été lancée à Cibitoke par un entrepreneur privé. La réhabilitation de la SOSUMO par le remplacement des machines et des équipements a constitué un pas important vers la stabilisation de la production locale de sucre. Ce programme sera renforcé à terme par l'extension des activités de cette entreprise aussi bien au niveau des superficies qu'à celui des capacités de production des équipements. Le gouvernement a par ailleurs procédé au renforcement des structures de contrôle de qualité par un appui au Bureau Burundais de Normalisation (BBN), sous la forme de l'aménagement de bureaux et de la mise en place d'un laboratoire de métrologie et de chimie. Enfin, bien que le gouvernement ait parachevé la révision du code des investissements et que la loi portant code des investissements ait été promulguée en septembre 2008, ce code n'est toujours pas applicable car il n'est pas encore harmonisé avec le code des Impôts.

4.4. Exploitation rationnelles des mines et carrières

300. L'exploitation des mines représente un important potentiel de croissance qu'il convient de valoriser en renforçant les opérations de recherche minière et en accordant l'attention nécessaire à une plus grande valorisation de la production nationale qui relève encore de l'artisanat. Environ 2000 ménages vivent des revenus

issus de l'exploitation artisanale des ressources minérales. L'impact des activités minières se répercute aux niveaux des apports en devises, comme le montre l'évolution des exportations sur le graphique suivant.

Graphique 13 : Evolution des exportations des produits miniers en millions de FBU



Source : Bulletin mensuel de la BRB, décembre 2008

301. Des investisseurs privés s'intéressent de plus en plus aux activités minières. Ainsi, au cours de l'année 2008, ce regain d'intérêt a été concrétisé par (i) l'agrément de 6 comptoirs pour la commercialisation de l'or dont 3 à Bujumbura (pour l'achat et l'exportation) et 3 autres à Cibitoke, Muyinga et Ruyigi (pour l'exploitation), (ii) la demande de 3 permis de recherche d'hydrocarbures et l'octroi de 5 permis de recherche en substances minérales en cours d'instruction et (iii) l'octroi de 600 permis d'exploitation des carrières et 1709 autorisations de transport.

302. L'action du gouvernement en faveur de la promotion de l'activité minière a également porté sur (i) la sensibilisation, information et formation des artisans miniers, des populations, des administratifs et des policiers (avec un taux de sensibilisation estimé à 80% pour les provinces Cibitoke, Muyinga et Kirundo), (ii) le regroupement et agrément de trois associations artisanales comme comptoirs d'exploitation de la wolframite et de l'or, (iii) l'inventaire des chantiers pilotes à Kirundo et à Muyinga et (iv) la cartographie géologique : des filons ont été identifiés et inventoriés sur les chantiers de Marangara, Vumbi et Kirundo.

Dans cette même direction, il est envisagé :

303. (i) de procéder à la révision du code minier, (ii) d'actualiser la redevance sur les taxes des produits des carrières et (iii) d'adapter le code pétrolier à l'environnement actuel.

4.5. Promotion du Tourisme et de l'Artisanat

304. Le secteur du tourisme est encore faiblement développé. Il contribue pour 3 % à la formation du PIB et pour 2,4% à la création de l'emploi. Le nombre de touristes ayant visité le Burundi est passé de 29.000 à 191.883 entre 2000 et 2005 avant d'atteindre un effectif de 192.186 touristes en 2007.

305. A la faveur de la restauration de la sécurité, il est attendu que les activités touristiques puissent être redynamisées en vue de rentabiliser le potentiel existant et de mettre à profit l'appartenance du Burundi à l'Est African Community. Les efforts de promotion du tourisme ont concerné essentiellement (i) l'élaboration d'un plan national de développement du secteur touristique, (ii) le lancement de « Burunditour » qui jouera le rôle de

tour opérateur, (iii) le renforcement des capacités de l'Office National du Tourisme (ONT) en équipement informatique et (iv) l'identification des débouchés rémunérateurs. L'exploitation du marché américain grâce à la loi AGOA (African Growth Opportunity Act) méritera, à court terme, une attention toute particulière.

4.6. Augmentation des opportunités d'emplois et de revenus en faveur des pauvres

4.6.1. Crédit et micro crédit en faveur des populations à faibles revenus

a. Caractéristiques de la demande

306. Bien que les données d'enquête sur les besoins de crédit des populations et sur son utilisation potentielle par les plus défavorisés soient rares, l'existence d'une forte demande des ménages burundais ne fait aucun doute.

307. D'après les résultats de l'enquête 123 (2007) sur le secteur informel menée dans 4 centres urbains (Bujumbura Mairie, Gitega, Kirundo et Makamba), le micro crédit formel bénéficie peu aux petites et micro entreprises. En effet, seulement 31% de leurs dirigeants ont entendu parler du micro crédit, 11% sont réellement bien informés sur ce sujet, 1,1% ont fait une demande et 0,5% ont bénéficié de ce type de crédit. Toujours selon la même enquête, les principaux obstacles à l'accès au crédit par les acteurs du secteur informel concernent les procédures trop complexes (33%), les taux d'intérêts trop élevés (17,2%) ou les garanties trop lourdes (16%).

308. En milieu rural, aucune enquête équivalente ne peut renseigner sur la demande de crédit, mais le faible taux d'équipement des ménages laisse à penser qu'un accès au crédit amélioré garantirait une augmentation sensible de la productivité, dès lors que l'outil de production et les moyens de déplacement seraient à la portée des initiateurs potentiels de micro-entreprises. Cependant, les capacités à offrir des garanties restent posées. Ainsi, ces ménages ne sauraient remplir les conditions (exemple : garantie/caution/hypothèque) habituellement exigées pour accéder au crédit formel.

309. Il existe toutefois une solution potentielle à ce problème de garantie, qui consiste à utiliser la terre pour garantir un emprunt. Les agriculteurs burundais sont en effet presque tous détenteurs d'un capital important, mais le défaut de titres de propriété privée et de sécurité juridique les prive de la possibilité d'hypothéquer ce capital.

310. Le tableau qui retrace les résultats d'une enquête ménages-ruraux effectuée en 2008 par le Programme Alimentaire Mondial (PAM), illustre la très faible dotation en biens de valeur des ménages ruraux. Ainsi, ces ménages ne sauraient remplir les conditions (par exemple garantie/caution/hypothèque) habituellement exigées pour accéder au crédit formel.

Tableau 10 : Taux d'équipement des ménages ruraux (%)

machine à coudre	1,16	équipage de pêche	0,57
Pirogue	1,09	Houe	97,44
Radio	38,09	Hache	47,12
Bicyclette	16,10	Faucille	27,23
Motocyclette	0,55	Serpette	32,52
Véhicule	0,15	Machette	62,51
Moulin	1,42		

Source : Enquête PAM 2008

311. D'après la même enquête en milieu rural, environ 75% des ménages ont déjà accès au crédit, mais essentiellement par le biais de la famille (61%) et des prêteurs commerciaux (47%). Etant donné que moins de 8% des dépenses annuelles sont effectuées à crédit, le marché du crédit apparaît clairement sous-développé, incapable de répondre aux besoins des populations les plus défavorisées.

b. Caractéristiques de l'offre

312. L'offre en matière de microcrédits est relativement restreinte. Le Réseau des Institutions de Micro finance (RIM), qui regroupe 16 des 21 institutions agréées par la BRB, ne couvrait fin 2008 que 400 000 clients, soit 5% de la population, dont à peine 100 000 emprunteurs. L'encours des crédits à fin décembre 2008 était de 28,7 milliards Fbu, soit 2,2% du PIB. Le secteur de la micro-finance souffre de l'absence d'une politique nationale assortie d'un plan d'action approprié. Les Institutions de Micro Finance (IMF) recourent principalement aux dépôts des épargnants pour alimenter leurs lignes de crédit. Elles sont par conséquent exposées à des risques élevés et prêtent donc à des taux prohibitifs contre des garanties importantes, à des populations traditionnellement solvables comme les fonctionnaires et les salariés du secteur formel en milieu rural. Avec un crédit moyen par emprunteur de 295 637 Fbu, la cible type de ces IMF est un travailleur salarié qui souhaite investir dans son logement, plutôt qu'à un agriculteur souhaitant diversifier sa production ou ses activités génératrices de revenus.

313. Bien que les niveaux de l'offre et de la demande soient encore bas, les activités des IMF connaissent une évolution positive avec un montant de crédits octroyés en 2008 de 50% supérieur à 2007 et une épargne collectée en augmentation de 73%. Le tableau ci-après indique la dynamique des IMF entre 2007 et 2008.

Tableau 11 : Evolution de quelques chiffres-clefs du secteur de la micro finance

Variables	31/12/2004	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008
Clients ou membres	272 340	311 094	365 074	309 945	403 897
Montant des crédits octroyés (Mrds Fbu)	9.6	8.7	14.2	20.6	30.8
Emprunteurs	52 955	63 051	115 997	112 422	104 021
Crédit moyen (en FBU)	181 000	138 050	122 178	183 437	295 637
Cumul de l'épargne collectée (Mrds Fbu)	Nd	12.1	13.4	17.7	30.5
Encours crédits (Mrds Fbu)	Nd	13.9	14.2	18.9	28.7
Nombre de points de service				160	177
Nombre d'employés	352	449	449	636	809

Source : RIM, 2008

314. Si les IMF répondent actuellement à une réelle demande de crédit de la part d'une certaine couche de la population, un travail important reste à faire pour adapter l'offre de crédit à la demande des ménages ruraux et des travailleurs informels et transformer la micro finance au Burundi en véritable instrument de développement.

c. Financement des IMF

315. Comme déjà souligné, les opérations de la micro finance ne s'inscrivent pas encore dans une stratégie nationale clairement définie. Du côté de l'Etat, seul le Fonds de Micro Crédit Rural dispose d'un capital de 5,3 milliards Fbu dont 1,3 milliards ont été accordés en 2008 au titre de subventions, le reste provenant d'une dotation initiale de 1,5 milliards reçue en 2002 qui a fructifiée sur 6 ans, avec une rentabilité moyenne annuelle de 17,8%. Sans autre appui financier et avec pour règle l'autonomie financière, le FMCR a pendant longtemps exigé un taux d'intérêt élevé, associé à une garantie bancaire qui rendait le coût du crédit prohibitif.

316. En conséquence, jusqu'en 2006, une grande partie de son capital était immobilisée dans des banques commerciales. Un changement de stratégie a fait baisser ce taux à 10%. Seules deux IMF ont bénéficié de crédit en 2008, pour un total de 437,5 millions Fbu. Une nouvelle baisse du taux d'intérêt, ramené à 8% début 2009, a provoqué une véritable reprise du crédit au niveau de cette institution. C'est donc dire qu'avec des subventions plus importantes, il serait envisageable de baisser encore les taux et donc de toucher un plus grand nombre de bénéficiaires solvables.

317. Parallèlement, la constitution d'un Fonds de Garantie permettra aux IMF d'offrir du crédit à des emprunteurs moins fortunés et ne disposant pas de leurs propres garanties. Par ailleurs, l'implication des autorités locales dans la constitution et le contrôle des IMF au niveau des communes est nécessaire au bon fonctionnement de la micro finance et permettrait d'éviter les cas de disfonctionnement constatés ici et là dans le pays.

d. Mobilisation des crédits commerciaux

318. Le volume de crédits ayant bénéficié au secteur privé suit une tendance à la hausse, avec une forte concentration en faveur des activités commerciales, dont la part a atteint 60% en 2008 et une proportion modeste pour le secteur de l'industrie (2%). Le crédit alloué au secteur agricole est généralement fonction de l'importance de la production du café.

Tableau 12 : Répartition des crédits par secteurs d'activités

	2006	Part (%)	2007	Part (%)	2008	Part (%)	% PIB
Activités agricoles et annexes	22 143	11%	8 587	4%	27 544	10%	44
Activités industrielles	1 976	1%	3 666	2%	5 431	2%	11
Bâtiments et travaux publics	9 826	5%	6 325	3%	10 251	4%	3
Commerce	132 261	67%	144 118	70%	158 295	60%	12
Services divers	30 350	15%	23 880	21%	61 907	24%	12
Total	196 556		206 576		263 428		

Source : BRB

319. De façon générale, l'accès au système classique des crédits est difficile en raison de l'inéquation de l'offre des services financiers liée notamment à (i) un niveau d'intérêt très élevé, (ii) l'absence de garanties telles qu'exigées par les banques et les difficultés de leur réalisation, (iii) la rareté des ressources longues et (iv) l'absence d'une demande réellement solvable.

4.6.2. Promotion des travaux publics à haute intensité de main d'œuvre

320. L'objectif visé est de contribuer au processus de paix et à la reconstruction du Burundi à travers la création d'emplois, avec une prise en compte visible des femmes et des jeunes. Avec l'appui des partenaires, deux chantiers importants ont été lancés.

321. **Le PTPCE** : Après l'exécution de plusieurs projets communautaires axés sur la promotion de l'emploi (pavage, marchés, abattoirs), le projet a consolidé les mécanismes d'appropriation par les bénéficiaires, en mettant en place des systèmes concertés de gestion privatisée en vue de garantir la durabilité des ouvrages aménagés. L'expérience acquise et l'intérêt manifesté par les bénéficiaires ont suscité la pré évaluation de 117 nouvelles activités avec paiement anticipatif en vue de constituer un portefeuille pour financement éventuel.

322. **Le PMRSE** : Pour une bonne réinsertion socio-économique des groupes défavorisés, un projet multisectoriel a pu être mis en place. Les travaux de pavage dans les communes de Bwiza et Buyenzi ont porté sur un linéaire de 9,2 km ; les 13 écoles primaires prévues ont été construites et 7 centres de santé sur les 8 prévus ont été aménagés, 8 sous projets d'activités génératrices de revenus de 7 associations ont été sélectionnés et approuvés et un sous projet de restauration environnementale de sites d'exploitation de carrières de pavés dans le cadre des travaux de pavage a été finalisé. En vue d'opérationnaliser et de renforcer la durabilité des travaux HIMO, il est envisagé de finaliser les programmes garantissant (i) la formation des membres des CDC sur une meilleure intégration de la dimension population dans les plans communaux de développement et (ii) la sensibilisation sur le VIH/SIDA au niveau des chantiers et des alentours.

4.6.3. Promotion de l'emploi

4.6.3.1. Emploi en milieu urbain

323. D'après l'enquête 123 réalisée dans 4 villes du pays, le taux de salarisation s'élève à 58,7% (69% et 49% pour les hommes et les femmes respectivement). L'emploi en milieu urbain est marqué par la prépondérance des services (52,5%), suivis du commerce (20,2%), du secteur primaire (14,1%) et enfin des emplois dans le secteur industriel (10,5%).

Tableau 13 : Répartition de la population urbaine active par secteur (2008)

Secteur	Répartition (%)	Age moyen (années)	Hommes (%)	Femmes (%)	Natif (%)	Migrant (%)	Etudes (années)	Expérience (années)
Administration publique	10,3	39,7	50,2	49,8	34,3	65,7	14,1	9,3
Entreprises publiques	7,5	42,2	67,6	32,4	39,3	60,7	13,6	9,7
Entreprises privées formelles	3,1	35,6	63,4	36,6	41,5	58,5	8,8	8,2
Entreprises privées informelles	75,3	32,7	56,0	44,0	50,5	49,5	6,1	7,4
Entreprises associatives	3,8	37,8	67,5	32,5	49,7	50,3	11,3	5,8
Total	100,0	34,4	57,0	43,0	47,7	52,3	8,0	7,7

Source: Isteebu, Enquête 1-2-3, 2008

324. Le secteur privé informel est le principal pourvoyeur d'emploi, avec une part contributive de plus 75%, suivi par l'administration publique qui intervient à hauteur de 10,3% et les entreprises publiques pour 7,5%. L'économie du pays s'est à tel point détériorée que les associations et ONG emploient davantage que le secteur privé formel. Pour assurer la pérennité de l'emploi et développer les opportunités offertes à la jeunesse, c'est précisément ce secteur qui devra se développer de façon conséquente, par la formalisation des entreprises informelles et l'encouragement de l'entreprenariat.

325. Sur les quatre villes considérées dans l'enquête (Bujumbura, Gitega, Kirundo et Makamba), le secteur informel générait en 2007 un chiffre d'affaires total de 5,2 milliards Fbu, dont 2,4 dans le commerce et 1,8 dans l'industrie et employait 117 332 travailleurs, dont 35,7% d'entre eux à leur propre compte, 52,7% dans les petites entreprises (moins de 6 salariés) et 11,6% dans les grandes (de 6 à 50 salariés). Près de 82% de ces emplois étaient considérés comme étant permanents. Le salaire moyen mensuel calculé à partir des données du mois ayant précédé l'enquête était de 17000 Fbu.

326. Au niveau de la composition de la main d'œuvre, les femmes n'en représentent que 32% en moyenne, mais 55% dans le commerce et moins de 25% dans l'industrie, les services et le secteur primaire. Le travail des enfants en milieu urbain est un phénomène de faible envergure. Le secteur informel est généralement marqué par (i) une extension progressive des activités, (ii) un faible accès au financement (iii) une protection sociale insuffisante et (iii) une faible compétitivité. Le salaire horaire moyen s'élevait à 95,1 Fbu, avec d'importantes disparités régionales et catégorielles. Il était plus bas à Bujumbura (90,1) qu'à Kirundo (92,8), Gitega (270,8) ou Makamba (317,5), ce qui peut paraître surprenant, mais s'explique probablement par la faible quantité d'emplois salariés dans ces dernières provinces. Le salaire horaire dépendait essentiellement du niveau d'éducation à Bujumbura, tandis que l'expérience et l'âge semblaient davantage déterminants dans les autres provinces.

4.6.3.2. Emploi en milieu rural

327. D'après l'enquête réalisée par le PAM en 2008, l'agriculture est toujours la principale activité pour 77,2% des ménages ruraux, et est pratiquée pour l'autoconsommation par 92,7% d'entre eux. Cependant, seuls 21,2% des ménages pratique une agriculture commerciale, et la moitié des ménages ont recours à du travail manuel journalier comme complément de revenus.

328. L'agriculture contribue ainsi à 61,2% du niveau de vie des ménages, contre près de 20% pour le travail journalier. D'autres activités complémentaires des ménages ruraux sont le petit commerce, la production de boissons fermentées et l'élevage.

Tableau 14 : Activités économiques en milieu rural

Province	Agriculture (autoconsommation)	Travail journalier	Agriculture de vente	Petit commerce	Distillation	Elevage
Bubanza (%)	88.3	69.8	7.9	9.3	1.9	3.1
Bujumbura Rural (%)	79.6	54.2	21.7	19.5	3.8	0.5
Bururi (%)	93.7	42.8	43.2	19.6	2.6	10.7
Cankuzo (%)	91.7	56.7	20.7	11.1	0.3	3.2
Cibitoke (%)	90.4	52.1	14.6	14.2	8.7	2.1
Gitega (%)	91.3	45.3	8.2	10.6	12.3	3.1
Karusi (%)	97.3	44.4	8.3	8.6	3.3	2.3
Kayanza (%)	93.0	55.1	42.8	5.8	12.1	3.7
Kirundo (%)	95.5	63.0	9.3	7.8	2.6	5.3
Makamba (%)	97.9	48.8	29.6	16.2	0.8	8.0
Muramvya (%)	95.1	42.4	38.5	2.6	10.2	14.7
Muyinga (%)	97.3	42.5	12.7	7.9	5.4	9.4
Mwaro (%)	97.7	41.8	24.9	10.3	17.3	3.4
Ngozi (%)	90.9	38.6	28.9	6.2	13.9	5.4
Rutana (%)	88.1	45.2	23.3	19.1	1.8	9.2
Ruyigi (%)	100.0	70.8	4.5	13.7	5.9	2.5
TOTAL	92.7	50.4	21.2	11.2	6.9	5.2

Source : CFSVA 2008

4.6.3.3. Le chômage

329. Selon la définition du Bureau International du Travail, le chômage s'élevait à 12,2% à Bujumbura, 8,2% à Gitega, 6% à Kirundo et 3,7% à Makamba. Ces taux masquent néanmoins un grave phénomène de sous-emploi de la population active. En élargissant la définition du chômage comme l'a fait l'ISTEEBU à des non-demandeurs d'emploi dans les conditions actuelles, ces taux sont de 17% à Bujumbura, 12,5% à Gitega, 7,9 % à Kirundo et 4,3% à Makamba. En dehors de la ville de Kirundo, le taux de chômage pour les femmes est de 3 à 9 points de pourcentage plus élevé que pour les hommes. Beaucoup de femmes sont donc maintenues hors du marché de l'emploi par les contraintes de leur condition (travaux domestiques, maternité, discrimination à l'embauche, faibles qualifications et rémunération des emplois offerts).

4.6.4. Promotion de la jeunesse, du sport et de la culture

4.6.4.1. Encadrement de la Jeunesse

330. Avec pour objectif de promouvoir une jeunesse responsable, motrice de paix, de réconciliation et de développement durable, l'encadrement des jeunes s'est poursuivi à travers les centres jeunes implantés dans toutes les communes du pays. Outre les 35 centres existants, le gouvernement envisage de faire de tous les centres jeunes de véritables pôles attractifs d'éducation, d'encadrement et de rayonnement pour un développement intégré des jeunes.

331. En 2008, les actions spécifiques menées pour l'insertion économique des jeunes ont porté sur (i) le financement de projets soumis à la CONFEJES, (ii) la formation de 20 jeunes à la fabrication des maillots de sport par la CONFEJES, (iii) l'ouverture d'un centre de formation professionnelle ainsi que (iv) la formation en entrepreneuriat des leaders des centres pour jeunes dans toutes les provinces.

332. En ce qui concerne la promotion du Mouvement Associatif des Jeunes, les actions menées ont visé (i) la formation en techniques d'animation dans les centres pour jeunes de la zone de coordination du Sud, (ii) la mise en place des organes du Conseil National de la Jeunesse du Burundi, (iii) l'élaboration d'un Guide de Gestion des Centres pour Jeunes et (iv) l'adoption par le Conseil des Ministres d'un projet de décret portant organisation, fonctionnement et gestion des centres pour jeunes.

333. Les objectifs fixés à court terme concernent l'achèvement du travail d'élaboration de la Politique Nationale de la Jeunesse Burundaise, la présidence des travaux de la 32ème Session Ministérielle de la CONFEJES, l'étude de faisabilité de la création d'une Coopérative de Développement de la Jeunesse Burundaise, l'exécution des projets de jeunes dans le cadre du programme « Champs de Cultures », la création d'un Centre National des Volontaires du Burundi, le renforcement des capacités du Conseil National de la Jeunesse ainsi que de nouvelles dotations en équipements des centres pour jeunes.

4.6.4.2. Promotion du Sport

334. Le sport d'élite a été marqué par d'intenses d'activités sportives au niveau national ainsi que par plusieurs participations aux compétitions internationales. Un accent particulier a été mis sur la participation aux stages, séminaires et congrès pour dirigeants sportifs et cadres techniques des fédérations. Le sport de masse a connu une évolution positive grâce à l'animation du sport corporatif tel que les clubs des marcheurs ou les tournois interministériels. Des travaux de réhabilitation des infrastructures sportives de Bujumbura ont été menés tandis que la prospection d'autres centres à réhabiliter ultérieurement a été effectuée. De même, la distribution d'équipements sportifs aux Associations et Fédérations sportives (Basket-ball, Volley-ball, Football, Handball et Tennis) a pu être opérée. Il y a lieu de mentionner également les grandes organisations sportives dont le Premier Marathon de la Paix du Burundi et l'organisation de la 4e édition du Flambeau de la Paix.

335. Au cours de l'année 2009, les actions prioritaires en matière de sports visent le soutien aux Equipes Nationales et clubs champions pour leur participation aux compétitions régionales et internationales, l'appui aux fédérations pour la détection de nouveaux talents, avec un accent particulier sur le sport féminin et les handicapés, la formation des cadres et dirigeants des fédérations en matières de gestion et administration du sport et de la médecine sportive, la vulgarisation et l'organisation d'un Sommet Régional sur le Dopage dans le sport, la participation aux Congrès internationaux des dirigeants des fédérations, l'organisation de la 4ème édition du tournoi interministériel, les matches transfrontaliers, l'appui aux clubs, associations de sports de masse, l'organisation des jeux traditionnels, du championnat National des Vétérans et de la marche populaire, la réhabilitation des infrastructures sportives et la dotation en équipements des équipes sportives provinciales.

4.6.4.3. Promotion de la Culture

336. Des activités axées sur l'encadrement et la coordination des groupes culturels dans leurs représentations musicales et sur l'appui aux productions des différents artistes et musiciens ont été intensifiées. Les Journées Internationales des Musées, des Langues Maternelles, de la Musique et de la Propriété Intellectuelle célébrées en 2007 ont été reconduites en 2008. Il faut noter également la participation aux manifestations culturelles régionales et internationales en Chine, en Ouganda, au Rwanda et en Afrique du Sud, l'organisation du Festival annuel National de la Culture, l'appui aux initiatives culturelles des festivals Amahoro Iwacu, Inanga, des

concours PAM AWARDS , l'organisation de MISS BURUNDI et MISS EAST AFRICA 2008 et enfin la réhabilitation de sites historiques.

337. En perspective, il est notamment préconisé l'organisation de l'Exposition Nationale des œuvres d'art, un appui aux initiatives culturelles, la célébration des Journées Internationales des Langues Maternelles, de la Propriété Intellectuelle, des Musées et de la Musique, la participation aux manifestations culturelles régionales et internationales, l'inventaire et la réhabilitation des sites historiques et monuments, la poursuite de la réhabilitation du Musée Vivant de Bujumbura et du Musée National de Gitega, la mise en place du Bureau Burundais du Droit d'Auteur, la traduction en Kirundi de la Loi sur le Droit d'Auteur et les Droits Voisins ainsi que l'organisation du Forum National et du Festival National de la Culture.

4.7. Développement du secteur privé.

338. De plus en plus, l'investissement privé jouera un rôle de premier plan dans la relance de l'économie, par le biais notamment du relèvement de la productivité et de la compétitivité pour faire face aux nouveaux défis consécutifs aux nouvelles formes de concurrence qu'exerceront les autres opérateurs de l'EAC.

339. A cet effet, le gouvernement a entrepris d'importantes réformes dans l'optique de recréer un nouveau cadre légal et réglementaire qui améliore de façon significative et visible l'environnement des affaires. Les domaines couverts par ces réformes concernent les aspects suivants :

- **Code des investissements** : le nouveau dispositif préconise la liberté d'établissement, le libre transfert de capitaux et des revenus, l'encouragement du système de zone franche, la mise en place d'un guichet unique et l'exclusion des risques de nationalisation et d'expropriation. Le code des investissements a été promulgué en septembre 2008.
- **Loi sur la faillite et le concordant** : elle privilégie la bonne gouvernance dans la gestion des entreprises, instaure des mécanismes de prévention des difficultés des entreprises par le biais de la protection des intérêts des parties prenantes pour les entreprises à problèmes. En 2008, des activités de vulgarisation de cette loi ont eu lieu.
- **Code du commerce et sociétés publiques et privées** : ces textes en cours de révision permettent et facilitent, grâce à l'allégement des procédures, la liberté d'entreprendre et le respect des normes internationales en ce qui concerne la législation des affaires.
- **Guide des investissements** : il s'agit d'un instrument précisant, à l'intention des opérateurs éventuels, les différentes possibilités offertes en matière d'investissement et le cadre légal rénové dans le domaine des affaires. Ce document est en cours de préparation.
- **Agence de promotion des investissements** : sa mise en œuvre contribuera à renforcer la confiance des investisseurs nationaux et étrangers en garantissant le respect de l'application des directives du code des investissements, des garanties liées au régime de zone franche ainsi que l'accès aux avantages fiscaux et douaniers.
- **Cadre de concertation entre le secteur public et le secteur privé** : le but recherché est de renforcer la participation des parties prenantes à la promotion du secteur privé dans le processus de prise de décision en matière de politique et de réformes à mettre en œuvre. Le décret portant Cadre de concertation entre le secteur public et le secteur privé a été promulgué en 2008.

- **Loi sur la concurrence** : son contenu, qui met en avant la nécessaire harmonisation des textes prévalant au sein du COMESA et de l'EAC, précise et sanctionne les pratiques déloyales en matière de conduire des affaires comme celles qui tendent à fausser le jeu de la concurrence.

340. Parallèlement à la conception de ces réformes, le processus de réorganisation de la Chambre de commerce a été lancé et le Bureau Provisoire de la Chambre Fédérale du Commerce et d'Industrie du Burundi a été mis en place. Déjà, comme le montre la matrice des indicateurs, l'environnement des affaires s'est sensiblement amélioré et le nombre de création d'entreprises, et notamment des sociétés anonymes, est en augmentation.

341. De même, dans le cadre de l'amélioration de l'environnement des affaires, une étude sur le climat des investissements au Burundi a été menée. Toutefois, les observations du Comité Technique Chargé du suivi des études sur le climat des investissements ont abouti à la formulation d'une étude complémentaire qui conduira à un plan d'actions prioritaires à mener à court et moyen terme. Une étude sur la vision et la stratégie de développement industriel et commercial a été analysée lors de l'atelier du 8 avril 2008. L'exploitation du document se poursuit en vue de faire des recommandations pertinentes à mettre en œuvre. Enfin, la politique du gouvernement est d'éliminer tous les arriérés de paiement envers le secteur privé.

4.8 Infrastructures d'appui à la production

4.8.1 Amélioration des infrastructures de transport

342. L'objectif prioritaire en matière d'infrastructures routières est d'assurer le désenclavement extérieur et intérieur du pays, en vue de favoriser les échanges et promouvoir ainsi la croissance économique. Au cours de l'exercice 2008, le gouvernement a poursuivi le programme de bitumage, de réhabilitation et d'entretien. Les travaux d'asphaltage ont concerné la route Gitega-Karusi-Muyinga, sur une distance de 104 km, et la route Kirundo-Gasenyi, dont les travaux démarrés en 2007, étaient achevée à 85% à la fin de l'année 2008. Des travaux supplémentaires de bitumage en BB et de contournement de la ville de Kirundo ont démarré en novembre 2008 pour une durée de 6 mois. Au niveau de la réhabilitation, il y a lieu de signaler qu'un linéaire de 49,9 km a été réalisé au niveau des RP 104 : Muzinda-Rugazi-Muyebe-Musigati, et RC 177: RN 3-Barrage Mugere, grâce aux financements PPTTE. Par ailleurs, avec l'appui du FRN, les travaux exécutés ont concerné le cantonnement manuel sur le réseau routier revêtu sur 1 039 km, la stabilisation des glissements et buses, l'enlèvement des éboulements et l'entretien mécanisé des routes en terre sur 123 km. Au total, se sont désormais 1555 km de routes classées qui ont été entretenues depuis 2002.

343. Des travaux de réhabilitation de la voirie urbaine ont été également effectués soit par asphaltage ou pavage. Le démarrage d'une étude sur la prévention de la sécurité routière constitue un pas important vers l'amélioration des conditions du trafic au Burundi.

344. A ce stade, il importe de relever le faible taux d'engagement par rapport au programme d'entretien routier 2008 de l'Office des Routes (Odr), essentiellement en raison de la faible maîtrise du nouveau code des Marchés Publics en matière de procédures de passation des marchés. Ce même problème a été observé au niveau des programmes financés par l'extérieur pour lesquelles les longues procédures ont allongé les délais d'exécution prévus.

345. A court et moyen terme, il est prévu de réaliser (i) la réhabilitation de la RN2 (Bugarama - Gitega), (ii) la réhabilitation de la RN1 (Bujumbura – Bugarama - Kanyaru Haut), (iii) la construction de la RN18 (Nyakararo-Mwaro-Gitega) et (iv) la construction de deux ponts sur la Rumpungwe et la Maragarazi, (v) la poursuite du programme de réhabilitation du réseau secondaire et des pistes rurales.

4.8.2 Infrastructure de communication et de nouvelles technologies de l'information

346. Pour le transport aérien, la construction de la clôture de l'aéroport a débuté et un projet de construction d'une piste secondaire est à l'étude.

347. En ce qui concerne le transport lacustre, 20 000 m³ de matériaux sur 125 000 m³ ont été dragués, et 4 épaves de bateau sur 5 ont été renflouées. Les travaux sont ralentis par la présence de déchets plastiques dans les matériaux dragués, en provenance du collecteur d'eau passant par le marché de Buyenzi, ainsi que par l'exiguïté du terrain de refoulement. Un projet de construction de magasins d'entreposage au port de Dar-es Salam n'a pu être exécuté en raison du renchérissement du coût. Enfin, l'adjudicataire chargé du balisage du Lac Tanganyika n'a pas exécuté le marché conclu. Trois activités figurent néanmoins toujours parmi les priorités du secteur pour 2009, avec le dragage du cours d'eau et de l'embouchure de la Ntakangwa et la construction d'une clôture au port de Rumonge.

348. Pour le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication, un projet de connexion, via le Rwanda et la Tanzanie, à un câble sous marin à fibre optique permettra d'accéder à l'Internet à haut débit.

349. En termes d'accès aux moyens de communication, il existe 29780 abonnés à la téléphonie fixe, 4 172 à l'Internet. Le secteur emploie plus de 1 100 salariés, réalise un chiffre d'affaires de 43,4 milliards Fbu et des investissements s'élevant à 37,5 milliards. Les réseaux sont néanmoins proches de la saturation et la capacité actuelle de 2 670 000 utilisateurs est insuffisante. La couverture du territoire en réseau téléphonique est estimée à 60-70%.

350. La politique nationale de développement des TIC adoptée en 2007 est articulée autour de 6 objectifs, à savoir (i) promouvoir le renforcement des capacités, (ii) améliorer l'environnement juridique et réglementaire, (iii) développer des infrastructures de base, (iv) promouvoir la bonne gouvernance et (v) promouvoir et encourager l'investissement privé.

351. Dans cette optique, les actions à réaliser dans le court et moyen terme concernent les volets suivants :

- (i) Équipement de chaque établissement de salles multimédia
- (ii) Mise en place d'un réseau de centres multimédia pour la formation, la documentation et le développement de contenus pédagogiques
- (iii) Réouverture de l'Ecole Nationale des Télécommunications
- (iv) Mise en place d'un centre de recherche sur les TIC
- (v) Equipement de l'Université et les institutions existantes
- (vi) Acquisition des équipements de contrôle pour l'ARCT
- (vii) Mise en place d'un centre des outils de collecte et de traitement de l'information sur le secteur
- (viii) Modernisation et extension du réseau audiovisuel
- (ix) Modernisation et amélioration de la couverture nationale des réseaux TIC
- (x) Amélioration de la connectivité rurale
- (xi) Mise en place d'un parc technologique

- (xii) Augmentation de la bande passante
- (xiii) Mise en place de points d'échange Internet
- (xiv) Participation à des projets d'infrastructures régionaux
- (xv) Mise en place d'un site d'une infrastructure informatique moderne reliée en réseau national d'information
- (xvi) Mise en place d'un site Web pour chaque Ministère et Administration publique, Assemblée et Sénat
- (xvii) Interconnexion des réseaux des services de l'Etat

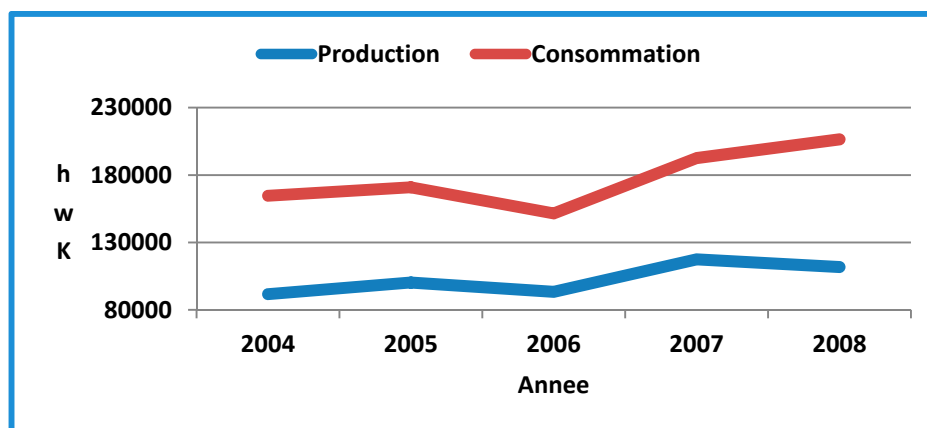
352. Dans le domaine de l'information, le CNC a entrepris l'élaboration d'un plan stratégique dont les principaux axes concernent (i) la garantie de la liberté de presse, (ii) la bonne couverture du processus électoral par les médias, (iii) le renforcement institutionnel du CNC, (iv) la consolidation du système de régulation et d'autorégulation et (v) le renforcement du professionnalisme des médias. La mise en œuvre des actions prioritaires relevant de chacun de ces objectifs permettra notamment au CNC d'assurer un contrôle et un encadrement participatif de l'ensemble des médias agréés au Burundi.

4.8.3 Promotion de l'énergie

353. Dans les conditions actuelles d'approvisionnement en énergie, des efforts restent à déployer pour atteindre l'objectif d'assurer un accès durable aux sources d'énergies modernes. Le recours au bois de chauffe demeure toujours le principal moyen de satisfaction des besoins énergétiques de plus de 94% de la population, accentuant ainsi les dommages environnementaux et l'accélération de la destruction des espaces boisés.

354. Au niveau de l'approvisionnement en électricité, la production nationale a baissé de 117,5 en 2007 à 111,8 MWH en 2008, tandis que les tendances des 5 dernières années dénotent une croissance très faible. En revanche, la consommation n'a cessé d'augmenter au cours de la même période et a affiché un rythme de croissance de 7% en 2008, s'élevant à 206,4 MWH, soit 85% de plus que la production. Le graphique ci-dessous montre l'évolution comparée de la production et de la consommation en énergie électrique.

Graphique 14 : Evolution de la production et de la consommation en énergie électrique



Source : REGIDESO

355. Bien que l'électricité ne représente que 4% du bilan énergétique du pays et que moins de 3% des ménages soient raccordés à l'électricité, le Burundi ne peut satisfaire à ses besoins. Plus de 45% des besoins en énergie électrique ont été couverts par des importations en 2008 contre 39% en 2007.

356. Pour répondre à la forte demande non satisfaite en raccordement (consommation potentielle très importante), des actions (encore très insuffisantes) ont été menées au cours de l'année 2008 pour augmenter la production, étendre le réseau électrique et procéder à des raccordements de nouveaux abonnés. Le nombre des raccordements au réseau national a augmenté de 6,3% dans tout le pays, passant de 38 069 à 40 513 abonnés. Parallèlement, 236 nouveaux abonnés ont été desservis en zones rurales, portant ainsi à 3 174 le nombre total de bénéficiaires du réseau électrique à fin 2008. Dans le même cadre, 8 centres de santé (Ruyaga-Mutumba-Gitaba-Buhinda-Maramvya-Muriza-Businde et Nyange) ont pu être raccordés au réseau.

357. Le pétrole, produit utilisé essentiellement pour l'éclairage en milieu rural et le carburant (essence et diesel), pour le transport, ont un impact direct sur la consommation des ménages. Le gouvernement a donc décidé la mise en place d'un nouveau mécanisme de fixation des prix, fondé sur le principe d'ajustement automatique à l'évolution des cours mondiaux, sans que cela n'affecte dramatiquement les recettes fiscales. Une étude du secteur pétrolier a été lancée à cet effet et devrait permettre de formuler une stratégie sur la politique fiscale appropriée en la matière.

358. Dans le cadre de la politique de promotion des énergies nouvelles et renouvelables, 8 Centres de Santé et 2 Collèges Communaux en milieu rural ont bénéficié de l'électricité par système solaire photovoltaïque. En outre, l'Office National de la Tourbe « ONATOURL » exploite cinq (5) chantiers de tourbière. Selon son plan prévisionnel, la production annuelle de la tourbe a été de 7 490 tonnes contre 8 000 tonnes initialement prévues, soit une réalisation de 93,6%. Cette production, qui reste inférieure à la demande de l'armée (principal client), pourrait être augmentée avec la redynamisation de la production au chantier de Gisozi, une meilleure constitution des stocks de pièces de rechange et l'achat d'une nouvelle unité de carbonisation.

359. Au regard de l'impact direct sur l'amélioration des conditions de vie des populations que peut exercer la diversification de l'accès à l'énergie, le gouvernement envisage l'opérationnalisation des énergies alternatives, en particulier en faveur des zones rurales.

360. Pour faire face au déficit récurrent en matière d'électricité, le gouvernement envisage de mener les actions suivantes.

- (i) Installation et exploitation d'une nouvelle centrale thermique d'au moins 10 MW dans l'immédiat.
- (ii) Construction des centrales hydroélectriques de Kabu 16 (20 MW) (2 à 3 ans) et Mpanda (10,4 MW) dans le très court terme.
- (iii) Construction d'une centrale sur le site (Jiji, Mulembwe et Siguvyaye donnant plus de puissance (plus de 100 MW) et sur la Ruvubu (site Mumwendo 80 MW) dans le court terme (5 à 8 ans)
- (iv) Construction d'une centrale communautaire sur le site Ruzizi III (145 MW) et Ruzizi IV (265 MW) dans le court terme
- (v) Développement des microcentrales pour l'électrification rurale
- (vi) Réhabilitation et extension des infrastructures existantes (centrales hydroélectriques et réseau d'adduction d'eau),
- (vii) Réhabilitation ou renouvellement des réseaux associés (postes et lignes),
- (viii) Electrification de nouveaux centres à l'intérieur du pays et tirage de nouvelles lignes
- (ix) Doublement de la puissance des centrales de Nyemanga et de Buhiga,
- (x) Construction des centrales nationales (Kabu 16(20MW), Mpada (10.4 MW) Siguvyaye (100MW) et communautaires (Rusizi III (145 MW), Rusizi IV (265 MW), Rusumo Falls (61MW)
- (xi) Interconnexion des réseaux électriques des pays des lacs équatoriaux du bassin du Nil (le renforcement de l'interconnexion du réseau de la CEPGL : Burundi-RD Congo-Rwanda ; jonction Rwanda-Uganda-Kenya ; interconnexion Rwanda-Burundi-Tanzanie via le projet Rusumo Falls avec la ligne passant par Muyinga au Poste de Taba .

4.9 Intégration régionale

361. Le Burundi appartient à six communautés régionales, à savoir : (i) la Communauté Est Africaine (EAC) ; (ii) l'Initiative du Bassin du Nil (IBN) ; (iii) la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (CEPGL) ; (iv) le Marché Commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique Australe (COMESA) ; (v) la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) et (vi) la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL). Les objectifs de ces différentes communautés sont complémentaires et interdépendants. Le Burundi a pris les mesures nécessaires pour que les programmes convenus au niveau de chacune d'elles puissent être exécutés conformément aux principes énoncés par les états membres.

4.9.1. Communauté Est Africaine (CEA / EAC)

362. Au niveau de l'EAC, l'objectif visé est d'établir entre les pays membres une Union Douanière, un Marché Commun, une Union Monétaire et une Fédération Politique.

363. Au cours de l'année 2008, la mise en place en juillet d'un Comité national de suivi de l'application du Protocole sur l'Union douanière et la création en décembre d'une Commission nationale de suivi des mécanismes d'élimination des barrières non tarifaires ont permis une préparation rapide de l'adhésion du

Burundi à l'Union Douanière tandis que le comité chargé de participer aux Négociations du Protocole du Marché Commun de l'EAC a déjà produit son 1^{er} rapport à mi-parcours qui a été soumis au Conseil des Ministres tenu à Zanzibar au mois de novembre. L'établissement d'un marché Commun constitue la deuxième étape du processus d'intégration du Burundi à l'EAC et son échéance est prévue pour 2010.

364. S'agissant de l'étape de l'Union Monétaire dont l'échéance est prévue en 2012, des consultations techniques préliminaires sont en cours. A cet effet, des Experts de la Banque de la République du Burundi (BRB) participent régulièrement à des consultations et discussions sur la politique économique (convertibilité du compte de capital, révision de la formulation et de la conduite de la politique monétaire par les Banques Centrales, harmonisation des statistiques nationales, ...), la supervision bancaire, l'harmonisation des systèmes de paiement, la technologie de l'information, les marchés financiers, etc.

365. Quant à l'Union Politique, le Burundi a terminé les consultations nationales sur la Fédération Politique des Pays de l'EAC conformément aux recommandations du Secrétariat de l'EAC. Le rapport sanctionnant ces consultations a été validé le 28 novembre 2008. Des comités sectoriels, gérés au niveau des ministères sectoriels, ont été créés en vue d'assurer le suivi des projets et programmes communs des Etats membres de l'EAC visant à élargir et à renforcer la coopération entre les Etats dans les domaines de la politique, de l'économie, des affaires sociales et culturelles, de la recherche, de la technologie, de la défense et sécurité et des affaires juridiques et judiciaires.

Encadré 3 : Impact de l'entrée dans l'EAC pour le Burundi

Une étude réalisée par GTZ parue en mai 2008 indique l'impact de l'entrée dans l'EAC pour le Burundi. L'impact de l'entrée dans l'union douanière était ainsi estimé à des pertes en recettes fiscales de 1,7%, et une hausse consécutive du déficit primaire de 5,2%. Les bénéfices pour les consommateurs en termes de réduction des prix seraient potentiellement importants, mais dépendent des pratiques de prix des importateurs.

L'analyse SWOT réalisée dans l'étude faisait ressortir les potentialités suivantes : une tendance à la baisse des prix des produits à la consommation, l'ouverture d'un vaste marché du travail, l'arrivée possible de capitaux d'investissement, les échanges d'idées, d'expériences et d'approches économiques et sociales, plus de coopération institutionnelle et universitaire, un contrôle plus strict de la fraude et de la corruption et l'exploitation de la situation privilégiée d'un pays francophone aux portes de la RDC. Des ajustements devront néanmoins être réalisés pour améliorer la productivité des entreprises burundaises face à la concurrence que ne manquerait pas d'exercer les pays voisins.

366. Le principal problème rencontré pour le fonctionnement efficace des instances de la Communauté concerne l'insuffisance des moyens financiers pour assurer la prise en charge de toutes les missions effectuées dans le cadre de l'EAC et par tous les pays membres, en particulier, le Burundi.

4.9.2 Initiative du Bassin du Nil (IBN)

367. Le Projet Micro subventions a initié plusieurs activités qui ont pu mettre en évidence des meilleures pratiques devant orienter une protection efficace de l'environnement.

368. Les principales réalisations à souligner dans ce cadre concernent (i) le Programme de Conservation au niveau communautaire qui soutient des interventions des communautés visant à réduire les menaces environnementales transfrontalières sur une échelle locale. (ii) les microprojets ont été soutenus pour un montant de 25 000 \$US et (iii) les organisations locales ayant bénéficié d'un financement du PAM à hauteur de 75 000 \$US par ONG à travers le FFW pour consolider leurs actions.

369. Les domaines touchés par ces interventions concernent la gestion et conservation des sols ; la promotion de l'agriculture écologiquement durable ; la gestion de la pollution de l'eau ; l'agroforesterie ; le reboisement ; la gestion et protection des parcs et réserves naturelles et la promotion des sources alternatives d'énergie (foyers améliorés, biogaz, etc.).

370. Les principaux défis rencontrés à ce niveau résident dans la multiplicité des organisations demandant le financement et la faible capacité des organisations locales dans la formulation des projets.

4.9.3 La Communauté Economique des Pays des Grands Lacs

371. Des programmes de relance de la CEPGL ont été identifiés en matière de démocratie et de bonne gouvernance, d'investissement, d'agriculture, de sécurité alimentaire, d'énergie, des infrastructures, des communications, d'éducation et de recherche.

372. Dans les domaines de la démocratie et de la bonne gouvernance, des projets prioritaires à vocation communautaires ont été identifiés pour implanter la culture de la démocratie et de bonne gouvernance afin de faire participer un plus grand nombre de citoyens à la gestion des affaires publiques. Il s'agit : (i) de la création d'un Observatoire des Droits Humains et de la Bonne Gouvernance dans les pays de la CEPGL ; (ii) du Projet de création du Centre Communautaire de prévention et de lutte contre le génocide, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité et (iii) du Projet de Renforcement des Capacités des Différents Acteurs en matière de Démocratie et Bonne Gouvernance dans les Etats de la CEPGL.

373. Au niveau du secteur agricole et de la sécurité alimentaire, cinq projets ont été élaborés en 2008 et portent sur : (i) l'actualisation de l'étude de faisabilité du Projet Régional Semencier ; (ii) l'Etude de faisabilité des Centres d'Appui à l'Elevage pour le Peuplement du Cheptel ; (iii) l'Etude de faisabilité d'un Projet de Stockage et de Mixage d'Engrais Chimique ; (iv) l'Actualisation de l'Etude de faisabilité d'un Centre Régionale de Machinisme Agricole CERAMA et (v) l'Etude de faisabilité d'un Projet Régional de Stockage des Récoltes

374. Concernant le secteur de l'Energie, Infrastructure et Communication, des projets ont été proposés en 2008 pour financement². Il s'agit de (i) la Réhabilitation des groupes 2 et 3 de la Centrale RUZIZI II (SINELAC) ; (ii) l'Aménagement d'une Centrale hydroélectrique communautaire RUZIZI III sur la rivière RUZIZI ; (iii) l'Interconnexions Burundi-RD Congo-Rwanda et passage en 110 V ; (iv) l'Interconnexion Burundi-Rwanda et (v) la Reconstruction/Réhabilitation des Ponts Bukavu-Cyangugu sur la rivière Ruzizi.

375. L'éducation et la recherche ont également retenu l'attention des pays membres puisque sept projets prioritaires à vocation communautaire pour un coût global de 500 000 \$ américains ont été proposés³. Il s'agit de : (i) l'élaboration d'une politique d'amélioration de l'Enseignement Supérieur et Universitaire dans la CEPGL : état des lieux, contraintes et recommandations, (ii) l'étude sur la création d'un Institut Régional des Statistiques de la CEPGL, (iii) l'étude sur la création d'un Institut Régional de formation des vétérinaires de la CEPGL, (iv) l'étude sur la mise en place d'un projet du type « TOPTEN » dans la CEPGL, (v) l'actualisation de l'étude du projet « Ecole Polytechnique des Grands Lacs », (vi) la participation active des pays membres de la CEPGL au projet Knowledge management de la CEA/EAC et (vii) la coopération documentaire et la banque des données scientifiques pour les pays de la CEPGL.

² Aux Pays membres de la CEPGL et à la communauté internationale

³ Aux Pays membres de la CEPGL et à la communauté internationale

376. Les différentes contraintes auxquelles la communauté se heurte sont l'insuffisance des ressources financières des trois pays membres ; l'assistance insuffisante de la Communauté Internationale ; le retard de versement des contributions des Etats et la difficulté de planifier à moyen et long terme.

4.9.4. Marché Commun de l'Afrique de l'Est et l'Afrique Australe

377. Au niveau du COMESA, le protocole portant sur la mise en place de l'Union Douanière a été signé en décembre 2008 mais son opérationnalisation est prévue pour 2009. Les prochaines étapes sont l'Union Monétaire (monnaie unique) et l'établissement d'une Communauté Economique prévue pour 2025.

4.9.5. Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale

378. Les interventions stratégiques prévues pour 2008 sont en cours d'exécution. Il s'agit (i) du projet sur la conservation et la gestion durable des ressources forestières d'Afrique Centrale, (ii) le projet sur la lutte contre les changements climatiques en Afrique Centrale et (iii) le projet sur la conservation et à la gestion durable des ressources naturelles transfrontalières d'Afrique Centrale (eaux douces, marines et côtières, biodiversité, faune et flore). L'étude sur l'interconnexion des réseaux électriques des pays membres de la CEEAC prévue pour décembre 2008, n'est pas encore réalisée.

379. Les différentes contraintes qui handicapent l'efficacité de la communauté sont liées (i) aux problèmes de fonctionnement en interne, (ii) aux thèmes d'action qui évoluent lentement, (iii) aux mesures pour alimenter le budget et pour assurer le maintien de la paix qui doivent encore se concrétiser et (iv) à l'absence d'impact réel en matière d'intégration économique.

4.9.6. Conférence Internationale de la Région des Grands Lacs

380. Les actions initiées en 2008 concernent (i) le Projet de sécurité alimentaire dont les activités sont contenues dans le cadre de la coopération pour la réduction de la pauvreté, (ii) les projets de Relance de la CEPGL et de ses Organismes Spécialisés pour la période 2006-2010 et de Certification des Ressources Naturelles pour la période 2007-2011 dans le cadre de l'harmonisation et renforcement des politiques de coopération et (iii) le Projet corridor nord dans le cadre du développement des infrastructures régionales.

381. **En conclusion**, les différentes communautés régionales auxquelles le Burundi a adhéré présentent un intérêt significatif. Cependant, il y a lieu de constater les lacunes suivantes : ces communautés ont des programmes semblables d'où le problème de dédoublement et de chevauchement ; le problème de l'instabilité institutionnelle qui ne permet pas le suivi efficace des dossiers des Communautés ; les programmes régionaux ne sont pas à la hauteur des budgets nationaux.

Chapitre 5 : Développement du capital humain

5.1 Promotion de l'éducation

5.1.1 Enseignement primaire et secondaire

5.1.1.1 Etat d'exécution des actions prioritaires

382. Parmi les séquelles de la crise figure l'accès limité à l'éducation, pour une génération entière de jeunes dont les plus touchés se retrouvent parmi les déplacés, les orphelins, les enfants de la rue et les anciens enfants soldats. A tous ces groupes, s'ajoutent les nombreux rapatriés dont certains sont sans référence.

a. Au niveau primaire

383. Avec l'appui de ses Partenaires Techniques et Financiers (PTF), l'Etat a déployé des efforts importants pour reconstruire les infrastructures scolaires et étendre l'accès à l'enseignement primaire. Ces efforts se sont traduits en particulier au niveau des volets suivants.

Suppression des frais de scolarité : Les inscriptions à l'enseignement primaire sont passées de 1,3 million en 2005 à 1,7 million en 2008, avec une augmentation notable des inscriptions de filles. Par rapport à l'année 2007, un accroissement de 8% des effectifs a été enregistré.

Augmentation du nombre de salles de classe et d'enseignants : Le nombre de salles de classe et les effectifs d'enseignants se sont considérablement accrus. Ainsi, durant la seule période de 2007 à 2008, 1894 salles de classe ont été construites et 2780 nouveaux enseignants du primaire ont été recrutés.

Tableau 15 : Nouvelles salles construites en 2008, sur de nouveaux sites ou extensions des écoles incomplètes au primaire

Province	Nombre de Salles Construites		
	Nouveaux Sites	Extension	Total
Bubanza	26	55	81
Buja Mairie	69	0	69
Buja Rural	60	76	136
Bururil	61	126	187
Cankuzo	49	0	49
Cibitoke	40	34	74
Gitega	152	0	152
Karusi	120	0	120
Kayanza	114	10	124
Kirundo	111	0	111
Makamba	88	9	97
Muramvya	33	16	49
Muyinga	80	0	80
Mwaro	44	0	44
Ngozi	90	97	187
Rutana	15	90	105
Ruyigi	69	0	69
Total	1221	513	1734

Source : Services de planification du Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire

384. Les statistiques disponibles montrent que des efforts ont été effectivement réalisés mais que des progrès sont encore attendus pour certaines provinces comme Cankuzo, Mairie de Bujumbura, Muramvya, Ruyigi et Mwaro.

Mise à disposition de matériels pédagogiques : L'Etat a fourni, pour les élèves des classes de 1ère et 2ème années, un manuel pour deux élèves en Kirundi, Français, Mathématiques et Etude du Milieu et un manuel par élève en Kirundi et en Français pour les élèves des classes de 3ème à la 6ème. Aujourd'hui, tous les enseignants disposent des guides pédagogiques appropriés.

Formation continue des enseignants, des directeurs d'école et des inspecteurs : La formation des enseignants non qualifiés organisée en 2008 a touché 746 enseignants non qualifiés ainsi que 2 104 directeurs d'écoles primaires et Inspecteurs communaux. Ainsi, la qualification des enseignants par sexe et par province s'est améliorée dans l'ensemble, puisque la majorité des enseignants intervenant dans le primaire public ont les diplômes requis, avec une moyenne de 92.6%, et des taux de qualifications qui dépassent 88% dans toutes les provinces. Par rapport à l'année scolaire 2006/2007, une augmentation de 3.9 points de pourcentage a pu être observée car le taux est passé de 88.7% en 2006/2007 à 92.6% en 2007/2008.

Amélioration des conditions de travail des enseignants : Afin d'améliorer la qualité de prestation et stimuler l'engagement des enseignants, un Fonds de logement des enseignants a également été institué en 2008.

En outre, dans le cadre du renforcement des capacités matérielles, 149 motocyclettes ont été distribuées aux inspecteurs communaux pour améliorer l'encadrement des écoles. Par ailleurs, du matériel informatique et de reprographie a été distribué aux services techniques de l'administration centrale et aux Directions Provinciales de l'Enseignement.

Mobilisation pour une plus grande participation communautaire : L'Etat du Burundi, à travers les administrations communales, a sensibilisé les communautés à la collecte de matériaux locaux et à la construction des écoles. Dans ce cadre, des intrants (ciment, tôles, fer à béton) pour appuyer les initiatives communautaires dans la construction des infrastructures scolaires ont été distribués. Par ailleurs, un programme de mise en place des comités de gestion des écoles impliquant les parents est en cours d'élaboration en même temps que la mise en place des cantines scolaires continue à avoir des impacts positifs pour la scolarisation des enfants démunis.

b. Au niveau de l'enseignement secondaire

385. Les communes se sont fortement mobilisées pour répondre à la demande croissante pour l'enseignement post primaire. En effet, les collèges et les lycées communaux représentent actuellement 82% des inscriptions dans le secondaire, tandis que les lycées publics n'inscrivent que 10% de l'effectif des élèves. Il faut également noter que le gouvernement a apporté un appui appréciable aux communes par la construction de nouveaux collèges communaux et 50 entités ont ouvert leurs portes en 2008. A côté de cet appui aux communes, le Gouvernement a consenti un budget de 1,8 milliard pour la construction, réhabilitation et équipement des lycées pour l'exercice budgétaire 2008.

386. Des apports non négligeables ont été également effectués par les confessions religieuses et les ONG dans les constructions des collèges. Dans le souci d'améliorer les conditions d'apprentissage et au vu de la quasi-absence de matériel didactique, l'Etat envisage de fournir des manuels scolaires, à raison d'un jeu pour 2 élèves.

5.1.1.2 Impact des mesures et défis

387. Avec le raffermissement du processus de paix et la déclaration de la gratuité de l'éducation en 2005, la situation s'est progressivement améliorée, puisque l'année scolaire 2007/2008 a connu un taux brut de scolarisation de 123,5%, contre 105,2%.

388. Ce taux s'explique par la scolarisation tardive de nombreux enfants qui, pour des raisons de sécurité, de pauvreté, ou à défaut d'offre de services éducatifs, n'ont pu entrer à l'école primaire avant la mise en place de la gratuité de l'enseignement primaire et du développement des infrastructures, à partir de 2005.

Tableau 16 : Evolution des taux bruts de scolarisation du primaire par province

Province	2003–2004	2004-2005	2005 - 2006	2006 - 2007	2007-2008	2008-2009
Bubanza	70,5	71,2	86,6	95,2	108,9	117,2
Buja Mairie	101,8	124,3	141,9	119,8	112,9	102,3
Buja Rural	92,3	86,9	95,6	116,6	127,3	131,2
Bururil	112,5	108,3	122,2	140,9	141,3	162,1
Cankuzo	75,8	74,9	97,5	79,8	130,3	137,0
Cibitoke	77,2	74,6	91,9	101,7	122,6	129,5
Gitega	93,8	88,9	106,6	112,0	134,9	138,1
Karusi	78,9	83,2	100,1	104,5	129,7	135,2
Kayanza	68,7	75,2	102,8	97,2	127,0	134,6
Kirundo	70,3	63,9	88,8	86,7	103,4	110,1
Makamba	78,7	82,6	101,2	114,3	135,2	152,1
Muramvya	96,2	96,3	115,4	125,3	151,9	153,7
Muyinga	57,8	56,4	74,7	85,7	96,0	105,5
Mwaro	111,1	106,8	122,0	128,7	150,6	153,8
Ngozi	58,3	57,1	86,4	91,5	117,7	122,1
Rutana	85,3	90,9	117,8	96,3	123,3	133,4
Ruyigi	63,5	80,1	105,8	101,4	117,6	127,2
Total	81,0	81,6	101,3	105,2	123,5	130,4

Source : Ministère de l'Education Nationale

389. Cependant, les défis à relever restent nombreux et les besoins en éducation sont vastes. Les infrastructures sont très insuffisantes : d'après l'enquête PETS 2007, dans le primaire, seuls 2% des établissements publics possédaient une bibliothèque, seule la moitié des écoles possèdent un bureau pour enseignant, une école sur dix dispose d'une cantine scolaire, 2 sur 100 d'une pharmacie, moins de 5 sur 100 un approvisionnement en électricité, les deux tiers n'ont pas accès à une source d'eau potable, 13% n'ont aucune forme de lieu d'aisance. Le ratio élève/place assise est de 1,4 au niveau national.

390. Le système éducatif se caractérise par des disparités provinciales très profondes, la pratique de la double vacation est quasi généralisée, ce qui explique la faiblesse du temps scolaire (600h/an dans le primaire), et les enseignants sont mal répartis entre les centres urbains et les zones rurales. De surcroît, la formation initiale des enseignants ne tient pas suffisamment en compte des évolutions scientifiques récentes, alors que la formation en cours d'emploi demeure insuffisante.

391. L'absentéisme est une pratique courante, de l'ordre de 25% selon l'enquête PETS. En dépit des efforts, visant l'augmentation des capacités d'accueils, deux constants requièrent une attention toute particulière pour restaurer l'efficacité du système éducatif burundais.

392. Le ratio élèves/enseignant est de 53 élèves au niveau national, ce qui signifie qu'un enseignant encadre en moyenne 53 élèves. Ce ratio cache des disparités entre les provinces car il varie de 33 à 76. Par rapport à l'année 2006/2007, ce ratio a diminué d'un point et des améliorations pour Bujumbura Mairie, Bujumbura Rural, Gitega, Karusi, Ngozi et Ruyigi sont à signaler. Le ratio élèves/salles de classe est de 84 au niveau national. Par rapport à l'année 2006/2007, ce ratio connaît une légère amélioration. Cependant, les ratios observés dans toutes les provinces dépassent la capacité d'accueil d'une salle de classe qui est normalement de 50 élèves au maximum. Cela montre que la pratique de la double vacation des salles de classe pour pallier l'insuffisance des capacités d'accueil dans l'enseignement primaire reste toujours une réalité dans l'ensemble du pays.

393. La conjugaison de ces facteurs affecte négativement le rendement interne du système éducatif qui connaît un taux de redoublement très élevé allant jusqu'à 36,2% et un taux d'abandon de 5% pour l'année scolaire 2007/2008, au niveau du primaire.

394. Le système éducatif est également caractérisé par la disparité du genre. Des efforts ont été déployés dans ce domaine pour corriger cette disparité⁴. L'analyse de la parité filles / garçons montre que les garçons restent encore plus scolarisés que les filles car à 100 élèves de sexe masculin correspondent 95 de sexe féminin. Bien que cet indice de parité soit inférieur à 1, des progrès se remarquent dans la scolarisation des filles puisqu'il est passé de 0,93 en 2006/2007 à 0,95 en 2007/2008. Ce progrès montre une évolution vers la réalisation de l'équité en matière de scolarisation primaire, qui est l'un des objectifs du millénaire pour le développement

5.1.1.3 Genre et équité

395. En dépit des efforts déployés dans le but de permettre l'accès de la jeune fille burundaise à l'école, un pas important reste à franchir aux niveaux de l'enseignement secondaire et supérieur. Pour les familles les plus pauvres et les plus vulnérables, luttant pour survivre, l'accès à l'école ne suffit pas pour leur assurer l'opportunité de scolarisation. Afin de donner des chances égales à tous les enfants, l'Etat a lancé un programme de cantines scolaires en collaboration avec le PAM et a distribué périodiquement, en collaboration avec l'UNICEF et certains ONGs, des fournitures scolaires et des uniformes à des populations ciblées fréquentant l'école primaire. Des cours de rattrapage et de mise à niveau ont été organisés à l'endroit des enfants rapatriés pour faciliter leur intégration dans le système éducatif burundais.

⁴ L'accès des filles à l'éducation se heurte à beaucoup de problèmes liés au coût d'opportunité, à l'image dominante de la fille au foyer, au mariage précoce, aux violences/harcèlement sexuel qui constituent toujours des contraintes majeures.

5.1.1.4. Perspectives d'avenir du secteur de l'enseignement primaire et secondaire

396. En vue de relever les défis et d'impulser un système éducatif permettant de garantir une éducation de qualité et répondant au mieux aux besoins réels du développement du Burundi, le gouvernement a engagé un processus d'élaboration du plan sectoriel de développement de l'éducation, garantissant une formation susceptible d'améliorer durablement l'efficacité du système éducatif. Cette politique éducative en cours de finalisation s'articule autour des cinq principaux objectifs visant à (i) atteindre l'achèvement universel du cycle primaire en 2015, (ii) gérer de manière contrôlée les flux d'élèves au-delà du primaire, (iii) améliorer la qualité et la pertinence de l'enseignement public, (iv) garantir un système éducatif équitable et (v) assurer une meilleure efficacité dans l'utilisation des ressources.

397. Les Partenaires Techniques et Financiers qui ont manifesté leur volonté de s'engager aux côtés du gouvernement dans la préparation du Plan Sectoriel de l'Education et la Formation en vue de son endossement dans le cadre de l'Initiative de mise en œuvre accélérée en faveur de l'Education pour Tous (IMOA-EPT), ont décidé d'harmoniser et de coordonner leurs appuis techniques et financiers dans le cadre de ce Plan afin de mieux appuyer la mise en œuvre de celui-ci. Ainsi, il n'y aura qu'un seul plan pour le secteur Education et une seule coordination de tous les partenaires techniques et financiers

398. Dans l'entre temps, dans l'optique de la scolarisation primaire universelle, le Gouvernement mettra l'accent sur trois aspects importants à savoir (i) une expansion des infrastructures et une garantie d'accès équitable à tous les enfants d'âge scolaire, en accordant un soutien ciblé aux familles pauvres et en répondant aux besoins des jeunes qui n'ont pas eu l'opportunité d'achever l'école primaire, (ii) un renforcement de l'efficacité des écoles à travers l'augmentation du temps scolaire, des enseignants qualifiés et de matériels didactiques ainsi que (iii) l'intensification de l'implication des parents et des communes.

399. L'accomplissement de l'objectif de l'enseignement primaire universel qui implique l'achèvement du cycle primaire exige une grande concentration des efforts sur le premier cycle du secondaire. Il est en effet très urgent que des voies et moyens soient analysés en vue de faire face efficacement à une demande de plus pressante au niveau de l'enseignement secondaire. Au regard de cet impératif, le gouvernement cherche à atteindre trois objectifs articulés autour de (i) l'accomplissement des opportunités d'accès incluant la politique d'équité, (ii) l'amélioration de rendements internes impliquant la réduction des redoublements qui constituent un grand frein au développement de l'éducation) et (iii) du renforcement de la qualité et la pertinence de l'éducation mettant en avant l'amélioration nette du contenu des apprentissages dans la perspective d'une plus grande intégration dans les économies régionale et mondiale.

5.1.2. Enseignement des métiers, formation professionnelle et alphabétisation.

400. A la fin de l'année 2007, les effectifs en formation dans les centres d'enseignement des métiers et de formation professionnelle s'élevaient à plus 2601. Les informations disponibles sont synthétisées dans le tableau ci-après.

Tableau 17 : Effectifs dans les centres de formation des métiers

Coordination Provinciale	1ere année		2eme année		3eme année		Total
	Fille	Garçon	Fille	Garçon	Fille	Garçon	
Bujumbura Mairie	65	18	51	8	48	11	201
Buterere							373
CFP Kanyosha							323
Bujumbura Rurale	47	41	41	48	20	32	229
Bubanza	20	24	2	9	7	10	72
Cibitoke	13	5	7	8	15	17	65
Kayanza	14	25	35	28	10	16	128
Kirundo	35	34	3	12	8	5	77
Muyinga	24	28	7	12	8	12	91
Ngozi	35	54	9	52	7	9	166
Gitega							
Karuzi	30	47	7	6	1	3	94
Muramvya	17	9	11	17	3	6	63
Mwaro	18	3	7	3	9	3	43
Ruyigi							192
Cankuzo							134
Rutana	31	1	19	11	25	2	89
Bururi	34	63	21	37	22	34	211
Makamba	22	18	9	5	3	3	50
Totaux	405	370	229	256	186	163	2601

Source : Ministère de l'enseignement des métiers, de la formation professionnelle et de l'alphabétisation

401. Le nombre de bénéficiaires apparaît encore très bas, en même temps que les disparités tant géographiques que de genre subsistent. Cependant, le ratio filles/garçons est de 1,04 et donc favorable aux femmes.

402. Au niveau des actions réalisées en 2008, il y a lieu de citer la réhabilitation d'un seul centre contre 5 prévus. En revanche, 20 centres ont été équipés, 4 curricula de formation ont été élaborés, 100 formateurs formés au niveau technique et pédagogique.

403. Au court terme, il est prévu de dispenser l'enseignement professionnel à quelques 2600 inscrits dans les centres, de construire un Centre de Formation Professionnelle, de réhabiliter 5 autres et d'équiper 25 d'entre eux. Au niveau pédagogique, il est préconisé la finalisation de la rédaction des guides et livrets relatifs aux modules pédagogiques, le recrutement de nouveaux formateurs ainsi que des formations techniques et pédagogiques pour 100 formateurs, et 10 formateurs pour les conseillers pédagogiques.

404. Dans le domaine de l'Alphabétisation, le Burundi figure parmi les pays dont le taux d'analphabétisme est le plus élevé avec de taux de 65,1% pour les femmes et de 42,8 % pour les hommes. Le service National d'Alphabétisation a pris en charge 9 168 femmes et 6 851 hommes en 2008, avec cependant de profondes disparités régionales. Les faibles performances des activités d'alphabétisation par rapport à l'ampleur des besoins s'expliquent par le manque de moyens logistiques, la faible implication des parties prenantes, le manque de personnel alphabétiseur motivé (il s'agit souvent de bénévoles), le niveau insuffisant des compétences des alphabétiseurs, l'insuffisance du matériel didactique pour les alphabétiseurs et le manque de politique d'accompagnement après l'administration des programmes d'alphabétisation.

Tableau 18 : Effectifs néo-alphabètes

Province	Effectifs	
	Femmes	Hommes
Bujumbura Mairie	351	64
Bujumbura Rurale	70	58
Bubanza	0	10
Cibitoke	38	30
Kayanza	1000	675
Kirundo	4318	3549
Muyinga	671	566
Ngozi	322	528
Gitega	36	35
Karuzi	984	838
Muramvya	629	375
Mwaro	210	101
Ruyigi	-	-
Cankuzo	198	111
Rutana	39	33
Bururi	103	31
Makamba	199	169
Totaux	9.168	6.851

Source : Ministère de l'enseignement des métiers, de la formation professionnelle et de l'alphabétisation

405. Afin d'aller de l'avant dans le processus d'alphabétisation, il est prévu d'élaborer une politique en matière d'alphabétisation, de doter le Département en charge de l'alphabétisation des moyens humains, matériels et financiers suffisants pour mettre en application la politique ainsi définie, de mener une campagne de sensibilisation à tous les niveaux, de susciter l'intégration de la composante alphabétisation dans les programmes communaux de développement et d'assurer une synergie des actions des différents intervenants dans le domaine de l'alphabétisation.

406. Au niveau de l'éducation préscolaire, 426 éducateurs ont été formés sur les programmes préscolaires tandis que 105 sensibilisateurs ont été formés sur l'éducation parentale. Des initiatives privées concourent à la promotion de l'éducation préscolaire, surtout dans les centres urbains.

5.1.3 Enseignement supérieur

5.1.3.1 Etat des lieux et évolution récente

407. Le sous-investissement qui prévaut dans l'enseignement supérieur a pour conséquences des difficultés d'accès aux technologies de l'information, la rareté de la documentation scientifique, de graves carences dans

l'équipement des laboratoires et l'insuffisance des ressources humaines. L'évolution contrastée des effectifs d'enseignants et d'étudiants à l'université du Burundi constitue une autre face des difficultés que rencontre ce niveau d'enseignement au Burundi.

408. Depuis le début de cette décennie, les effectifs d'étudiants du pays ont connu une augmentation spectaculaire, passant d'un effectif de 7578 étudiants en 2000/01 à 18366 en 2007/08 ; soit une augmentation des effectifs de plus de 140% en 8 ans. Ces chiffres sont en outre sous-estimés, car de nombreuses institutions ne publient pas officiellement leurs effectifs. Parallèlement, l'université du Burundi, qui abritait l'essentiel des effectifs d'étudiants du pays (71.38%) en 2000/01, n'a pas suivi le rythme de l'afflux de lauréats de l'enseignement secondaire vers l'enseignement supérieur, rythme qui s'est accéléré depuis ces cinq dernières années. Ainsi, l'université du Burundi connaissait déjà en 2003/04 une augmentation de ses effectifs de près de 30% et depuis les effectifs semblent se stabiliser du fait de ses capacités d'accueil qui se trouvent limitées.

409. Par ailleurs, au moment où le nombre d'étudiants augmente, l'université du Burundi enregistre un nombre d'enseignants qui va en régressant, passant de 296 en 2000/01 à 281 en 2007/08 dont 127 qualifiés (doctorat). Beaucoup d'enseignants qualifiés ont quitté le Burundi à la recherche de meilleures conditions de travail, d'autres sont recrutés par les universités et instituts privés du pays. En outre, l'âge moyen des enseignants qualifiés de l'Université (50 ans) laisse entrevoir des difficultés de renouvellement du corps enseignants à moyen terme. L'augmentation du taux de redoublement de 14 à 30% au cours de la période considérée n'est que la conséquence de cet état de fait.

410. L'enseignement supérieur privé a connu une évolution très rapide au cours des 5 dernières années : de 5 894 étudiants en 2003/04, les effectifs ont atteint 12 943 étudiants en 2007/2008, soit une augmentation de plus de 100%. Outre la croissance démographique, cette évolution s'explique par le dynamisme des instituts privés. Certains d'entre eux sont malheureusement plus tournés sur la rentabilité financière que sur la qualité de l'enseignement (qualification/disponibilité des professeurs). Les conditions d'étude (manque de matériel didactique) et le niveau de recrutement (l'examen d'Etat est rarement exigé des nouveaux inscrits) méritent d'être améliorés. La parité est en progression dans l'enseignement supérieur, avec un indice de 0,48 en 2007/2008, contre 0,42 en 2000/2001. L'université du Burundi est loin de montrer l'exemple, avec un indice de 0,23 seulement.

5.1.3.2 Etat d'exécution des actions prioritaires

411. Les activités de construction et équipement d'amphithéâtres à l'Université du Burundi ont débuté en 2006-2007 avec la construction d'un amphithéâtre à l'IPA et le deuxième est en voie d'achèvement à l'IPA même. Malgré cet effort, la capacité d'accueil des infrastructures de l'Université du Burundi reste insuffisante. L'ENS a réceptionné en 2008 un complexe d'infrastructures comprenant des salles de classe, des amphithéâtres, des salles de réunions et des bureaux.

412. En ce qui concerne la réhabilitation des salles de classe, bureaux et logements sur les campus, seul le Campus Mutanga a été réhabilité en 2008. Certains travaux de réhabilitation continuent à se faire sur le budget de fonctionnement de la ROU. L'ENS s'est doté de son côté de nouveaux livres ainsi que des théodolites et microscopes binoculaires entre 2006 et 2008. Presque toutes les structures de pilotage et de suivi du projet de réforme des programmes (processus de Bologne) sont en place. Selon les prévisions, le système L.M.D. sera introduit à l'Université du Burundi à partir de l'année académique 2009-2010.

413. Des actions complémentaires ont également été réalisées et ont porté sur le renforcement institutionnel et l'appui opérationnel. Sur le plan institutionnel, 6 études ont été réalisées, portant sur les orientations générales

de l'enseignement supérieur ; les institutions d'enseignement supérieur privé ; l'université du Burundi ; la Régie des Œuvres Universitaires, les services sociaux aux étudiants et le patrimoine de l'Université du Burundi ; les personnels de l'enseignement supérieur public ; la formation des enseignants de l'enseignement secondaire général et technique. Un rapport d'une mission internationale d'évaluation de l'Enseignement supérieur au Burundi a été produit. Une journée d'étude pour approfondir la réflexion concernant l'enseignement supérieur privé et un Livre blanc sur l'enseignement supérieur a été produite. Il y a lieu de citer encore la mise en place du dispositif de pilotage de la réforme de l'enseignement supérieur avec l'objectif d'introduire le système L.M.D. (Licence, Master, Doctorat), l'établissement des pré-projets de maquettes pour les trois années de licence et la signature du Décret n° 100/12 du 10 janvier 2008 portant création, organisation et fonctionnement de la Commission Nationale de l'Enseignement Supérieur.

414. Sur le plan opérationnel, il convient de relever l'équipement de quatre salles polyvalentes d'informatique pédagogique dans le cadre de l'amélioration des conditions d'enseignement par le développement de l'utilisation des NTIC (72 ordinateurs) et l'organisation d'une formation à la culture informatique au profit des agents et étudiants de l'Université du Burundi ; l'achat de 3.648 ouvrages dans le souci d'actualiser le fonds documentaire, le lancement de l'opération « syllabus » pour soutenir l'élaboration de productions pédagogiques ; la constitution d'un groupe d'étude pour définir les filières et programmes en vue de lancer des formations à l'informatique de gestion scientifique et la préparation du dossier scientifique en vue de la création du pôle « Sciences » de l'école doctorale pluridisciplinaire à l'Université du Burundi.

5.1.3.3 Actions à mener dans le court et moyen terme.

415. Dans le souci de mettre le Burundi sur la voie de la recherche et de l'application technologique, le gouvernement envisage de créer une Commission Nationale de la Science, la Technologie et la Recherche et une Direction Générale de la Science, de la Technologie et de la Recherche. De plus, en vue d'adapter la formation universitaire aux besoins du marché du travail et à ses exigences de modernité, le gouvernement envisage de mener les actions ci-après.

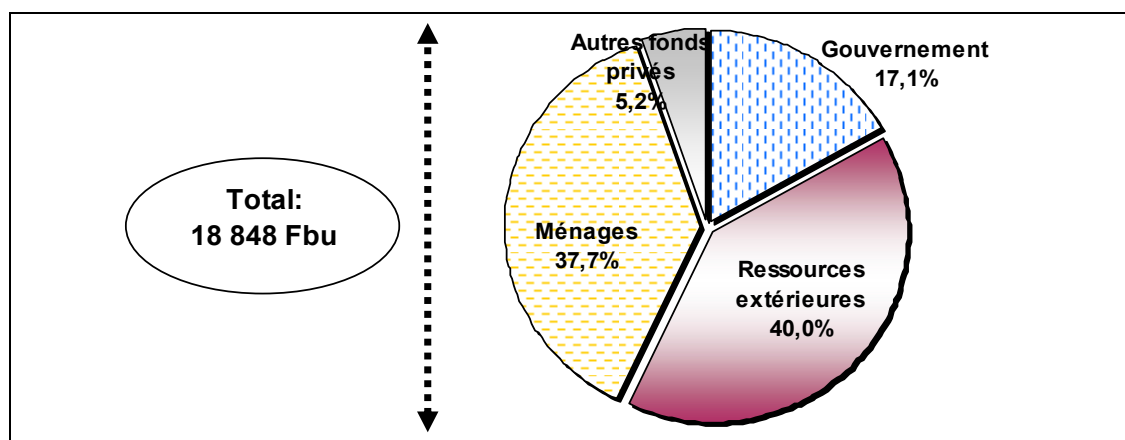
- (i) Etude portant sur l'examen d'Etat, qui pourrait être à l'avenir exigé pour accéder à l'enseignement supérieur (aussi bien public que privé) ;
- (ii) Préparation d'une loi d'orientation de l'enseignement supérieur au Burundi ;
- (iii) Introduction du système LMD et réorganisation des études supérieures selon ce schéma ;
- (iv) Aménagement des structures de formation et de recherche avec une attention particulière sur la réforme des structures de formation des enseignants du secondaire ;
- (v) Mise en place d'un dispositif d'encadrement de l'enseignement supérieur privé et de soutien à celui-ci ;
- (vi) Mise sur pied d'un dispositif visant à relancer la recherche ;
- (vii) Révision des missions, du statut et du fonctionnement de la Régie des Œuvres Universitaires ;
- (viii) Détermination de l'état actuel des ressources humaines et prévision des besoins pour l'horizon 2015 en considérant le flux des étudiants attendus et de la nouvelle organisation des études.

5.2 Amélioration de l'accès aux soins

5.2.1 Contraintes liées aux coûts d'accès aux soins encore élevés

416. Les Comptes Nationaux de la Santé 2007 (CNS) montrent que les dépenses en santé par habitant au Burundi sont de 18 848 FBU (18\$) par an. Ce qui équivaut à 16,4% du revenu annuel par habitant. Comparé au niveau des dépenses recommandé par la Commission Macroéconomie et Santé de l'OMS qui est de 34\$ par habitant et par an, ce montant apparaît être très faible. La contribution directe des ménages correspond à 37% de ce montant, soit 7 102 FBU, soit environ 6% du revenu annuel par habitant.

Graphique 15: Dépenses nationales en santé par habitant et source de financement



Source : CNS 2007

417. L'étude de l'ONG Cordaid menée en 2008 montre que les dépenses en santé dans les provinces enquêtées correspondent en moyenne à 7,7% du revenu annuel par habitant. Cette proportion est similaire à travers les différents groupes socio-économiques, de 9,7% pour le groupe socio-économique « le plus pauvre » à 7,4% pour les « fortunés ». Elle s'élève à 8,9% (7,5% pour les plus pauvres) dans les provinces de Bubanza et Cankuzo (où Cordaid intervient depuis 2006) et à 12,9% (17,1% pour les plus pauvres) dans les provinces de Karusi et Makamba (provinces témoins).

5.2.2 Etat d'exécution des programmes et projets en relation avec les objectifs du PNDS/CSLP

418. La mise en œuvre des activités préconisées par le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS 2006-2010) a permis d'atteindre les progrès suivants.

5.2.2.1 Réduction du taux de mortalité maternelle et de mortalité néonatale :

419. Les accouchements dans les structures de soins sont passés de 41% en 2007 à plus de 55 % en 2008 tandis que 50% des hôpitaux du pays ont reçu au moins une compétence pour répondre efficacement aux urgences obstétricales (césariennes, etc.), ce qui a réduit sensiblement la mortalité et les invalidités dues à ces dernières. Les consultations des enfants de moins de 5 ans sont passées d'une visite par enfant par an en 2007 à 2 visites par enfant par an en 2008. Au cours de l'année 2008, le système de référence et contre référence des urgences obstétricales a été étendu dans d'autres provinces telles que Kirundo, Muramvya, Mwaro, Kayanza, Bururi et Gitega.

5.2.2.2 Réduction du taux de mortalité infantile et juvénile

420. Le Programme Elargi de Vaccination a permis de mener deux campagnes annuelles pour la santé mère-enfant ainsi que des campagnes de rattrapage pour rapprocher les centres de vaccinations de la population. La couverture vaccinale a atteint 92 % en 2008. En référence aux données provisoires du recensement de 2008, ce taux s'élèverait à 101%.

5.2.2.3 Réduction de la prévalence des maladies transmissibles, carencielles et de la malnutrition

421. Les principales avancées concernent la prévention et la prise en charge du paludisme, du VIH/SIDA et de la tuberculose. Ainsi, pour la lutte contre le Paludisme, l'année 2008 a été marquée par un accord de financement pour 5 ans de 33 millions de dollars américains auprès du Fonds Mondial. Les médicaments antipaludiques ont été rendus disponibles dans toutes les structures de soins à un prix subventionné.

422. Le taux d'incidence du paludisme est tombé à moins de 25%, son plus bas niveau depuis 2004. Les moustiquaires imprégnées d'insecticides ont été distribuées dans tous les centres de santé publique en faveur de chaque enfant qui a reçu le vaccin contre la rougeole et des femmes ayant fréquenté les structures de soins pour leur consultation prénatale. D'après PSI Burundi, les pourcentages d'enfants de moins de 5 ans et de femmes enceintes dormant sous moustiquaire imprégnée d'anti moustique auraient augmenté de 7 à 32% et de 7 à 30% respectivement entre 2005 et 2007. Au niveau de la lutte contre la tuberculose, le gouvernement s'était fixé comme objectif d'atteindre un taux de détection de la tuberculose de 50% et un taux de guérison de 85% pour 2008. Les résultats atteints à la fin de l'année 2008 sont respectivement de 47% pour la détection et 86% pour le taux de guérison. Enfin, en ce qui concerne la malnutrition, d'après les enquêtes nationales Nutrition, les pourcentage d'enfants de moins de 5 ans souffrant d'insuffisance pondérale et de retard de croissance auraient chuté de 39,2 à 35,2% et de 52,5 à 46% respectivement entre 2005 et 2007, suite au meilleur suivi médical des jeunes enfants et aux résultats du programme nutrition du gouvernement.

5.2.2.4 Renforcement de la performance du secteur de la santé par l'amélioration de l'accès aux services et de la qualité des soins

423. Des actions ont été menées dans les domaines de l'infrastructure, du renforcement des ressources humaines et de l'approvisionnement en médicaments. Le taux d'utilisation des services curatifs ambulatoires, qui représente le nombre de visites annuelles par habitant, a augmenté de 38% en 2005 à 79% en 2008, montre l'élargissement de l'accès aux services de santé pour la population. **Dans le domaines des infrastructures**, il y a lieu de citer le montage d'équipements biomédicaux dans 10 Centres de Santé (CdS) et 23 hôpitaux, l'électrification de 8 CdS et celle de 18 autres en cours de réalisation, l'entretien de 8 groupes électrogènes dans les BPS, l'installation de deux groupes électrogènes au Ministère de la Santé Publique et l'adduction d'eau pour 3 CdS. De même, des études pour la construction de deux hôpitaux, de 9 CdS et pour la réhabilitation ont été réalisées. La récolte des données relatives à l'état des infrastructures sanitaires dans les 17 provinces sanitaires du pays en vue de leur réhabilitation future a été initiée. Il est intéressant de mentionner également les constructions des salles et les travaux de maintenance et d'entretien de routine de l'équipement (y inclus équipement biomédicaux, informatique et charroi).

424. **En ce qui concerne les Ressources Humaines**, le constat est plutôt préoccupant. En effet, malgré la hausse des consultations dans les Centres de Santé, le nombre de personnel de santé n'augmente pas, et leurs conditions de travail sont de plus en plus difficiles. Il n'y a en tout et pour tout au Burundi que 201 médecins dont 87 dans le secteur public et 114 dans le secteur privé et les ONGs. Sur les 87 médecins relevant du secteur public, 46 d'entre eux soit 52% sont des administratifs en poste à Bujumbura et dans les chefs lieux des provinces. Au total, 90 % des médecins travaillent en milieu urbain. De même, 27,34% des paramédicaux se

trouvent dans la capitale. Enfin, seuls 42,62% des Techniciens Médicaux travaillent pour 90% de la population. En 2007, l'écart entre les effectifs de personnel médical requis par les normes internationales et les effectifs effectivement disponibles était de 1282 individus. Il faudrait donc augmenter le personnel médical de plus de 340% selon les catégories pour doter raisonnablement le système de santé du Burundi en ressources humaines qualifiées, étant entendu que les carences se font sentir plus particulièrement au niveau des spécialités.

Tableau 19: Besoins en ressources humaines, 2007

Catégories	Selon les normes	Disponibles	Besoins	Augmentation nécessaire des effectifs
Médecins Généralistes et Spécialistes	424	96	328	341,7%
Techniciens Supérieurs (infirmiers)	240	214	26	12,2%
Techniciens médicaux	1281	685	596	87,0%
Infirmiers auxiliaires	1800	832	1282	116,4%

Source: Mission conjointe 2008

425. Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'Action Ressources Humaines 2007-2009, les réalisations suivantes ont été effectuées en 2008, à savoir : (i) début du processus de l'élaboration de la politique et des plans de développement des ressources humaines, (ii) réforme de la formation dans les écoles paramédicales, (iii) formation des médecins en urgence chirurgico-obstétricienne, (iv) mise en place de mécanismes de motivation et de stabilisation pour le personnel et (v) démarrage de l'approche contractuelle dans certaines provinces pilotes du pays.

426. Quant à l'approvisionnement en médicaments, il est toujours tributaire de la situation d'urgence qui a prévalu pendant longtemps. Avec un approvisionnement en médicaments de plus en plus important, de nombreux problèmes se sont aggravés comme la durée de stockage (jusqu'à plus d'un an), un approvisionnement non adapté aux besoins exprimés, la fréquence des ruptures de stock, la lourdeur administrative des procédures de commande et le gaspillage des ressources existantes. Au regard de ces problèmes, une « logistique intégrée » a été proposée. Celle-ci consiste au transfert progressif des missions d'approvisionnement des intervenants en santé à la CAMEBU, à l'amélioration de la qualité et de la régularité du transport avec l'achat d'un second camion équipé d'une chambre froide, à la mise en application du nouveau code des marchés publics ainsi qu'au ciblage de 20 médicaments essentiels dont l'approvisionnement régulier sera prioritaire.

5.2.3. Mise en œuvre des réformes dans le système sanitaire

427. Les progrès résultants de l'exécution des principales réformes sont globalement encourageants et portent sur les domaines suivants.

(i) La mise en place des districts sanitaires : Cette réforme a commencé en 2007 dans l'optique de décentraliser la gestion administrative et technique du secteur de la santé. Le district couvre une population bien définie d'environ 150 000 habitants. Lorsqu'il y a plus de 250 000 habitants, le district est subdivisé en deux. Chaque district sanitaire comprend un hôpital de district qui est un hôpital de première référence. Les centres de santé réfèrent les cas compliqués au niveau district et celui-ci au niveau supérieur. En 2008, 35 districts sanitaires sur 45 ont été mis en place, répartis sur le territoire national. Les dix entités restantes devront être mises en place 2009.

(ii) La réforme du SIS : A l'heure actuelle, le système de recueil d'information sanitaire n'est pas capable de fournir les données nécessaires pour alimenter les processus de décision des professionnels de la santé. La mise en œuvre du SIS a rencontré plusieurs difficultés dont l'extrême « verticalisation » de l'organisation du système

de la santé qui privilégie des SIS spécifiques pour chaque programme/maladie. Cette réforme n'a pas pu être exécutée entièrement en 2008, elle devra donc être poursuivie en 2009.

(iii) La gratuité des soins pour les enfants de moins de 5 ans et les accouchements : Au cours de l'année 2008, ont été payés les arriérés de 2007 ainsi que les factures déclarées jusqu'à juin 2008 ; le reste sera remboursé en 2009. Pour faire face aux retards accusés par les bureaux provinciaux de santé, des mesures ont été prises pour les inciter à déclarer plus rapidement leurs factures. Ainsi, les factures tardives sont refoulées et une dérogation spéciale est requise pour leur traitement.

(iv) L'introduction du Financement basé sur la Performance (FBP) : Au niveau national, l'objectif est d'arriver à l'harmonisation du financement FBP et le financement de la gratuité. Un suivi régulier des résultats de projets pilote en matière du FBP appuyés par les ONG Health Net TPO dans la province Gitega (district Kibuye) et Cordaid dans les provinces Bubanza, Cankuzo a été opéré. De même, l'installation et la mise en œuvre de nouveaux projets d'appui basé sur le PBF dans les provinces de Ruyigi, Cankuzo Karusi et Rutana, par Santé Plus et les provinces Mwaro, Kayanza, Bururi (districts Bururi et Matana) et Gitega (districts Gitega, Mutaho et Ryansoro) par RSS GAVI ont fait l'objet d'une coordination renforcée. Des ressources ont pu être disponibilisées pour appuyer les provinces qui ne bénéficient pas encore du soutien de partenaires externes et pour garantir l'équité géographique de la répartition des fonds.

428. Les résultats de l'approche FBP dans les provinces pilotes sont très positifs, comme l'a montré l'évaluation menée par Cordaid en comparant deux provinces pilotes avec deux provinces témoins, et en tenant compte des inégalités initiales entre celles-ci. Il est apparu que sur les 27 indicateurs retenus pour l'étude, 22 sont en faveur du système FBP et aucun n'est significativement en faveur du système traditionnel par « input ». Le gouvernement a donc décidé d'adopter cette politique au niveau national et de garantir une harmonisation des différentes interventions dans les provinces, avec le soutien des partenaires du secteur.

429. La Coordination Sectorielle a pu être renforcée alors que le MSP a continué à jouer un rôle central dans le dialogue sectoriel au niveau de la santé, en vue d'avancer dans le processus SWAP (approche sectorielle) et d'atteindre la signature d'un Compact, dont le but est de permettre au pays d'accélérer l'atteinte des OMDs en augmentant l'efficacité de l'aide par un partenariat accru entre le gouvernement et les partenaires dans le cadre de l'initiative IHP+ (International Health Partnership, une initiative qui met ensemble plusieurs partenaires à haut niveau entre autres DFID, la Banque Mondiale, l'OMS et les Nations Unies et les gouvernements de 6 pays pilotes dont le Burundi). La tenue annuelle de missions conjointes entre le gouvernement et ses partenaires est une première étape dans cette voie.

5.2.4 Perspectives d'avenir

430. En termes de planification, un Plan d'Action à moyen terme (PAMT) 2009-2011 est en cours d'élaboration et le CDMT 2009-2011, qui estime les financements disponibles pour cette période, est repris dans le tableau suivant.

Tableau 20: dépenses prévisionnelles en santé (US\$)

	2009	2010	2011
Total général	184 968 003	187 277 465	198 452 292
Habitants	8 000 000	8 232 000	8 470 728
Par habitant/an	23,12	22,75	23,43

Source : CDMT 2009-2011

431. Les projections permettent de constater que l'objectif d'accroître les dépenses par habitant est clairement affiché puisqu'il doit passer de 18\$ à plus de 23\$. Il reste néanmoins des efforts financiers importants à réaliser pour atteindre le montant recommandé par l'OMS. Le gouvernement prévoit de préparer en 2010 un nouveau PNDS 2011-2015, accompagné d'un CDMT pour la même période.

5.3. Accès à l'eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement

5.3.1. Domaine de l'Eau Potable

432. L'ambition du gouvernement est de garantir, à terme, l'accès à une eau potable et peu chère à toutes les couches de la population, en particulier les plus démunies, en adoptant des mesures appropriées pour faire face notamment aux problèmes (i) de disparité de la ressource eau, (ii) de salubrité et de tarissement, (iii) de gaspillage de la ressource eau et (iv) de la faiblesse des financements investis dans les travaux d'adduction d'eau.

433. La production en eau en 2008 a chuté de 3,9% par rapport au niveau atteint en 2007. Le volume d'eau produit est passé en effet de 38,9 m³ en 2007 à 37,4 m³ en 2008.

434. D'après les dernières données disponibles représentatives au niveau national, issues de l'enquête MICS 2005, 79,7% de la population urbaine et 63,4% de la population rurale avait accès à une source d'eau améliorée (potable). En outre, sous réserve de méthodologies d'enquêtes sensiblement différentes, il est possible de comparer ces taux au niveau provincial (rural), entre 2005 et 2008, grâce aux données de l'enquête PAM 2008, dans le tableau ci-dessous.

435. Celui-ci donne une image positive, probablement surestimée, des progrès réalisés entre ces deux dates, mais indique toutefois que l'accès des populations à l'eau potable s'est élargi ces dernières années, à l'exception notable de la province de Mwaro, grâce à la diffusion des bornes fontaines. Néanmoins, pour des questions de respect de la méthodologie internationale pour le calcul du taux d'approvisionnement en eau potable, dans le cadre des OMDs, l'indicateur figurant dans la matrice en annexe utilise les données de l'enquête MICS uniquement.

Tableau 21 : Source d'approvisionnement en eau potable améliorée par province (%)		
	MICS 2005	PAM 2008
Bubanza	57,0	74,1
Bujumbura rural	60,6	80,4
Bururi	61,3	72,7
Cankuzo	51,0	70,8
Cibitoke	48,5	73,2
Gitega	61,0	88,5
Karusi	71,8	75,1
Kayanza	73,1	91,4
Kirundo	57,8	76,1
Makamba	54,5	75,3
Muramvya	78,9	92,3
Muyinga	73,7	76,5
Mwaro	89,1	88,9
Ngozi	72,4	84,7
Rutana	56,1	66,1
Ruyigi	47,3	62,5
Total	64,3	77,0

Source : Enquêtes MICS 2005 et CFSVA 2008

436. Au cours de l'année 2008, le nombre d'abonnés est passé de 38 069 à 40 513 ménages, soit une augmentation de 6,3% entre 2007 et 2008. En milieu rural, 125 sources d'eau ont été aménagées en complément à d'autres travaux d'alimentation en eau potable des centres secondaires (AEP Kirundo, Cankuzo, Rutana, Ruyigi, Cibitoke, Kayanza, Karusi et Gitega). Des adductions d'eau ont été également réalisées par les Régies Communales de l'Eau (RCE) et par les ONGs. De plus, un inventaire systématique des infrastructures hydrauliques et d'assainissement en vue de l'actualisation des données du plan Directeur National de l'Eau a été réalisé au niveau national. Dans cette même optique le gouvernement envisage une gestion intégrée de l'eau incluant l'irrigation, le transport et la production hydro-électrique en vue de renforcer les bases d'accroissement de la productivité et de la croissance. Dans cette optique, tout en mettant un accent particulier sur l'entretien régulier des adductions d'eau, la vulgarisation des techniques de gestion et de conservation des eaux sur les collines constituera une haute priorité.

5.3.2. Assainissement

5.3.2.1 : Etat des lieux de la gestion des déchets

437. La gestion des déchets et de l'assainissement au Burundi est confrontée à de fortes contraintes en termes de collecte et de traitement des déchets urbains ainsi que de l'évacuation et du traitement des eaux usées. Le traitement des ordures ménagères et autres déchets solides et l'assainissement ne sont disponibles que dans la capitale de Bujumbura.

438. Les Services Techniques Municipaux (SETEMU) de Bujumbura ont mis en place un système de ramassage hebdomadaire des déchets par camions. Le volume des déchets ménagers générés dans la ville de Bujumbura est estimé à 137 085 m³ par an et devrait dépasser 210 000 m³ à l'horizon 2015. Les ordures ménagères et les déchets solides entassés et non collectés sont très éparpillés dans tous les quartiers de la ville. Les SETEMU ne collectent que 20% des déchets produits dans la ville, déposés à la décharge publique de Buterere. L'exploitation de cette décharge ne permet ni un compactage systématique ni une couverture uniforme des déchets. La décharge se trouve dans une zone sablonneuse non imperméabilisée, ce qui entraîne la contamination de la nappe phréatique.

439. La collecte des déchets solides industriels n'est pas bien organisée à Bujumbura. Les entreprises manufacturières ont la possibilité soit de collecter et incinérer leurs déchets sur leur propre terrain, soit de ramasser et transporter ces déchets à la décharge publique ou à un dépôt sauvage avec leurs véhicules. La production annuelle moyenne de déchets industriels à Bujumbura représente environ 64 170 m³.

440. Il existe quatre réseaux d'égouts qui ont été réalisés à des dates différentes. Les réseaux du centre-ville et de Ngagara datent de 1959 alors que celui de Mutanga a été construit dans les années 70. Le nouveau réseau a été réalisé au mois de juillet 2000, tout comme l'aménagement de la station d'épuration actuelle, et dessert les quartiers récents de la ville. A part ce nouveau réseau, le reste est vétuste et doit être réhabilité dans son ensemble afin de pouvoir intercepter et assainir de façon acceptable les eaux usées.

441. La station d'épuration a été construite il y a 10 ans mais elle reste sous exploitée. La quantité d'eau produite dans toute la ville par an est estimée à environ 75 millions m³ mais la capacité à collecter ces eaux par le réseau d'égouts actuel serait de seulement 11 millions m³ par an. Sur cette quantité d'eau collectée, seulement 1 million de m³ est traitée par an par la station d'épuration en raison du non raccordement de quelques quartiers au réseau d'égout. La technique utilisée est le lagunage biologique. Dans la ville de Bujumbura, seulement 38% de la superficie est reliée au système public d'égouts.

442. A l'échelle nationale, selon l'enquête MICS 2005, 47,6% de la population urbaine et 30,8% de la population rurale a accès à des installations saines d'évacuation des excréments, soit 31,7% au niveau national. De fortes disparités provinciales subsistent néanmoins, comme il ressort du Tableau 22 ci-dessous. Le taux d'équipement en installations saine d'évacuation des excréments est ainsi 4 fois plus grand à Muyinga qu'à Mwaro, Rutana ou Bururi.

Tableau 22 : Pourcentage de la population utilisant des installations saines d'évacuation des excréments, par province

Bubanza	42,0	Karusi	17,2	Mwaro	16,7
Bujumbura rural	31,9	Kayanza	38,9	Ngozi	25,1
Bururi	13,5	Kirundo	54,1	Rutana	14,1
Cankuzo	20,3	Makamba	14,6	Ruyigi	21,0
Cibitoke	28,7	Muramvya	36,3	Bujumbura Mairie	51,5
Gitega	26,5	Muyinga	63,3	Total	31,7

Source : Enquête MICS 2005

443. Sur le plan institutionnel, les problèmes relevés à ce niveau sont (i) le manque d'une politique nationale en matière d'hygiène et assainissement, (ii) l'absence de plan directeur nationale d'aménagement du territoire incluant le plan les directeurs d'urbanisme pour les différentes villes du pays et (iii) le manque d'institution leader en assainissement.

444. Sur le plan législatif et réglementaire, certains codes tels que le code de la santé publique et le code d'hygiène sont caducs tandis que d'autres comme le code de l'environnement n'ont pas de textes d'application. Le Burundi souffre également du manque de normes adaptées au contexte national.

445. Au niveau technique, le pays est surtout confronté aux problèmes tels que (i) l'insuffisance et vétusté des infrastructures existantes d'assainissement, (ii) l'insuffisance du matériel logistique adéquat, (iii) la manque de planification lors de la conduite des études et (iv) l'absence d'une banque de données actualisées en matière d'hygiène et assainissement.

446. Concernant la coopération internationale, les échanges d'expériences au niveau régional sont insuffisants tandis que des projets concrets communs au niveau sous régional et régional font toujours défaut.

447. Dans le domaine du renforcement des capacités et de la recherche, les lacunes observées sont (i) la faible éducation de la population en matière de l'hygiène et de l'assainissement, (ii) l'absence d'actions contraignantes pour amener les industriels au prétraitement de leurs eaux usées avant le rejet, (iii) l'insuffisance des ressources humaines qualifiées et (iv) l'absence de possibilité de perfectionnement et de recherche en cours d'emploi.

5.3.2.2. Mesures et actions préconisées

448. Pour réhabiliter, développer et élargir le système public de gestion des déchets solides et de l'assainissement, les travaux préconisées porteront sur (i) les études techniques, (ii) l'aménagement de la décharge publique et des voies d'accès, (iii) l'acquisition du matériel de transport des déchets, (iv) la construction d'un réseau d'égouts dans les quartiers non reliés (Gihosha, Gikungu), (v) l'aménagement d'une station

d'épuration au sud de Bujumbura afin de mettre en place un programme d'appui à la construction de meilleures latrines et (vi) l'achat de matériel aratoire pour la mairie et l'aménagement des rivières.

449. Par ailleurs, avec la finalisation de la politique nationale en matière de l'hygiène et assainissement, il est prévu de mener des enquêtes en matière d'hygiène et d'assainissement et une étude sur la standardisation des modèles de latrines en milieu scolaire au niveau nationale. De façon spécifique, les actions de la réhabilitation d'installations sanitaires dans les écoles primaires ciblées de Kirundo, Muyinga, Cankuzo, Ruyigi, Rutana, Bururi, Makamba, Bujumbura Rural, Karusi et Gitega sont programmées.

5.4. Promotion de l'urbanisme et de l'Habitat

5.4.1. Promotion de l'urbanisme

450. En raison de la faible capacité de production de parcelles en quantité suffisante et à des prix compatibles avec les revenus de la majorité de citoyens, une occupation anarchique et spontanée s'est développée dans les quartiers périurbains. Cette situation implique des opérations de restructuration coûteuses et freine l'extension ordonnée des agglomérations urbaines. De surcroît, malgré le faible taux d'urbanisation, estimé à 7%, il subsiste un fort déséquilibre entre la capitale et les centres urbains provinciaux, en même temps que les centres ruraux ne parviennent pas encore à devenir de véritables pôles de développement.

451. Les stratégies adoptées par le gouvernement visent à (i) définir et adopter une politique Nationale de l'Habitat et de l'Urbanisme, (ii) actualiser le Schéma Directeur d'Aménagement et de l'Urbanisme (SDAU) et élaborer les plans locaux d'aménagement (PLA) pour la ville de BUJUMBURA et les villes de l'intérieur, (iii) élaborer un code de l'Urbanisme et de la Construction et (iv) assurer la gestion rationnelle des espaces urbains et renforcer la maîtrise de contrôle des espaces domaniaux et de construction.

452. Au cours de l'année 2008, le gouvernement a poursuivi son programme de disponibilisation de terrains à bâtir à travers les activités suivantes.

- (i) Expropriation des sites : Il s'agit des frais d'indemnités décaissés afin de faciliter l'aménagement de nouvelles des trames d'accueil (Kirama, gasekebuye, Ruziba, Bwoya)
- (ii) Aménagement et viabilisation des terrains à bâtir : ce programme concerne la ville de Bujumbura (Kinindo, Kinanira IV, SororezoII, Gasekebuye, kabondo ouest et Bwiza) et les centres provinciaux comme Gitega, Makamba, Muyinga, Bubanza, Mwaro et Bururi. Au total, 2 443 parcelles seront disponibles à la fin de l'opération.
- (iii) Etudes d'aménagement : Ces études visent la délimitation de certains quartiers de Bujumbura et Bubanza.
- (iv) A court et moyen terme, il est prévu de renforcer ces activités en cours en vue d'élargir et de diversifier les possibilités d'accès aux parcelles.
- (v) Restructuration de nouveaux quartiers : Il s'agit de mener d'abord des études techniques en vue d'établir de nouveaux lotissements et permettre ainsi aux populations à faibles revenus d'avoir accès aux parcelles cadastrés et viabilisées.
- (vi) Projets « antennes régionales » : Ce projet concerne les provinces de Muyinga, Bubanza, Bururi et Mwaro et vise la production de 2000 parcelles à usage essentiellement résidentiel.

5.4.2. Promotion de l'Habitat

453. Outre le déséquilibre persistant entre l'offre et la demande de parcelles à bâtir, les coûts élevés pour la construction des logements et l'inadéquation des mécanismes de financement constituent des défis majeurs pour une promotion équitable de l'habitat. Le déficit en matière d'habitat est estimé à 13 000 logements par an et se trouve à l'origine d'une augmentation excessive des loyers. Les promoteurs du logement font face aux contraintes liées à (i) l'absence de ressources sur le long terme, (ii) une demande largement insolvable à cause des faibles revenus de la population, (iii) l'inefficacité du système des hypothèques et (iv) l'absence d'une politique claire en matière de logements.

454. Les alternatives préconisées par le gouvernement pour résoudre cette épineuse question de carence des logements ont trait à (i) l'encouragement de l'épargne individuelle comme préalable à l'acquisition d'une parcelle, (ii) l'incitation des organismes de prévoyance comme l'INSS, la MFP, les assurances à s'impliquer dans le secteur du logement, (iii) l'incitation fiscale envers les banquiers et les promoteurs privés, (iv) la promotion des constructions en hauteur et (v) la mobilisation des ressources extérieures selon les modalités appropriées à la promotion de l'habitat.

455. Les programmes préconisés concernent (i) la reconstruction du stock de 300 000 logements détruits par la guerre en milieu rural, (ii) la création des associations de regroupement en village, (iii) la restructuration et l'assainissement de certains quartiers de populations pauvres dans la ville de BUJUMBURA et dans les villes secondaires, (iv) la sensibilisation de la population pour l'utilisation des matériaux locaux de construction et (v) la sensibilisation pour la constitution de l'épargne intérieure pour le financement de l'Habitat.

5.5. Appui aux groupes vulnérables et promotion de la sécurité sociale

5.5.1. Appui aux groupes vulnérables

5.5.1.1 Les catégories de vulnérables

(i) Les réfugiés

456. Les réfugiés à l'étranger sont estimés à 55 000 en Tanzanie et à 450 au Rwanda à fin 2008. Les réfugiés qui rentrent au Burundi, surtout ceux de longue date (1972), ont des difficultés de récupérer leurs anciennes propriétés foncières, dans la mesure où elles sont occupées par leurs anciens voisins. Ils deviennent ainsi des « sans terres et sans référence » dont la réinstallation se heurte à des problèmes d'une ampleur telle que la question est devenue explosive, surtout dans le sud du pays. De plus, les rapatriés installés dans les villages de réinstallation manquent de terres pour leur survie et les villages de réinstallation sont souvent dépourvus d'infrastructures sociales à proximité (école, centre de santé, adduction d'eau).

(ii) Les déplacés

457. Les déplacés, au nombre de 116 407 en 2005, vivent toujours misérablement dans les sites que certains voudraient quitter pour retourner sur leurs collines d'origine, et sollicitent un appui pour y retourner, surtout des tôles pour construire ou réhabiliter leurs maisons et des vivres, en attendant les premières récoltes.

(iii) Les rapatriés

458. Le gouvernement a poursuivi la politique de rapatriement des réfugiés et les effectifs de rapatriés ont atteint 95 997 personnes en 2008, contre 41 718 en 2007, et pour un total de 492 148 depuis la fin du conflit.

459. Ces effectifs sont inégalement répartis dans les provinces du pays, comme le montre le tableau suivant.

Tableau 23 : Effectifs et répartition des rapatriés à la fin de l'année 2008.

Province	Années							TOTAL
	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	
Bubanza	271	685	499	262	370	143	307	2537
Bujumbura Rural	911	1775	695	593	703	430	692	5799
Bujumbura Mairie	1205	2591	2049	1755	887	607	548	9642
Bururi	3 288	5 837	4 766	3 247	4 164	2 606	10 486	34 394
Cankuzo	1204	9217	2904	1595	1659	2457	3872	22908
Cibitoke	914	955	395	651	1273	222	207	4617
Gitega	936	2824	2795	1864	1737	1149	2799	14104
Kirundo	6431	4182	6 155	4 373	2 163	2 573	4 522	30 399
Karuzi	1892	4846	5878	646	3974	2247	4596	24079
Kayanza	372	780	1032	8244	765	324	738	12255
Makamba	4 838	21 453	14 450	17 651	11 821	8 038	30 858	109 109
Muramvya	140	931	914	618	667	309	740	4319
Muyinga	10933	11983	12825	15921	6232	8286	13745	79925
Mwaro	8	110	60	46	73	18	87	402
Ngozi	2032	1779	2691	2707	1583	1142	1861	13 795
Rutana	3782	5381	8920	4138	3686	5074	6455	37 436
Ruyigi	6 466	14 862	314 112	7 745	6 366	6 093	13 484	86 428
TOTAL	4 5623	90 191	98 440	72 056	48 122	41 718	95 997	492 148
MENAGES	2 1870	32 507	2 9936	2 1256	13 712	11 272	22 905	15 3458

Source : Ministère de la Solidarité Nationale, du Rapatriement des Réfugiés et de la Réintégration Sociale

(iv) Autres catégories de vulnérables

460. Suite au conflit, de nouvelles formes de vulnérabilités sont apparues. Il s'agit essentiellement des enfants de la rue et des handicapés de guerre pour lesquels des programmes de réinsertion dans le tissu socio-économiques doivent être conçus et exécutés.

5.5.1.2 Perspectives d'avenir

461. Pour continuer à faire face aux problèmes récurrents des catégories de populations en difficultés particulières, plusieurs activités sont programmées. Il s'agit de (i) la construction et l'équipement d'un atelier de production de tricycles au CNAR (ii) la réhabilitation du Centre Socioprofessionnel de Jabe, (iii) l'achat des vivres et non-vivres pour les sinistrés et victimes des catastrophes, (iv) l'appui à l'encadrement et à la réinsertion des enfants retirés de la rue (v) la réintégration socio-économique des jeunes retirés de la rue et (vi) la réadaptation physique et réinsertion socioprofessionnelle des handicapés.

462. Il est également prévu de procéder à l'achat de tôles, l'appui au retour volontaire des déplacés internes sur leur colline d'origine, l'appui aux activités génératrices de revenus en faveur des sinistrés rapatriés, déplacés regroupés en associations et l'achat de vivres et non vivres.

5.5.2. Promotion de la sécurité sociale

463. La protection sociale, qui relève du droit universel de la personne humaine, est prise en charge par l'INSS, qui gère le régime des pensions et des risques professionnels ainsi que la MFP, qui a la responsabilité de l'assurance maladie.

464. Le taux actuel de couverture de la population en régimes de sécurité sociale reste très faible. Environ 10% de la population bénéficie des prestations menées ou prises en charge au sein des régimes de sécurité sociale existants. Avec l'année 2008, le gouvernement a mis en place une structure de coordination chargée de la promotion, du suivi et du contrôle des activités menées dans ce domaine. De plus, le processus de mise en place de l'Office National des Pensions et Risques Professionnels pour Fonctionnaires et Magistrats (ONPR) initié en août 2006, s'est poursuivi. A cet effet, une étude de faisabilité a été réalisée par le Consortium SERVAC-ADECRI qui a remis la 2ème version du rapport final en février 2008. Le démarrage sera effectif dès que les textes réglementaires relatifs à la création de cet office seront disponibles.

465. D'autres activités ont été réalisées en vue de la mise en place d'un organisme d'assurance maladie maternité pour le secteur informel. Il s'agit d'une étude de faisabilité exécutée par le Bureau CIERGAM, de la signature d'un contrat d'assistance technique, le 30 octobre 2008, de l'adoption par le comité de pilotage, des projets de textes de loi pour l'institution de cette entité et du décret de création d'un organisme de gestion de ce régime (INAMA). C'est dans cette perspective qu'un Fonds National de Solidarité est envisagé pour couvrir la totalité des coûts relatifs aux prestations en faveur des indigents et vulnérables. Le lancement du processus d'élaboration d'une politique nationale de protection sociale en novembre 2008 constitue également une action importante dans le domaine de la promotion de la sécurité sociale. Les organismes de sécurité sociale existants continuent à jouer leur rôle et leurs prestations ont connu une certaine expansion comme le montrent les éléments repris dans le tableau ci-après.

Tableau 24 : Evolutions des effectifs des bénéficiaires des prestations

Régime	Catégorie de prestation	Nombre de bénéficiaires		
		Exercice 2007	Exercice 2008	Taux de croissance
Pensions	Vieillesse	12048	13356	10,86%
	Invalidité	451	499	10,64%
	Survivants :	20098	21095	4,96%
	1. veuves et veufs	9103	9577	5,21%
	2. orphelins	10562	11065	4,76%
	3. ascendants	433	453	4,62%
TOTAL		32597	34950	7,22%
Risques Professionnels	Rente d'incapacité	7462	7818	4,77%
	Rentes de veufs ou veuves	1954	1980	1,33%
	Rentes d'orphelins	3579	3671	2,57%
	Rentes d'ascendants	7451	7524	0,98%
TOTAL		21222	21631	1,93%

Source : INSS, MFP

466. En dépit des taux de croissance affichés au niveau de chaque catégorie de prestation, il est clair que la proportion de la population bénéficiaire reste extrêmement faible. C'est pourquoi, les nouvelles initiatives visant l'extension de l'accès aux services de sécurité sociale aux nouveaux groupes sociaux doivent être accélérées en même temps que les performances des structures existantes doivent être renforcées.

467. Dans sa politique axée sur l'amélioration des conditions de vie des populations, notamment en faveur des groupes vulnérables, le gouvernement prévoit de mener, à court et moyen terme, les programmes de (i) mise en place d'une politique nationale de protection sociales, (ii) création d'une entité chargée de l'assurance maladie-maternité pour le secteur informel, (iii) constitution d'une caisse d'assurance maladie pour le secteur privé structuré, (iv) réalisation des études de faisabilité pour la mise en place des mutuelles de santé et (v) élaboration d'une stratégie nationale de recouvrement régulier des cotisations à la sécurité sociale.

468. Le gouvernement entend également accélérer la mise en œuvre du Code de sécurité sociale articulé autour de (i) la création d'autres branches de sécurité sociale (prestations familiales, prestations de maternité) (ii) l'extension progressive des prestations existantes à tout le secteur structuré et au secteur informel et (iii) l'amélioration des équilibres financiers et de la gestion transparente des organismes de sécurité sociale.

5.6. Promotion du genre

5.6.1. Inégalité économique et juridique

469. La réduction des inégalités entre genres constitue l'un des enjeux principal de la politique du gouvernement qui vise plus d'équité dans l'accès aux services sociaux de base, aux facteurs de production et à la participation dans les instances de prise de décision.

470. D'un point de vue économique, les femmes sont en général plus pauvres que les hommes, comme le confirment les résultats des enquêtes récentes. Ainsi, les données reprises dans le tableau suivant indiquent que les ménages dirigés par une femme sont représentés de façon disproportionnée dans les quintiles de richesse inférieurs. Ceci implique que ces ménages disposent en moyenne de moins d'actifs que ceux dirigés par des hommes et connaissent des conditions de vie inférieures. Avec un accès plus difficile aux facteurs de production, ces ménages seraient donc davantage susceptibles d'être enfermés dans une trappe de pauvreté, de laquelle il serait difficile d'échapper sans un appui extérieur spécifique.

Tableau 25 : Répartition des ménages dans chaque quintile de richesse, en fonction du sexe du chef de ménage (%)

Milieu urbain	Premier quintile (Le plus pauvre)	Second	Troisième	Quatrième	Cinquième quintile (Le plus riche)	Moyenne
Masculin	66,1	68,2	73,1	85,0	84,6	74,1
Féminin	33,9	31,8	26,9	15,0	15,4	25,9
Milieu rural	Premier quintile (Le plus pauvre)	Second	Troisième	Quatrième	Cinquième quintile (Le plus riche)	Moyenne
Homme	72,3	78,6	79,8	88,8	90,5	82,0
Femme	27,7	21,4	20,2	11,2	9,5	18,0

Sources : Enquête 123 2008 en milieu urbain et enquête PAM 2008 en milieu rural

471. Au niveau de l'emploi, d'après l'enquête 123 réalisée en 2008, le chômage en milieu urbain serait de 13,5% chez les femmes, contre 10,1% chez les hommes, en prenant la définition restrictive du BIT. D'après la définition élargie du chômage formulée par l'ISTEEBU le taux serait de 20,9% chez les femmes contre 12,4% chez les hommes. Au niveau du secteur informel urbain, les femmes ne représenteraient que 32% de la main d'œuvre. Pour ce qui concerne la catégorie restreinte des salariés, le salaire moyen des hommes serait de 50% supérieur à celui des femmes, tandis que le taux de salarisation proprement dit serait de 49% chez les femmes contre 69% chez les hommes. S'il y a parité dans le recrutement de la fonction publique, les femmes sont néanmoins sous-représentées dans les entreprises, qu'elles soient publiques, privées ou associatives, formelles ou informelles. Tous ces éléments indiquent d'importantes discriminations envers les femmes sur le marché de l'emploi, ce qui nuit en particulier aux 26% de ménages urbains dirigés par des femmes, qui doivent faire vivre leurs foyers avec des revenus systématiquement inférieurs à ceux des hommes.⁵

⁵ Par ailleurs, même si elle joue un rôle de premier rang dans l'économie familiale liée au secteur agricole, la femme n'a pas de pouvoir de décision sur l'utilisation du produit de la vente des récoltes. De plus, elle n'a qu'un accès limité aux facteurs de production comme la terre et les intrants. Or, de nombreuses études économétriques (e.g. Duflo & Udry, 2004) montrent que le pouvoir de négociation de la femme au sein du ménage augmente en proportion du montant des revenus qu'elle génère pour son propre compte et qu'elle a tendance à favoriser les dépenses bénéficiant à l'ensemble du ménage et aux enfants en particulier (alimentation, santé et éducation).

5.6.2. Mesures adoptées

472. Face à ces problèmes, la Politique Nationale Genre préconisée par le gouvernement est axée sur six domaines prioritaires : l'éducation, la santé, la paix, la lutte contre la pauvreté, les droits de l'homme et l'information.

473. Les objectifs majeurs attendus dans le cadre de cette politique concernent deux aspects importants à savoir : (a) la promotion de l'équilibre des genres à travers la plaidoirie, l'accroissement du potentiel productif, des capacités professionnelles et managériales des femmes, ainsi que la répression de toutes les formes de violences notamment la violence sexuelle en vue de leur intégration dans le processus de prise de décision et de développement et (b) la disponibilisation des stratégies de mobilisation des financements et de mise en œuvre des programmes en faveur des femmes. Les progrès réalisés au niveau de la promotion du genre sont visibles dans certains secteurs de la vie socio-économique du pays comme la santé et l'éducation. Bien plus, des actions spécifiques et ciblées de promotion de la femme ont été initiées et se traduisent notamment par les réalisations ci-après :

- **Elaboration d'une Stratégie Nationale de lutte contre les violences basées sur le genre (VBG)** qui a validé.
- **Confection et multiplication de matériels didactiques dépourvus de stéréotypes sur le genre** : Une action de renforcement des capacités en genre a été menée en faveur des concepteurs des programmes de l'enseignement primaire. Un document contenant des propositions liées au genre à intégrer dans les programmes de l'école primaire a été également élaboré.
- **Renforcement des capacités des CDFs pour une mise en œuvre efficace des programmes et une bonne coordination des actions en faveur de la promotion du genre** : L'implantation et l'appui aux CDFs se sont poursuivis par le recrutement du personnel manquant dans les CDFs et au centre multifonctionnel de Gitega. Les CDFs de Muramvya et Ngozi ont été dotés de 9 motos et des réunions d'autoévaluation avec les animateurs communautaires ont eu lieu.
- **Renforcement du rôle de la femme comme pilier de la paix et pour la promotion de la bonne gouvernance.** Des séances de sensibilisation et de formation ont été menées à travers les consultations communautaires et sectorielles pour l'élaboration de la stratégie nationale de lutte contre les VBG dont le contenu a été validé, les consultations communautaires sur le programme de consolidation de la paix, l'approche de transformation sociale »DELTA », la formation sur la prévention et la gestion des conflits, les méthodes de négociation, le leadership féminin, la promotion du genre, les compétences de la vie, la lutte contre le SIDA, le chômage et la pauvreté, la production des émissions radiophoniques et télévisées, l'organisation d'un atelier d'échanges d'expériences dans la prise en charge intégrée des victimes, l'élaboration d'un projet de lutte contre les VFF, la participation de 291 leaders communautaires des provinces Ngozi et Muramvya dans des journées de sensibilisation sur la lutte contre les VBG, la confection d'un document de formation en genre-conseil et d'orientation des victimes des VFF, la conduite d'une campagne de 16 jours d'activisme contre les VFF et une journée d'échange débat entre les OPJ, les Commissaires et les assistants sociaux sur la lutte contre les VBG, la production d'un document de bandes dessinées sur les VFFF et la participation de 20 femmes victimes de violences sexuelles au projet de sensibilisation par le théâtre avec l'appui du projet Jaz.
- **D'autres actions en rapport avec le renforcement des capacités** ont été réalisées par le biais notamment de (a) la multiplication de 110 cassettes audio relatives au tournoi d'éloquence de 2007, (b) le recyclage de 182 animateurs communaux sur le genre, les droits dans le mariage, la gestion des microprojets générateurs de revenus, l'accueil individuel et (c) l'orientation de 722 femmes en quête

d'assistance psychosociale, matérielle, financière ou juridique. En vue de rendre disponible les textes de lois et codes existants pour la promotion et la protection des droits de la femme, des associations et des chefs collinaires des provinces Ngozi, Muramvya, Mwaro, Kirundo, Bujumbura Mairie ont bénéficié de séances de sensibilisation sur le code des personnes et de la famille et sur les VBG.

- **Enquêtes et études pour l'alimentation de la base de données genre** : Quelques documents et études ont été produits dont un outil harmonisé de collecte des données sur les VBG, une étude sur les rapports de genre dans la dynamique des conflits au Burundi, une étude sur les perceptions des femmes sur la sécurité et un document sur les priorités des femmes.
- **Formation des élus à tous les niveaux pour le renforcement de leur participation politique décisionnelle** : un projet de mobilisation des femmes à la prise des décisions a été élaboré.
- **Développement de technologies appropriées et d'un système d'organisation sociale permettant l'allègement du travail des femmes** : une enquête sur l'implication des femmes salariées dans l'éducation parentale et une formation sur la transformation et la conservation des produits agro-alimentaires à l'endroit des associations de la Mairie de Bujumbura ont eu lieu.
- **Renforcement du pouvoir économique et politique de la femme** : des visites de suivi auprès des associations financées en AGR ont été organisées. Il y a lieu de citer également l'accueil de 155 femmes représentant des associations de femmes pour le suivi de microcrédits et l'organisation de 38 descentes dans les communes de la Mairie de Bujumbura pour l'encadrement des associations féminines bénéficiaires des formations et des microcrédits. Une formation sur la notion de comptabilité et la tenue des livres à l'intention des associations de la Mairie de Bujumbura a eu lieu. Un échange d'expériences entre 24 associations en micro crédit a été organisé. De même, un projet de réinsertion socio-économique des femmes à partenaires multiples a été exécuté. Dans le cadre du renforcement de la participation politique de la femme, la Résolution 1325 a été évaluée (production d'un rapport alternatif) et un plan d'action national de mise en œuvre de la même résolution a été élaboré.
- **Amélioration de l'accès des femmes aux facteurs de production et à la gestion des ressources qui en découlent** : une journée de réflexion sur les barrières culturelles à l'émancipation de la fille burundaise a été organisée. Dans le cadre du projet d'amélioration des connaissances des femmes sur les Techniques Nouvelles d'Information, un cyber café a été mis en place et des services y relatifs ont été disponibles (salles pour les formations et les réunions).
- **Promotion d'un environnement favorable à l'accès et à la rétention scolaire des filles** : les actions menées dans ce cadre visent essentiellement le renforcement des capacités et la sensibilisation. A cet effet, trois documents concernant le règlement scolaire favorable à la réintégration des élèves mères ont été élaborés et validés. Un effectif de 61 directeurs et inspecteurs régionaux des écoles secondaires de Muramvya et Kayanza ont été formés en genre, conseil et orientation tandis que des clubs UNGEI des provinces Muramvya, Kayanza, Ngozi et Kirundo ont bénéficié de séances de suivi. De même, 110 radios cassettes et des clubs genre et équité ont été étendus dans 5 écoles pilotes en Mairie de Bujumbura. En outre, le Projet « Politique d'éducation des filles au Burundi » a été revue et exécutée, tandis que le Projet pilote de lutte contre l'exploitation sexuelle et autres abus en milieu scolaire a été exécuté en province Bubanza.
- **Promulgation d'une loi réprimant sévèrement les violences sexuelles** : une conférence de presse sur le code pénal et un plaidoyer pour l'adoption du nouveau code pénal contenant des dispositions réprimant les violences faites aux femmes ont été tenus, tandis que des actions accompagnatrices, telles que les séminaires, les dialogues et la médiatisation sur les violences ont été organisées.

- **Elaboration du code des successions, des régimes matrimoniaux et des libéralités** : un projet de loi portant sur les successions, les libéralités et les régimes matrimoniaux a été élaboré. Les procédures de son adoption devraient être accélérées.
- **Mise en place d'une structure spécialisée au sein des structures judiciaires en vue d'une bonne prise en charge des victimes des violences** : des OPJ chargés des VBG ont été mis en place et formés.
- **Traduction, simplification et diffusion des textes de lois et codes existants en vue de la promotion et protection des droits des femmes** : dans ce cadre, il ya lieu de citer la traduction en Kirundi et la multiplication en 1000 exemplaires du protocole de Maputo (Protocole Additionnel à la Charte Africaine des droits de l'homme et des Peuples relatifs aux droits de la femme), l'atelier de vulgarisation du Protocole et le plaidoyer pour sa ratification.
- **Création et/ou renforcement des structures d'accueil et de prise en charge intégrée des victimes des violences sexuelles** : Le CDF Cankuzo a bénéficié des kits médicaux et du carburant dans le cadre de l'assistance aux victimes des violences sexuelles, tandis que 2175 victimes des violences sexuelles ressortissant de la Mairie de Bujumbura ont été accueillies et encadrées.
- **Prise en compte du genre dans la réinsertion et la réintégration des sinistrés de guerre et des autres groupes vulnérables** : 250 femmes vulnérables ont été identifiées et 250 kits ont été distribués, 120 associations féminines ont été accompagnées et 120 micro-projets ont été élaborés en leur faveur et ont bénéficié des financements. La structuration de 40 nouvelles associations et la création de 2 nouveaux réseaux d'associations figurent aussi dans le bilan des actions menées en faveur des femmes.
- **Accroissement de l'accès des filles à la propriété foncière** : une journée de réflexion sur l'héritage de la fille a été tenue.

5.6.3 Actions à mener dans le court terme

- (i) Mettre en place les CDF à Bubanza et à Makamba en vue d'intensifier les activités de lutte contre les violences sexuelles
- (ii) Renforcer les activités d'autonomisation de la femme dans la mesure où les violences qu'elle subit prennent naissance dans sa dépendance économique.
- (iii) Mener une évaluation de la mise en œuvre de la politique nationale genre en vue de mesurer le degré de prise en compte du genre dans tous les ministères ;
- (iv) Créer une antenne de l'APFB à l'intérieur du pays ;
- (v) Poursuivre les actions visant la mise en application de la Résolution 1325 ;
- (vi) Mettre en place la stratégie Nationale de lutte contre les violences basées sur le genre ;
- (vii) Mobiliser des fonds pour la construction d'un refuge pour les femmes victimes des violences dans le cadre de la mise en œuvre des programmes basés sur les OMD,
- (viii) Construire un atelier partagé à la Maison des femmes au Burundi ;
- (ix) Mettre sur pied une unité chargée de la préparation des rapports nationaux et internationaux.

Chapitre 6 : Lutte contre le VIH/SIDA

6.1. Analyse du problème

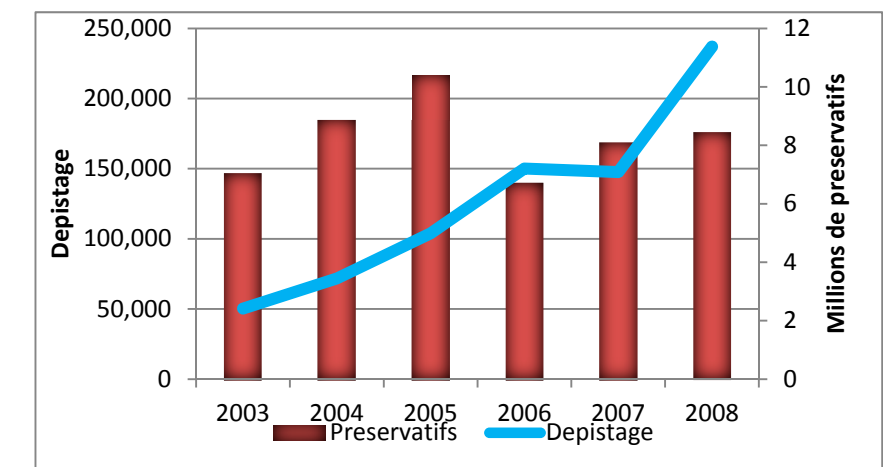
474. Selon les résultats de l'Enquête combinée de surveillance des comportements face au VIH/SIDA/IST et d'estimation de la séroprévalence du VIH/SIDA réalisée en 2007 et publiée en 2008, le taux de séroprévalence était de 2,97% à l'échelle nationale, mais présente d'importantes différences suivant le milieu, le sexe et l'âge. Au niveau de la population générale (18 mois et plus), le taux global de séroprévalence est de 2,82% en milieu rural, 4,41% en milieu semi-urbain et 4,59% en milieu urbain. Concernant la population active (15-49 ans et plus), ce taux varie globalement de façon suivante : En milieu rural, 3,3%, en milieu semi-urbain, 5,97% et en milieu urbain, 6,46%.

6.2. Etat de mise en œuvre des actions initiées dans le cadre de la lutte contre le VIH/SIDA.

475. Au cours de l'année 2008, l'action gouvernementale s'est concentrée sur 4 principaux domaines à travers l'exécution des programmes spécifiques à chacun d'eux. Il faut noter que les programmes initiés dans ce sens ont déjà porté leurs fruits, car le taux de prévalence semble avoir diminué entre les enquêtes de 2002 et 2007 et surtout au regard de la stabilisation du nombre d'orphelins du sida, qui a augmenté de 43% entre 2000 et 2005, mais de moins de 4% entre 2005 et 2008, selon les estimations du CNLS.

476. **La première série d'activités vise la réduction de la transmission sexuelle du VIH et des autres IST.** A cet effet, les réalisations à mentionner concernent d'abord (i) la mise en place de 34 sous projets en faveur des groupes à risques (jeunes, femmes à partenaires multiples et veuves), (ii) la distribution de 8,5 millions de préservatifs dont 63446 préservatifs féminins, (iii) l'équipement de 256 centres de dépistage, (iv) le dépistage de 236 988 cas dont 9 824 cas se sont avérés positifs, soit un taux de 4,2%, et (v) le traitement de 33 781 cas. A fin 2008, le réseau des CDV s'est étendu à toutes les provinces et a atteint le nombre de 266 dont 149 en milieu urbains et 191 en zones rurales.

Graphique 16 : Evolution du nombre de préservatifs distribués et des séropositifs dépistés



Source : Ministère de la lutte contre le VIH/SIDA

477. Le niveau de distribution des préservatifs qui constitue l'un des moyens de prévention contre le VIH/SIDA s'est quelque peu réduit à partir de 2005, même si le rythme **semble à la reprise**. En revanche, une avancée non négligeable a été observée au niveau du dépistage. En effet, les ruptures de stock en réactifs ont pu être évitées avec le début de l'année 2008 en même temps que le nombre de sites a augmenté de 49,4%.

478. Le thème de la sensibilisation au dépistage volontaire développé lors de la journée mondiale de lutte contre le sida en 2007 continue à produire des effets positifs.

479. Néanmoins, depuis 2003, il est à noter que seulement 760 638 personnes ont été dépistées sur 8 038 618 d'habitants, soit un taux de 9,5% de personnes qui connaissent leur statut sérologique. Cet effectif est encore très bas avec l'hypothèse selon laquelle chaque personne devrait connaître son statut sérologique. Dans l'immédiat, il convient toutefois de mettre plus d'accent sur le dépistage dans les catégories des populations à haut risque et vulnérables.

480. Les actions centrées sur la réduction de la transmission du VIH par voie sanguine ont été marquées par quelques progrès à travers (i) l'achèvement des travaux de construction du CNTS, le processus d'acquisition des équipements du CNTS étant en cours, (ii) le test de 20 248 poches de sang (100% de l'objectif) dont 72 séropositives soit 0,36 % et (iii) la prévention de la transmission post-expositionnelle du VIH envers 374 personnes.

481. Enfin, les actions **complémentaires visant** à prévenir la transmission du VIH de la mère à l'enfant ont également été menées puisque (i) 260 infirmiers ont été formés sur l'alimentation du nourrisson tandis que (ii) 1 483 nouvelles mères enceintes séropositives et 1 299 nouveau-nés ont bénéficié du traitement prophylactique ARV.

482. La seconde série d'activités vise l'amélioration du bien-être et de la qualité de vie des PVVIH et des personnes affectées par le VIH/SIDA. **Les résultats atteints dans ce cadre ont porté essentiellement sur l'octroi des soins, la facilitation de l'accès aux médicaments et sur la prise en charge des PVVIH. Les actions pertinentes à mentionner couvrent 3 aspects importants.**

483. La prophylaxie, le Diagnostic et Traitement des IO et Continuum de soins ayant permis (i) la formation de 264 prestataires des soins (ii) le soutien de 43 099 PVVIH par l'octroi des soins à domicile et (iii) le traitement de 38 935 cas d'IO. L'amélioration de l'accès aux antirétroviraux avec comme résultats (i) 46 sous projets financés, (iii) l'accréditation de 22 sites ARV et (iv) le traitement de 14 343 PVVIH. La prise en charge psychologique et nutritionnelle des personnes vivant avec le VIH/SIDA en vue de consolider l'adhésion à la démarche de soin grâce à (i) la formation de 50 prestataires, (ii) au soutien nutritionnel à 13 932 et (iii) à la prise en charge psychosociale de 72 780 PVVIH.

484. La troisième série d'activités vise la réduction de la pauvreté et des autres déterminants de la vulnérabilité face au VIH. Il s'agit d'un programme multisectoriel initié en faveur des personnes rendues vulnérables par le VIH/SIDA. Les interventions à signaler ont porté essentiellement sur 3 domaines :

485. Activités génératrices de revenus en faveur des personnes économiquement affectées par le VIH/SIDA. A cet effet, 28 sous-projets d'AGR en faveur de 4 804 PVVIH ont été lancés, et 424 PVVH ont été réinsérées dans des activités socioprofessionnelles.

486. Prise en charge des orphelins et des enfants vulnérables (OEV) à cause du VIH/SIDA : Les progrès observés ont porté sur (i) le financement de 27 AGR en faveur des familles d'accueil des OEV, (ii) l'octroi du

matériel scolaire à 90 908 OEV, (iii) l'assistance médicale à 33 831 bénéficiaires (iv) l'assistance psychosociale à 43 507 OEV et (v) la fourniture de supplément nutritionnel à 8 005 OEV.

487. Promotion des droits des personnes vivant avec le VIH/SIDA et des autres groupes vulnérables. Les actions menées concernent (i) le projet de texte d'application en cours de finalisation, (ii) l'assistance juridique à 399 personnes (PVVIH et OEV) et (iii) la mise en place d'une structure offrant une assistance juridique aux PVVIH (ODPIA+), personnes affectées et aux groupes vulnérables (OEV, victimes des violences sexuelles, etc.).

488. **La quatrième série d'activités vise l'accroissement des performances du Système d'Information pour un pilotage rationnel des actions de lutte contre le VIH/SIDA.** Les actions menées dans cette optique se rapportent à (i) la surveillance des résistances aux ARV en cours au CMC de Buyenzi (555 patients ont déjà été enrôlés sur les 520 prévus) ; (ii) l'opérationnalisation de 8 sites de surveillance sentinelle des IST/VIH/SIDA et (iii) la réalisation d'une enquête combinée de séroprévalence et de surveillance socio-comportementale disponible.

489. **Parallèlement, la réussite de l'ensemble des programmes de lutte contre le VIH/SIDA est subordonnée à la mise en place d'un système de coordination approprié et efficace.** Les mesures adoptées à cet effet ont permis d'améliorer la coordination de la réforme multisectorielle décentralisée et d'apporter les appuis nécessaires à la mise en œuvre de 17 plans d'actions provinciaux. L'amélioration du partenariat avec les bailleurs de fonds a permis également de renforcer les mécanismes de mobilisation des ressources. C'est ainsi que 61% des ressources nécessaires ont été mobilisées, qu'un accord de financement du MAP II a été signé et qu'une proposition de financement à soumettre au Fonds Mondial a été élaborée et transmise au GFATM.

6.3. Perspectives d'avenir

490. La prévalence du VIH/SIDA reste potentiellement expansive et appelle à des actions rigoureuses dans les domaines de la prévention et de la prise en charge globale. Dans ce sens, les actions de lutte contre la pandémie du VIH/SIDA passeront par une mobilisation de tous les acteurs et une synergie d'actions en vue de limiter sa propagation et d'assurer une prise en charge des personnes infectées et affectées par ce fléau. En agissant ainsi, le souhait est que tout le monde s'investisse à la réalisation de la vision nationale telle qu'énoncée dans le Plan stratégique national de lutte contre le SIDA pour la période 2007-2011.

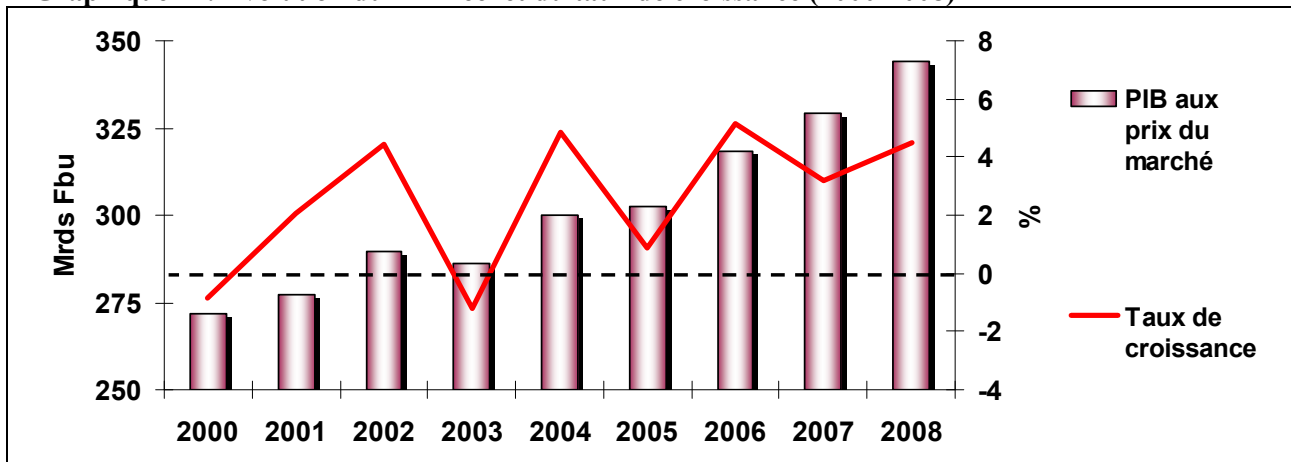
Chapitre 7 : Performances Macroéconomiques

7.1. Secteur réel

7.1.1 Evolution récente

491. Quoique fluctuant, le taux de croissance du PIB réel est demeuré relativement satisfaisant au cours des trois dernières années. Le taux annuel moyen observé est de 4,42% alors qu'il n'était que de 2,17% sur la période allant de 2000 à 2005. Comme par le passé, son évolution est restée très liée au niveau de la production agricole, en particulier celle du café. Le graphique ci-dessous retrace la tendance et le rythme d'augmentation du PIB réel sur la période allant de 2000 à 2008.

Graphique 17: Evolution du PIB réel et du taux de croissance (2000-2008)



Source : Ministère du plan et de la reconstruction

492. Le PIB nominal est passé de 860,9 milliards de FBU en 2005 à 1 378,5 milliards de FBU en 2008, soit une augmentation de 60,1% en 3 ans, en valeur nominale, mais de 13,9% seulement en valeur réelle. Ce relèvement correspond à un taux de croissance moyen annuel de 4,4%, légèrement supérieur au taux de croissance de la population, estimé actuellement à 2,35% par an (taux annuel moyen entre les recensements de 1990 et 2008). Le revenu annuel par habitant est désormais de l'ordre de 171 483 Fbu, soit l'équivalent de 144,2 dollars américains au taux de change fin de mois moyen pour l'année 2008, ou 0,40 dollar par jour et par personne.

493. Bien que les conditions de vie induites par ce niveau de revenus soient en deçà de celles qui sont observées dans les pays de la sous région (Rwanda, Tanzanie, Kenya et Ouganda), il convient cependant de noter une légère amélioration par rapport à l'année précédente pour laquelle le revenu par habitant était estimé à 124,15 \$ américains. Ce relèvement du revenu/habitant en dollars courants s'explique par l'appréciation du taux de change effectif réel du Fbu.

7.1.2 Evaluation des performances réalisées pour le CSLP en 2008

7.1.2.1 Structure de l'économie burundaise

494. Le tableau suivant montre l'évolution de la structure de l'économie du Burundi entre 2006 et 2008 par grands secteurs. Les données recueillies mettent en évidence une variation quelque peu contrastée des principales composantes et permettent de constater la prédominance persistante du secteur primaire.

Tableau 26: Evolution du PIB réel par secteur économique (2006-2008)

Mrds Fbu de 1996	2006 (Réalizations)	2007 (Réalizations)	2008 (Réalizations)	2008/2007 (croissance, en %)
Secteur primaire	143,7	143,9	149,9	4,2
- Agriculture vivrière	112,3	117,0	120,1	2,6
- Agriculture d'exportation	9,1	3,7	5,5	48,6
- Elevage	17,6	18,3	19,2	4,9
- Forêt	3,4	3,6	3,8	4,4
- Pêche	1,2	1,2	1,3	7,2
Secteur secondaire	48,7	51,6	54,3	5,2
- Industries	20,1	21,0	22,1	5,2
- Industries agricoles	2,0	2,2	2,3	4,5
- Industries alimentaires	11,0	11,5	12,1	5,2
- Industries textiles, cuir et vannerie	2,1	2,1	2,2	4,8
- Autres industries	5,0	5,2	5,5	5,8
- Artisanat	10,7	11,1	11,5	3,6
- Construction	15,6	16,7	17,9	7,2
- Mines et énergie	2,3	2,8	2,8	0,0
Secteur tertiaire	104,6	112,0	117,7	5,1
- Administration publique	67,7	72,1	75,7	5,0
- Transport et communication	14,1	15,3	16,1	5,2
- Commerce	13,4	14,5	15,3	5,5
- Autres services privés	9,4	10,1	10,6	5,0
PIB aux coûts des facteurs	297,0	307,5	321,9	4,7
Taxes indirectes (moins)	21,2	22,0	22,4	2,0
PIB réel (prix 1996)	318,2	329,4	344,3	4,5

Source : CSLP et Ministère de la Planification

495. Si l'année 2007 a connu une stagnation en valeur réelle de la production du secteur primaire, celle-ci a augmenté de 4,2% en 2008, ce qui représente une progression significative, due essentiellement au regain de la production du café. Il est à déplorer que la production vivrière n'ait pas connu un taux de croissance comparable à 2007. Elle ne s'est élevée qu'à 2,6%, à peine au-dessus de la croissance démographique. L'insuffisance des récoltes n'a fait qu'aggraver au niveau local les effets de la hausse des prix des produits agricoles sur les marchés internationaux.

496. La hausse globale des prix des produits agricoles et des frais de transport a naturellement pénalisé les secteurs secondaires et tertiaires, dont les coûts de fonctionnement et d'approvisionnement ont augmenté. Étant donnée la place prépondérante des biens alimentaires dans le panier des ménages, le niveau de consommation de ces derniers a été affecté notamment par la réduction de la demande pour les biens non-alimentaires, limitant ainsi la croissance des secteurs secondaire et tertiaire.

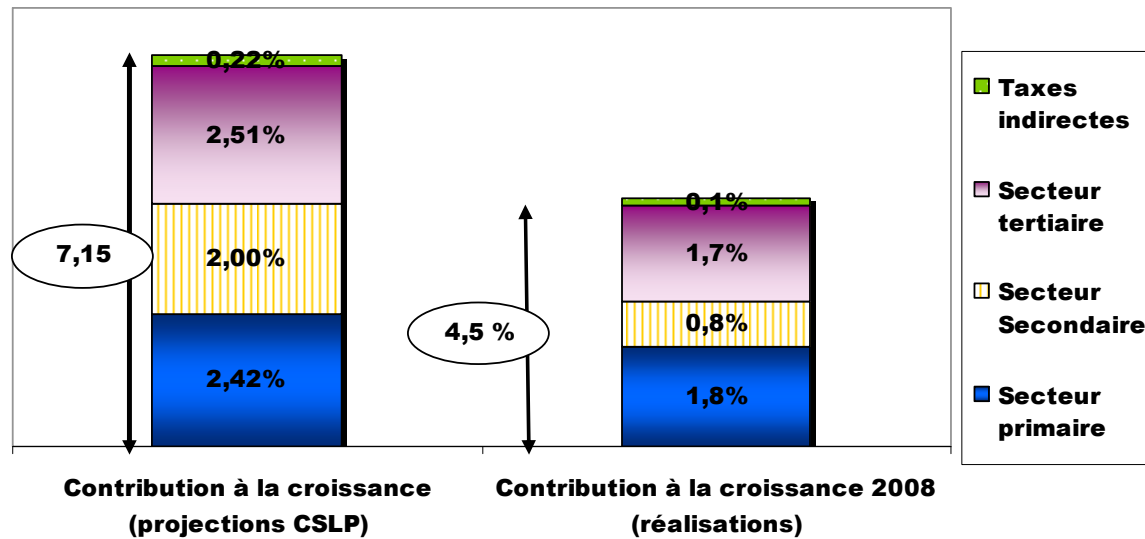
497. Si le PIB nominal a augmenté de 30%, c'est parce que les importateurs n'ont pas répercutés sur leurs ventes la baisse des prix enregistrée au niveau de certains produits importés au second trimestre 2008, augmentant ainsi leurs marges mais pas leur production. En conséquence, 2008 fut une année de croissance plus faible qu'attendue pour le secteur secondaire, estimée à 5,2%, alors qu'elle était de 5,9 % en 2007. Cette situation est en outre la conséquence du faible niveau d'investissement consacré à son développement. Ce sont la construction et l'industrie qui ont porté la croissance du secteur secondaire, soutenues par des besoins potentiellement importants. Le secteur tertiaire a connu une légère baisse de croissance, de 7 à 5%. Celle-ci reste toutefois soutenue en raison de la multiplication des projets de développement dans le contexte actuel de reconstruction post-conflit.

7.1.2.2 Progrès accomplis par rapports aux prévisions du CSLP

498. En 2008, le Burundi a atteint un taux de croissance de 4,5% contre un niveau de 7,1% projetés par le CSLP. Le graphique suivant illustre, pour chaque secteur, la contribution projetée et effective à la croissance du PIB pour 2008. Il ressort clairement que les secteurs primaire et tertiaire restent les véritables moteurs de la croissance, même si leurs résultats sont inférieurs aux niveaux escomptés initialement, tandis que le secteur secondaire s'est très peu développé. En effet, la part contributive à la croissance du PIB des secteurs primaires et tertiaires représente à elle seule 3,6% sur un taux global de 4,5%, le reste soit 0,9% étant constitué des contributions du secteur secondaire (0,8%) et des taxes indirectes (0,1%).

499. Si le taux de croissance prévu dans le CSLP est loin d'avoir été atteint, c'est principalement en raison des performances mitigées du secteur primaire, qui n'a pas eu ainsi l'effet d'entraînement escompté sur les autres secteurs. En effet, l'agriculture représente plus de 40% du PIB et emploie près de 80% de la population, et c'est seulement par la constitution d'un surplus agricole que la consommation et l'investissement des ménages ruraux pourront augmenter, et donc les activités de transformation et de commerce se multiplier. Les prévisions du CSLP étaient donc probablement trop optimistes quant aux résultats que le secteur primaire, et agricole en particulier, pouvait atteindre, étant donné le niveau des investissements réalisés. Néanmoins, les investissements programmés dans le plan d'action de la SAN devraient enfin permettre d'atteindre à moyen terme un taux de croissance permettant de lutter efficacement contre la pauvreté.

Graphique 18: Contribution des principaux secteurs de l'économie à la croissance du PIB



Source : CSLP et Ministère de la Planification

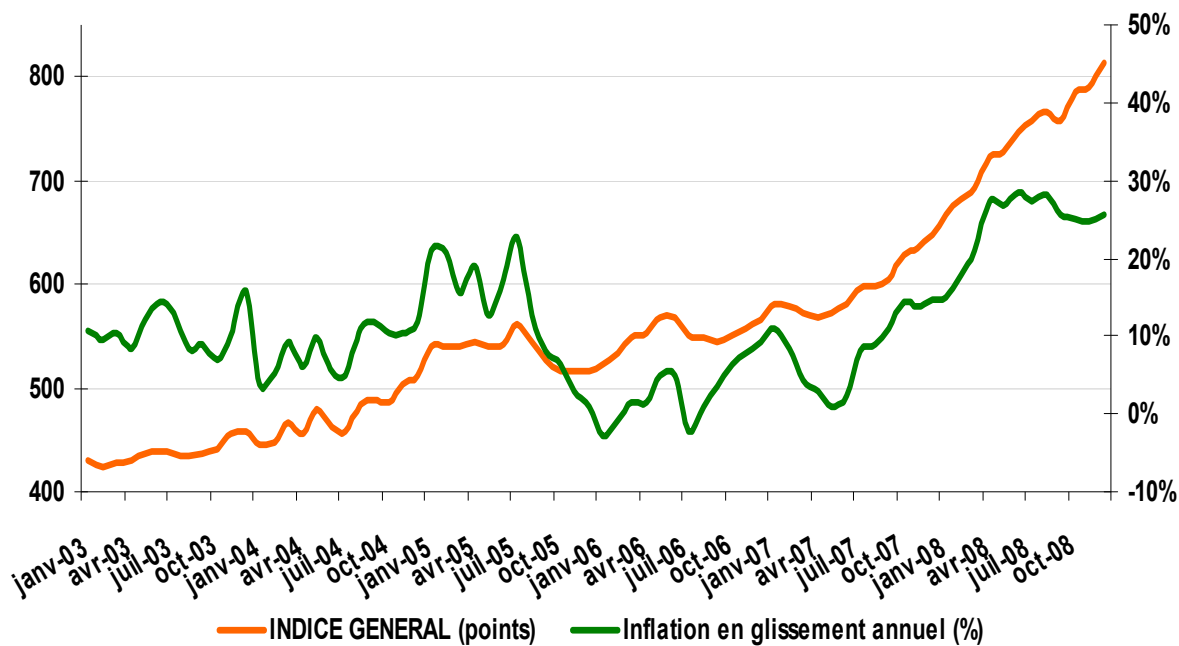
500. Il ne faudrait toutefois pas sous-estimer les performances économiques de l'année 2008 au regard de l'atteinte des objectifs du CSLP. D'une part, l'année 2008 marque une certaine reprise de la croissance par rapport à l'année 2007, qui fut décevante, avec un taux de croissance de 3,6%, contre 5,1% enregistré pour l'année 2006. D'autre part, les activités d'investissement ont été retardées en raison des retards constatés dans le décaissement des ressources attendues lors de l'exécution des programmes préconisés pour l'année 2008.

7.2. L'inflation en 2008 au Burundi

7.2.1. Profil général

501. L'inflation au Burundi, mesurée par l'évolution de l'indice des prix à la consommation à Bujumbura, a fortement augmenté en 2008, passant de moins de 15% à 25,65% en glissement annuel, avec un pic à 28,62% en juin. Concernant les hausses mensuelles des prix, les mois les plus marqués ont été les mois de janvier (2,96%), avril (4,34%), octobre (3,68%) et décembre (3,34%).

502. Comparée aux années antérieures, l'inflation qu'a connue le Burundi au cours des derniers mois a non seulement rattrapé mais dépassé les niveaux d'avant 2005. L'indice des prix à la consommation a doublé depuis 2003, mais l'essentiel de cette hausse a eu lieu au cours des deux dernières années.

Graphique 19 : Indice des Prix à la Consommation et inflation 2003-2008

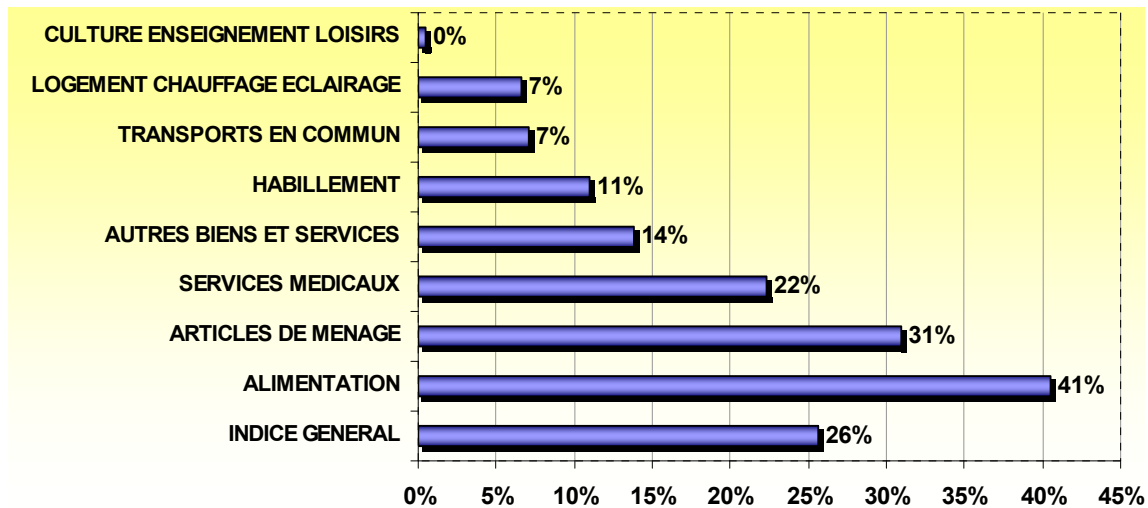
Source : ISTEEDU

503. Les pressions inflationnistes apparues déjà en 2006 se sont poursuivies et accentuées jusqu'en décembre 2008, lorsque l'indice des prix a atteint 814,3 points, alors qu'il ne s'élevait qu'à 565 en décembre 2006, soit un accroissement de 44,1% sur 2 ans, traduisant ainsi un renchérissement du coût de la vie, avec des répercussions beaucoup plus dures pour les groupes particulièrement vulnérables.

7.2.2. Poids relatif des principaux produits dans la composition de l'indice des prix

504. La décomposition de l'indice des prix 2008 montre que ce dernier a été tiré vers le haut avant tout par les rubriques « Alimentation », « Articles de Ménage » et « Services Médicaux ».

Graphique 20 : Augmentation des indices décomposés des prix à la consommation en 2008



Source : ISTEEDU

505. En réalité, l'analyse des parts contributives des principales composantes de l'IPC révèle que c'est l'« Alimentation » qui exerce une influence déterminante sur l'allure générale des prix. En effet, avec une augmentation des prix de 41% et un poids dans l'IPC de plus de 50%, elle détermine plus des trois quarts de l'accroissement de l'indice général en 2008. Il est à noter de surcroît que ce poids est en augmentation puisque les coefficients de pondérations restent inchangés tandis que les indices des prix des rubriques varient à des rythmes différents. La composante « Alimentation » représentait ainsi 58% de l'IPC en décembre 2008, contre 52% en janvier de cette même année.

506. La composante « Articles de ménage » est fortement influencée à la hausse par les prix du savon de ménage et de toilette. Le prix du premier a augmenté de 100 à 175 Fbu entre novembre et décembre. Le second a augmenté de 450 à 650 Fbu entre juillet et septembre. Enfin, pour la rubrique « services médicaux », la tendance à la hausse repose essentiellement sur l'augmentation de 3310,8 à 3690 Fbu du prix moyen de **3 examens** médicaux (selles, goutte épaisse et radiographie des poumons) entre mars et avril, de 7000 à 8000 Fbu du prix de la consultation d'un médecin privé entre juin et juillet, et de 5487,5 à 6740 Fbu du prix moyen de **5 médicaments** (Phosphalugel, Vermox, Fasigyn, bactrim sirop et quinine) entre octobre et novembre. Ces phénomènes exigent des réajustements sur les priorités du gouvernement afin de garantir une bonne réussite de sa politique visant à faciliter l'accès de la population aux soins et traitements de base.

507. La montée des prix des matières premières qui a précédé l'entrée de l'économie internationale dans la crise financière n'a pas manqué d'avoir des retombées négatives sur le niveau des prix au Burundi. En effet, la forte hausse des prix des denrées alimentaires importées, les répercussions de l'augmentation du prix du pétrole sur les coûts de production et de transport et la dépréciation du Fbu face au dollar américain n'ont fait qu'amplifier l'impact du relèvement des prix mondiaux sur les prix à la consommation au Burundi.

508. La baisse des prix des produits pétroliers à la fin de l'année 2008 n'a pas été immédiatement et intégralement répercutée sur les consommateurs, permettant aux importateurs d'augmenter leurs marges, donc la valeur ajoutée de leurs activités commerciales. C'est ainsi que le PIB nominal a fortement augmenté et que le déflateur de PIB a été estimé à 24,4%.

7.2.3. Perspectives d'avenir

509. En raison de son enclavement prononcé, les répercussions de la flambée des prix semblent avoir été particulièrement profondes sur le Burundi ainsi que cela est illustré dans le tableau ci-après, qui établit une comparaison entre le cas du Burundi et celui des pays d'Afrique sub-saharienne en général et de la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Est en particulier.

Tableau 27 : Comparaisons internationales des chiffres de l'inflation annuelle en 2008

Inflation en glissement annuel	Pays de l'EAC					Afrique Sub-saharienne	Monde
	Burundi	Kenya	Rwanda	Tanzanie	Ouganda		
	25,65 %	27,72 %	22,32 %	13,50 %	14,20 %	13,3 %	5,9%

Source : Données en ligne des banques centrales ou instituts nationaux de statistiques et World Economic Outlook 2008, FMI).

510. Seul le Kenya, qui a connu de graves troubles politiques ayant entraîné des perturbations économiques dans le cycle de production et le secteur touristique, connaît une inflation supérieure à celle du Burundi. Celui-ci, par rapport à ses voisins, a subi des aléas supplémentaires comme les mauvaises récoltes et la sécheresse dans les provinces du Nord.

511. Si les indices des prix décomposés sont d'une grande utilité pour suivre de près l'inflation au Burundi, il est important de rappeler que le panier de biens utilisé dans le calcul de l'indice composite et les poids associés à chaque produit n'ont pas été revus depuis 1991, alors que des perturbations ont eu lieu dans les modes de production et de consommation pendant la guerre et avec la hausse récente des prix. Il s'avère donc urgent de mener une enquête permettant de réévaluer ces poids.

512. De surcroît, le seul indice synthétique disponible aujourd'hui est celui de Bujumbura, bien que les prix soient récoltés par l'ISTEEBU sur l'ensemble du territoire. La perception de l'évolution du coût de la vie au Burundi serait nettement meilleure avec la définition des indices de prix au niveau provincial. L'idéal serait de déterminer un panier de biens et services considérés comme essentiels pour un ménage burundais et de comparer le prix de ce même panier dans chacune des 17 provinces du pays.

513. A moyen terme, il est prévu que l'inflation annuelle sera graduellement réduite, de 9% en 2009 à environ 5,5% en 2012. Ces projections se basent sur la poursuite d'une politique monétaire prudente qui vise à contrôler les attentes inflationnistes.

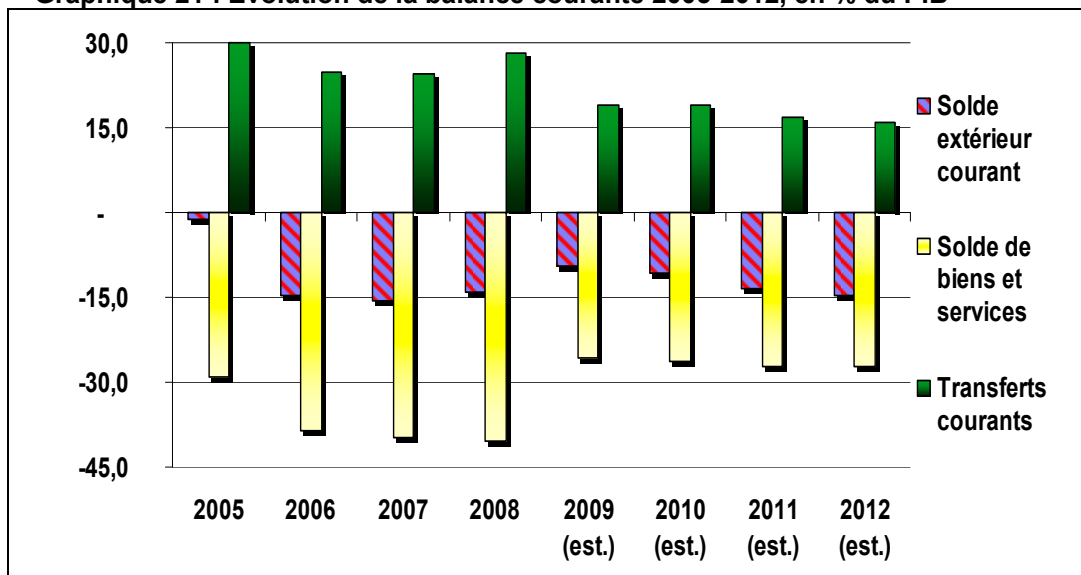
7.3. Le secteur extérieur

514. Comme pour l'exercice précédent, le solde de la balance courante était fortement déficitaire en 2008, confirmant ainsi les difficiles problèmes de financement auxquels le Burundi doit toujours faire face. Si le solde de la balance commerciale s'est creusé de 42,5 milliards Fbu passant de -242 à -284,5 milliards, cette tendance n'a fait que suivre celle du PIB nominal, en forte augmentation sous le coup de l'inflation de plus de 25% à fin décembre. En proportion du PIB, le solde (négatif) des biens et services ne s'est donc que légèrement aggravé, de 38,9% à 40,4%.

515. Si le déficit de la balance courante a finalement pu être réduit de 15,7 à 13,5%, c'est grâce à l'augmentation importante des transferts courants de 240 à 308 millions US\$, soit 26,6% du PIB.

516. Ce résultat reflète la dépendance aigüe de l'économie burundaise aux appuis budgétaires et autres transferts sans contreparties pour soutenir son niveau d'importation, nécessairement élevé en période de reconstruction économique et augmentant avec la croissance du PIB. Quoique ceux-ci soient prévus à la baisse au cours des prochaines années, cela ne devrait pas aggraver le déficit de la balance courante, en raison de la réduction attendue du coût des importations, en particulier des produits pétroliers qui constituent le quart des importations du pays.

Graphique 21 : Evolution de la balance courante 2005-2012, en % du PIB



Source : Service des études, BRB

517. Le déficit de la balance courante a été financé en partie par une augmentation des investissements, des crédits commerciaux à court terme, de l'utilisation des prêts du FMI et surtout des tirages, c'est-à-dire des prêts à long terme, souvent concessionnels, destinés à financer des investissements productifs. Les réserves officielles de la BRB ont crû de plus de 90 millions US\$, suite aux appuis budgétaires décaissés en fin d'année et aux appuis spécifiques du FMI à la balance des paiements. Elles représentaient fin 2008 6,6 mois d'importations, contre 3,9 un an plus tôt, améliorant la capacité du Burundi à faire face aux chocs macroéconomiques provoqués par la crise économique et financière internationale.

7.4. Secteur monétaire et financier

518. La politique monétaire prônée par la Banque Centrale est destinée à soutenir les efforts du gouvernement visant à assurer la stabilité macro-économique et à accompagner les programmes de croissance. Dans cette optique, il est préconisé que le rythme de croissance de la masse monétaire soit indicativement inférieur à celui du PIB nominal afin de contenir les retombées négatives résultant des fluctuations des prix internationaux.

519. C'est dans ce même objectif que le financement des déficits budgétaires par la Banque Centrale devrait baisser progressivement pour tendre vers zéro. En appui à la réalisation de ces objectifs, les mesures de gestion monétaire initiées dans le cadre de la première FRPC se sont poursuivies et consolidées avec la mise en œuvre

des réformes retenues lors de l'adoption du second programme. Ces mesures sont essentiellement articulées autour de la politique monétaire et de change.

7.4.1. Réalisation des objectifs quantitatifs

520. Le tableau suivant retrace l'évolution des principaux agrégats monétaires et indique une augmentation générale de ses principales composantes, bien supérieure à celle prévue dans le cadrage macroéconomique du CSLP, en raison de la hausse générale des prix qui a fortement augmenté les valeurs nominales en Fbu et de difficultés de financement des dépenses budgétaires.

Tableau 28 : Situation Monétaire (Mrds Fbu)

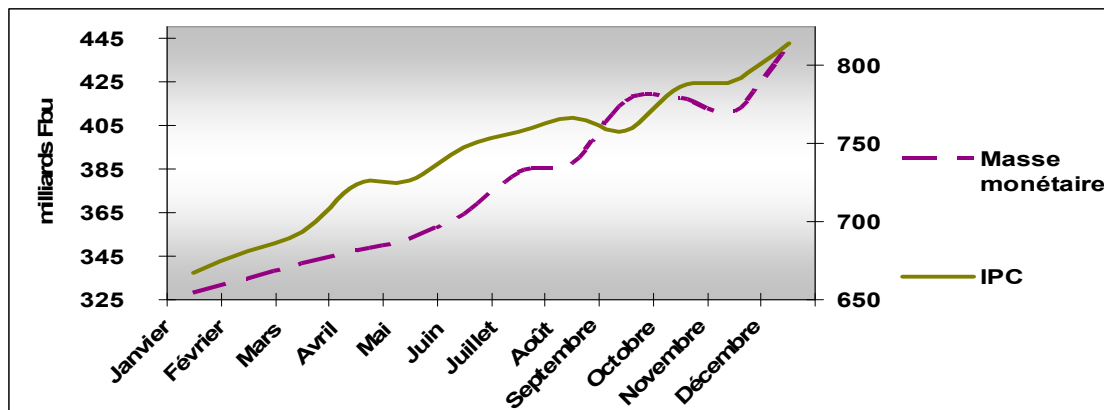
Rubriques	2005	2006	2007	2008	2007/2008 Δ	%
Situation monétaire						
Avoirs extérieurs nets	70.3	74.6	109.1	181.4	72.3	66.3
Banque Centrale	48.8	41.5	75.6	139.4	63.8	84.4
Banques commerciales	21.5	33.1	33.5	42.0	8.5	25.4
Avoirs intérieurs nets	227.5	277.7	298.6	369.0	70.4	23.6
Crédit intérieur	277.9	354.3	374.0	436.2	62.2	16.6
Crédit au gouvernement	121.1	158.1	157.4	176.5	19.1	12.1
Crédits à l'économie	156.8	196.2	216.6	259.7	43.1	19.9
Autres postes	-50.4	-76.6	-75.4	-67.2	8.2	-10.9
Masse monétaire						
M3	297.9	352.2	407.8	550.4	142.6	35.0
Dépôts en devises	40.2	52.3	77.7	107.3	29.6	38.1
M2	257.7	299.9	330.1	443.1	113.0	34.2
Circulation fiduciaire	67.9	68.4	84.2	112.6	28.4	33.7
Dépôts en monnaie locale	189.8	231.5	245.9	330.5	84.6	34.4
Banque Centrale						
Avoirs extérieurs nets		41.5	75.6	139.4	63,8	84,4
Avoirs intérieurs nets		65.0	49.4	17.0	-32,4	65,6
Crédits intérieurs		165.3	138.8	114.1	-24,7	17,8
Crédit au gouvernement		161.4	134.7	120.8	-13,9	10,3
Crédits l'économie		3.9	3.2	-6.6	-9,8	306,3
Autres postes nets		-100.2	-89.4	-97.2	-7,8	8,7
Base monétaire		106.5	125.0	156.4	31,4	25,1

Source : Service des Etudes de la BRB

521. Au niveau de **la masse monétaire**, la progression enregistrée a été fortement marquée par la hausse des dépôts auprès des banques commerciales qui s'élevaient à près de 210 milliards Fbu, soit 50% de croissance en 2008. La circulation fiduciaire, quant à elle, n'a augmenté « que » de 33,7%. Le taux de croissance de la masse monétaire (M2) a augmenté de 10% et 34% respectivement en 2007 et 2008, accompagnant la croissance des avoires intérieurs du secteur financier mais dépassant la croissance du PIB nominal en 2008, qui s'est élevée à 30%, et alimentant donc l'inflation.

522. Le graphique ci-dessous montre l'évolution comparée de la masse monétaire et de l'indice des prix à la consommation en 2008.

Graphique 22: Evolution de la masse monétaire et de l'Indice des Prix à la Consommation à Bujumbura en 2008



Source : BRB et Isteebu

523. A voir l'évolution de la masse monétaire (M2), qui a augmenté de 34,2% entre décembre 2007 et décembre 2008, alors que la croissance du PIB réel n'a pas excédé 4,5% et celle du PIB nominal 30%, il importe de noter que la politique monétaire n'a pu porter les effets escomptés sur la maîtrise de l'inflation. Le ratio M2/PIB a augmenté de 32,6% en 2007 à 37,7% en 2008, ce qui est beaucoup pour une économie encore peu monétisée comme le Burundi. A titre de comparaison, ce ratio était de 17,9% en 2007 au Rwanda.

524. Il est vrai que la BRB ne dispose que d'un nombre limité d'instruments dans la conduite de sa politique monétaire, en agissant principalement sur les quantités de monnaie injectées dans l'économie. L'économie burundaise fait très peu appel au crédit intérieur, l'essentiel des investissements étant réalisé sur dons ou prêts extérieurs. Il n'existe pas de marché interbancaire du crédit. Le recours aux instruments indirects de politique monétaire pour réguler la création de monnaie, et donc la hausse des prix se trouve, dans de telles circonstances, très réduit. Le taux directeur de la BRB est resté stable à 10,1%, et il n'existe pas de marché secondaire de titres du Trésor qui aurait permis à la BRB de reprendre de la liquidité en rachetant les titres sur le marché.

525. Dans ce contexte, les retards de décaissement des appuis budgétaires se sont répercutés sur l'économie, augmentant le crédit net de la BRB au Trésor de 26,7 milliards BIF, soit 19,8% d'augmentation sur l'année. Lorsque finalement les appuis ont été décaissés, les avoirs extérieurs nets de la BRB ont augmenté de près de 62 milliards Fbu en 2008, sous l'effet des entrées de devises étrangères. Cependant, il a fallu attendre 2009 pour que tous les fonds soient effectivement versés sur le compte du Trésor et que l'endettement de l'Etat diminue significativement. Dans l'entre-temps, une augmentation des réserves extérieures en devises de la BRB sans diminution parallèle des créances sur l'Etat, a pu être observée, ce qui a eu pour effet d'augmenter excessivement la masse monétaire en fin d'année 2008. Ce phénomène pourrait expliquer en partie la persistance d'un taux d'inflation élevé en fin d'année 2008, alors que les prix des matières premières avaient déjà entamé leur chute au niveau international.

526. Les avoirs extérieurs nets ont donc également connu des hausses très significatives entre 2007 et 2008 avec une augmentation de 66% au cours de cette période. Consécutivement à cette évolution, les réserves de change officielles se sont confortées et correspondent, à fin décembre 2008, à une couverture de 6,6 mois d'importation, contre l'équivalent de 3,9 mois à la même période de l'année précédente.

Encadré 4 : L'impact macroéconomique de l'Aide Publique au Développement

La masse monétaire (M3) est composée des avoirs intérieurs nets, sous la forme de crédit au gouvernement et de crédit à l'économie (au secteur privé), ainsi que des avoirs extérieurs nets, dont 77% sont détenus par la BRB. Les flux d'Aide Publique au Développement (APD) ont pour effet, en arrivant au Burundi, d'augmenter les avoirs extérieurs nets en devises de la BRB du même montant que le crédit au gouvernement diminue, alors que la contrepartie en Fbu de l'aide est versée sur le compte unique du Trésor ou sur un compte de projet. L'impact macroéconomique de l'APD et les effets y afférents dépendent alors de la manière dont celle-ci est utilisée dans le pays. Plusieurs scénarii sont possibles :

(i) L'aide est utilisée pour financer des importations (ex : biens de capital pour l'investissement en infrastructure, expertise technique, aide alimentaire d'urgence, véhicules): le gouvernement rachète des devises avec sa contrepartie, les effets au niveau monétaire comme à celui de la balance des paiements sont neutres.

(ii) L'aide est utilisée pour financer des biens et services domestiques : le crédit au gouvernement remonte à son niveau d'avant le versement de l'aide, mais les réserves de la BRB ne diminuent pas du montant équivalent, puisque la dépense a été réalisée en Fbu. La BRB a alors deux options :

- Soit elle vend ces réserves supplémentaires sur le marché des changes, ce qui aura pour effet d'apprécier le Fbu. Il s'agit de l'effet bien connu du « syndrome hollandais » qui touche les pays ayant une balance commerciale fortement excédentaire, ou très dépendant de l'aide extérieure. L'appréciation de la monnaie locale réduisant le coût des importations, la demande nationale peut être satisfaite et l'inflation contenue.
- Soit elle autorise une croissance de la masse monétaire, ce qui, sous l'effet de la demande intérieure supplémentaire due à l'utilisation de l'aide et dans un contexte d'offre limitée, aura pour effet d'augmenter l'inflation. Il est à noter que si l'Etat réduit ainsi son déficit fiscal, ce phénomène inflationniste s'opère au détriment du secteur privé et des épargnants, et donc de l'investissement privé. Si les marchés financiers étaient suffisamment développés, la BRB pourrait alternativement vendre des bons du trésor au secteur privé pour absorber la liquidité excédentaire, et contenir l'inflation. Enfin, ce mécanisme est à peu près identique à une simple politique de financement budgétaire par la création monétaire, ce qui ne nécessite pas a priori d'appui extérieur et représente donc un mauvais emploi des ressources de l'APD.
- Dans le cas du Burundi, bien que la balance commerciale très déficitaire ne soit pas intégralement compensée par les transferts extérieurs, le taux de change effectif réel s'est apprécié de 15,5% au second semestre 2008 et le pays pourrait donc être victime du syndrome hollandais. En effet, il n'est pas exclu que l'APD décaissée tardivement en 2008 ait été utilisée pour acheter ou rembourser des achats de biens et services domestiques, et qu'elle ait donc exercé une pression supplémentaire sur la demande intérieure. Pour limiter un taux d'inflation déjà excessif, la BRB aurait alors été forcée de vendre une partie des réserves accumulées, provoquant une appréciation réelle de la devise burundaise
- Pour éviter ce type de risques macroéconomiques, l'APD devrait être prioritairement dirigée vers le développement d'infrastructures qui exigent l'importation de biens de capital. Ces dépenses devraient par ailleurs être conditionnées au décaissement effectif de l'aide. Une étude approfondie sur le sujet permettrait aux autorités de mieux maîtriser les risques liés à l'expansion de l'aide internationale au Burundi. Il serait très utile aux autorités monétaires de connaître notamment la composition en importations des dépenses du gouvernement et un échéancier précis des décaissements de l'aide, à condition que celui-ci soit respecté.
- Un problème supplémentaire se pose avec l'existence de multiples comptes ouverts dans les banques commerciales pour financer des projets, gérés par le gouvernement ou les bailleurs de fonds. En cas de difficultés de décaissement, ces montants dorment inutilement, et ont pour effet d'inciter les banques à augmenter leurs prêts au secteur privé et encourager l'inflation. De plus, en comparaison de l'aide versée directement sur le compte de l'Etat à la BRB, cette situation augmente l'endettement de l'Etat et le poids de la dette intérieure, et prive la BRB de revenus supplémentaires qui pourrait augmenter les recettes de l'Etat. Le montant de ces fonds non décaissés ne cesse d'augmenter : les dépôts des projets auprès des banques commerciales était de 22,5 milliards Fbu en décembre 2008, contre 8,5 un an plus tôt.

7.4.2. Mise en œuvre des réformes

7.4.2.1. Instruments indirects de gestion monétaire

7.4.2.1.1 Appel d'offres de liquidité

527. La Banque Centrale a continué le programme débuté en 2007 en ce qui concerne la régulation des liquidités au sein du système bancaire. Elle a ainsi procédé à 18 opérations hebdomadaires pour faire face à des excès de liquidité par appels d'offre de reprise de liquidité et à 3 interventions pour aider les banques en difficultés de trésorerie.

528. Le recours à la facilité de prêt marginal a été préféré par certaines entités puisque cette opportunité a concerné 87 cas au cours de l'année 2008. La persistance d'une telle pratique laisse penser à une imperfection du marché interbancaire dans la mesure où les taux pratiqués au niveau de cette facilité varient de 11,04% à 11,18%, alors que les taux appliqués en cas d'appel d'offres de liquidité étaient de 10%.

7.4.2.1.2 Réserves obligatoires

529. Parallèlement aux mécanismes d'appel d'offres de liquidité, la Banque Centrale a renforcé le principe de réserves obligatoires pour réguler les liquidités bancaires. Le coefficient de réserves obligatoires a été maintenu à 3% tandis que leur rémunération est restée à 0,5%. Le coefficient des réserves obligatoires en devises a baissé de 7% pour se situer à 3%, le taux de rémunération étant de 0,3% pour le dollar américain et de 0,2% pour l'Euro.

7.4.2.1.3 Taux d'intérêt

530. Les marchés financiers sont encore peu développés au Burundi et la récente introduction des bons du trésor comme base de rémunération à terme des liquidités nationales n'est pas entièrement opérationnelle. Les échéances inférieures à un an sont systématiquement préférées, les titres à deux et cinq ans émis en 2008 n'ayant pas trouvé preneurs, en raison de l'absence d'un marché secondaire permettant de les revendre et de la méfiance persistante vis-à-vis des risques associés à ces titres sur la dette publique.

531. Par ailleurs, en l'absence d'un marché obligataire fonctionnel, c'est principalement auprès de la Banque Centrale que les banques empruntent et placent leurs excédents de liquidités. A ce titre, le taux de refinancement est resté remarquablement stable, de 10,12% en janvier à 10,08% en décembre 2008. Ce taux nominal fixe demeure très inférieur au taux d'inflation, de plus de 25%, qui a prévalu en 2008. En termes réels, c'est donc à un taux négatif que la BRB a prêté de l'argent et rémunéré les excès de liquidités en 2008.

532. Parallèlement à l'absence d'indexation des taux d'intérêt sur l'inflation, il subsiste un très grand écart entre les taux pratiqués par les banques sur les prêts qu'elles accordent et ceux appliqués à la rémunération des dépôts.

Tableau 29 : Taux d'intérêt créditeur et débiteur moyens pratiqués par les banques commerciales en 2008

%	Créditeurs	Débiteurs
Court terme	7,43	17,19
Moyen terme	7,35	16,64
Long terme	5,48	17,18

Source : Bulletin Mensuel de la BRB (janvier 2009)

533. En même temps que les taux créditeurs sont inférieurs au taux directeur de la BRB, le taux moyen des prêts est largement supérieur au taux de refinancement auprès de la BRB.

534. Il y a lieu de noter également la faible rémunération des dépôts à long terme, par nature pourtant plus sujets aux risques économiques futurs par rapport aux dépôts à court terme, et qui devraient donc être mieux rémunérés. Les épargnants burundais sont clairement incités à déposer leur épargne sur des comptes en devises étrangères, sur lesquels le taux de rémunération net d'inflation est bien plus intéressant. Ce phénomène ne fait que creuser le déficit de la balance des paiements, mais contribue indirectement à contrer les effets du syndrome hollandais en exerçant une pression à la baisse sur la devise nationale.

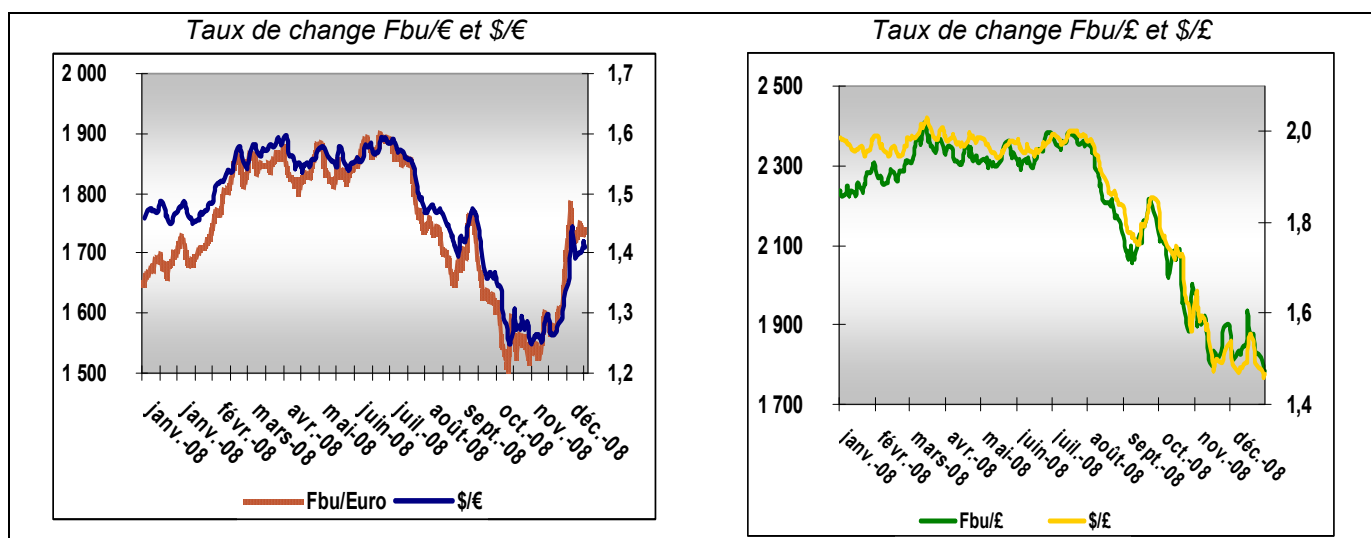
7.4.2.2. Taux de change

535. Le taux de change du Franc Burundais se compare traditionnellement au dollar américain, qui est la monnaie de référence pour le pays et l'ensemble de la sous région. En 2008, le Fbu s'est encore déprécié nominalement face au dollar, de 8,5%, le taux de change moyen passant de 1137,91 en décembre 2007 à 1234,53 en décembre 2008. Cette dépréciation était de 5% en 2007 et semble donc s'accélérer. Ce phénomène s'explique principalement par la hausse du dollar par rapport à la plupart des devises internationales au second semestre 2008 et par le différentiel d'inflation entre le Burundi et les Etats-Unis.

536. En revanche, malgré le solde déficitaire de la balance courante, le taux de change effectif réel s'est apprécié de 18,2% en 2008, essentiellement au second semestre (15,5%), période de décaissement habituel des appuis budgétaires et des fonds des programmes de développement. Ces décaissements représentent des entrées de devises conséquentes pour le pays et sont donc probablement à l'origine de cette appréciation (voir Encadré 4 : L'impact macroéconomique de l'Aide Publique au Développement).

537. Le dollar étant la principale devise étrangère utilisée par le Burundi dans ses transactions commerciales et comme monnaie de réserve, le Franc Burundais a suivi l'évolution du dollar face aux autres monnaies, comme le montre les deux graphiques ci-dessous pour l'euro et la livre sterling.

Graphique 23 : Evolution du franc burundais et du dollar face à la livre sterling et à l'euro



Source : Service des Etudes de la BRB et www.oanda.com

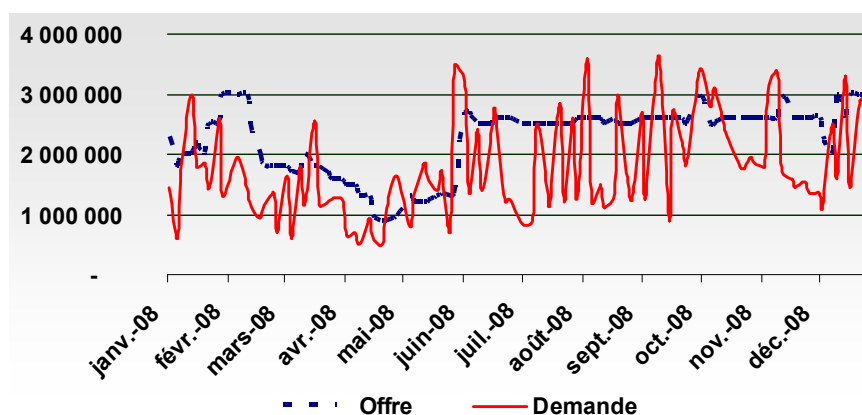
538. Globalement, le taux de change de l'euro a retrouvé en fin d'année le même niveau qu'il avait en son début, après avoir subi de fortes variations en cours d'année. Quant à la livre sterling, durement touchée par la crise financière, elle s'est dépréciée de près de 20% face au Fbu, comme face à la plupart des monnaies internationales.

7.4.2.3. Le Marché aux Enchères de Devises en 2008

539. L'organisation du MED s'est poursuivie sur une base bihebdomadaire par la Banque de la République du Burundi qui, par ce mécanisme, propose aux banques commerciales et agents de change une plate-forme transparente et équitable d'achat de dollars américains. Près de US\$185 millions ont ainsi été vendus en 2008, soient environ US\$ 1,9 million par enchère. La BRB a pu ainsi offrir suffisamment de devises pour satisfaire les opérateurs, limitant l'activité du marché parallèle et le taux de change y prévalant.

540. Cet objectif a été largement accompli dans la mesure où les montants offerts par la BRB sur le MED ont été supérieurs à la demande de US\$ 620 000 en moyenne par enchère, et le taux de change Fbu/\$ du marché parallèle n'a presque jamais dépassé le taux officiel de plus de 2% (1,28% en moyenne) tout au long de l'année. Le graphique suivant montre que la réactivité de la BRB a permis de répondre à la demande en devises des banques commerciales et bureaux de change.

Graphique 24: Offre et demande de US\$ au MED en 2008



Source : MED, BRB

541. A fin décembre 2008, la BRB ne procède plus à la publication du montant offert et du taux plancher. Les offres répondront désormais à un objectif cible de réserves extérieures nettes propres à la Banque de la République du Burundi. Il s'agit d'adapter au plus près l'offre de devises à la demande, afin de détourner davantage les activités de change du marché parallèle vers le marché officiel. L'accroissement des réserves de change de la BRB et la stabilité du taux de change Fbu/\$ depuis le début de l'année 2009 sont à mettre au crédit de cette nouvelle stratégie. Ultérieurement, la BRB cédera aussi le monopole de la vente de devises, et interviendra sur le marché des changes au même titre qu'une banque commerciale.

7.4.2.4. Renforcement de la gouvernance

542. Avec l'année 2008, de nouvelles mesures ont été prises dans le sens de consolider la primauté accordée à la Banque Centrale dans le pilotage de la politique monétaire, d'améliorer davantage la transparence dans la gestion des fonds publics et de renforcer les mécanismes d'appréciation des risques. Dans cette optique, des

progrès significatifs ont été réalisés en particulier grâce à (i) la promulgation de nouveaux statuts régissant la Banque Centrale et lui conférant une plus grande indépendance, (ii) l'exécution des audits internes et externes, (iii) la mise en œuvre de mesures de sauvegarde financière et (iv) l'amélioration des mécanismes de supervision bancaire.

543. Enfin, une étude sur le secteur financier et dont le rapport préliminaire est déjà disponible permettra de déceler les forces et les faiblesses du réseau bancaire actuel, de diagnostiquer ses déficiences et d'élaborer une stratégie de développement du secteur financier. L'établissement d'un plan comptable adapté à l'exercice des micro-finances et un contrôle plus soutenu de leurs activités figurent parmi les priorités de la Banque Centrale.

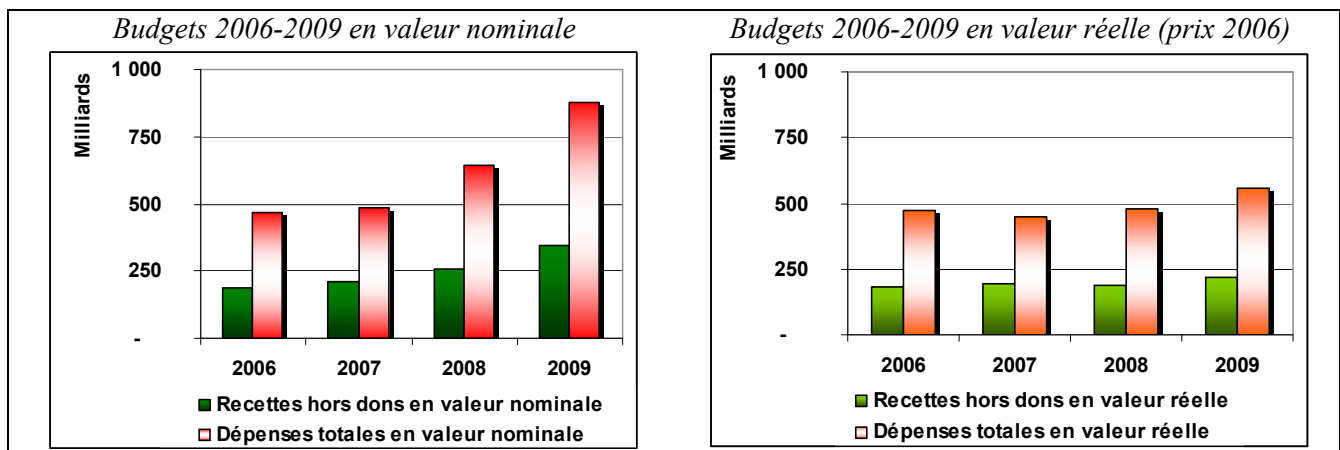
7.5. Cadrage budgétaire

7.5.1. Tendence générale des recettes et des dépenses

544. Depuis 2006, année d'adoption du CSLP, les recettes de l'Etat et les dépenses totales n'ont cessé d'augmenter, quoique à un rythme différent. Ainsi, les recettes qui, en terme nominal s'élevaient à 178,8 milliards de FBU en 2006, se chiffraient à 256,7 milliards en 2008. Sur la même période, les dépenses courantes ont varié de 221,5 milliards à 354,5 milliards, tandis que les dépenses totales sont, sur la même période, passées de 361,4 à 608 milliards.

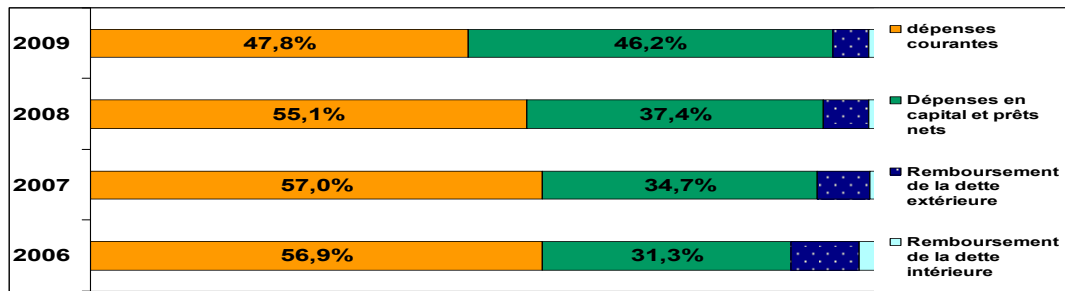
545. L'évolution comparée de ces deux aspects du budget fait apparaître un déficit persistant et sans cesse croissant, situation caractéristique d'un pays sortant d'une longue crise et dont l'appui des partenaires est crucial pour le financement des programmes de relance économique et de réduction de la pauvreté.

Graphique 25 : Comparaison des budgets 2006 – 2008 valeur nominale vs valeur réelle



Source : Lois de Finances 2006 révisée, 2007, 2008 révisée et 2009, et 1ere revue FRPC 2008-2012

546. En termes réels, les augmentations affichées sont néanmoins plus modérées, eu égard surtout à l'ampleur des niveaux d'inflation qui ont marqué les années 2007 et surtout 2008. Le taux d'inflation s'est élevé à 14,7 et 25,7% respectivement en 2007 et en 2008. Par ailleurs, il importe de noter des changements positifs en termes d'affectation des ressources. En effet, d'une année à l'autre, avec l'appui de ses partenaires, le gouvernement a déployé des efforts accrus en faveur des dépenses en capital, privilégiant ainsi de plus en plus les investissements par rapport aux frais de fonctionnement. L'évolution récente du poids respectif des dépenses courantes et des dépenses en capital confirme cette tendance ainsi que cela est illustré dans le graphique suivant.

Graphique 26: Evolution des dépenses au budget 2006 – 2009

Source : Lois de Finances 2006 révisée, 2007, 2008 révisée et 2009

547. Les dépenses en capital qui représentaient 31,3% du budget en 2006 ont progressé continuellement pour atteindre une proportion de 37,4% en 2008. Il est à noter que cette évolution s'est davantage renforcée en 2009, puisque la part consacrée aux dépenses en capital s'est élevée à 46% du total, en grande partie grâce à la baisse concomitante des ressources antérieurement allouées au remboursement de la dette extérieure et intérieure.

7.5.2. Principaux résultats du budget 2008

7.5.2.1. Mobilisation des ressources intérieures

548. Même si les recettes de l'Etat pour l'exercice 2008 ont globalement connu une progression appréciable par rapport aux prévisions budgétaires, elles sont néanmoins marquées par une évolution contrastée au niveau de leurs principales composantes et des résultats mitigés.

Tableau 30 : Evolution des ressources intérieures (Mrds Fbu)

	2005	2006	2007	2008
Recettes intérieures totales	172,1	178,8	197,6	256,7
Recettes fiscales	158,9	163,4	182,6	229,8
Impôts sur les revenus	41,8	45,9	53,5	65,0
Impôts sur les biens et services	78,3	83,9	92,3	121,8
Impôts sur le commerce extérieur	38,4	29,7	33,7	40,8
Autres produits fiscaux	0,3	3,9	3,1	2,2
Recettes non fiscales	13,2	15,4	15,0	26,9

Source : Ministère des Finances

549. Au total, les recettes fiscales et non fiscales se sont élevées à 256,7 milliards de Fbu, soit un accroissement de 2,1 milliards par rapport aux prévisions budgétaires, mais de 6,1 milliards de Fbu par rapport

aux prévisions révisées. Ce résultat est dû principalement aux bonnes performances enregistrées au niveau des impôts sur le revenu dont les rentrées ont dépassé de 7,8% les prévisions du budget 2008, et de 6,9% celles effectuées ultérieurement dans le cadre du programme FRPC.

550. Il en est de même de la rubrique « recettes non fiscales » dont la contribution au budget a atteint un montant de 26,9 milliards de Fbu alors que les prévisions les plus récentes tablaient sur 18,4 milliards de Fbu, soit une amélioration de 8,5 milliards de FBU.

551. En revanche, des contre performances sont observées au niveau des impôts sur les biens et services et sur le commerce extérieur pour lesquels un écart négatif par rapport aux attentes a été de -5,8% et de -2,2% respectivement. Ces écarts suggèrent une analyse plus approfondie aussi bien au niveau des éventuels dysfonctionnement des services concernés qu'à celui de la fiabilité des prévisions.

552. Dans cette optique, il est essentiel que les mesures fiscales adoptées pour accroître les rendements des services chargés de collecter les recettes de l'Etat soient réévaluées, notamment à travers une analyse approfondie des causes explicatives de leur faible exécution. Les principales réformes édictées à cet effet devaient porter essentiellement sur l'élargissement de l'assiette fiscale, la compression des exonérations, l'identification de tous les contribuables, incluant le secteur informel, et la mise à contribution de l'impôt sur les rémunérations du personnel local œuvrant dans des organismes internationaux.

553. En vue de renforcer le niveau des recettes publiques, il est prévu, pour l'exercice 2009, de procéder à l'acquisition de nouvelles plaques automobiles et au recouvrement amélioré des arriérés. A court terme, il est attendu que la mise en place de l'office National des Recettes puisse contribuer à la consolidation de ces avancées.

7.5.2.2. Exécution des dépenses

554. Globalement, les dépenses et prêts nets ont affiché un dépassement des charges par rapport aux montants prévus. Au niveau des dépenses courantes, les fonds effectivement débloqués s'élèvent à 354,5 milliards contre un montant de 339,1 milliards programmé, soit un dépassement de 15 milliards.

555. Pour une large part, cette situation est attribuable à l'accroissement des rémunérations (enseignement, santé et justice). Les dépenses d'investissement ont fortement augmenté également grâce à un budget en hausse de 55%. L'apport financier des PTF, qui a doublé en deux ans, s'est avéré essentiel pour parvenir à ces niveaux d'investissement.

Tableau 31 : Evolution des dépenses publiques (Mrds Fbu)

	2005	2006	2007	2008
Dépenses et prêts nets	316,4	361,0	407,9	608,0
Dépenses courantes	200,6	221,5	261,2	354,5
Salaires	72,6	93,9	114,0	154,7
<i>dont: Santé</i>	1,8	2,8	3,8	6,7
<i>Education</i>	26,5	41,0	53,2	55,1
<i>Armée</i>	24,0	22,9	28,0	29,4
<i>Police</i>	6,7	15,1	18,2	19,8
Programmes spéciaux financés sur ressources extérieures	33,2	23,5	12,2	45,2
Démobilisation	8,7	23,5	12,2	45,2
Election	24,5	0,0	0,0	0,0
Dépenses d'équipement et prêts nets	82,6	116,0	134,5	208,3
Sur ressources nationales	19,5	35,3	28,9	46,5
Sur ressources extérieures	64,5	81,5	105,9	162,6

Source : Ministère des Finances

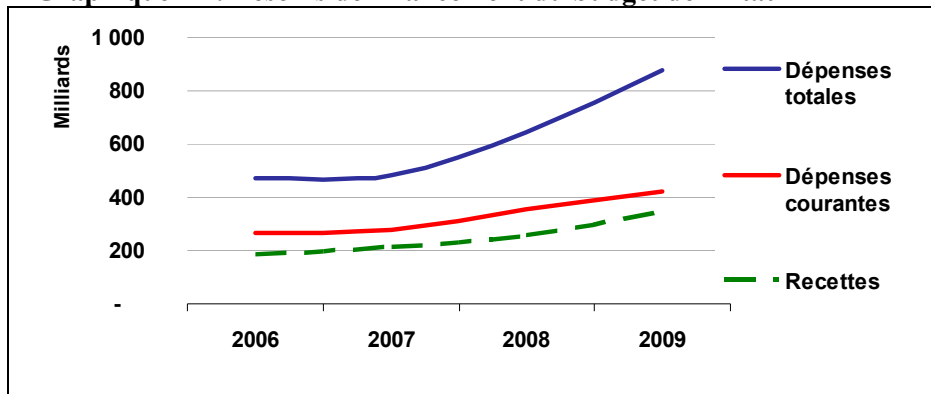
556. Le programme de démobilisation a connu une nette amélioration au niveau des décaissements. En effet, alors que les fonds décaissés pour l'année 2007 n'étaient que de 12,2 milliards de Fbu, les ressources utilisées pour 2008 se sont élevées à 45,2 milliards. Cette amélioration est due en grande partie à la restructuration du projet DDR et à un meilleur suivi.

557. Toutefois, des difficultés de gestion ont occasionné un retard dans la reconstitution des fonds dont le gouvernement a pourtant besoin non seulement pour réaliser les objectifs initialement prévus, mais aussi pour tenir compte de nouveaux engagements consécutifs à l'impératif de démobilisation et d'intégration des éléments du FNL.

7.5.3. Besoins accrus des appuis extérieurs

558. Au total, le gap de financements afférant à l'exercice budgétaire 2008 s'élève à 366,8 milliards de Fbu, confirmant ainsi les faiblesses structurelles des ressources intérieures vis-à-vis des besoins accrus de relance économique et de mise en activité des services sociaux de base.

559. En effet, ainsi que cela est illustré dans le graphique ci-dessous, les recettes nationales ont été constamment en deçà des dépenses courantes du gouvernement.

Graphique 27 : Besoins de financement du budget de l'Etat

Source : Lois de Finances 2006 révisée, 2007, 2008 révisée et 2009, SIGEFI

560. D'emblée, il faut noter les difficultés pour le budget de l'Etat à financer ses dépenses courantes, le solde primaire étant négatif d'une année à l'autre, depuis 2006. Ce déficit se creuse davantage avec la prise en compte des dépenses en capital et n'a cessé de s'amplifier depuis 2006. Les besoins de financement ainsi générés ont pu être comblés grâce à trois sources de financement, dont les apports extérieurs sont de loin les plus importants.

Tableau 32 : Modalités de financement des budgets 2006-2008 (Mrds Fbu)

	2005	2006	2007	2008
Financement	165,2	199,8	237,7	366,8
Dons extérieurs	100,8	169,0	221,5	345,2
Dons budgétaires	40.0	67.6	87.4	134.8
PPTE	8.0	36.7	40.7	41.1
Dons projets	19.7	41.2	81.1	124.1
Programmes spéciaux	33.2	23.5	12.2	45.2
Dette intérieure	8,5	21,3	25,4	19,0
Secteur bancaire	14.5	37.0	-0.7	19.0
BRB				-14.0
Banques commerciales				33.0
Comptes de transition à la BRB	0.0	-16.9	16.9	0.0
Secteur non bancaire	-6.0	1.2	9.2	0.0
Besoin de financement résiduel et erreurs et omissions	-10,6	-3,9	-5,4	-4,5

Source : Ministère des Finances

7.5.3.1 Appui des partenaires au développement

561. Les apports extérieurs ont porté essentiellement sur l'aide budgétaire et les dons projets représentant respectivement 135 milliards et 124 milliards de Fbu. Les ressources dégagées grâce aux nouvelles opportunités offertes par l'Initiative PPTE se sont élevées à 41,1 milliards en 2008. Les deux formes d'aide ont dépassé les prévisions, respectivement de 0,2 et 5,2 milliards de Fbu.

7.5.3.2 Produit du programme de privatisation

562. Le processus de privatisation a pu apporter au budget un montant de l'ordre de 0,2 milliards de FBU, contre une valeur de 1,7 milliards de Fbu attendue. La contribution de ce programme aux recettes de l'Etat est donc quasi-nulle.

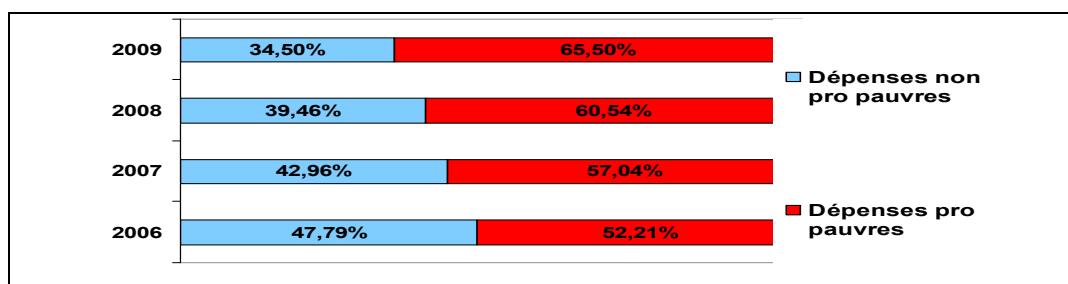
7.5.3.3 Financement intérieur

563. L'endettement intérieur a davantage concerné le secteur bancaire dont le solde en fin d'année s'élevait à 19 milliards, et en premier lieu les banques commerciales avec 33 milliards. Les emprunts de l'Etat auprès de celles-ci peuvent priver le secteur privé de sources de financement (effet d'éviction). L'Etat devrait donc limiter ses recours aux crédits du secteur financier privé. Néanmoins, les dépenses liées au remboursement des arriérés sur la dette intérieure se sont élevées à 18,6 milliards Fbu au cours de l'année 2008.

7.5.4. Degré de cohérence des dépenses avec les priorités du CSLP

564. La proportion des dépenses pro-pauvres inscrites au budget connaît une croissance remarquable d'une année à l'autre. Une telle évolution est illustrée dans le graphique numéro 28 qui indique notamment que les dépenses pro-pauvres qui représentent 52,21% en 2006, se sont accrues jusqu'à 60,54% en 2008. En valeur nominale, les dépenses pro-pauvres s'élevaient à 389,1 milliards Fbu dans le budget 2008, alors que ce montant équivalait à 277,1 milliards Fbu en 2007, soit une augmentation de 112 milliards Fbu ou de 40,4%.

Graphique 28 : Dépenses pro pauvres dans le budget de l'Etat



Source : Lois de Finances 2006 révisée, 2007, 2008 révisée et 2009

565. Cette augmentation des parts du budget allouées aux secteurs sociaux concrétise la volonté politique du gouvernement, qui, avec l'appui de ses partenaires, met en avant le développement du capital humain comme fondement de la croissance.

7.5.5. Evolution des budgets relatifs alloués aux secteurs prioritaires

566. La tendance est à la baisse pour les dépenses des services généraux et de défense, hormis un accroissement en 2007, à la stabilisation des dépenses de sécurité publique et de justice, en légère baisse en 2008 toutefois, et à l'augmentation des dépenses dans les secteurs sociaux. La tendance est à la baisse pour les dépenses des services généraux et de défense, hormis un accroissement en 2007, à la stabilisation des dépenses de sécurité publique et de justice, en légère baisse en 2008 toutefois, et à l'augmentation des dépenses dans les secteurs sociaux.

Tableau 33 : Allocations des budgets aux secteurs prioritaires

	2006		2007		2008	
	En Mrds Fbu	En %	En Mrds Fbu	En %	En Mrds Fbu	En %
Dépenses par domaines:						
Services généraux des administrations publiques	176,8	37,6	165,8	34,1	178,0	27,7
Affaires économiques	58,3	12,4	74,5	15,3	141,2	22,0
<i>dont Agriculture</i>	25,1	5,3	22,5	4,6	44,5	6,9
<i>dont Électricité</i>	3,9	0,8	3,2	0,7	4,0	0,6
<i>dont Transports routiers</i>	21,7	4,6	38,1	7,8	75,8	11,8
Défense	72,9	15,5	93,2	19,2	104,5	16,3
Enseignement	79,4	16,9	80,9	16,7	103,7	16,1
<i>dont Enseignement primaire</i>	45,8	9,7	43,1	8,9	50,0	7,8
<i>dont Enseignement Secondaire Général</i>	14,8	3,1	15,9	3,3	18,8	2,9
<i>dont Enseignement Secondaire Technique</i>	2,7	0,6	3,1	0,6	6,2	1,0
<i>dont Enseignement supérieur</i>	2,2	0,5	2,1	0,4	2,3	0,4
<i>dont Services annexes à l'enseignement</i>	11,9	2,5	14,2	2,9	18,4	2,9
Ordre et sécurité publics	35,6	7,6	42,6	8,8	49,4	7,7
<i>dont Tribunaux et administration pénitentiaire</i>	6,2	1,3	8,6	1,8	9,8	1,5
Santé	36,5	7,8	18,2	3,8	36,4	5,7
<i>dont Services hospitaliers</i>	5,6	1,2	7,6	1,6	19,1	3,0
<i>dont Services de santé publique</i>	8,0	1,7	8,0	1,6	10,3	1,6
Protection sociale	5,4	1,2	3,2	0,7	11,9	1,8
Logements et équipements collectifs	3,9	0,8	5,5	1,1	11,8	1,8
<i>dont Alimentation en eau</i>	2,0	0,4	0,7	0,1	3,7	0,6
Protection de l'environnement	0,6	0,1	0,7	0,1	4,3	0,7
Loisirs, culture et culte	1,0	0,2	1,3	0,3	1,5	0,2

567. Le budget alloué au secteur des Affaires économiques n'a cessé d'augmenter depuis 2006 avec une croissance de 28%, 90% et 66% en 2007, 2008 et 2009 respectivement. L'évolution budgétaire reflète ici clairement les choix politiques du gouvernement appuyé par ses partenaires : le développement du secteur privé et des opportunités d'emploi est en effet la clef de voûte du processus de développement et de lutte contre la pauvreté économique. L'agriculture a elle seule absorbe plus du tiers des investissements dans l'appareil productif, et cette part est en augmentation. Le détail de l'enveloppe budgétaire de 141 milliards Fbu allouée aux affaires économiques en 2008 montre que les grands chantiers concernent le développement agricole et les infrastructures de transport. L'apport des partenaires techniques et financiers est significatif : sur les 44,5 milliards consacrés à l'agriculture, 33,5 proviennent des dons extérieurs, sur les 75,8 milliards consacrés au transport routier, 70,8 proviennent des aides extérieures.

568. La rubrique budgétaire relative à l'Ordre et la Sécurité Publique, qui inclut la Justice, met en évidence la priorité accordée avant tout à la Police Nationale du Burundi, qui absorbe l'essentiel de ce budget de près de 50 milliards Fbu en 2008. Les ressources destinées aux tribunaux et l'administration pénitentiaire, quant à elles, n'ont augmenté que de 500 millions de Fbu en 2008. Leurs budgets semblent stagner depuis 2006, alors que l'accessibilité effective à la Justice par tous les citoyens burundais exigerait des investissements conséquents.

569. Une hausse du budget alloué au secteur de l'éducation continue à être observée, en croissance de 2% seulement en 2007 mais de 28% en 2008. Plus de la moitié de ce budget était consacré à l'éducation primaire en 2006 et 2007 (respectivement 58% et 53%) suite à la mise en place de la mesure de gratuité de l'enseignement primaire. Cependant, la part de ces dépenses a diminué en 2008 passant à 48% en faveur des dépenses de l'enseignement secondaire, qui ont augmenté de près d'un tiers en 2008. L'enseignement technique bénéficie en particulier d'un fort accroissement de ses ressources, alors que le budget de l'enseignement supérieur a tendance à baisser relativement au budget total du secteur, n'étant pas qualifié pour bénéficier des ressources IPTE.

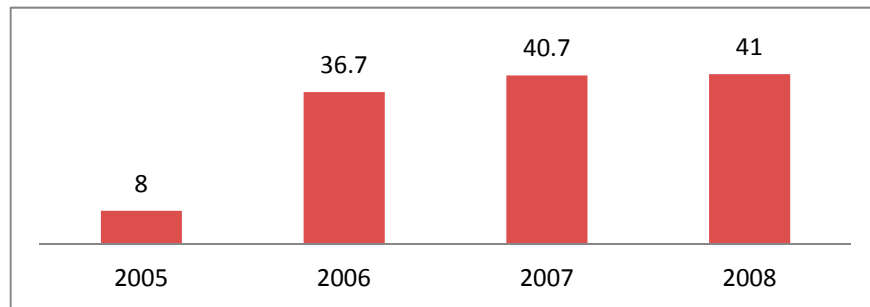
570. En revanche, la part du budget allouée au secteur de la santé a fortement diminué en 2007, passant de 36,5 milliards à 18,2 milliards soit 3,8% du budget total. Cette proportion s'est cependant relevée à 5,7% en 2008. Il faut noter la prépondérance du coût des services hospitaliers, grandement mis à contribution depuis la mesure de gratuité des soins accordés aux femmes enceintes lors de l'accouchement et aux enfants de moins de cinq ans, au détriment des services de santé publique, dont le budget est en stagnation.

7.5.6. Ressources liées à l'Initiative PPTE et domaines de concertation

7.5.6.1. Evolution des ressources PPTE

571. Le Burundi a bénéficié des allègements de la dette après les premières négociations avec les pays membres du Club de Paris en 2004. Les fonds générés grâce à ce processus de remise de la dette ont beaucoup contribué à la consolidation des programmes du gouvernement en matière de lutte contre la pauvreté.

Graphique 29 : Evolution des ressources PPTE en millions de dollars



Source: *Lois de Finances 2005 – 2008*

572. Après l'atteinte du point d'achèvement, des ressources supplémentaires conforteront davantage la politique du gouvernement visant la promotion des secteurs sociaux. Avec cette échéance, les mesures destinées à maintenir la soutenabilité de la dette seront poursuivies et porteront notamment sur la mise en avant du respect du critère de concessionnalité pour tous les emprunts extérieurs. Tout emprunt extérieur doit désormais être concessionnel à 50% minimum. Parallèlement, le gouvernement continue de suivre attentivement les risques de surendettement et a initié la mise en place d'une stratégie de la dette compatible avec le cadrage budgétaire.

7.5.6.2. Domaines de concentration et rythme de décaissement des ressources PPTE

573. Les secteurs prioritaires bénéficiaires des ressources PPTE sont renseignés dans le tableau qui décrit également le cheminement budgétaire. Les secteurs sociaux, à savoir, l'éducation, la santé, la lutte contre le VIH/SIDA et la solidarité nationale totalisent à eux seuls plus de 72% des fonds PPTE afférant à l'exercice 2008. Cette proportion était de 82% en 2006 et de 70% en 2007. A ce propos, les taux d'engagement ont évolué positivement entre 2006 et 2008, passant de 38,2% à 93,7% entre ces deux périodes. Il est clair que d'importants efforts ont été déployés pour améliorer l'exécution des travaux financés par les fonds PPTE. De même, les taux d'exécution des engagements qui n'étaient que de 71,8% en 2007 ont progressé jusqu'à 94,3% en 2008.

Tableau 34 : Répartition du crédit IPTE à travers les ministères sociaux de 2006 à 2008 (en Mrds de FBU)

MINISTERE	2006			2007			2008		
	Crédits	Engagements	Engagements en (%) du budget	Crédits	Engagements	Engagements en (%) du budget	Crédits	Engagements	Engagements en (%) du budget
SERVICES SOCIAUX									
Ministère de l'éducation	18.37	7.56	41.20%	9.74	9.69	99.60%	10	9.16	91.59%
Ministère de la santé	10.33	3.14	30.40%	7.7	7.38	95.90%	16.85	16.71	99.17%
Solidarité nationale	0.25	0.16	64.00%	0.57	0.56	97.50%	3.24	3.13	96.53%
Jeunesse et sport	0.3	0.3	100.00%	0.5	0.5	99.60%	-		
Lutte contre le sida	3.6	0.54	15.00%	2.4	2.26	94.30%	3	2.89	96.21%
S/T	32.85	11.7	35.62%	20.9	20.39	94.84%	33.09	31.88	96.35%
SERVICES ECONOMIQUES									
Travaux publics	2.43	1.59	65.40%	1.75	1	57.10%	1.66	1.58	94.90%
Agri - élevage	1.53	0.74	48.70%	3	2.85	94.90%	4.3	4.23	98.30%
Energie et mines	2.6	0.87	33.30%	3.17	1.08	34.10%	3.62	2.31	63.75%
S/T	6.56	3.2	48.80%	7.92	4.93	62.25%	9.58	8.11	84.65%
SERVICES GENERAUX									
Justice	0.21	0.21	98.80%	0.8	0.13	16.30%	3	2.83	94.33%
S/T	0.21	0.21	98.80%	0.8	0.13	16.30%	3	2.83	94.33%
TOTAL ALLOCATION DES DEPENSES IPTE									
TOTAL	39.6	15.11	38.20%	29.6	24.89	84.08%	45.67	42.82	93.76%

7.6. Prévisions macroéconomiques

574. Les prévisions économiques à moyen terme ont dû être largement révisées depuis le début de la crise financière et économique internationale, qui aura des répercussions négatives sur l'économie burundaise. En effet, les prix du café ont chuté et n'ont commencé à se relever qu'au second semestre de l'année 2009. Toutefois, la demande internationale devrait rester modérée à moyen terme et il faudra plusieurs années pour que le pays ressente les effets des gains de productivité que devrait engendrer la réforme du secteur. Avec la sécheresse dans la sous région, la production kényane de thé est en baisse et les prix internationaux en hausse. Même si la production nationale semble se relever, cette culture ne pèse pas encore suffisamment dans la balance commerciale du Burundi pour infléchir significativement la croissance. En outre, les investissements tant publics que privés devraient diminuer, en raison du resserrement des conditions de crédit, des difficultés économiques auxquelles font face les entreprises régionales et multinationales, et de l'accroissement des déficits publics dans les pays donateurs, qui pourrait entraîner une diminution de l'APD. Les hypothèses de croissance ont donc été revues à la baisse. Il est ainsi prévu un taux de 3,2% pour 2009, 3,6% pour 2010 et toujours inférieur à 5% en 2011 et 2012. Cette faible croissance devrait toutefois permettre d'atteindre aisément les objectifs d'inflation, revus à 9,1% pour 2009 et en réduction progressive jusqu'à 5,5% en 2012.

575. Le compte de capital sera influencé par les emprunts concessionnels auxquels fera appel le Burundi pour assurer la rénovation de ses infrastructures, tandis que le compte financier devrait bénéficier d'un accroissement des investissements directs étrangers suite à l'intégration du pays dans l'économie de l'EAC, à condition que

l'impact de la crise économique et financière s'atténue dans la sous région. Les recettes de l'Etat ont été revues à la baisse pour 2009 et 2010, notamment en raison de plus faibles recettes douanières. Elles devraient augmenter à un rythme modéré au cours des 4 prochaines années, grâce aux réformes entreprises dans le sens de l'élargissement de l'assiette fiscale, pour atteindre près de 450 milliards Fbu en 2012. En revanche, les dépenses ont été revues à la hausse afin de faire face aux effets néfastes de la crise pour les populations les plus vulnérables. Elles représenteront encore plus du double des recettes propres de l'Etat burundais au cours des 4 prochaines années. Avec un déficit budgétaire annuel attendu proche d'un demi milliard de dollars, le Burundi demeurera très dépendant des appuis extérieurs pour mener ses politiques de développement et de lutte contre la pauvreté.

Tableau 35 : Prévisions économiques 2009-2012

-	2008	2009	2010	2011	2012
Croissance réelle (%)	4,5	3,2	3,6	4,2	4,8
Inflation (%)	25,7	9,1	7,5	6,0	5,5
Exportations (millions US\$)	57,7	57,5	73,0	78,3	81,1
(% PIB)	5,3	4,1	5,0	5,2	5,0
Importations (millions US\$)	342,2	231,8	270,6	303,3	331,0
(% PIB)	31,2	16,4	18,7	20,0	20,5
Balance commerciale (millions US\$)	-284,5	-174,3	-197,6	-225,0	- 249,9
(% PIB)	- 25,9	-12,3	- 13,7	- 14,8	- 15,5
Compte courant	-155,9	-134,6	- 153,7	- 206,0	- 236,3
(hors transferts officiels)	-372,0	-333,6	-350,2	-380,6	- 397,9
Compte de capital (millions US\$)	138,4	1 227,1	143,3	150,3	161,3
Compte financier (millions US\$)	175,7	- 1 227,3	12,2	42,6	61,3
Recettes de l'Etat (milliards de FBu)	256,7	308,1	352,1	402,8	449,3
Dépenses et prêts nets (milliards de FBu)	608,0	789,6	861,3	873,3	951
Solde global (base engagements, en milliards de FBu)	- 351,3	- 481,5	- 509,2	- 470,5	- 501,7
PIB nominal (milliards Fbu)	1 378	1 711	1 893	2 091	2 310
PIB nominal (US\$ millions)	1 097	1 417	1 447	1 516	1 611
Taux de change Fbu/\$	1 256	1 207	1 308	1 379	1 434

Source : 2^e revue, 2nde FRPC, FMI, juillet 2009

576. Le compte de capital sera influencé par les emprunts concessionnels auxquels fera appel le Burundi pour assurer la rénovation de ses infrastructures, tandis que le compte financier devrait bénéficier d'un accroissement des investissements directs étrangers suite à l'intégration du pays dans l'économie de l'EAC, à condition que l'impact de la crise économique et financière s'atténue dans la sous région. Les recettes de l'Etat ont été revues à la baisse pour 2009 et 2010, notamment en raison de plus faibles recettes douanières. Elles devraient augmenter à un rythme modéré au cours des 4 prochaines années, grâce aux réformes entreprises dans le sens de l'élargissement de l'assiette fiscale, pour atteindre près de 450 milliards Fbu en 2012. En revanche, les dépenses ont été revues à la hausse afin de faire face aux effets néfastes de la crise pour les populations les plus vulnérables. Elles représenteront encore plus du double des recettes propres de l'Etat burundais au cours des 4 prochaines années. Avec un déficit budgétaire annuel attendu proche d'un demi milliard de dollars, le Burundi demeurera très dépendant des appuis extérieurs pour mener ses politiques de développement et de lutte contre la pauvreté.

7.7. Le Système Statistique

577. Le Système Statistique du Burundi présente toujours les mêmes faiblesses que lors de l'élaboration du CSLP, dans la mesure où la coordination entre les différents services producteurs de données n'est pas encore opérationnelle et que, la couverture, la qualité de la production statistique et l'adéquation aux besoins des utilisateurs sont encore réduites. Plus spécifiquement, les diagnostics successifs du système statistique ont mis en lumière l'irrégularité dans la publication des statistiques courantes, l'absence de système efficace de collecte des données au niveau de l'Administration centrale et locale. Les principales contraintes auxquelles fait face le Système Statistique sont liées au manque de ressources humaines et financières essentielles pour améliorer les capacités de traitement, de stockage, d'analyse et de diffusion de l'information statistique.

578. Pour remédier à cette situation, il est prévu de préparer une Stratégie Nationale de Développement de la Statistique au Burundi. En s'appuyant sur un diagnostic approfondi du système statistique actuel, elle devra proposer une vision à un horizon de 5 ans, basé sur des axes stratégiques, qui seront eux-mêmes détaillés pour élaborer un plan d'actions et son budget. Les travaux seront effectués par l'ISTEEBU en collaboration avec les ministères sectoriels et selon une approche participative incluant les producteurs et les utilisateurs de statistiques, y compris les PTFs. Une fois adaptée, cette stratégie servira de référence obligée pour toutes les activités statistiques.

579. Entre temps, quelques réalisations relatives à l'année 2008 méritent d'être mentionnées. Il s'agit de la poursuite de l'enquête 123 sur l'emploi et la consommation des ménages en milieu urbain, dans les villes de Bujumbura, Gitega, Kirundo et Makamba, ainsi que de l'enquête sur la sécurité alimentaire et la vulnérabilité des ménages en milieu rural, sous la supervision du PAM. Par ailleurs, les prix à la consommation sont désormais collectés par l'ISTEEBU dans la plupart des centres urbains, et seront prochainement utilisés pour construire un indice national des prix. Enfin, la première promotion d'ingénieurs statisticiens a achevé sa formation, et ses lauréats ont été recrutés par le gouvernement et déployés dans ses principales antennes statistiques, aux niveaux central et provincial.

580. Au regard de l'ampleur des besoins en ressources humaines, il est évident que cette seule promotion est bien en deçà de la demande aussi bien de l'Administration que des privés. Il est donc crucial que des voies et moyens soient recherchés concertés en vue de pérenniser le système de formation dans le domaine des statistiques au même titre que les autres disciplines reconnues par l'enseignement supérieur au Burundi.

581. Enfin, il est important que les procédures visant à assurer la participation à l'Initiative SGDD du FMI puissent être accélérées à travers notamment la mise à jour des métadonnées requises à cet effet.

Matrice d'indicateurs de performance de la mise en œuvre du CSLP

Actions prioritaires du CSLP	Indicateurs	OMD	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Cible 2010
AXE 1 AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE ET DE LA SECURITE												
1.1. Renforcement de la paix, de la réconciliation nationale et de la sécurité												
1.1.1 négociation du cessez-le- feu												
1.1.2 Démobilisation, désarmement et réintégration												
Démantèlement des groupes de gardiens de la paix et militants combattants	Effectif cumulé de démobilisés adultes						1 681	16 682	18 755	21 458	23 023	55 000
	Nombre d'armes remises ou :									7 299	10 026	100000
Mise en œuvre des programmes d'appui à la réintégration socio-économique des démobilisés	Nombre de démobilisés bénéficiant de programmes d'appui							1 596	3 730	7 950	9 373	
1.1.3 Professionnalisation des corps de défense et de sécurité												
Cours de formation civique pour l'ensemble du personnel des corps de défense et de sécurité en incluant les questions liées au genre.	Effectifs des membres des corps formés									6 608	39094	
	Nombre de Cas de torture					817	348	252	573	537		
1.2. Promotion de l'Etat de droit, de la lutte contre l'impunité et d'une justice pour tous												
1.2.1. Faciliter l'accès à la justice												
1.2.2 Renforcer la crédibilité du système judiciaire												
	Pourcentage des jugements exécutés par rapport aux affaires		51	57	46	50	37	44	46	39	36	100
Renforcement des capacités de l'appareil judiciaire dans l'exécution des décisions de justice	Pourcentage de dossiers répressifs clôturés par rapports aux dossiers ouverts		128	105	95	92	105	89	93	112	70	100
	Arrière judiciaire		16 917	17 878	18 788	18 073	19 719	24 448	27 195	30 990	34 980	-
	Nombre de magistrats pour 100 000 habitants			12,0	12,4	12,1	15,4	16,1	15,5	15,5	17,1	
Informatisation du système pénitentiaire et amélioration du	Pourcentage de personnes en détention préventive		69,7	62,7	55,5	59,7	63,8	60,9	65,7	71,1	65,2	
1.2.3 Promouvoir et défendre les droits de la personne humaine												
Promotion et adoptions de peines	Nombre de détenus pour 100 000 habitants		133	131	118	113	102	107	107	106	123	

Actions prioritaires du CSLP	Indicateurs	OMD	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Cible 2010
non privatives de liberté	Pourcentage d'occupation des prisons		-	238	221	215	203	197	215	208	245	
	Nombre de mineurs dans les maisons de détentions		162	154	138	172	260	419	419	461	484	

1.3. Réduire les risques de conflit liés au foncier/gestions durable des conflits fonciers

1.3.1 Prise en compte de la dimension foncière dans la gestion des conflits

Appui à la mise en place et au fonctionnement de la Commission des Terres et autres Biens	Nombre cumulé de conflits fonciers réglés par la CNTB									127	3389	
---	---	--	--	--	--	--	--	--	--	-----	------	--

1.3.2. Plus grande équité dans la gestion du patrimoine

Campagne de sensibilisation des populations sur la question de l'accès des femmes à la propriété foncière	Nombre d'animations ou ateliers de sensibilisation dans les communes									23	7	
---	--	--	--	--	--	--	--	--	--	----	---	--

1.4. Promouvoir la bonne gouvernance

1.4.1. Gouvernance Politique

1.4.1.1 Renforcer les capacités des institutions élues

Elaboration et mise en œuvre d'un programme de formation des parlementaires et des élus locaux	Nombre d'élus locaux ayant bénéficié d'au moins une séance de formation							173	129	957	3 200	
--	---	--	--	--	--	--	--	-----	-----	-----	-------	--

1.4.1.2 Promouvoir la décentralisation et renforcer la participation citoyenne

Elaboration et adoption d'une politique de décentralisation et adaptation du cadre juridique institutionnel	Effectif des communes dotées d'un plan de développement validé									6	129	
---	--	--	--	--	--	--	--	--	--	---	-----	--

1.4.1.3 Renforcer l'obligation de rendre compte des responsables de l'Etat et des élus

Campagne de sensibilisation des élus locaux sur leurs obligations de rendre compte prévues par la loi communale	Nombre de réunions de										4	
	Nombre de participants à ces réunions								2 444	2 697		

1.4.1.4 Adanter les svstèmes électoraux à l'évolution socio nolitique

Etude sur le système institutionnel actuel en fonction des préoccupations prises en compte lors des dernières élections	Nombre de nouvelles lois en la matière adoptées par le Parlement							6	3	2		
---	--	--	--	--	--	--	--	---	---	---	--	--

Actions prioritaires du CSLP	Indicateurs	OMD	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Cible 2010
1.4.3.1 Renforcer les structures institutionnelles de contrôle interne et externe et de lutte contre la corruption												
Appui à la mise en place de la cour anti-corruption	Nombre de cas de corruption jugés par la Cour Anti Corruption									77	21	
1.4.3.6 Renforcer le rôle de la société civile dans la gouvernance économique de l'Etat												
Renforcer les organisations de la société civile œuvrant dans le domaine de la bonne gouvernance économique	Nombre de cas de malversation dénoncés par les organisations de la société civile qui œuvrent dans le domaine de la bonne Gouvernance Economique							435		2619	3147	

AXE 2 PROMOTION DUNE CROISSANCE ECONOMIQUE DURABLE ET EQUITABLE

2.1. Relance de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et pisciculture

2.1.1 Relance des cultures vivrières

Développement et amélioration de la production vivrière	Production céréalière totale (en milliers de tonnes)		246	274	282	272	280	290	280	290	290	
	Production de légumineuse (en milliers de tonnes)		217	280	282	262	252	250	236	239	221	
	Production de racine et tubercule (en milliers de tonnes)		1 458	1 616	1 707	1 663	1 649	1 575	1 467	1 518	1 575	
	Production de banane et plantains (en milliers de tonnes)		1 514	1 549	1 549	1 554	1 590	1 636	1 600	1 709	1 760	
	Production vivrière /habitant (en milliers de tonnes)		0,51	0,54	0,55	0,52	0,51	0,50	0,47	0,48	0,48	

2.1.2 Relance des cultures d'exportation

Relance des cultures d'exportation	Café (exportations en tonnes)		24 719	18 663	16 956	27 814	20 911	21 412	18 556	18 210	11 093	
	Coton (exportations en tonnes)						-	2 300	1 172	1 100	720	
	Thé (exportations en tonnes)		6 474	8 454	6 509	7 023	7 107	7 600	5 946	6 475	5 406	
Relance et diversification des cultures de rente destinées à l'exportation	Cultures non traditionnelles (en tonnes)		78	723	325	210	947	144	268	246	763	

Actions prioritaires du CSLP	Indicateurs	OMD	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Cible 2010
Reconstitution et amélioration génétique des races animales à travers la chaîne de solidarité communautaire, le programme d'insémination et la diffusion des géniteurs	Effectifs Bovins(Unités)		358 492	360 440	376 346	355 222	374 475	396 741	433 800	479 106	471 614	1 087 352
	Effectifs Caprins(Unités)		868 039	984 166	974 543	960 288	1 108 962	1 245 680	1 438 713	1 606 717	1 616 873	5 018 950
Promotion du petit élevage très prolifique et à cycle court	Effectifs Ovins(Unités)		224 663	247 965	242 086	239 505	235 611	242 933	266 510	292 916	281 190	
	Effectifs Porcins(Unités)		194 218	165 143	115 835	105 753	136 360	169 572	178 737	189 505	166 721	
	Effectifs Volailles(Unités)		698 589	799 608	771 260	704 254	852 954	945 318	1 142 102	1 315 777	1 524 777	
	Effectifs Lapins(Unités)		218 508	290 107	311 834	217 195	267 544	316 351	102 998	315 112	390 641	

2.1.4 Développement de l'apiculture, de la pêche et relance de la pisciculture

Encadrement de la pêche artisanale	Tonnage de poissons pêchés		16 879	10 169	14 176	13 708	13 515	9 666	14 144	12 446	18 764	18 000
------------------------------------	----------------------------	--	--------	--------	--------	--------	--------	-------	--------	--------	--------	--------

2.2 Amélioration et protection de l'environnement

2.2.1 Renforcement des capacités institutionnelles, techniques des services de l'environnement

Création d'un centre de formation en matière environnementale	Nombres environnementales créés et appuyés	Institutions créées et appuyés	3	3	3	3	3	4	4	4	4	
Renforcement et harmonisation du cadre légal d'utilisation des ressources naturelles	Nombre d'outils élaborés et adoptés	législatifs	1							1		
Formulation d'une politique nationale d'aménagement du territoire et des terroirs	Nombre de propriétés foncières délimités et aménagés		116	70	11	5	7	15	127	99	13	

2.2.2 Promotion de la politique nationale de gestion des ressources naturelles

Lutte anti-érosive et conservation des sols	Longueur de courbes de niveaux installés (Km)		1 159	1 543	1 360	1 469	1 365	1 200	710	1 245	1 464	
Aménagement et gestion durable des aires protégées	Superficies parcs et réserves protégés en milliers d'ha)		157	157	157	157	157	157	157	157	157	

Actions prioritaires du CSLP	Indicateurs	OMD	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Cible 2010
Reboisement et gestion des boisements existants	Nombre de plants produits et plantés (en milliers)		15 768	16 051	12 185	15 365	25 860	36 129	55 392	57 321	51 653	
Aménagement intégral des bassins versants	Superficiés des marais aménagés (ha)		350	281	100	265	623	700	1 200	1 998	2 888	
2.2.3 Promotion de l'utilisation durable des ressources naturelles et assainissement du milieu												
Identification et introduction de substituts pour protéger les ressources naturelles menacées	% de ménage utilisant le combustible ligneux (Bois)		97	97	97	97	97	97	97	97	97	
Aménagement et contrôle de décharges publiques dans tout le pays	Nombre de déchargés aménagés		1	1	1	1	1	1	1	1	1	
2.3 Développement du commerce et de l'industrie												
Développement de la production industrielle	Indice de la production industrielle (base 100 en 1989)		81,8	83,3	83,4	94	93	91,8	95,2	96,5	98,2	
Mise en œuvre du cadre intégré pour la promotion du commerce international et des exportations	Accroissement des exportations: * En valeurs (en milliards de		35,2	32,0	28,9	40,6	52,7	61,5	60,4	57,3	68,4	
	* En Quantité (en milliers de		37,6	37,7	34,8	41,7	43,5	43,5	33,3	37,1	50,9	
2.4 Exploitation rationnelle des mines et carrières												
Redynamisation des activités de recherche minière, Réhabilitation des sites et carrières dégradés	Volume de la production minière: or (tonnes)		-	0,4	0,5	2,9	3,2	3,9	4,3	2,4	2,2	
	Cassitérite (tonnes)		10,0	5,4		8,8	18,6	8,1	78,9	5,1	49,8	
	Wolframite (tonnes)					32,8	23,9	294,5	668,2	455,4	608,2	
	Colombo-tantalite (tonnes)		31,2	122,5	72,4	24,4	23,4	42,6	16,2	51,6	83,9	
Encadrement et suivi des activités artisanales et semi-industrielles dans le secteur	Taxes et redevances minières (en milliers \$ américains)		37,2	176,6	79,2	205,9	339,0	205,6	552,7	715,2	752,2	
2.5 Promotion du tourisme et de l'artisanat												
Réhabilitation et création de nouveaux sites touristiques	Effectifs de touristes		29 000	36 000	83 706	85 206	173 073	191 883	195 960	192 186		
Organisation et développement de la filière artisanale, amélioration de la qualité des produits artisanaux par la formation des artisans	Recettes en provenance des touristes (en million de FBU)		723,0	692,0	1 066,9	784,5	1 326,5	1 568,5	1 348,1	1 430,8	1 157,0	
2.6 Augmentation des opportunités d'emploi et de revenus en faveur des pauvres												
2.6.1 Amélioration de l'accès aux facteurs de production												

Actions prioritaires du CSLP	Indicateurs	OMD	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Cible 2010
Renforcement des capacités institutionnelles d'encadrement	Volume du crédit octroyé au secteur industriel (en millions de BIF)					6 104,4	7 224,5	6 783,4	2 564,5	4 262,3	5 549,7	
	Volume du crédit octroyé au secteur agricole(en Millions de BIF)					1 260,5	1 061,5	1 298,7	2 037,0	1 832,0	2 427,5	
2.6.2 Vulgarisation du système de microcrédit en milieu rural												
Sensibilisation de la population sur l'importance de l'épargne pour accéder au microcrédit	Clients ou membres des IMF						272 340	311 094	365 074	309 945	403 897	
Rapprochement des services de microcrédits rural avec les bénéficiaires	Nombre de bénéficiaires du microcrédits						52 955	63 051	115 997	112 422	104 021	
2.6.3 Promotion des travaux publics à HIMO												
Construction et réhabilitation de routes, bâtiments et infrastructures	Main-d'œuvre engagée dans les projets HIMO (homme-jour)		1 138 822	1 787 512	1 648 578	1 678 264	2 439 442	2 446 903	1 961 886	2 647 740	1 077 749	
2.6.4 Promotion de la jeunesse, des sports et de la culture												
Construction et équipement des centres pour jeunes	Nombre de centres pour jeunes		-	-	-	-	111	120	120	120	126	
	Nombre de jeunes réinsérés socio économiquement		-	-	-	-	-	-	120	125		
Réhabilitation, aménagement et extension des infrastructures sportives, culturelles et de loisir	Nombre de clubs de marche				5	5	5	5	6	8	12	
	Nombre de Terrains fonctionnels				20	20	20	20	20	30	48	
	Nombre de fédérations appuyés		-	-	18	18	18	18	21	25	25	
	Nombre de Monuments et sites réhabilités				7	7	7	8	12	13	13	
Renforcement de l'enseignement des arts et appui aux clubs de musique, de danses traditionnelles et modernes, de dessin et de peinture	Nombre de clubs culturels				8	8	8	8	10	12	12	
2.6.5 Promotion des AGR et Activités d'insertion professionnelle												
	Nombre de coopératives ou de groupements de production créés		40	40	40	43	45	45	49	53	56	
Réhabilitation, construction et équipement des infrastructures d'enseignement des métiers	Nombre de bénéficiaires formés par les centres de formation et de perfectionnement professionnel							575	873	853		
2.7 Développement du secteur privé												
2.7.1 Actions d'urgence à court terme												
Réhabilitation des centres de négoce	Nombre de marchés construits et/ou réhabilités		0	1	0	9	4	7	3	2	1	

Actions prioritaires du CSLP	Indicateurs	OMD	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Cible 2010
Inventaire des lacunes légales et réglementaires relatives à l'activité économique	Nombre de loi et/ou règlements promulgués		0	0	0	0	0	0	1	0	2	
2.7.3 Renforcement des incitations à la croissance des investissements privés												
	Création d'entreprises: personnes physiques					1182	625	1523	2096	1511	1560	
	Créations d'entreprises: sociétés					287	188	226	338	283	549	
Instauration de mécanismes incitant la Diaspora à participer dans le processus de développement du pays	Investissements directs étrangers (millions de BIF)						49,2	632,4	32,5	541,2	4 545,0	
2.8 Développement des infrastructures d'annui a la production												
2.8.1 Amélioration des infrastructures de transport												
Construction de nouvelles routes revêtues pour relier les chefs-lieux des provinces	Nombre de Km de routes revêtues		1 322	1 322	1 322	1 322	1 322	1 322	1 322	1 322	1 418	
	Nombre de Km de routes classées entretenues				202	643	612	1 144	1 350	1 518	1 555	1 362
	Volume de Marchandises Importées (en Tonnes)		170 397	156 469	157 969	176 144	169 632	188 453	176 462	110 149	107 282	
Réhabilitation et entretien du réseau routier existant	Volume de Marchandises Exportées (en Tonnes)		30 027	21 741	20 470	27 862	15 321	17 395	9 687	13 409	8 525	
	Volume de Marchandises Importées par Route (en Tonnes)		13 468	14 379	22 637	23 092	33 071	40 188	48 276	54 766		
	Volume de Marchandises Exportées par Route (en Tonnes)		1 238	149	285	2 974	2 315	7 099	3 284	6 959		
2.8.2 Amélioration des infrastructures de communication												
Extension du réseau téléphonique rural	Nombre d'abonnés au téléphone fixe		18 727	19 191	21 724	23 851	27 394	28 477	28 707	29 127	29 780	
	Nombre d'abonnés à l'Internet										4 172	10 000
2.8.3 Accroissement des capacités de l'offre énergétique												
Augmentation de la capacité de production de l'énergie électrique	Production nationale d'électricité (Mwh)			114 552	127 302	101 471	91 578	100 267	93 337	117 459	111 789	
	Consommation électrique à l'échelle nationale (Mwh)			140 079	154 528	154 528	164 664	170 863	151 514	192 618	206 429	
Redynamisation des organismes régionaux d'anergie dont l'EGL	Importation d'électricité (Mwh)			25 527	27 226	53 057	73 086	70 596	58 177	75 159	94 640	

Actions prioritaires du CSLP	Indicateurs	OMD	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Cible 2010
Réhabilitation, extension et maintenance des infrastructures	Pertes techniques et commerciales (en %)		31	21	29	23	24	30	31	34		21
Electrification des collectivités	Effectif d'abonnés à l'électricité					33 465	34 576	32 858	35 136	38 069	40 513	46 310
Electrification des collectivités rurales	Proportion de la population ayant accès à l'électricité (%)		2	2	3	3	3	3	3	3	3	
	Consommation du bois de chauffe (tonnes)		-	-	-	5 749 775	5 922 539	6 082 754	6 228 740	6 396 916	-	
	Consommation des déchets végétaux (tonnes)		-	-	-	332 565	342 542	350 420	364 437	374 277	-	
	Consommation de charbon de bois (tonnes)		-	-	-	336 521	346 617	367 414	382 110	397 594	-	
Valorisation et diversification des sources d'énergie	Production de la tourbe en tonnes		-	-	-	4 580	4 642	7 303	4 871	7 499	7 490	
	Consommation de la tourbe en tonnes		-	-	-	2 840	4 662	7 303	8 528	9 993	-	
	Production des M.C.H.E de la D.G.H.E.R en (Mwh)		-	-	-	273	155	206	167	211	-	
	Importations de produits pétroliers énergétiques (Millions de tonnes)		-	-	-	71	77	84	77	69	-	
	Consommation de produits pétroliers énergétiques (En millions de tonnes)		55,8	65,9	77,1	68,6	75,7	82,9	71,4	72,3	-	

DEVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN

3.1. Promotion de l'éducation

3.1.1 Renforcer l'appui et l'encadrement des écoles

Renforcement des bureaux pédagogiques par la fourniture de manuels scolaires et organisation des formations

Ratio Manuel par élève

0,9 0,9 0,9 0,8 0,75 0,58 0,7 0,8 0,8

3.1.2 Améliorer l'accessibilité et la qualité des apprentissages pour la petite enfance

Elaboration participative d'une politique nationale intégrée de prise

Nombre d'écoles maternelles construites

140

3.1.3 Améliorer l'accessibilité et la qualité des apprentissages pour le primaire

Campagne de sensibilisation pour la promotion de l'enseignement primaire dans les provinces à faible taux de scolarisation

Taux net d'admission en première année au primaire

37,3 37,8 29,6 30,7 32,1 53,5 48,3 49,4 100

Garçon

40,5 41,1 30,0 32,4 33,6 53,3 48,9 49,8 100

Fille

34,1 34,6 29,1 29,0 30,6 53,7 47,7 49,0 100

Actions prioritaires du CSLP	Indicateurs	OMD	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Cible 2010
	Taux brut de scolarisation au primaire (fille et garçon)						81,0	81,6	101,3	105,2	123,5	
Construction de 750 écoles dans les provinces à faible taux de scolarisation	Taux net de scolarisation au primaire (fille et garçon)	X		50,2	50,9	56,2	59,1	59,8	72,4	82,6	84,6	100
	Garçon			55,8	56,5	62,7	65,3	65,5	73,7	84,0	85,1	
	Fille			44,8	45,5	50,0	53,3	54,3	71,1	81,2	84,1	
Réhabilitation des écoles détruites par le conflit	Ecoliers par classe			72,1	73,2	74,0	74,0	76,3	86,3	84,7	84,4	50
Formations qualifiantes pour les instituteurs faiblement qualifiés	Taux de qualification des maîtres			83,0	83,4	84,6	85,1	87,4	88,7	90,2	92,6	95
Construction de logements pour enseignants dans les zones reculées	Taux d'encadrement (ratio élèves par maître)			49,6	49,7	51,0	52,0	49,0	55,0	54,4	53,1	50
Extension du programme de cantine scolaire	Taux d'abandon dans le primaire			10,1	8,3	10,5	6,0	19,5	6,3	5,1	4,9	
	Garçon			10,2	9,5	13,7	6,2	18,7	6,6	4,8	3,9	
	Fille			10,0	6,9	6,4	5,8	20,4	6,1	5,3	5,8	
Fournitures d'équipements pédagogiques	Taux de promotion dans le			65,0	67,0	63,1	67,3	51,2	63,0	71,0	58,5	
	Garçon			65,4	66,2	60,6	67,4	53,3	62,8	75,5	58,8	
	Fille			64,5	67,9	66,2	67,1	48,7	63,2	66,0	58,3	
Construction des infrastructures	Taux de transition du primaire au secondaire (public + communal + privé)		28,4	30,1	30,3	32,6	33,0	34,1	30,7	32,7	32,8	
Formation continues pour le recyclage des enseignants	Taux d'achèvement du cycle primaire	X					33,1	35,0	36,0	37,6	41,0	
Réduction de la disparité genre	Indice de parité dans l'enseignement primaire	X					0,83	0,86	0,91	0,93	0,95	
	Taux d'alphabétisation des			42,0	41,9	42,1	42,1	42,2	42,2	42,3	44,7	
Promotion de l'alphabétisation des adultes en tenant compte de la spécificité genre	Hommes			52,7	52,3	54,0	54,1	54,0	54,1	54,0	57,2	
	Femmes			32,2	32,4	32,5	32,6	32,7	32,8	32,9	34,9	
	Indice de parité entre les sexes en matière d'alphabétisme			0,61	0,62	0,60	0,60	0,61	0,91	0,93	0,95	
3.1.4 Améliorer l'accessibilité et la qualité des apprentissages pour l'enseignement secondaire												
Construction de lycées d'enseignement général et de lycées	Taux net de scolarisation au secondaire			4,35	6,06	4,65	8,58	8,62	8,54	8,59	9,00	

Actions prioritaires du CSLP	Indicateurs	OMD	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Cible 2010
techniques dans les provinces à taux de couverture faible	Garçon			4,53	6,57	5,40	9,69	9,84	9,62	9,71	10,20	
	Fille			4,19	5,56	3,94	7,51	7,39	7,44	7,39	7,70	
3.1.5 Améliorer l'accessibilité et la qualité des apprentissages pour l'enseignement supérieur												
Organisation d'autres structures d'enseignement supérieur dans les provinces	Effectif global des étudiants			7 578	8 097	11 101	13 869	14 529	14 973	8 349	18 366	
Réduction de la disparité genre	Indice de parité dans l'enseignement supérieur	X		0,42	0,41	0,31	0,45	0,44	0,43	0,80	0,48	
Construction et équipement d'amphithéâtre à l'Université du Burundi	Ratio étudiants/places assises			0,81	0,75	0,72	0,83	0,86	0,85	0,81	0,88	
Fourniture de livres, matériel de laboratoire, matériel didactique	Taux de redoublement en 1ère année à l'université du Burundi			30	28	32	40	85	33	-	28	
3.2 Santé												
3.2.1 Amélioration de la performance du système national de santé												
Formation, recyclage, perfectionnement du personnel médical et paramédical	Nombre de médecins pour 100.000 habitants		4,12	0,27	3,42	2,70	1,78	2,68	2,59	2,60	2,07	
	Nombre d'infirmiers pour 100.000 habitants						35,0			122,7		-
Révision de la carte sanitaire et construction de structures de soin dans les zones défavorisées	Nombre d'hôpitaux pour 100.000 habitants		0,64	0,69	0,57	0,56	0,64	0,71	0,69	0,66	0,65	
	Nombre de centres de santé pour 100.000 habitants		6,7	7,8	7,6	7,9	7,5	7,7	7,9	7,7	8,2	
	Taux d'utilisation des services curatifs ambulatoires						0,64	0,38	0,29	0,76	0,79	
Mise en place d'un système de gestion et de maintenance des équipements et des infrastructures	Nombre de lits d'hôpital pour 100.000 habitants		-	-	-	34,11	32,98	22,31	56,57	55,19		
3.2.2 Réduction de la prévalence des maladies transmissibles et non transmissibles												
Renforcement des activités de lutte contre le paludisme	Taux d'incidence du paludisme		46,5	42,1	35,1	30,2	24,9	26,4	27,5	29,4	24,6	
	Taux de mortalité proportionnelle palustre chez les moins de 5ans		36,5	53,0	49,6	46,8	35,4	48,0	47,0	63,0	29,0	
	% des enfants de moins de 5 ans dormant sous MII							7	16	32	n/a	
	% des femmes enceintes dormant sous MII							7	20	30	n/a	

Actions prioritaires du CSLP	Indicateurs	OMD	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Cible 2010
Renforcement des activités de lutte contre la tuberculose	Taux de détection des TPM+ Nouveaux cas (%)	X	49	46	41	44	43	44	41	45	44	
	Taux de succès thérapeutique des malades TB (%)	X	74	75	73	74	72	72	78	80	86	
3.2.3 Réduction de la mortalité maternelle et néonatale												
Disponibilisation et subvention des soins obstétricaux d'urgence	Mortalité maternelle pour 100 000 naissances	X	800					615				
	Taux d'utilisation de la contraception	X	2,7	3,6	4,0	5,4	6,5	8,4	7,3	9,4	11,4	
	Proportion d'accouchements	X	17,8	16,1	22,0	20,4	22,9	22,9	30,7	41,1	56,3	60
3.2.4 Réduction de la mortalité infantile												
Renforcement des capacités du réseau de prise en charge des maladies de l'enfance	Mortalité infantile pour 1000 naissances		129					120				
	Mortalité infanto-juvénile pour 1000 naissances	X	190					176				
Amélioration de l'apport nutritionnel des enfants	% des enfants de moins de 5 ans souffrant d'insuffisance pondérale	X	45,1					39,2		35,2		
	% des enfants de moins de 5 ans souffrant d'un retard de		56,8					52,5		46,0		
	% des enfants de moins de 5 ans souffrant de malnutrition aiguë ou d'émaciation		7,5					7,4		5,6		
Amélioration de la logistique du PEV et renforcement de la vaccination de routine	Taux de couverture vaccinale des enfants de moins de 5 ans (%)		76	78	79	81	83	87	92	99	92	
	Proportion d'enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole (%)	X	61	54	67	80	85	98	92	92	99	
	Couverture vaccinale globale chez les enfants de moins de 1 an		68	63	85	84	79	87	94	90		
3.3 Amélioration de l'accès à l'eau potable, à l'hygiène, à l'assainissement et au logement décent												
3.3.1 Eau potable, hygiène et assainissement												
Construction de nouveaux réseaux d'adduction d'eau	Proportion de la population ayant accès à l'eau potable (%): à	X						64,3				
	en milieu rural							63,4				71
	en milieu urbain							79,7				90
Réhabilitation et maintenance des infrastructures existantes	Pourcentage de ménages ayant accès à une installation sanitaire améliorée: à l'échelle nationale	X						31,7				

Actions prioritaires du CSLP		Indicateurs	OMD	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Cible 2010
		en milieu rural							47,6				
		en milieu urbain							30,8				
Aménagement des sites urbains et péri-urbains	Nombres de parcelles octroyées		793	1 045	910	911	867	1 080	1 025	1 361	1 584		
	Nombre de permis de bâtir		665	471	507	683	949	1 002	812	1 235	1 127		
Création d'un mécanisme de financement de l'habitat	Taux d'intérêt moyen sur les crédits à l'habitat (moyen terme)		14	16	16	18	19	19	18	18	18	18	9
3.3.3 Appui aux groupes vulnérables													
	Nombre de rapatriés ayant recouvré leur terre		-	-	-	-	-	-	-	-	635	16 995	
Prise en charge des indigents et des groupes vulnérables	Effectif de vulnérables assistés médicalement		-	-	-	-	-	-	-	3 400	7 607	4 722	10 000
	Ménages vulnérables assistés en alimentation		-	-	-	-	-	-	-	10 000	15 000	131 230	300.000
Reconstruction et réhabilitation de l'habitat pour les groupes	Nombre de ménages bénéficiant des logements		-	-	-	6 500	5 718	22 975	15 960	6 750	13 200		
3.3.4 Promotion du genre													
Renforcement du pouvoir économique et politique de la	Proportion de sièges occupés par les femmes au parlement	X	14,9	14,7	20,3	20,6	20,6	31,4	31,4	31,4	31,4	31,4	
Formation des élues à tous les niveaux pour le renforcement de leur participation politique et	Pourcentage de femmes au gouvernement au 31 décembre de l'année		7,7	11,1	11,1	10,7	10,7	34,8	34,8	34,8	34,8	27,6	
AXE 4 LUTTE CONTRE LE VIH/SIDA													
4.1 Prévention de la transmission du VIH													
	Taux de prévalence * Global				3,2						2,97		4
	Milieu Urbain*				9,4						4,59		
Disponibilisation du préservatif	Milieu semi-urbain*				10,5						4,41		
	Milieu Rural*				2,5						2,82		
	Effectif de préservatifs distribués (en millions)		3,09	3,67	5,15	7,04	7,29	10,71	6,06	9,17	8,44		
Multiplication des centres de dépistage volontaire au sein des structures de santé	Nombre de CDV				64	80	105	128	151	180	266		
	Effectif de personnes dépistées au cours de l'année		26 517	20 247	30 412	50 303	76 698	89 178	150 092	118 665	236 988	150 000	

Actions prioritaires du CSLP	Indicateurs	OMD	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Cible 2010
Renforcement des activités de prévention et de lutte contre le VIH/SIDA dans les structures sanitaires	Nombre de centres PTME				1	9	11	12	27	37	63	
	Pourcentage de femmes enceintes séropositives bénéficiant de services PTME						4	6	14	14		50
	Nombre d'enfants orphelins du sida	X	166 672	184 176	201 197	216 336	229 549	238 277	244 505	247 253	247 005	
	Taux de prévalence du VIH parmi les femmes enceintes âgées	X	7,9	7,4	5,1	4,6	2,8	3,3	8,8	2,2		
4.2 Prise en charge des patients infectés par le VIH												
Disponibilisation des médicaments contre les maladies opportunistes et les ARV	Effectif de PVVIH sous ARV				600	1 210	3 900	6 416	8 048	10 928	14 343	
4.3 Réduction de l'impact chez les personnes affectées par le VIH												
Promotion des droits et protection des PVVIH	Nombre de PVVIH démunies et de personnes affectées bénéficiant d'un soutien à travers					168	777	4660	5875	7726	4 804	8 000
Appu aux activités génératrices de revenus initiées par les PVVIH ou OEV	Nombre de PVVIH insérés ou réinsérés dans les activités socioprofessionnelles après la formation									334	424	
4.4 Renforcement des capacités institutionnelles												
Renforcement des capacités des structures gouvernementales et des intervenants dans la lutte contre le SIDA	Nombre de prestataires de soins formés sur le TARV						200	395	415	488	264	800
	Nombre de structures équipées dans la lutte contre le SIDA										148	
5. MACROECONOMIE ET BUDGET												
	Taux de croissance du PIB réel		-0,9	2,1	4,5	-1,2	4,8	0,9	5,1	3,6	4,5	
	Taux d'inflation fin de période				10,6	15,7	11,9	1,0	9,4	14,7	25,7	

Actions prioritaires du CSLP	Indicateurs	OMD	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Cible 2010
	Solde global base engagement en pourcentage du PIB (hors dons)		-5,0	- 7,2	- 5,7	- 9,9	- 19,7	- 16,8	- 19,3	- 19,8	- 25,5	
	Déficit Budgétaire (solde global base engagement, en Mrds de CFA)		25,7	39,6	33,2	63,6	144,3	144,3	182,2	210,4	336,9	
	Taux de pression fiscale (Recettes de l'Etat, hors dons, en % du PIB)		19,2	20,0	20,3	20,1	20,1	20,0	18,9	18,6	19,1	
	Encours de la dette extérieure en % du PIB		168,1	161,2	181,6	203,9	220,8	182,9	165,1	153,8	132,5	
	Ratio service de la dette sur recettes d'exportation (%) (échéances courantes exigibles)		83,1	93,0	157,4	87,1	109,2	46,7	54,4	60,6	46,0	
	Exportations en % du PIB		6,9	5,9	5,0	7,8	7,2	7,1	6,4	5,4	5,0	
	Solde épargne - investissement (balance courante, en % du PIB)		- 10,0	- 6,8	- 6,5	- 5,9	- 8,1	-1,2	- 14,5	- 15,7	- 13,0	
	Solde extérieur courant, dons inclus (millions US\$)		- 70,9	- 44,9	-40,7	-35,0	- 54,0	- 9,7	-133,5	-153,4	-151,5	
	Proportion des dépenses pro pauvres sur ressources nationales (% des dépenses)								47,2	48,6	54,9	

6. POPULATION

Taux de croissance		2,35	2,35	2,35	2,35	2,35	2,35	2,35	2,35	2,35	2,35	
Taux Brut de Mortalité (%)		15,6	15,5	15,5	15,5	15,4	15,4	15,3	15,3	15,3	15,2	
Taux de Mortalité Infantile (0/00)		156	156	156	156	156	120	120	120	120	120	
Taux de Mortalité Infanto-Juvenile (0/00)		231	231	231	231	231	176	176	176	176	176	
Taux Brut de Natalité (%)		42,5	42,5	42,4	42,4	42,3	42,3	42,2	42,2	42,2	42,2	
Taux Global de Fécondité		6,28	6,28	6,28	6,28	6,28	6,28	6,28	6,28	6,28	6,28	
Taille moyenne des ménages										5,2	5,1	
Population urbaine (%)		8,5	8,8	9,0	9,2	9,5	9,7	10,0	10,3	10,3	10,5	
Population rurale (%)		91,5	91,2	91,0	90,8	90,5	90,3	90,0	89,7	89,7	89,5	
Densité (Hab/Km2)												310
Proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique	X								56%			
Indice d'écart de la pauvreté [incidence de la pauvreté x degré de la pauvreté]	X								45,9%			

Actions prioritaires du CSLP	Indicateurs	OMD	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Cible 2010
	Indice d'écart de la pauvreté [incidence de la pauvreté x degré de pauvreté] : milieu urbain	X							17,9%			
	Indice de pauvreté nationale								67%			
	Indice de pauvreté rurale								69%			
	Indice de pauvreté urbaine								34%			
7. EMPLOI												
	Taux de chômage (BIT) (%)								13,5	13,9	11,7	
	Taux de chômage des hommes	X							10,8	12,8	10,1	
	Taux de chômage des femmes	X							17,8	15,2	13,5	
	Taux de sous-emploi global (%)								63,8	52,7		
	Taux de sous-emploi visible (%)								16,8	14,9		
	Taux de sous-emploi invisible (%)								50,7	41,6		
	Proportion d'emplois dans l'administration (%)								10,1	10,1	10,3	
	Proportion d'emplois dans les entreprises publiques (%)								5,4	7,5	7,5	
	Proportion d'emplois dans le secteur privé formel (%)								1,2	2,5	3,1	
	Proportion d'emplois dans le secteur privé informel (%)								78,8	76,3	75,3	
	Proportion d'emplois dans le secteur associatif (%)								4,5	3,7	3,8	
	Ancienneté moyenne dans l'emploi (Années)								5,3	7,2	7,7	